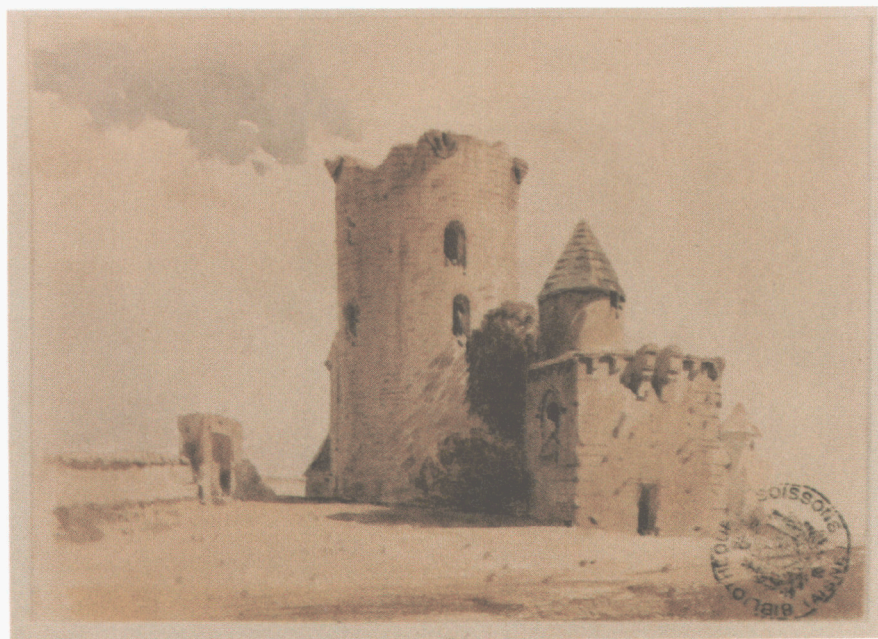


FÉDÉRATION
DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE
ET D'ARCHÉOLOGIE
DE L' AISNE

MÉMOIRES

TOME XXXVIII (1993)



Château de Droizy

Photo couverture :
Dessin aquarellé de Barraquin,
conservé à la bibliothèque de Soissons

TABLE DES MATIÈRES

<i>Compte-rendu du 36^e congrès tenu à Soissons le 14 juin 1992</i>	7
<i>Société Historique et Archéologique de Château-Thierry :</i>	
– Compte-rendu d'activités 1992	11
– Nogent-l'Artaud pendant la Révolution, par M. J.B. MOLIN	15
<i>Société Académique d'Histoire, d'Archéologie, des Arts et des Lettres de Chauny et de la région :</i>	
– Compte-rendu d'activités 1992	43
– Les chemins de la République, par M. Bernard VINOT	45
<i>Société Historique de Haute-Picardie (Laon) :</i>	
– Compte-rendu d'activités 1992	54
– Colloque «Découvertes» Laon, 14-15 novembre 1992, par M. René COURTOIS	55
– Saint-Martin de Martigny-Courpierre ou la redécouverte d'une somme de découvertes, par Mme Jacqueline DANYSZ	59
– Les fouilles archéologiques de Cerny-en-Laonnois, par M. René COURTOIS S.J. et le Groupe «Sources»	69
– Charles-Armand Trépardoux (1853-1920) pionnier de l'automobile, par M. Francis TREPARDOUX	85
<i>Société Académique de Saint-Quentin :</i>	
– Compte-rendu d'activités 1992	96
– Les chemins de la République par M. André TRIOU	99
– L'affaire d'Orient. La guerre de Crimée et les Saint-Quentinois, par M. André VACHERAND	109
– La culture et le travail du lin dans la vallée de l'Oise aux XVII ^e -XIX ^e siècles, par M. Edouard GARYGA	127

*Société Archéologique Historique et Scientifique
de Soissons :*

– Compte-rendu d'activités 1992	140
– Le site de la rue de l'Hôpital à Soissons, par M. Dominique ROUSSEL avec la collaboration de M. Yves GUEUGNON	143
– L'occupation mérovingienne du site de la rue de l'Hôpital à Soissons. Résultats préliminaires, par M. Sylvain THOUVENOT	147
– Les Cordeliers à Soissons de 1228 à 1587, par M. Maurice PERDEREAU	153

*Société Archéologique et Historique de Vervins et
de la Thiérache :*

– Compte-rendu d'activités 1992	161
– L'état et le contrôle des municipalités aux XVII ^e et XVIII ^e siècles : le cas de Vervins, par M. Claude CARÊME	163

Société Historique Régionale de Villers-Cotterêts :

– Compte-rendu d'activités 1992	190
– Gloire à nos morts ! par M. Alain ARNAUD	193

BUREAU DE LA FÉDÉRATION pour 1993

Présidents d'honneur : M. Henri DE BUTTET, président d'honneur de la Société Historique de Haute-Picardie (Laon).

M. Jacques DUCASTELLE, président d'honneur de la Société Académique de Saint-Quentin.

Mme Pierrette BÈGUE, de Villers-Cotterêts.

Président : M. Alain BRUNET, trésorier de la Société Archéologique et Historique de Vervins et de la Thiérache.

Vice-présidentes : Mme Geneviève CORDONNIER, de la Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons.

Mme Suzanne MARTINET, présidente de la Société Historique de Haute-Picardie (Laon).

Membres : Melle Colette PRIEUR, présidente de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.

Mme Claudine VIDAL, présidente de la Société Archéologique et Historique de Vervins et de la Thiérache.

M. Robert ATTAL, président de la Société Archéologique Historique, et Scientifique de Soissons.

M. André TRIOU, président de la Société Académique de Saint-Quentin.

M. René GÉRARD, président de la Société Académique de Chauny.

M. Roger ALLÉGRET, président de la Société Historique Régionale de Villers-Cotterêts.

Secrétaire générale : Melle Cécile SOUCHON, directrice des Archives départementales de l'Aisne.

Trésorier : M. Robert LEFÉBURE, de la Société Historique Régionale de Villers-Cotterêts.

Les publications de la Fédération sont subventionnées par le Département de l'Aisne et le Comité des travaux historiques et scientifiques.

LE XXXVI^e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE L' AISNE

Soissons, le 14 juin 1992

Deux cents personnes, férues d'histoire et d'archéologie, venues de tout le département, se pressaient dans la grande salle de spectacle du Centre culturel, en cette lumineuse journée de juin. Monsieur le sous-préfet Palewski, monsieur Bobin, premier-adjoint au maire de la ville de Soissons, messieurs Day et Craighero, conseillers généraux, mademoiselle Souchon, directrice des Archives départementales, monsieur le représentant de la chambre de commerce et d'industrie de l' Aisne, avaient bien voulu honorer de leur présence cette manifestation. Après que monsieur Robert Attal eut souhaité la bienvenue aux congressistes, monsieur Alain Brunet président de la Fédération, construisait un vibrant plaidoyer en faveur des Archives départementales, réceptacle naturel des documents historiques.

Monsieur Jean Bobin et monsieur le sous-préfet Palewski soulignaient ensuite l'un et l'autre, l'importance qu'ils attachaient à la préservation du patrimoine culturel et à la mémoire collective.

Madame Suzanne Martinet, présidente de la société de Haute-Picardie, remontait le cours du temps pour reconstituer les étapes qui ont mené une importante villa gallo-romaine du Laonnois, Laverigny, à son état actuel de belle demeure bourgeoise. La conférence émaillée de diapositives fut remarquable d'érudition.

Monsieur Denis Rolland, membre de la société de Soissons, présenta ensuite un film, tourné, monté et mis en musique par son frère Jean-Daniel et intitulé «La demeure seigneuriale en Soissonnais». Ce fut une véritable première dans l'histoire des Congrès, éblouissante de beauté, de lumière et d'érudition. A la demande de nombreux congressistes, le film sera édité en cassettes.

La municipalité de Soissons représentée par Monsieur Bernard Lefranc, député-maire et par ses principaux adjoints, recevait les congressistes sous les arcades du cloître de l'abbaye Saint-Léger, aménagée pour la circonstance, par le conservateur du Musée, monsieur Denis Defente et par ses adjoints.

Un repas où la bonne chère le disputait à la bonne humeur réunissait les participants dans le cadre agreste de l'Ecole des Métiers E.D.F. de Cuffies.

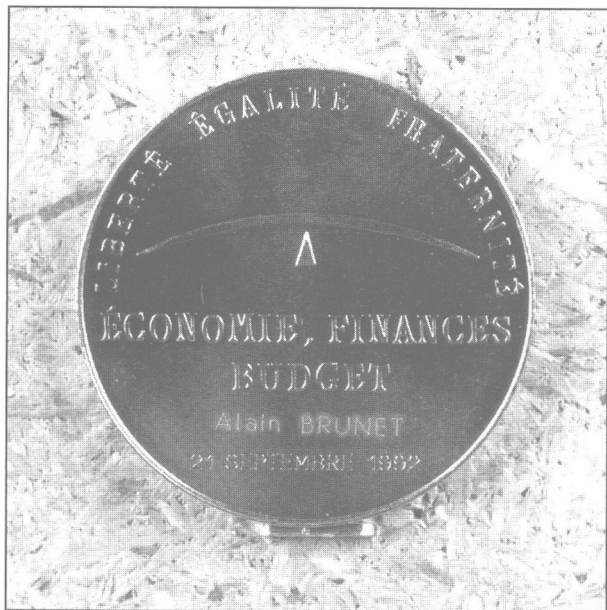
L'après-midi fut consacré aux visites. Trois autocars menèrent les congressistes à travers la pittoresque vallée de la Crise, jusqu'au château d'Ecuiry, sous la houlette de mesdames Dufour, Ricaume et de monsieur Gueugnon. Les propriétaires, Marc Johannès et Magdalena, accueillirent avec beaucoup de courtoisie l'imposante cohorte et madame Dufour sut traduire la beauté de l'exquise demeure, agrémentée de jardins à la française et qui constitue l'un des joyaux de la région. C'était ensuite une halte à Vierzy où madame Muzard reçut son monde avec beaucoup de gentillesse. Monsieur Denis Rolland revint sur bien des idées reçues et montra que le château, avec son imposante galerie possédait une fonction de résidence et que son rôle défensif était surtout symbolique.

Les congressistes terminèrent leur périple à Droizy avec sa tour majestueuse en cours de restauration par monsieur Bachoud. Monsieur Paul Girod, président du Conseil général et maire de Droizy, recevait les congressistes au pied de la tour pour un rafraîchissement offert généreusement par monsieur et madame Bachoud et par monsieur Defente.

Ce congrès que beaucoup considérèrent comme particulièrement réussi, bénéficia du dévouement et de la compétence des organisateurs bien sûr, mais aussi du nombre et de la qualité des participants. Le temps, avec un soleil étincelant, donna parfois à cette belle journée des allures d'école buissonnière.

Robert ATTAL

*Président de la Société Archéologique
Historique et Scientifique de Soissons*



Médaille commémorant le bi-centenaire de la République frappée par la Monnaie pour le compte du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, offerte à chaque fonctionnaire de ce Ministère. L'avers reproduit le sceau de la Première République et le revers porte le logo du Ministère et le nom de l'agent.

La célébration du bi-centenaire de la République : une activité commune à nos sept Sociétés

Cécile Souchon et moi-même, en accord avec les présidentes et présidents des sept Sociétés formant la Fédération de l'Aisne, avons décidé de marquer les deux cents ans de la République en organisant une manifestation au niveau de chaque association.

La question de la date exacte a été posée puisque le dernier jour de la Monarchie est le 21 septembre 1792 et le lendemain, 22, le premier jour de la République. En effet, l'abolition de la Royauté a été le premier acte de la Convention ; mais la République n'a pas été solennellement proclamée.

Pour des raisons pratiques, puisque l'anniversaire tombait un jour ouvré, il n'a pas été toujours possible de réunir les membres de chaque Société le jour dit ; de plus des impératifs comme l'obligation de retenir une salle et le lendemain du référendum sur le traité de Maastricht ont également eu de l'influence.

Mais, quoiqu'il en soit, à Chauny, à Château-Thierry, à Laon, à Saint-Quentin, à Soissons, à Vervins, à Villers-Cotterêts, une manifestation a été organisée, soit le 21 septembre 1992, soit à une date très proche. Les responsables de nos Sociétés ont replacé l'événement dans son contexte historique, tant national que local et ont souvent étendu la comparaison avec l'avènement des républiques suivantes (nous en avons acquis une certaine habitude !). Certaines de ces conférences figureront, d'ailleurs, dans notre bulletin annuel.

Alain BRUNET
Président de la Fédération

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHATEAU-THIERRY

Bureau de la société en 1992

Président d'honneur	M. Roger DERUELLE
Présidente	Melle Colette PRIEUR
Vice-présidents	M. André LEFÈBVRE M. Robert LEROUX
Secrétaire	M. Raymond PLANSON
Secrétaire-adjoint	M. Alfred BEAUFORT
Trésorier	Mme Raymonde VALENTIN
Trésorier-adjoint	Mme Hélène BAULLARD
Membres	M. Xavier de MASSARY M. Pierre PLAVINET Mme Bernadette MOYAT

MEMBRES ADMIS EN 1993

Mmes Jeanine CHIAPINI, Christine D'AINVAL, Annie DUBERNARD-LAURENT,
Paulette FAUVET, Bernadette GROCAUX.
Melles Isabel GILG, Odile GUERY.
M. et Mme Bernard MARIE-D'AVIGNEAU.
MM. Jacques PONSIN, André SIMON.

Travaux de l'année 1992

Conférences :

8 FÉVRIER - Assemblée générale annuelle suivie d'une conférence de Catherine Schaeffer, condensé de sa thèse de diplôme d'Etat de docteur en pharmacie sur « *l'emploi de l'arsenic à des fins criminelles au cours des siècles* » ; les mobiles en sont presque toujours l'ambition, l'avidité ou la passion amoureuse.

7 MARS - « *L'ancien château-fort d'Artaud* », par le père Jean-Baptiste Molin, étudié à l'aide de 3 plans du XVIII^e siècle et du relevé des fondations établi lors des fouilles de 1951. Artaud, trésorier du comte de Champagne Henri le Libéral le fait construire entre 1170 et 1180 ; en 1299, Blanche d'Artois, nièce de Saint-Louis et épouse d'Henri de Lancastre fonde l'abbaye de Nogent sur la partie sud

des jardins ; au XVIII^e siècle le château est reconstruit par les La Bédoyère (1789) ; l'aménagement du parc est confié au célèbre jardinier paysagiste, l'écossais Thomas Blaikie ; le jardin est détruit lors de la construction de la ligne de chemin de fer.

4 AVRIL - «*Les anciennes plâtrières de l'arrondissement de Château-Thierry*» par Xavier de Massary. Le plâtre gros qui donne à l'habitat traditionnel de nos régions ses couleurs et son caractère était fabriqué de façon artisanale sur les lieux d'exploitation du gypse ou pierre à plâtre. Images et documents recueillis évoquent les 30 à 40 plâtrières de l'arrondissement au XIX^e siècle, qui n'étaient plus que 12 après la Grande Guerre, 2 en 1939, 4 en 1950. Cette histoire était à faire avant la disparition des derniers plâtriers.

16 MAI - «*Les Templiers*», par M. Alfred Beaufort. L'organisation de l'ordre est l'un des facteurs de sa grande réussite matérielle qui lui vaudra des envieux. C'est dans les régions de Picardie et d'Ile de France qu'on trouve le plus grand nombre de commanderies ; proches de Château-Thierry, celles de Montreuil-aux-Lions, Oulchy, La Ferté-Gaucher, Coulommiers, Fismes, Soissons sont évoquées ; la conférence est destinée à servir d'introduction à la visite de la commanderie de la Villedieu prévue au programme du voyage reporté de la Société.

13 JUIN - «*Jean Racine et la Ferté-Milon*». Monsieur François Valadon, président de l'Association «*Racine et son terroir*» et l'un des principaux artisans du Musée Racine, parle de l'enfance de l'écrivain ; orphelin très jeune, il est élevé par ses grands-parents paternels, puis par sa grand-mère seule Marie Desmoulin ; de l'attraction très forte à Port-Royal sur cette famille ; de l'éducation du jeune Jean à Port-Royal-des-Champs et de la solide amitié qui le liera à La Fontaine, son lointain cousin par alliance.

3 OCTOBRE - «*Un finage au service de l'histoire*». M. Bernard Boller donne dans cette conférence un aperçu des méthodes utilisées pour mener la recherche effectuée par lui sur le terroir de la Chapelle-Monthodon : superposition des terriers et cadastres ramenés à la même échelle, analyse fine du parcellaire et de la microtoponymie, du réseau de chemins et du paysage, du mobilier trouvé sur le terrain. Celle-ci a abouti à une publication - on pourrait parler de thèse - en mars 1992 par l'Association pour la sauvegarde et la protection du patrimoine historique et culturel de la commune de la Chapelle-Monthodon. L'étude, appuyée sur une remarquable illustration, s'intitule «*La mémoire du sol de la Chapelle-Monthodon*». Son auteur fait part d'une nouvelle recherche en cours sur «les fondements communautaires de la Chapelle-Monthodon».

7 NOVEMBRE - «*Recherches et découvertes 1992*». François Blary donne des précisions sur le travail de l'unité d'Archéologie de Château-Thierry, travail très important pour l'appréhension de l'histoire urbaine de notre ville. Dans les interventions, qu'elles se fassent aux Vaucrises, à la Charité, à Tillancourt, il n'est pas question de geler des travaux d'urbanisation nécessaires, mais de voir, comprendre, trouver des vestiges, recueillir parfois des objets dans un contexte étudié, surtout ne pas passer à côté de quelque chose d'important. Question de diplomatie, François Blary n'en manque pas ! Après il faudra faire un choix : tout ne peut pas être conservé. Du moins la mémoire des vestiges découverts sera-t-elle conservée et mise en œuvre. Le site du vieux château, unique en Europe, est particulièrement généreux à cet égard.

5 DÉCEMBRE - «*Les chemins de fer dans l'arrondissement de Château-Thierry*». M. Champenois rappelle que vers 1830 la France avait pris du retard sur l'Angleterre et que le rôle des Saint-Simoniens fut important dans la définition d'un réseau national. La ligne de Paris à Strasbourg fut l'objet de discussions, d'ordre économique, stratégique, politique, sans compter les intérêts privés. Prévu d'abord par la vallée de l'Aisne, puis de la Seine, le tracé du bon sens, par celle de la Marne, fut enfin retenu. Vinrent ensuite les difficultés de détail, telles que l'emplacement de la gare de Château-Thierry fixé en 1849, après maintes expressions de rivalités entre municipalités. En 1885 fut réalisée la jonction entre Villers-Cotterêts et Château-Thierry, célèbre sous l'appellation de «Train des Chesneaux» jusqu'en 1940, ainsi que de Mézy à Romilly, dont il reste un tronçon utilisé comme embranchement industriel.

Déplacements

14 JUIN - 12 membres de la Société participent au XXXVI^e congrès des Sociétés savantes de l'Aisne, à Soissons.

12 SEPTEMBRE - Voyage annuel de la Société «sur la route des abbayes en Yvelines». Par un beau soleil dissipant peu à peu des brumes lumineuses, nous retrouvions Racine, sa famille, ses maîtres et l'histoire du jansénisme au Musée des Granges de Port-Royal ; puis les Templiers à la commanderie de La Villedieu sa chapelle riche d'une documentation illustrant la conférence appréciée de M. Beaufort. La journée se poursuivait au Skit du Saint-Esprit, très petit monastère orthodoxe : deux moines, une église à bulbes, un baptistère, des fresques et des icônes. Mme Prudhomme offre à cette occasion à la Société le Guide de la vallée de Chevreuse nouvellement paru. C'est ensuite l'abbaye cistercienne des Vaux de Cernay qui reçoit notre visite émerveillée : les ruines de l'église de la seconde moitié du XII^e siècle de style bourguignon, la pierre tombale de saint Thibaud, la magnifique salle des moines restaurée et dans le parc la fontaine saint-Thibaud abritée sous un gracieux édicule construit avec des restes du cloître Renaissance. La journée se termine par Notre-Dame de la Roche, abbaye de religieux augustins dont subsiste la belle église du XIII^e siècle, encore garnie de ses stalles, qui abrite diverses sépultures de la famille de Lévis.

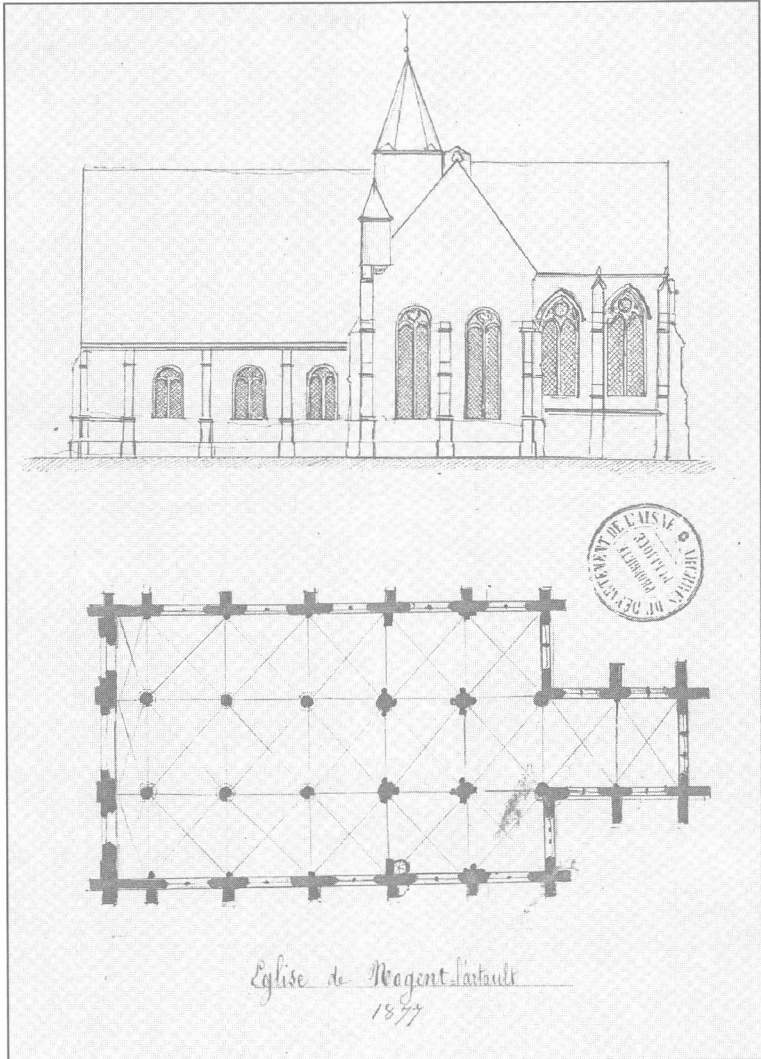
Autres activités

14 d'entre nous ont suivi le deuxième colloque international organisé les 2, 3, 4 juillet par la Société des Amis de La Fontaine. Grand succès grâce à une mobilisation castrothéodoricienne généreuse et efficace, récompensée par l'éclat de la journée à Vaux-le-Vicomte.

Large participation à la vie du Musée Jean de La Fontaine : M. Robert Leroux, avec son aimable et érudite disponibilité, a continué d'accueillir des groupes le dimanche. Beaucoup de membres de la Société étaient au rendez-vous du 24 octobre pour la présentation officielle des trois salles renouvelées : le petit salon XVIII^e siècle, la salle de Jouy transition XVIII^e-XIX^e siècles, et la salle Frédéric Henriet XIX^e siècle .

Communication à la demande des chercheurs des ouvrages ou documents conservés dans les collections de la Société. La consultation de la collection Souliac-Boileau reste la plus souvent demandée.

Église de Nogent-l'Artaud
(Archives départementales de l'Aisne, Coll. Piette)



Nogent-l'Artaud pendant la Révolution

COMMENT LES HABITANTS DE NOGENT-L'ARTAUD ONT VÉCU LA RÉVOLUTION

Il existe déjà deux études sur Nogent pendant la Révolution :

- le chapitre IX de l'*Histoire de Nogent*, œuvre du docteur A. Corlieu, d'après les cahiers de délibérations de la municipalité (1) ;
- mon étude sur l'abbaye de Nogent pendant la Révolution (2).

Il faut y ajouter les deux dernières pages de celle que j'ai présentée au Congrès des sociétés savantes de Caen en 1980 sur «La vie paroissiale à Nogent du XVI^e siècle à la Révolution» (3).

Mais il y a encore bien des choses à dire, grâce à de nouveaux documents explorés (4) et en procédant à une autre méthode d'analyse des faits. En effet, je ne reprendrai pas l'ordre chronologique des événements, mais envisagerai les principales préoccupations de la municipalité (qui certainement reflétaient celles de la population), pendant la période révolutionnaire, donnant ainsi un aperçu intéressant sur l'accueil fait à la Révolution par la «France profonde», à 80 kilomètres de Paris.

Nous aborderons douze points d'importance inégale :

- les réponses aux questionnaires de l'administration ;
- les calamités publiques ;
- les affaires courantes (surtout perception des impôts) ;
- les diverses élections ;
- la suppression du couvent des Clarisses ;
- la garde nationale ;
- les réquisitions et la conscription ;
- le culte catholique ;
- les fêtes civiques ;
- la chasse aux suspects ;
- le changement du calendrier et des dénominations ;
- la suppression des municipalités sous le Directoire.

(1) A. Corlieu et Ch. Leguillette, *Histoire de Nogent-l'Artaud*, Château-Thierry, 1906, p. 124-147. Nous citerons cet ouvrage sous le sigle H.N.

(2) Dans *Nogent historique*, n° 3, p. 7-24.

(3) *Congrès national des Sociétés savantes*, Caen, 1980, Histoire moderne, t. I, p. 442-444, et tiré à part en vente chez l'auteur et à Nogent historique.

(4) Surtout Archives départementales de l'Aisne, L 1994-1995 (Cahiers du Directoire cantonal de Chézy), mais aussi le cahier des délibérations de la municipalité de Nogent, incomplètement exploité par Corlieu.

Les réponses aux questionnaires

En 1788 (19 février et 14 juillet) la population est invitée à préparer les cahiers de doléances : on s'y plaint surtout de la difficulté des transports, du mauvais état des *chemins*, et des dégâts causés en temps d'orage par l'eau qui descend de la montagne dans les ravines. On indique qu'il y a grande quantité de pauvres, que secourt une Charité ayant peu de ressources (5). Le plus grand bienfait serait d'accommoder le chemin de la Montagne, par où les produits de la Brie pourraient descendre au port de Nogent. Sur ce point, les Nogentais auront satisfaction le 4 février 1802.

Mais c'est la route qui mène à Chézy et à la route d'Allemagne par la Presle qui fera sans cesse l'objet de réclamations ; la Révolution passera sans que la question soit résolue. Le 21 pluviôse an IX (10 février 1801), la municipalité se plaint du mauvais état de ce chemin, qui est celui de Château-Thierry. Au lieu-dit la Presle, il est impraticable à cause des inondations : «le citoyen Fouquet a failli y périr la nuit». Le 15 pluviôse an X (4 février 1802), elle signale qu'on a réparé et qu'on continue de réparer le chemin de la Montagne, mais elle réclame toujours pour celui de la Presle, et un an plus tard, 15 pluviôse an XI (7 février 1803), elle revient encore à la charge, disant que le chemin est devenu absolument impraticable.

Le 29 nivôse an II, on répond sur les *approvisionnements* : l'épicerie vient de Château-Thierry, mais aussi La Ferté-sous-Jouarre, Meaux et Paris ; les draperies de Troyes, Châlons-sur-Marne, Reims, Beauvais et Rouen ; les beurre, œufs et légumes de la commune et des pays voisins.

On indique aussi : ni tuilerie, ni plâtrière, ni autre manufacture ; seulement deux moulins. Il y a une foire le 23 novembre, et un marché le mardi (vieux style).

Le 26 brumaire an III (16 novembre 1794), a lieu le recensement des *bestiaux* : 925 moutons, 598 brebis, 550 agneaux, 120 porcs, 39 juments, 31 chevaux, 28 poulains, 53 chèvres, 16 béliers et 19 ânes.

Le 4 thermidor an V (22 juillet 1796), on note que la foire était jadis fixée au 23 novembre, mais «comme il fallait tout changer», elle a été reculée de 4 ou 5 jours ; on demande qu'elle soit remise à son jour ancien, mais qu'il en soit établi deux autres : les 1er mars et 23 juin.

Les calamités publiques

La période révolutionnaire est riche en calamités. La récolte de 1789 avait été désastreuse par suite du froid excessif de l'hiver. De sorte qu'il se produit une véritable *famine*, et que les Nogentais ont intercepté sur la Marne un bateau de blé se dirigeant sur Paris, ce qui a entraîné l'arrestation de quelques hommes, suivie d'une amnistie dont nous reparlerons.

(5) Erigée en 1693 pour succéder à l'Hôtel-Dieu ; cf. H. N., p. 166.

Il y avait du chômage cet été-là, et on a ouvert par adjudication au moindre offrant, 9 *ateliers de charité*, consistant en travaux aux rûs de la Garenne et de Louche. Interrompus, faute des fonds, les travaux ont eu leurs effets anéantis par un gros orage le 28 mars 1791.

Le 17 juillet 1793, juste avant la moisson, une *grêle* causa de gros dégâts. Plus terrible encore fut celle du 21 thermidor an VII (8 août 1799), qui ravagea Nogent, Pavant, Chézy, la Chapelle, Essises : «à Nogent, des arbres de sept pieds de pourtour ont été tordus ou arrachés et renversés et une quantité innombrable d'autres ébranchés, rompus et déracinés».

On note encore une *gelée* fin mars 1802 et une autre au printemps 1803.

De 1796 à 1799, pour empêcher la spéculation, on a dû 8 fois taxer le pain et la viande (6).

Les affaires courantes

Révolution et calamités n'ont pas interrompu le cours des affaires : en 1790, 1792, 1794, ordonnances de police, en 1793, nomination d'un tambour de ville et d'un organiste, de gardes-champêtres en 1794 et 1799. La grosse affaire est la désignation des répartiteurs des impôts. On relève les noms de Sébastien Huyard, marchand de bois, Aile Huvier, chirurgien, Gabriel-Josse Seron et son fils Gabriel-Ovide, tous deux notaires, Joseph Parmentier, bas-officier en retraite, propriétaire de La Charnoye, Jacques Pinçon, bourellier, Jean-Clément Mauclère, laboureur au Mesnil, Pierre Thomas, meunier, François Prévost, maçon, François-Joseph Doncourt, arpenteur.

Quant à la *perception des impôts*, elle est attribuée aux enchères, au moins offrant (avec un pourcentage pour lui). Ce fut d'abord Doncourt (qui percevait 1 % pour lui) ; après sa mort, Harmandot (qui comme les suivants, touchait 2 %), puis dans les ans III et IV, Robert Callou ; et du 6 brumaire an IV au 1er germinal an VI, Juvénal Couesnon.

Les diverses élections

On sait que le suffrage universel (des hommes) ne date en France que de 1848. Sous la Révolution, certains citoyens (les plus pauvres) n'ont pas le droit de vote. En 1800, on indiquera qu'il y a à Nogent 238 électeurs présents (les absents sont à l'armée). Malheureusement, on ne donne presque jamais le nombre des votants, même quand on note celui des voix obtenues.

En mars 1789, pour la rédaction définitive à Château-Thierry des cahiers de doléances et l'*élection des députés du Tiers-Etat*, Nogent était représenté par son syndic Gabriel-Josse Seron, notaire, Jean-Sébastien Huyard, marchand de bois, et Jean-Clément Mauclère, laboureur au Mesnil.

(6) A. Corlieu, *Histoire de Charly*, p. 97-98.

En décembre 1789, on élit douze jurés, parmi lesquels Hivier, Huyard, Nicolas Jossez, garde-port, Pinçon, bourrelier, Juvénal Couesnon, maçon (7).

Au début de 1790, c'est la *municipalité* qui est élue (8). Devient maire le syndic Seron ; parmi les 5 officiers municipaux et 12 notables, il y a Jossez, Huyart, Mauclère, Parmentier, Thomas. C'est le jeune Gabriel-Ovide Seron, fils du maire qui est élu greffier. Quand le 18 novembre, il s'engagera dans l'armée, il sera remplacé par Raphaël Genouville.

En novembre 1791, renouvellement de la municipalité. Pinçon devient maire. Parmi les officiers, il y a toujours Thomas et Huyart.

Le 1er novembre 1792, Genouville devient procureur et Bacus le remplace comme greffier.

Le 6 octobre 1793, est élu le *Comité révolutionnaire* : la liste en est dans l'Histoire de Nogent (9), mais pas le nombre de voix obtenues, qui sont respectivement : Jossez, garde-port : 52 ; Seron, notaire, ancien maire : 46 ; Couesnon, maçon : 43 ; Brayer, marchand : 39 ; Callou, maréchal : 38 ; Tranchant, commandant en second de la garde nationale : 37 ; Bonenfant, scieur de long à La Féroterie : 36 ; Brayer, aubergiste : 35 ; Parmentier, de la Charnoie, propriétaire, commandant de la garde nationale : 34 ; Pinçon, bourrelier et maire : 29, Lachevin : 27 ; Decoux l'aîné, maçon : 25.

Le 19 pluviôse (7 février 1794) a lieu l'élection de Louis-Joseph Parmentier comme «*agent de secours*», et de la femme Hivier comme «*agence*» (*sic*).

En 1796, après les réticences que nous dirons, Couesnon est élu *agent municipal* pour représenter la commune au Directoire cantonal, et Jossez son adjoint ; en 1797, François Prévost, agent, et Couesnon son adjoint ; en 1798, Gabriel-Ovide Seron, adjoint et en 1799, Jean-Clément Mauclère, agent.

On peut dire qu'à travers la Révolution, il y a eu notable stabilité dans les choix du corps électoral.

La suppression du couvent des Clarisses

La suppression du couvent des Clarisses a causé gros souci, étant donné la place qu'il tenait dans la vie du village. Elle occasionne en 1790, deux pétitions. Puis en 1791-1792, la mise en vente des biens (on note parmi les acheteurs Couesnon, Callou, Huyart, Jossez, Thomas (10), enfin une

(7) H.N., p. 127.

(8) H.N., p. 127-128.

(9) H.N., p. 138.

(10) Le décompte que donne Corlieu (H.N., p. 133-134) est incomplet, ne comportant quasi rien de ce que l'abbaye possédait en dehors de Nogent même.

espèce d'émeute en septembre 1792, au moment du départ des religieuses. J'ai raconté tout cela en détail dans mon article sur l'abbaye de Nogent pendant la Révolution (11).

La garde nationale

La municipalité a dû avoir aussi quelques soucis (minimes) avec une institution créée par la Révolution, la garde nationale. Formée dès le 30 août 1789, réorganisée en 1795 et 1796, composée de tous les citoyens de 16 à 60 ans en état de porter les armes, elle comporte à Nogent deux compagnies, ayant chacune un capitaine, un lieutenant, deux sous-lieutenants, 4 sergents et 8 caporaux. Les patrouilles de 9 hommes devaient faire «alternativement toutes les nuits le service de patrouille et de garde bourgeoise». Pendant toute la période révolutionnaire, le commandant en chef en a été Parmentier ; le commandant en second fut d'abord Barthélemy Brayer, remplacé ensuite par Georges-César Tranchant.

En juin 1791, ayant élu comme aumônier le curé constitutionnel, elle demande un règlement, en juillet, une guérite, en décembre, une caisse et un uniforme pour le tambour. Tout cela semble assez mal pris par la municipalité (12).

Les réquisitions militaires

Mais il y a plus sérieux que la garde civique. Ce sont les besoins de l'armée en matériel et en hommes.

Dès juillet 1793, ont lieu de nombreuses *réquisitions* : grains, fourrage, chanvre, paille, avoine, chevaux, voitures, chaussures, chemises, sans compter les emprunts forcés. On dut livrer aussi, non sans peine, les trois cloches ainsi que le linge et l'argenterie de l'église, cela continuera pendant le Directoire, le Consulat et l'Empire.

Aux réquisitions forcées, s'ajoutent les «*offrandes* volontaires pour les braves défenseurs de la patrie».

Mais des «braves *défenseurs de la patrie*», il faut aussi en fournir. Il y eut au moins un volontaire : Gabriel Seron fils : engagé à 20 ans, en novembre 1791, au premier bataillon de l'Aisne, il fit les campagnes de 1792 à 1795, année où il fut promu adjudant-général provisoire par le Commissaire aux armées de passage, nomination qui n'a jamais eu de ratification officielle. Aussitôt après cette promotion, Seron démissionna de l'armée pour rentrer à Nogent. Il épousa en 1796 Marguerite Gertrude Gabrielle Mauge et reprit alors l'étude de son père (13).

(11) Dans mon article au *Congrès de Dijon* la seconde pétition est publiée p. 188-190 et dans *Nogent historique* n. 3, p. 11-12. La première n'a pu être retrouvée.

(12) H.N. p. 126, 131, 136, 139-141.

(13) H.N., p. 211-212.

Concernant les autres soldats de l'an II et des années suivantes, il existe peu de renseignements. Le 27 octobre 1792, meurt à Condé-en-Hainaut, Louis-Honoré Victor Jossez, soldat au 1er bataillon de l'Aisne, compagnie de Girardot, né à Nogent. Le 27 juin 1793, il n'y a aucun volontaire : on tire au sort François Cormenot, domestique chez le bourgeois Lambert (20 ans) et Claude Pinguet (19 ans), du Tartre, qui se fait remplacer par Claude-Alexandre Perrin, domestique à la Courterie. Le 11 août suivant, on tire au sort Jean-Théodore Ramier (19 ans), domestique chez l'ex-seigneur, Claude-Nicolas-Potentier Olanier (23 ans 1/2), manouvrier au Mesnil, et Pierre Rolland, de Nogent (21 ans).

Le 27 prairial an II (8 mai 1794), Jean Cayer, soldat de la première réquisition, présent depuis un mois chez ses parents, est prié de rejoindre son corps. Le 29 ventôse an VIII (1er mai 1800) est désigné Louis Hardy (20 ans). En l'an IX, après le coup d'état de Bonaparte, il y a 33 Nogentais à l'armée. En 1814, les registres d'état civil transcrivent deux décès de jeunes soldats de Nogent : Jean-Baptiste Arnould, 21 ans, du 7ème bataillon du train d'artillerie, mort à Stenay le 8 décembre 1813, et Jean-Pierre Renault, fusilier au 53ème régiment d'infanterie de ligne, mort à l'hôpital militaire de Strasbourg le 23 juillet 1814.

Nous avons quelques détails sur *le départ des soldats* de l'an VII. Le 11 brumaire (1er novembre 1798), pour conduire jusqu'à Laon les 17 conscrits du canton de Chézy, on désigne Louis-Henry Mauge, ex-capitaine de chasseurs tirailleurs, demeurant à Nogent, connu «comme homme probe et intelligent, et d'une moralité éprouvée». Le 25 floréal, ils ne sont que 16 à partir de Chézy à pied. Ils arrivent le même jour à Oulchy-le-Château, où ils reçoivent «stations et vivres». A Soissons, il en est de même. Mais, parvenus à Laon, but du voyage, on ne les leur donne que pour un jour seulement. Et Mauge leur conducteur, ne reçoit rien pour son séjour à Laon, ni pour la route du retour. Il réclamera ensuite indemnité.

Le 27 fructidor (13 septembre 1799) où a lieu un nouveau départ de Chézy à 7 heures du matin, pour arriver à Laon le 29, ce n'est plus Mauge, mais un lieutenant vétérans de Chézy qui conduit les conscrits.

Nogent doit aussi *loger des soldats*. Le 16 ventôse an VIII (7 mars 1800), une colonne mobile de 14 hommes cantonnera à Nogent. Par contre, trois ans plus tôt, les Nogentais sont stupéfiés par une lettre datée : Armée de Sambre et Meuse, 24 messidor an V (12 juillet 1797) (14) annonçant que Nogent aurait à loger et nourrir, du 8 au 13 thermidor suivant, une division de 4 régiments de chasseurs à cheval et son quartier général, soit 2 900 hommes et 2 920 chevaux. Il y aurait de plus à fournir le «nombre de voitures nécessaires pour le transport à la suite de chaque régiment de 15 à 20 milliers de bagages». On comprend que cette lettre ait été dénoncée à l'intermunicipalité comme «suspecte, con-

(14) Arch. dép. Aisne, L 1995, f. 44.

traire au bon ordre et dangereuse au bien public», et qu'elle ait suscité à Chézy une dénonciation au Conseil des Cinq-Cents. Était-ce erreur ou plaisanterie ?

L'exercice du culte à Nogent de la Terreur au Concordat

Dès octobre 1790, Philippe Garnon de Jarcy, curé de Nogent et son vicaire Potin *refusent le serment* à la Constitution civile du clergé. Persistant dans leur refus, ils doivent quitter la paroisse fin mars 1791. Le curé constitutionnel Christophe Lestaudin est installé le 3 avril (15). Il ne semble pas que cela ait provoqué de remous particuliers : un curé part, un autre arrive, c'est tout.

En novembre 1793, Paris est en pleine folie de déchristianisation, malgré les courageux efforts de l'abbé Grégoire à la tribune de la Convention. Le curé constitutionnel de Nogent, Christophe Lestaudin *part à son tour* en novembre 1793, après avoir déposé à la Convention le 19 ses lettres de prêtrise et de nomination à la cure de Nogent. Il se retire à Château-Thierry, où il entre dans l'administration pour la collecte du salpêtre. Dès le 29, il avise la Société populaire de Château de sa renonciation au sacerdoce et demande son admission (16).

Cornette, dans son Histoire de Pavant, parle d'une Société populaire à Nogent. C'est inexact ; on n'en a aucune trace ; et on peut être certain qu'il n'y en eut pas. Par contre, il y en avait une à Château-Thierry (17), une à Chézy et une à Charly (18), qui toutes deux ont demandé leur affiliation à celle de Château.

Aux séances de cette société des 17, 18 et 28 frimaire (7, 8 et 18 décembre 1793), un membre de la Société populaire de Chézy dénonce un prêtre fanatique qui dit la messe à Nogent. Mais le 24 nivôse, il précise qu'il ne s'agit pas du ci-devant curé, bon patriote, mais du vicaire «qui n'a pas suivi les conseils de son curé», lui disant «que ses conseils ne suffisaient pas et qu'il en consulterait d'autres que lui» (19).

Il s'agit donc de Jean-Pierre-Joseph Drouin, né le 24 juin 1740, donc âgé alors de 53 ans. En 1790, il était prêtre sacristain à la cathédrale de Meaux et titulaire de la chapelle de la Décollation de saint Jean-Baptiste. Le 17 mai 1793, il avait obtenu de l'évêque constitutionnel de Seine et Marne son *exeat* pour l'Aisne (20) ; il arrive comme vicaire à Nogent, et prête serment le 23 septembre.

(15) H.N., p. 129-130.

(16) *Annales de la Soc. hist. et arch. de Château-Thierry*, 1881, p. 261.

(17) Les comptes-rendus en ont été publiés (du 31 octobre 1793 au 28 janvier 1794) dans les *Annales* (note précédente), p. 180 et sv.

(18) A. Corlieu, *Histoire de Charly*, p. 151, avec reproduction du diplôme gravé pour ses membres.

(19) *Pêcheur, Annales du diocèse de Soissons*, IX, p. 175.

(20) Arch. dép. Seine et Marne, L 306, L 313, L 384, L 386.

Disant encore la messe à Nogent en décembre 1793, il n'a donc pas suivi son curé Lestaudin. Jusques à quand a-t-il continué l'exercice du ministère à Nogent ? Un mois plus tard, le 29 pluviôse (17 février) le presbytère de Nogent est vendu aux enchères, mais les scellés sont apposés sur la chambre vicariale où sont les meubles de Drouin, qui a donc dû s'éloigner ou se cacher.

Pour ma part, j'ai constaté sur les pages de garde du Rituel paroissial de Nogent, attestations de baptêmes faits le 22 novembre 1794 et jours suivants. Ils ne sont certainement pas le fait de Drouin mais du curé constitutionnel de Chézy, seul à mon avis à pouvoir avoir accès au Rituel paroissial, resté dans la sacristie. En effet Jean-Baptiste-Nicolas-Amable Gibert, à la différence de Lestaudin, est demeuré en place. En novembre et décembre 1794, il se dit desservant à Nogent, où il procède même au baptême d'une fille de Chézy, Marie-Françoise Renard. Pourquoi ce baptême à Nogent ? Les parents chéziats voulaient peut-être sur place l'anonymat ?

Gibert, né à La Ferté-sous-Jouarre le 2 juin 1747, donc âgé de 47 ans au moment de la Terreur, avait été ordonné prêtre à Meaux en septembre 1771. D'abord vicaire à Rozay en Brie, il avait été ensuite curé de Dhuisy, puis, au diocèse de Soissons, de Montfaucon... Ayant prêté le serment, il avait été élu curé de Chézy (21). Il y fait des baptêmes en 1794, 1798, 1800 (22). En 1797, un autre baptême est fait à Chézy par un certain Gutel, dont je ne sais rien d'autre.

Quant à Drouin, le 7 prairial an II (26 mai 1794), il réside à Saint-Rémy de la Vanne, en Seine et Marne, alors que plus tard, on lui paiera une pension comme ayant desservi Chézy de l'an IV (1795) à l'an VI (1797). Aurait-il séjourné à Nogent ou environs de mai à Noël 1794, pour revenir à Chézy dès l'année suivante ? Etant comme Gibert du diocèse de Meaux, on peut supposer qu'il était son ami et vivait alors avec lui, tout en continuant à célébrer plus ou moins clandestinement à Nogent. Une tradition locale rapporte que pendant la Terreur, une chapelle aurait été aménagée et des messes dites au Crochet, dans un souterrain qui débouche au bout du champ du Voisin, au-dessus de la ferme.

Il y avait *d'autres prêtres réfractaires* dans la région en particulier l'abbé Pierre de Beaurepaire cousin de Philippe Garnon de Jarcy (23) et

(21) *État du clergé du diocèse de Soissons ... du 1er janvier 1790 au 31 décembre 1923*, deux grands cahiers manuscrits aux Archives historiques de l'évêché de Soissons.

(22) Il y a aux Archives de l'évêché de Soissons un registre de l'état religieux de Chézy de 1793 à 1802, reconstitué par témoignages en novembre 1803. Gibert, après le Concordat, retrouva son ancienne cure de Montfaucon, il signe les registres de 1803 à 1823. On ignore ce qu'il devint ensuite.

(23) Pierre-Honoré de Beaurepaire était né le 16 mai 1741 à Chézy, au château des Etolins, demeure de ses parents : Louis-Pierre-Antoine de Beaurepaire, écuyer, seigneur de Pontfol, chevalier mousquetaire noir des chevaux-légers de la garde du roi, chevalier de l'ordre de Saint Louis, et de son épouse Jeanne Rousselet. Élevé au séminaire de Soissons, il y avait été tonsuré le 15 mars 1768. En 1790, il était chanoine du chapitre cathédral de Soissons, il refusa le serment, mais n'émigra pas. Il est mort en à l'hôtel-Dieu de Laon.

l'abbé Charles de La loge (24) tous deux à Charly.

Quoi qu'il en soit des années 1794 et 1795, c'est fin juillet 1796 qu'a eu lieu officiellement la reprise du culte à l'église de Nogent, par un prêtre insermenté du nom de Jean-Baptiste Gérard. Avant la Révolution, il était curé de Launoy. Les lois du 3 ventôse et du 11 prairial an III (24 février et 30 mai 1795) avaient rendu libre l'exercice du culte, ce que le Directoire du district de Château fait savoir le 4 messidor (22 juillet). C'est à dater du 31 juillet 1796 qu'à Nogent, l'ancien maire Pinçon tient les comptes paroissiaux. La première quête est faite au mois d'août par les filles Pétré et Hubier.

Mais la loi du 22 germinal an IV (11 avril 1796) interdit l'usage des cloches et toutes autres espèces de convocation publique pour cet exercice. Le 12 floréal (17 mai 1796), l'intermunicipalité de Chézy constate que cette loi n'est pas appliquée dans plusieurs communes de son arrondissement, et que désormais toute contravention sera punie. Le 3 prairial (12 mai 1796) elle fait savoir que les habitants des communes professant le culte catholique doivent faire déclaration qu'ils choisissent la ci-devant église pour lieu de leur réunion. Donc fin juillet 1796, cette déclaration a dû être faite à Nogent quand Gérard prend la direction de la paroisse.

Le 20 nivôse an X (10 janvier 1802), Pinçon, toujours trésorier de la fabrique, rend compte pour 1801 devant le maire et les habitants.

Il y eut encore des tracasseries : le 21 frimaire (11 décembre 1796), l'intermunicipalité interdit la messe de minuit de Noël. En revanche le 17 frimaire an IX (8 décembre 1800), un mémoire de Vignier de Charly et Sarazin de Chézy évalue les travaux de vitrerie à faire à l'église de Nogent. En l'an XI, obligation est faite aux communes de loger et payer (en partie) le curé et d'entretenir l'édifice du culte. Le Conseil municipal prend le 14 messidor (3 juillet 1803) les décisions en conséquence.

Jean-Baptiste Gérard quitta Nogent quand en 1802, un curé concordataire avait été nommé, Charle Wallet, âgé de 60 ans et qui d'ailleurs décéda dès le 24 mars 1804. Gérard est mort le 12 avril 1803.

Nous étudierons plus loin les curés de Nogent et l'histoire de la paroisse depuis la Révolution.

Il semble donc que la population de Nogent soit restée fidèle à ses pratiques catholiques, et n'ait guère versé dans le fanatisme anti-religieux. Dans quelle mesure a-t-elle participé aux fêtes «civiques» prescrites par le gouvernement ?

(24) Né en 1752, ayant fait ses études à Juilly, il était ordonné prêtre à Soissons en 1777. Vicaire général de Montauban, ayant refusé le serment, Charles-Jean-Henri de La Loge, il s'était réfugié chez son frère au château de Charly. Il célébrait la messe et des baptêmes dans quelques maisons sûres. Arrêté avec son frère le 27 octobre 1793, il fut vite remis en liberté, et en 1795, reprit publiquement le culte à Charly. Il fut ensuite curé de Crouettes, en 1802, grand pénitencier à Soissons, en 1808 vicaire général. Il est mort le 10 novembre 1837. Cf. A. Corlieu, *Histoire de Charly*, p. 279-280.

Les fêtes civiques

Pour concurrencer le culte catholique, on a en effet institué des fêtes civiques révolutionnaires. C'est dans l'été 1792 qu'aux registres de la municipalité de Nogent, on commence à en faire mention. Source d'étonnement, il n'y a pas de fête de la Fédération le 14 juillet 1790. La première fête relatée est celle du 6 juin 1792, où l'on plante l'arbre de la liberté. Vient ensuite celle du 14 juillet. L'une et l'autre, où le curé constitutionnel et la messe tiennent une grande place, sont racontées dans l'Histoire de Nogent (25).

Ensuite mention est souvent faite aux registres de la préparation ou du déroulement de ces fêtes. Pour le 10 août 1793, il est seulement noté qu'on a dépensé 26 livres 10 sols pour le maçon Lavechin qui a dressé l'autel de la Patrie et pour une livre de poudre à tirer et le voyage à Charly (pour aller la chercher). Le 8 juin 1794, il y a un long compte-rendu de la fête de l'Être Suprême (26).

Au temps du Directoire, on compte au moins 7 fêtes dans l'année : le 21 janvier (Ier ou 2 pluviôse), celle de la juste punition du dernier roi des Français ; pour l'an IV, où elle a lieu à Chézy, chef-lieu de canton, nous avons une description minutieuse : tous les fonctionnaires et salariés de la République doivent s'y rendre pour 9 heures du matin. Le cortège, parti du lieu des réunions, s'est rendu sur la «place de la Réunion», au coin de «l'hôtel de la Patrie élevé à cet effet» (sic). Là le président (du directoire cantonal) a fait un discours. Le secrétaire a lu la lettre du ministre de la police à tous les gardes nationaux. Trois jeunes citoyens ont chanté des chansons républicaines. Le commissaire du pouvoir exécutif a discouru sur la réorganisation de la garde nationale.

L'après-midi, à 2 heures, l'administration a distribué aux indigents des communes du canton pour 12 boisseaux de blé en pains qu'elle avait fait cuire. Puis il y a eu différents jeux. Le tout s'est passé dans le plus grand ordre (27).

Le 30 ventôse, on fête la souveraineté du peuple ; le 10 germinal, la jeunesse ; le 10 prairial, les victoires et la reconnaissance aux défenseurs de la Patrie ; en messidor, le 14 juillet, la prise de la Bastille ; en Thermidor, la liberté ; et ce même mois, le 10 août, la chute de la royauté. En l'an IV, on dégage ensuite la place de Nogent des buttes qui s'y trouvaient, «connues sous le nom de montagne» ; le 1er vendémiaire enfin on fête la fondation de la République. Par contre, nous n'avons aucune trace de la fête des époux en floréal, ni de celle de la moisson en messidor.

Mais il y a aussi des fêtes exceptionnelles :

(25) H.N., p. 131.

(26) H.N., p. 131.

(27) Arch. dép. Aisne L 1994.

Le 18 fructidor an VI (4 septembre 1798) pour le complot éventé des «infames Brottier, Berthelot, La Villeurnois et Duverne de Presle disséminés sur tous les points de la France... pour asservir le Corps législatif et renverser la Constitution républicaine de l'an trois». Le 10 ventôse an VII (28 février 1799), à Nogent, on a planté un nouvel arbre de la liberté pour remplacer le précédent qui était mort. Le 20 prairial an VII (8 juin 1799), on a fêté les malheureuses victimes, les représentants Robertot et Bonnier. Enfin en vendémiaire an VIII (septembre 1799), a lieu une fête funèbre en l'honneur du général Joubert, mort pour la patrie.

A toutes ces fêtes, sont convoqués les corps tant civils que militaires, les instituteurs, les notaires. Il y a toujours un cortège, un discours «analogue à la circonstance», et le tout se termine par des chants patriotiques, des danses et des jeux républicains.

La chasse aux suspects

Pour Nogent, ce titre est inadéquat. Il faudrait plutôt parler de lieu de refuge, où séjournent : Etienne-Joseph Lambert, ci-devant auditeur des comptes (28), son épouse Henriette-Madeleine Leschassier (29), la veuve de l'académicien de Tressan, qui a près de 68 ans et vient le 7 mai 1793 se retirer au village où elle avait habité quelques temps avec son mari après 1766 (30), l'ex-religieuse de l'abbaye Françoise Osborn, anglaise qui le 8 novembre 1793, vient déclarer avoir 72 ans, être en France depuis 60 ans, à Nogent (abbaye) depuis 22 ans (31), et actuellement chez Louis-Antoine Rolland (32).

En avril, on vient de Château-Thierry pour repérer et arrêter les suspects ; le maire Pinçon n'a personne à signaler.

Quand le 9 août on vient pour arrêter l'ex-seigneur, sa femme et ses enfants, la municipalité, réunie sur le champ, obtient qu'ils soient laissés sous sa garde ; et quand le 1er octobre, comte et comtesse sont arrêtés, municipalité et habitants ne cessent de réclamer leur libération, qu'ils obtiennent un an plus tard. Si le 6 novembre 1793, on arrête un manouvrier de Richebourg, Jean Varenne, arrivé onze mois plus tôt, il est relâché au bout de deux jours.

Au plus mauvais moment de la Terreur, le 7 frimaire an II (27 novembre 1793), un petit détachement de l'armée révolutionnaire, sous les ordres

(28) Il réside à Nogent du 1er juin au 28 décembre 1791, puis en germinal an II et encore le 15 frimaire an VII (5 décembre 1798).

(29) Agée de 51 ans, elle est certifiée n'être «point émigrée ni détenue pour cause de suspicion ou de contre-révolution» et avoir résidé à Nogent sans interruption depuis le 9 mai 1791.

(30) Il s'agit vraisemblablement de l'anglaise Miss Russel, âgée alors d'environ 68 ans. Son mari, qui avait habité Nogent, et dont nous parlerons plus loin, était mort en 1781 d'un accident de voiture.

(31) Arch. dép. Aisne 64 Q 3 (attestation des officiers municipaux de Nogent du 2 août 1792).

(32) Louis-Antoine Rolland, tailleur d'habits, demeurait sur la place. Il est ancêtre des familles Molin, Huyart, Houpeau, Cornichon et Lion.

du brigadier Tronchon, d'Égalité-sur-Marne se présente à Nogent «pour y effacer les vestiges du vasselage et y arrêter les suspects», la municipalité lui répond qu'elle n'en connaît aucun dans la commune. Le maire Pinçon (qui dès la fin juillet 1796 reprendra les fonctions de premier marguillier de la paroisse) déclare à Tronchon que quant à lui, il a toujours cherché à remplir les décrets de la Convention et ne s'est jamais arrêté aux principes de l'Église fanatique et que pour preuve il avait déposé au sein de la Convention l'argenterie provenant de l'église.

Après avoir passé la journée à Nogent et fait quelques dépenses, les hommes de cette troupe regagnèrent Égalité.

Dernier épisode de cette chasse aux sorcières : le 25 fructidor an VII (11 août 1799), Doncourt sera désigné par le directoire cantonal de Chézy pour la surveillance des instituteurs.

Le changement des dénominations et du calendrier

S'il n'y a pas eu de chasse aux suspects, on ne s'est pas beaucoup soucié non plus de certains changements décidés par la Convention.

Le 19 novembre 1793, Nogent-l'Artaud, à sa demande, a officiellement changé de nom. Mais c'est seulement un mois plus tard, le 20 décembre, que l'officier d'état civil se situe à «Nogent-la-Loi, ci-devant Nogent-l'Artaud» (33). Et dans les cahiers de délibération de l'intermunicipalité de Chézy, qui s'ouvrent deux ans plus tard, le 15 frimaire an IV (6 décembre 1795) et ne s'achèveront qu'après le coup d'état de Bonaparte, on ne parlera jamais que de Nogent-l'Artaud.

Quant au calendrier républicain, c'est seulement au bout d'un an, le 2 octobre 1793 (7 brumaire an II) qu'on en tiendra compte au registre de l'état civil de Nogent. Mais on peut dire que dans la vie courante, il ne fut jamais adopté. On ne réussira jamais à substituer le décadi au dimanche puisque en 1798, en mai, août et septembre, et encore en 1799, en janvier et avril, on répète sans cesse au canton, qu'il est temps d'en finir : «considérant que les jours de repos sont toujours les dimanches et fêtes de l'ancien calendrier ; qu'il est très instant de réprimer une malveillance qui conduirait au retour des lois républicaines dans celles de la monarchie... considérant enfin que tous les moyens pris jusqu'à présent ont été insuffisants...», décide de sévir.

Citoyens du canton de Chézy et citoyens de Nogent-l'Artaud, n'ont pourtant jamais adopté le calendrier républicain, à l'exception du registre officiel d'état civil.

(33) Cependant le 10 frimaire (30 novembre), il avait inscrit la naissance d'une Marie-Loy Harpillart.

Suppression des municipalités sous le Directoire : Réticences et résistances

Beaucoup plus traumatisante a été, à l'avènement du Directoire, (5 brumaire an IV = 27 octobre 1795), la suppression des municipalités au bénéfice d'une administration cantonale. Nogent appartient alors au canton de Chézy, avec 5 autres communes situées au sud de la Marne (34).

Il était prévu que le directoire exécutif cantonal se composerait d'un agent municipal de chaque commune, assisté d'un agent adjoint. La nouvelle organisation ne fut pas acceptée sans résistance. Pendant plus d'un mois, le cahier de délibérations du directoire cantonal (35), inauguré le 15 frimaire an IV (6 décembre 1795), ne mentionne aucun délégué de Nogent. Des élections ont eu lieu ; les élus ont refusé la fonction.

Le 17 nivôse (7 janvier 1796), Robert Callou (précédemment procureur de la commune de Nogent) vient à l'assemblée cantonale se proposer pour représenter Nogent à titre provisoire. Il lui est répondu que «malgré son offre républicaine», on ne pouvait l'admettre que s'il était régulièrement élu.

Le 21 germinal an IV (10 avril 1796), soit 5 mois et demi après la nouvelle organisation, la situation n'a pas changé. On convoque donc les électeurs de Nogent pour le 29. Ce n'est pas Callou, mais Juvénal Couesnon, qui est élu (36). Il assiste dès lors aux séances de Chézy. Mais ce n'est pas la fin de la résistance.

Le 5 nivôse an V (25 décembre 1797), soit plus de deux ans après le début de la nouvelle organisation, 3 des 6 communes du canton (37) n'ont pas encore remis à Chézy les registres, papiers et cachets de leur municipalité supprimée, et Nogent ne l'a fait qu'incomplètement. Le 6 ventôse (24 février 1798), le commissaire du directoire cantonal est allé à Laon remettre une demande écrite d'intervention de l'administration départementale. Deux jours après (le 8), celle-ci arrête que le citoyen Couesnon sera tenu de déposer dans la huitaine des états de section et registres à lui demandés plusieurs fois.

Finalement, ce fut fait, puisque, lorsqu'en 1800, tout cela sera rendu, Nogent ne récupérera pas 2 états de section, égarés pendant le régime intercommunal (38). Mais plus tard, après le rétablissement des municipalités (39), celle de Nogent jugera très sévèrement l'administration cantonale du temps du Directoire. En l'an IX, elle écrira : «Accablée depuis 4 ou 5 ans d'impositions véritablement trop fortes mises sur elle avec l'in-

(34) Pavant, La Chapelle sur Chézy, Essises, Montfaucon, Viffort.

(35) Arch. dép. Aisne, L 1994 et L 1995.

(36) Grand-père et tuteur de mon arrière grand'mère paternelle, Hortense Rolland, épouse de Jules Molin, et fille de Thérèse Couesnon, seule enfant et héritière de Juvénal.

(37) La Chapelle, Montfaucon et Viffort.

(38) Hélas, depuis 1928, où je les avais consultés à la mairie de Nogent, tous ont disparu.

(39) La première séance du nouveau conseil municipal (nommé) aura lieu à Nogent le 4 vendémiaire an IX (26 septembre 1800).

justice et l'arbitraire les plus despotiques et dispensées par un commissaire (*nota*) près l'administration du canton de Chézy à tout autre objet que celui pour lequel elles étaient destinées, la commune de Nogent n'a pu avoir de quoi subvenir à ses besoins de l'intérieur».

On lit en marge : «*Nota*. En l'an III et IV, il fit imposer 3 000 francs payables en numéraire pour les charges locales de la commune de Nogent, et il n'y eut pas 150 francs pour la commune ni même pour l'entretien et réparation des chemins».

Est-ce aussi à la mauvaise humeur des Nogentais qu'il faut attribuer les diatribes de Juvénal Couesnon : «Le 5 nivôse an V (25 décembre 1796), Levoirin, commissaire du directoire exécutif de Chézy demande que Louis Juvénal Couesnon soit dénoncé à l'administration centrale comme «rebèle» (*sic*) aux actes des autorités constituées, perturbateur de l'ordre social, calomniateur cherchant à entraver à chaque instant la marche de l'administration ; déjà plusieurs fois, il a insulté l'administrateur en fonction en disant que l'on ne rendait point justice aux pauvres et que tout était pour les riches et en répétant qu'il y avait des gens de mauvaise foi qui surprenait (*sic*) sa bonne foi, et qu'on lui envoyait des arrêtés faux. Il a dit aussi que le commissaire rendait justice aux riches pour de bons dîners».

Une affaire tenant à cœur aux Nogentais avait pourtant été réglée le 23 prairial an V, alors que Prévost avait succédé à Couesnon, celle des biens de l'ancien hôtel-Dieu (appelé alors l'hospice).

Malgré les grands bouleversements que furent la suppression du couvent, et pour une moindre part, celle des privilèges du seigneur, malgré un moment de peur en octobre-novembre 1793, la Révolution à Nogent s'est passée dans le calme, sans drame et sans excès.

LES ACTEURS PRINCIPAUX DE LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE A NOGENT-L'ARTAUD

Un ex-seigneur obstinément défendu par ses ex-sujets

Quand sont convoqués les états généraux, le seigneur de Nogent est le comte Noël-Florimond Huchet de La Bédoyère (40).

C'est à l'âge de 53 ans qu'en 1763, il achète aux La Vieuville les terres et seigneuries de Nogent, Saulchery et Pavant. Les La Bédoyère étaient amis des Maupeou et des Tressan. René-Théophile de Maupeou, seigneur de Sablonnières avait épousé une des deux filles du comte Louis-Elisabeth

(40) Noël-Florimond, né en 1710, marié en 1776 à Marie-Angélique Costé de Saint-Suplex, était fils puîné de Charles, comte de La Bédoyère, procureur général au parlement de Bretagne. Cf. Histoire de Nogent, p. 118 et 208.

de Tressan (41). Celui-ci, fécond écrivain, membre de l'Académie des sciences de Berlin et de l'Académie française, vint vivre quelque temps à Nogent, après la mort en 1766, de l'ex-roi de Pologne, Stanislas Leczinski, dont il était en Lorraine une sorte de ministre de la culture (42).

Acheteur de la seigneurie, du château et des terres, le comte de La Bédoyère vient à Nogent (43) ; et c'est à Nogent que dans la maison où avait habité Tressan et qu'il avait rachetée, (maison Porteneuve, Saint-Pierre, Vandamme) il mourut, trois jours avant l'ouverture des états généraux, âgé de 72 ans, le 2 mai 1789.

Mais il semble que déjà depuis longtemps, la vedette était tenue à Nogent par son fils, le vicomte Charles-Marie-Philippe. A leur arrivée, les La Bédoyère n'avaient trouvé qu'un château-fort en ruine. Les La Vieuville, très occupés à la Cour, avaient fort négligé leurs domaines de Nogent et Pavant. Leurs successeurs avaient donc tout à reprendre. Ils sont vite entrés en procès avec leurs voisines, les religieuses de l'abbaye. Ils leur contestèrent le titre qu'elles avaient toujours pris jusque là de «seigneur en partie» de Nogent. Ils le contestent pour le fait que tout en ayant quelques droits seigneuriaux, elles ne possédaient aucun fief. Le 23 février 1777, un arrêt du Conseil d'État maintenait les religieuses dans le droit de mesurage et hallage, mais en juillet 1779, elles perdirent leur procès au principal. Leur appel fut rejeté en 1782. Finalement interviennent trois règlements amiables les 23 mars, 3 mai 1787 et le 3 novembre 1788 (44). En particulier sont déterminées avec précision, avec croquis, les limites entre la cour du couvent et les fossés du château, ce qui permet aux La Bédoyère la construction du château actuel, projeté dès 1786, et le tracé du parc à l'anglaise confié au célèbre architecte-jardinier écossais Thomas Blaikie.

Tout cela est le fait du vicomte, qui avait donc pris les choses en mains avant même la mort de son père.

(41) Cf. Léon Fontaine, *En Brie champenoise*, p. 177, 179, 180, 186. Sur les registres de l'état civil de Nogent, figurent en 1767, au mariage de Sébastien Huyart, les signatures de Tressan et Maupeou. Je les ai reproduites dans ma communication au Congrès des Sociétés savantes à Nancy-Metz, 1978, Histoire moderne, t. 2, p. 264.

(42) Histoire de Nogent, p. 207-208.

(43) Dans l'assemblée de paroisse tenue le 10 octobre 1771, il est présent, ce qu'atteste sa signature.

(44) Archives départementales de l'Aisne, F² 148 et H 1673. Les religieuses abandonnent tous les droits féodaux que leur avait concédés Blanche d'Artois, dont ceux de mesurage et hallage. Le seigneur leur cède un canton de chasse et 22 arpents 17 perches de terres. Il renonçait aussi aux eaux que les religieuses devaient lui fournir quand il séjournait à Nogent. En effet, par accord entre les La Vieuville et le couvent, le seigneur avait le droit de prendre, au coin du clos de Nicolas Seron, près la porte du trésorier, le sixième des eaux que les religieuses faisaient venir de la montagne par un aqueduc souterrain pour le service intérieur de leur abbaye. Après la Révolution, cet aqueduc fut détourné vers la maison Porteneuve. Le souvenir en est gardé à la Chenée par le nom de la «Fontaine du Regard».

En 1785, il avait aussi fait cesser la communauté qui existait depuis 1546, sur le moulin de Nogent, rebâti sur la Marne en 1711, en rachetant au comte de Vassan, seigneur de Bonneil et Romeny, sa moitié moyennant 12 000 livres pour le moulin, 1 000 livres pour la rivière, 1 800 livres pour la banalité (que supprimera la loi du 4 août 1789). Il fit alors acte de foi et hommage à l'évêque de Soissons le 1er octobre 1785.

Charles-Marie-Philippe, devenu comte à la mort de son père, était né à Paris en 1751. Grand (5 pieds 4 pouces, soit 1,75 m) il avait un visage long, le front découvert, les yeux bruns, menton pointu, bouche moyenne et nez long. Il avait 12 ans quand son père avait acheté Nogent ; il en avait 38 en mai 1789. Capitaine de dragons au régiment de Monsieur, comte d'Artois (le futur Charles X), a-t'il participé à quelque campagne, à la guerre de l'indépendance américaine ? (ce qui pourrait expliquer le retard de son mariage), nous n'en savons rien... C'est en effet à 31 ans, en 1782, qu'il avait épousé Judith-Félicité-Françoise des Barres, née en 1759. De 8 ans plus jeune que son mari, elle était aussi plus petite (5 pieds soit 1,65 m), elle avait un visage rond, les yeux bleus, le front haut (45) ; en 1789, ils ont déjà leurs deux fils : Henri qui a 7 ans et Charles-Ferdinand, qui en a 3.

Ayant sa demeure à Paris, au faubourg Saint-Germain, en 1783, rue Saint-Dominique, puis ensuite 503, rue de la Planche (46), le vicomte Charles a pris cependant grande part à la vie du village de Nogent. Le 4 juin 1783, un violent orage ravage Nogent (et Saulchery). Les habitants demandent dispense de la corvée royale pour les travaux devant protéger leurs maisons du retour de pareille calamité ; le vicomte y joint une lettre personnelle à l'intendant. Et satisfaction est obtenue. En avril 1789, la vicomtesse est signalée comme membre de la Charité (47).

Mais le vicomte s'est surtout au printemps 1789, acquis la reconnaissance des Nogentais par *son intervention* en leur faveur auprès du roi Louis XVI. La récolte de 1788 avait été mauvaise. La disette sévissait. Quelques Nogentais avaient arrêté et pillé un bateau chargé de blé pour Paris, ils furent arrêtés. Mais le vicomte obtint du roi une audience et leur grâce (48).

C'est Charles-Marie-Philippe qui représente son père en 1787, à l'assemblée provinciale de Soissons. Il s'y fait remarquer en dénonçant le fait que dans cette province «la terre est cultivée par des fermiers peu nombreux dans chaque paroisse qui se partagent la jouissance de tout le territoire et ne laissent d'autre moyen de subsister au reste des habitants que la faculté de servir dans l'exploitation de leur biens» (49).

(45) Arch. dép. de l'Aisne, C 520.

(46) Extrémité est de la rue de Varenne, là où passe maintenant le boulevard Raspail.

(47) Mais elle n'est pas présente à la réunion.

(48) Le docteur Corlieu, auteur de cette information consignée cent ans plus tard, dans H.N., p. 137 devait la tenir d'une tradition orale. Il parle de procès ; mais les archives judiciaires locales et nationales ne conservent aucune trace d'une action judiciaire ni d'une grâce octroyée par écrit. Resterait à prospecter les archives policières.

(49) Waroquier, Procès-verbaux de l'Assemblée provinciale de Soissons, Soissons, 1788, p. 232.

C'est lui aussi qui le 10 mars 1789, représente son père au couvent des Cordeliers de Château-Thierry pour la préparation des cahiers de doléances et l'élection des députés de la noblesse.

Mais les privilèges ayant été abolis dans la nuit du 4 août 1789, La Bédoyère est soumis aux mêmes impôts que tous. En 1790, il est dit posséder le cinquième des héritages de la paroisse, et en 1791, on évaluera ses revenus au tiers de ceux de la commune. Mais dès sa première imposition, en 1790, il réclame contre sa quote-part trop forte à son gré. Les membres de la municipalité, consultés à ce sujet, répondent le 3 septembre 1790, qu'ils ne s'attendaient pas à pareille plainte de la part de M. de La Bédoyère et ils réfutent son mémoire (50).

La Bédoyère réside à Nogent au mois d'octobre 1791 et du 3 novembre 1791 au 10 janvier 1792 (51). Et c'est à Nogent que le 9 août 1793, par ordre des représentants du peuple Lequinio et Lejeune, répercuté par le directoire de district, *on vient pour l'arrêter*, lui, sa femme et ses deux enfants, qui ont 7 et 11 ans.

Le jour même, le conseil de la commune se réunit et signe une pétition déclarant que «le citoyen La Bédoyère, malade, ainsi qu'il est notoire, depuis plus de 5 ans, est hors d'état d'être transporté à Château-Thierry, et attendu le civisme dont il a donné des preuves dans tout le temps en cette commune et dont nous nous rendons caution, nous demandons que l'arrestation de sa femme et ses enfants nous soient (*sic*) confiées sous l'engagement que nous contractons d'en répondre». Ont signé : le maire Pinçon, les 6 officiers municipaux, Béchard notaire, et Bacus, greffier.

Ils obtinrent sur le moment gain de cause, ce que ratifia un arrêté du district du 22 août. Mais à peine deux mois plus tard, à la suite de la loi des suspects du 17 septembre, La Bédoyère et son épouse sont arrêtés le 1er octobre (10 vendémiaire) et incarcérés à Château, les deux enfants restant à Nogent sous la garde de leur précepteur.

Il y eut aussitôt une nouvelle réclamation de la municipalité au directoire du district qui le 8 la transmet au Comité de surveillance générale à Paris. Mais le 30 octobre, on apprend à Nogent qu'une loi renvoie au comité révolutionnaire de Château-Thierry l'instruction de tout ce qui concerne les détenus de la ville. Immédiatement est rédigée une nouvelle lettre : «Aux citoyens membres du comité révolutionnaire de la ville et commune de Château-Thierry : «Nous, maire, officiers municipaux, conseil général et membres du comité révolutionnaire de la commune de Nogent-l'Artaud, assemblés extraordinairement... avons unanimement délibéré d'adresser sur le champ audit comité de Château-Thierry les pétitions ci-devant par nous présentées aux citoyens administrateurs du district, tendantes à obtenir le plus prompt élargissement du citoyen Huchet La

(50) Arch. dép. Aisne, J 1497.

(51) Arch. dép. Aisne 64 Q 3.

Bédoyère qui nous a donné dans tous les temps les preuves non équivoques de civisme, et dont la soumission sincère et l'attachement à la Révolution nous sont tellement connus que nous nous en offrirons toujours caution».

On arguë ensuite de la maladie des deux détenus pour demander qu'ils soient renvoyés à Nogent «en état d'arrestation sous notre responsabilité... ce jusqu'à ce que le comité de surveillance générale de la Convention ait proclamé leur élargissement pur et simple». La dernière phrase est ainsi rédigée :

«Fait et arrêté par nous, membres susdits et soussignés le neuvième jour de la première décade du mois Brumaire, de l'an deuxième de la République française, une et indivisible». Mais à cette pièce, insérée au registre officiel des délibérations de la municipalité, n'est apposée aucune signature. Et elle est suivie du codicille : «Et après que l'assemblée a eu pris lecture de la délibération ci-dessus, et n'ayant pas vu l'urgence d'en faire passer copie, a arrêté qu'elle serait regardée comme nulle et qu'il n'en serait point envoyé copie, et nous avons signé.»

Mais ici encore, aucune signature ne suit. Il y a dû y avoir une sérieuse discussion, et finalement tout le monde a eu peur.

La Terreur dure mais pourtant le 29 janvier 1794 (10 pluviôse an II), on rédige une nouvelle pétition :

«Le conseil général de la commune et le comité de surveillance réunis au lieu de ses séances ordinaires à l'effet de statuer sur le déplorable sort du citoyen Huchet La Bédoyère, incarcéré en la maison de la Charité d'Égalité-sur-Marne, et nous rapportant à différents arrêts par nous précédemment pris, à l'effet de réclamer son élargissement et après avoir entendu l'agent national de cette commune, avons arrêté que demande serait de nouveau faite de l'élargissement du citoyen La Bédoyère pour être rendu chez lui sous notre responsabilité, en notre propre et privé nom, de sa conduite, laquelle jusqu'ici ne nous est jamais apparue contraire aux principes de la Révolution, que copie de la présente délibération serait communiquée au Représentant du peuple du département de l'Aisne.»

Au bas de cette demande, figurent les signatures, non seulement du maire et des officiers municipaux, mais de plus de 20 autres Nogentais (33 en tout). Nous y relevons les noms de Pinçon, Jossez, Huyard, Seron, Callou, Thomas, Mauclère, Couesnon, Parmentier, Brayer, Prévost.

Cependant, le 7 floréal (27 avril) La Bédoyère est amené à Nogent pour l'autodafé des papiers concernant ses ex-droits seigneuriaux. La municipalité signale en sa faveur qu'il a remis tous les titres «pour être morcelés et brûlés sur la place publique en présence des officiers municipaux et du peuple. Loin de s'opposer ou même de retarder l'enlèvement desdits papiers, il avait fait des démarches pour hâter cette opération ; aujourd'hui

même, il a livré deux bourrées pour alimenter le feu». En fait il avait réussi, pour la joie de l'historien, à mettre de côté beaucoup de titres que Minouflet a plus tard analysés chez sa petite-fille, la comtesse de Kérouartz.

Selon l'histoire de Pavant de Cornette (52) le 25 octobre, sont envoyés à Nogent Pierre Péquigny et Thomas Péricart pour réclamer à l'ex-seigneur des titres censuels et féodaux. Les scellés étant apposés, La Bédoyère dit aux délégués : «Levez-les, si vous voulez». Je me demande s'il ne s'agit pas plutôt du 25 septembre, car depuis le premier octobre l'ex-seigneur était en prison à Château.

De toute façon, les délégués de Pavant et de Saulchery ne sont venus qu'après la destruction des papiers concernant Nogent : on leur fit remise des documents les concernant. «Ils se sont soumis à en faire le brûlement, chacun dans leur commune en présence du peuple. Le même jour le brûlement eut lieu... à la réserve d'un terrier qui a été déposé à la maison commune dudit Pavant».

C'est trois mois après la chute de Robespierre et après plus d'un an de détention que La Bédoyère et sa femme furent enfin libérés en brumaire an III (novembre 1794) ; et c'est le 25 germinal (14 avril 1795) qu'on les raya de la liste des émigrés, et qu'on leur restitua leurs propriétés du Morbihan et de la Saône-et-Loire. Pareillement, ils poursuivront en restitution devant le juge de paix de Chézy des vigneron de Pavant qui avaient profité de leur incarcération pour agrandir leurs vignes sur les terres de la ferme Marie.

M. et Mme de La Bédoyère, jusqu'à la fin de la période révolutionnaire, demeurèrent principalement à Nogent, dont ils ne furent absents que du 3 avril au 11 juin 1797 et du 11 août 1797 au 3 août 1798.

Deuxième maire du Nogent après la Révolution, nommé le 13 juin 1808, Charles-Philippe ne le fut que quelques mois ; c'est à Paris qu'il mourut le 3 mai 1809, âgé seulement de 58 ans... Sa veuve qui en 1815 demeurait rue Saint Dominique, mourut aussi à Paris le 3 novembre 1817. Elle connut la douleur de l'exécution de son second fils.

Le partage des biens entre les deux héritiers se fit chez le notaire de Nogent, Seron, les 22, 23 et 24 juin 1809... Le plus jeune, Charles, s'était en 1806, à l'âge de 20 ans, engagé dans les gendarmes d'ordonnance de Napoléon, après neuf ans de service, qui le menèrent aux campagnes d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, de Russie et de France, et du grade de sous-lieutenant à celui de général de brigade ; trois fois blessé, il fut donc, après les Cent-Jours, fusillé pour avoir, à Grenoble, rallié l'empereur qu'il devait arrêter.

(52) p. 135.

Le Conseil de guerre lui coupa la parole quand il voulut expliquer les mobiles de son acte ; ce contre quoi protesta son avocat, comme lui-même (53). C'est Pavant qu'il avait reçu en héritage après le mort de son père. Son frère aîné, Henri, héritier de Nogent († 1861), grand bibliophile, a réuni peut-être la plus belle collection de documents sur la Révolution française, acquise ensuite par la Bibliothèque nationale. Une fille d'Henri, Ambroisine, épousa le comte de Kérouartz et habita Nogent avec lui.

Un curé réfractaire aimé de ses paroissiens Philippe Garnon de Jarcy

Philippe-Charles Garnon de Jarcy (54) était né au château des Tournelles à Chézy-sur-Marne le 1^{er} mai 1750. Il fut baptisé le 3, avec pour parrain Charles-Antoine Le Sueur, habitant Bassevelle, et pour marraine Anne-Hélène Herbelin de Marizy.

Il appartenait à la famille des possesseurs du château des Tournelles, qui à tort ou à raison, s'en disaient seigneurs. Son père, Pierre Garnon des Nouys, ancien gendarme de la garde du roi, était alors officier des vèneries du roi. Sa mère, Marie-Madeleine Genée, fille de Claude, aussi officier des vèneries du roi, avait eu des parents ecclésiastiques : Nicolas Genée (1670-1747), curé de Nogent de 1704 à sa mort, et une tante religieuse à l'abbaye de Nogent, dont elle fut abbesse pendant un triennat (1736-1739), et déjà à la génération précédente un grand-oncle, Prudent Genée, curé de Bassevelle.

Philippe a deux frères : Pierre-Claude-Antoine-*Isidore*, qui sera curé de Pavant (Nous savons qu'Isidore fait ses études ecclésiastiques au séminaire de la Sainte Famille, rue Sainte-Geneviève à Paris. Nous ignorons où Philippe les a faites) et Jean-Baptiste-Nicolas-Claude, qui servit dans l'armée puis vécut longuement dans la commune de Moulin-en-Laonnois, dont il sera maire de 1791 à 1793 (55) et une sœur Céline. D'autres frères et sœurs (5 au moins) sont morts en bas-âge.

Il ne manque pas de prêtres dans la famille. Philippe Garnon a pour cousin issu de germain Pierre-Honoré de Beaupaire, né au château des Etolins de Chézy en 1741, tonsuré à Soissons en 1766, prêtre à Soissons le 24 septembre 1774, chanoine de la cathédrale de Soissons en 1790, insermenté en 1791.

Philippe Garnon a été ordonné prêtre à Soissons le même jour que ce cousin, qu'il avait dû avoir aussi comme condisciple au séminaire. Vicaire à Sablonnières, il signe comme tel du 12 mai 1775 au 13 juin 1777.

(53) Musée de l'Armée de terre : dossier 2037 (2^e série) GB. J'y ai compulsé tout le dossier, où, avec ses états de service, figurent, signés de sa main, ses deux interrogatoires (par la police et par l'officier instructeur).

(54) Pourquoi de Jarcy ? son père et ses frères et sœur sont toujours dits : Garnon des Nouys.

(55) Il y vivait encore en 1819, plus en 1825.

Seigneur de Nogent en 1763, Noël-Florimond de La Bédoyère, en vertu du droit de patronage hérité des moines de Saint-Germain, avait en 1768, fait nommer curé de Nogent Jean-Nicolas Thierry. Mais trois ans plus tôt un violent orage avait mis l'église en triste état ; devenue bientôt dangereuse, elle fut menacée d'interdit (56). Le nouveau curé réclama au nouveau seigneur la réparation de l'église, et engagea un procès contre lui. Mais il mourut le 28 avril 1777.

Dès le 5 septembre suivant, le successeur prend possession. C'est le vicaire de Sablonnières. On peut penser que ce sont les relations des La Bédoyère avec les Maupeou, seigneurs de Sablonnières qui leur ont fait connaître et apprécier ce jeune prêtre, au point de le faire nommer curé de Nogent. Nous savons en effet que le fils du seigneur de Nogent, le vicomte, prénommé aussi Charles-Philippe, était un familier du château de Sablonnières, possession de la famille de Maupeou (57), laquelle fréquentait aussi Nogent (58).

Plus question de procès entre le nouveau curé et le seigneur. Dès 1778 La Bédoyère avance à la paroisse la somme de 2 278 livres pour les réparations de l'église.

Philippe Garnon a 27 ans quand il prend possession de la cure de Nogent le 5 septembre 1777.

A Nogent, Garnon aura successivement quatre vicaires : Doucin (1782), Joly (1782-1783), Daage (1783-1785) et Potin (1785-1791). De son activité pastorale, nous savons peu de choses. Nous sont parvenues les dates de 3 premières communions, avec les noms et l'âge des communiant : le 21 juin 1778, 8 garçons et 14 filles, soit 22 en tout, un de 23 ans, un de 22, un de 17, un de 10, 10 de 15, 3 de 14, 2 de 13, 3 de 12. Le retard des plus anciens serait-il dû à une tendance janséniste du prédécesseur, mort un an plus tôt ?

Toujours est-il que le 4 juin 1780, parmi les 29 premiers communiant, il y en a un de 18 ans, un de 17, 6 de 16, 2 de 15, 13 de 14, 4 de 13, 2 de 12... Manifeste tendance au rajeunissement.

Le jour de la Pentecôte 1782, sur 28 communiant, il y en a 3 de 18 ans, 3 de 17, 5 de 16, 9 de 15, 7 de 14, 1 de 13.

Le 28 mai 1784, la fête patronale de Saint-Germain, revêt un caractère exceptionnel. L'évêque de Soissons, Mgr de Bourdeilles est là avec ses deux vicaires généraux, Hubert et de Chavigny. Ce dernier célèbre la grand-messe, et l'évêque donne la confirmation à 209 personnes : 27 de Bassevelles, 48 de Pavant et 134 de Nogent (dont quelques hommes mariés, parmi lesquels Juvénal Couesnon, alors âgé de 26 ans).

(56) On paiera plus tard 8 livres à Louis Mauclère pour un voyage à Soissons à l'occasion de la menace d'interdit.

(57) Léon Fontaine, *En Brie champenoise*, p. 177, 179, 180, 186.

(58) En 1786, un garde-chasse du seigneur de Sablonnières, Louis Henry, épouse une fille de Nogent, Marie-François Marquis.

Les archives de la mairie de Nogent conservaient une lettre du 25 février 1790, adressée par ce curé actif à M. Aubert, docteur en médecine à Château-Thierry.

«*Monsieur,*

Il se déclare dans ma paroisse depuis quinze jours une maladie qui a tout l'air d'être épidémique. Dans le moment où je vous écris, plusieurs personnes en ont déjà été les victimes. Aujourd'hui j'en ai administré deux ; l'un déjà n'est plus et l'autre peut-être ne passera pas la nuit. Madame Huyart ne m'a pas à peine donné le temps de l'administrer ; elle a passé presque entre mes mains. Six autres malades avec les mêmes simptômes ont besoin d'un prompt secours...

Cette maladie s'annonce par des engourdissements aux extrémités des doigts, un affaïssement général et une bouffissure de toutes les parties du corps...

*Votre très humble et obéissant serviteur
Garnon de Jarcy, curé de Nogent.»*

Comment la pratique religieuse était-elle suivie à Nogent ? Nous n'en savons pas grand chose.

Elle n'était pas unanime, puisque dans son ordonnance de police du 13 mars 1790, la municipalité, «assemblée à l'issue de la première messe» (il paraît évident qu'elle y avait assisté et que la réunion se tenait à l'église même) «fait deffense à toutes personnes de fréquenter les cabarets et autres lieux où se vendent vin, eau de vie, caffé et autres liqueurs, ce pendant le service divin... Fait pareille deffense à tous les marchands de vendre et débiter leurs marchandises pendant l'office... En conséquence ordonne au bedeau de la paroisse de sonner une cloche... pendant dix minutes les dimanches et festes...» Ordonnance de police qui sera réitérée telle quelle sous le curé constitutionnel le 30 décembre 1792.

Tandis que se discutait à l'Assemblée nationale la Constitution civile du clergé, avait été imprimée et diffusée dans l'Aisne une lettre datée du 3 décembre 1789, et qui était due à un prêtre des environs de Château-Thierry. De qui s'agissait-il ? (59).

Finalement le 12 juillet 1790, cette Constitution est votée. Dans deux lettres pastorales des 8 et 15 octobre, l'évêque de Soissons, de Bourdeilles, l'a vigoureusement condamnée. En octobre et novembre Garnon, refuse par deux fois de prêter le serment, et le 27 février 1792, il refuse encore de chanter le Te Deum pour l'élection de l'évêque constitutionnel. Le 23 mars, son vicaire et lui signent pour la dernière fois les registres paroissiaux.

(59) Ed. Fleury, *Le clergé de l'Aisne pendant la Révolution*, t. 1, p. 81.

Qu'est-il devenu ensuite ?

Nous savons seulement que le 9 novembre 1791, sept mois après son départ, la municipalité de Nogent décide qu'il pourra disposer de ses meubles et de son vin, restés au presbytère qu'occupe le constitutionnel.

En vertu du décret du 27 mai et de la loi du 25 août 1792, il est condamné à la déportation. Mais cependant, le 11 novembre 1792, deux mois après l'entrée en fonction de la Convention, la municipalité de Nogent «considérant qu'un prêtre déporté ne peut être assimilé à un émigré et que le dit Garnon ne peut être privé des effets qui lui appartiennent, arrête que le citoyen Jean-Baptiste Nicolas Claude Garnon et son frère, est autorisé à recevoir les effets mobiliers, etc... qui lui appartiennent» ainsi que ceux de Céline, leur sœur (60).

Quant à Isidore, curé de Pavant, il ne figure pas dans la liste de ceux qui ont refusé le serment (61), mais il est noté plus tard comme émigré. Aurait-il rétracté son serment, comme l'ont fait un grand nombre de prêtres de l'Aisne en juin 1791, après la condamnation du serment par le Pape (4 février, 23 février, 13 avril) et par la faculté de théologie de la Sorbonne (11 avril) ?

Le curé de Nogent n'a pas choisi d'émigrer. Il a dû être déporté, mais nous ne savons pas où, pas plus que nous ne savons quand et où il a terminé ses jours (62). A l'inverse de son frère de Pavant, qui au dire de l'historien de cette commune y a laissé plutôt mauvais souvenir, celui de Nogent semble avoir, tout comme l'ex-seigneur, joui de la sympathie de ses paroissiens. Non seulement en témoignent les deux décisions courageuses de la municipalité à son égard, mais une anecdote transmise par tradition à Nogent, et que m'a contée ma grand'mère (63) :

Un jour, le domestique du curé soutirait à la cave le vin de son maître, et ne se privait pas d'y goûter. A un moment donné, il lève son verre en disant à haute voix : «A ta santé, Garnon !». A quoi il eut la surprise d'entendre une calme réplique : «Bois, Julot !». Le curé, qui faisait les cent pas dans son jardin en lisant son bréviaire, entendant l'exclamation, avait gentiment répondu.

Dans les années 1789 à 1791, nous trouvons à Nogent vivant au presbytère près du curé de Nogent, sa sœur Céline.

(60) Nicolas-Claude, maire et officier d'état civil de Moulin en est absent au mois de novembre 1792. Cf. Arch. dép. Aisne. État civil Moulin.

(61) Sur 135 curés du district de Château-Thierry, onze seulement refusent le serment : Belleau, Bresmes, Brasles, Chézy, Condé, Connigis, Courmont, Étampes, Nogent, Rocourt, Villeneuve-sur-Fère.

(62) Dans l'ouvrage de Ed. Fleury, *Le clergé de l'Aisne pendant la Révolution*, il n'est pas nommé dans la liste des prêtres déportés (t. 2, p. 49 sq), alors que son frère Isidore est indiqué : émigré le 8 octobre 1793, donc dès le début de la Convention.

(63) Berthe Motteau, épouse Molin, venue habiter Nogent en 1872, soit 80 ans après le départ du curé Garnon.

Après le départ de Nogent de son frère, elle demeure à Moulins-en-Laonnois, chez son autre frère Jean-Baptiste.

Au début de l'année 1789, cette Céline avait fait l'objet de la part de ses père et mère d'une demande d'internement par lettre de cachet, pour cause de «libertinage». Il y a aux Archives de l'Aisne, copie de la réponse négative faite le 25 mars par l'administrateur de Villedeuil. De l'enquête prescrite en fin février, il résulte que la fille Garnon (dont le prénom n'est pas donné, mais il n'y a aucun doute sur l'identité) «a deux frères ecclésiastiques, et un troisième au service militaire, le père par son grand âge est dans une espèce d'imbécillité et la mère, pour l'indifférence qu'elle a marquée jusqu'ici pour la conduite de sa fille, prouve assez qu'elle est stimulée aujourd'hui par un agent secret. Ne paraîtra-t'il pas surprenant que ses frères ne se joignent pas à la demande de leur père et mère ? La fille a plus de 36 ans... Elle est née sans fortune. La prostitution dont elle est accusée n'est pas prouvée. On ignore même dans le lieu de sa demeure le nom de celui qui partage ses faiblesses. Il serait nécessaire au moins que ses autres parents se joignent à ses père et mère pour demander qu'elle soit privée de sa liberté».

Ses parents annoncent mal à propos que sa conduite et ses fréquentes grossesses n'étaient point ignorées à Chézy, mais jamais on n'a nommé d'une manière positive celui qui partageait son inconduite et il ne paraissait pas qu'elle ait d'habitude dans Chézy... soupçons atroces dénués de preuves et même de vraisemblance.

La mise en détention est donc refusée.

Céline est morte au plus tard en 1819, puisque à cette date son frère et héritier Jean-Baptiste, propriétaire à Moulins réclame la rente que sa sœur Céline avait héritée elle-même de son père sur un immeuble situé à Chérot donné à bail en 1772. En 1825, indiqué alors comme propriétaire à Vély (Vailly !), il cèdera ce droit à un habitant de Villiers-sur-Marne (Villiers-Saint-Denis).

Christophe Lestaudin, curé constitutionnel de Nogent

Le curé constitutionnel de Nogent, accepté sans problème, semble-t'il, paraît avoir été moins apprécié que son prédécesseur insermenté, Philippe Garnon. Vicaire à Fismes, il se présente pour Nogent aux suffrages de l'assemblée électorale de Château-Thierry avec un éloge enthousiaste de la nouvelle législation : «Non, messieurs, je ne puis vous dissimuler : quand je pose mes regards sur l'immense et majestueux édifice de la nouvelle constitution française, et que j'aperçois l'admirable harmonie que vous faites régner dans cette partie de son ensemble, j'éprouve un saisissement religieux, et transporté d'admiration, j'ai peine à me défendre d'un (*sic*) espèce d'idolâtrie. J'étais déjà lié à la Nation par les sentiments patriotiques que j'avais prononcé dans

mon cœur. Je vous les réitère avec plaisir. Je vous renouvelle mon inviolable amour de la Révolution...» (64). Ce qui le fait élire curé de Nogent par 68 voix sur 72 votants.

Il est intronisé à l'église de Nogent le 3 avril 1791, et y fait son premier baptême le 17 avril. Il convoque pour le 26 l'assemblée générale de la paroisse, afin que devant six commissaires, assistés de six autres habitants, rendent leurs comptes les anciens marguilliers et l'ancien curé. L'ont-ils fait ? On peut en douter, puisque c'est seulement neuf mois plus tard, le 29 janvier 1792, qu'après Vêpres, seront vérifiés les comptes de Claude Voirin, manouvrier à La Cour Lamarre, marguillier pour 1784, le 2 février ceux de Sulpice-Ovide Blanchère, marchand-fripier, Pierre Lemère, manouvrier et Pierre Bruyant, tissier en toile, respectivement en charge en 1788, 1789 et 1790. Celui de 1791 était Martin Rossignol et celui de 1792 le meunier des deux moulins Pierre Thomas.

Ettaude curé de Nogent

1791

Loquet vicare de Nogent

1791

P. Bruyant

1791

(64) Arch. dép. Aisne, L 633 et L 870.

Lestaudin aura successivement trois vicaires : Charles Porquet (du 25 juin à fin août) (65), Jean-Nicolas-Joseph Dubuquoy (8 octobre à 1793) (66) et enfin Jean-Pierre-Joseph Drouin (installé le 23 septembre 1793) (67).

Un mois et demi après son arrivée, Lestaudin fait faire la première communion à 27 jeunes : 3 de 17 ans, 6 de 15 et 15 de 14, évidemment préparés par son prédécesseur Garnon l'insermenté.

L'histoire de Nogent nous rapporte sa participation aux fêtes du 3 juin 1792 (plantation de l'arbre de la liberté) et du 14 juillet (68).

Après le départ des religieuses, le 11 septembre 1792, il transfère solennellement à l'église de la paroisse les reliques du couvent (69). On y récupère aussi orgues, tableaux, crucifix. Le 23 septembre, Lestaudin prête le nouveau serment de Liberté-Égalité.

Le 24 décembre, la municipalité renouvelle son arrêté du 23 mars 1790, interdisant l'ouverture des cabarets pendant les offices. Mais le 26 décembre 1792, Lestaudin est seul à signer la dernière délibération du conseil de fabrique, et le 30, sur sa plainte, la municipalité défend à toute personne de sonner les cloches sans son autorisation ou celle du curé, et aussi de commettre des irrévérences sensibles ou immodesties scandaleuses dans l'église. Signe sans doute d'une moindre autorité que celle de son prédécesseur Garnon.

Pourtant, le 31 mars 1793, le conseil général de la commune décide, à la réquisition d'un grand nombre de citoyens, que malgré la suppression de certaines fêtes par le citoyen évêque du département, on continuerait à les célébrer dévotionnellement à Nogent. C'est vers cette époque que le grand orgue de l'église du couvent dut être transféré dans l'église paroissiale, puisque c'est le 23 (70) juillet que le Conseil général de la commune vote un traitement pour un organiste. Le 23 septembre, Lestaudin accueille son dernier vicaire, Drouin. Il ne peut empêcher la descente et le départ de deux des trois cloches de son église. Mais on ignore à Nogent le décret datant d'il y a plus d'un an (18 août 1792), qui supprimait toutes les confréries, puisque en 1793,

(65) Charles Porquet, né à Leuze (Aisne), le 8 août 1767, ordonné prêtre à Soissons en 1791 par l'évêque constitutionnel, après ses deux mois de ministère à Nogent, fut curé constitutionnel de Rocquigny (Ardennes) ; il sera missionnaire laonnois de 1796 au Concordat, où il est nommé curé de Son (Ardennes), en 1803 ; puis il revient dans l'Aisne comme curé de Grandlup en 1807, Tavaux en 1808, enfin en 1818 de Beaumont-en Beine, où il meurt le 26 février 1826. D'après *État du clergé* (Registre à l'évêché de Soissons), p. 530.

(66) De Dubuquoy, nous ne savons rien d'autre.

(67) Jean-Pierre-Joseph Drouin, prêtre sacristain à la cathédrale de Meaux avait obtenu son exeat de Meaux de l'évêque constitutionnel le 17 mai 1793. Comme il a continué son ministère à Nogent après le départ de Lestaudin, nous en avons parlé plus haut.

(68) *Histoire de Nogent*, p. 131.

(69) *Histoire de Nogent*, p. 133, et plus de détails dans *Nogent historique*, n° 3, p. 20.

(70) Et non pas le 21 comme l'indique par erreur l'histoire de Nogent.

celle du Rosaire est toujours active : en avril mademoiselle Huvier fait la quête à son profit, en septembre, Geneviève Thomas, encore en novembre, la fille Lecointre. Chaque mois, la confrérie fait célébrer une messe, la dernière en novembre.

Puis les choses se précipitent. Le 25 brumaire (15 novembre), le conseil général de la commune, reconnaissant que le culte religieux n'a jamais exigé de luxe, décide, tout en le laissant libre, d'envoyer à la Convention, comme don patriotique pour aider aux frais de guerre, les objets du culte dont on pourrait se passer aisément. Effectivement, le 19 (29 brumaire) le maire Pinçon et le procureur de la commune Genouville se rendent à Paris, et déposent à la Convention un soleil (= un ostensor), un calice, une patène, un ciboire..., en tout pour un poids de 46 marcs, 5 onces (71). Lestaudin les accompagne. Dans une lettre à la municipalité, datée du 23 (3 frimaire), et reproduite dans l'Histoire de Nogent, il déclare renoncer à toutes les fonctions du ministère sacerdotal et avoir déposé le 19 à la Convention ses lettres de prêtrise. Mais le compte-rendu de la séance de la Convention (72), qui mentionne la remise de l'argenterie, et la demande de changement du nom de Nogent-l'Artaud en Nogent-la-Loi, ne souffle mot des lettres de prêtrise de Lestaudin, alors que le même jour, il signale le dépôt de celles d'un prêtre de Chamarande. Le 29, Lestaudin en avise la Société populaire de Château-Thierry, où il demande son admission... Entré dans l'administration pour l'exploitation du salpêtre, il revient à Nogent le 24 avril 1794 pour la récolte de ce matériau. Il a ensuite épousé civilement à Château-Thierry Jeanne-Marie Wattier, marchande, dont il a repris le négoce. Après le Concordat, il demanda au cardinal Caprara et obtint le 7 juillet 1803, dispense de ses vœux en vue d'un mariage religieux (73).

Pour l'instant, nous ignorons la date et le lieu de son décès.

(71) Voir *Histoire de Nogent*, p. 139-140.

(72) Procès-Verbaux de la Convention, t. 25, p. 324, reproduit dans Mavidal (J.) et Laurent, Archives parlementaires de 1787 à 1860, t. 9, p. 492 :

La commune de Nogent-l'Artaud (Nogent l'Artaud), en envoyant l'argenterie qui, dit-elle, a servi au culte fanatique de l'église de cette commune, demande à porter désormais le nom de Nogent-la-Loi.

Mention honorable, insertion au Bulletin et renvoi au comité de division pour le changement de nom (1).

Suit un extrait de la pétition de la commune de Nogent-l'Artaud, d'après le Bulletin de la Convention (2).

La commune de Nogent-l'Arthaud (Nogent-l'Artaud) département de l'Aisne, demande que son nom soit changé en celui de Nogent-la-Loi.

Renvoyé au comité de division.

Cette commune a déposé 46 marcs d'argenterie.

Mention honorable.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 324.

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention du 10^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (mercredi 20 novembre 1793)*.

(73) Arch. nat., AF⁴, liasse 1913, d. 8 pièces 92-93 ; *État du clergé*, p. 690 (Soissons).

Les deux premiers maires

Gabriel-Josse Seron, maire du 23 janvier 1790 au 9 novembre 1791, était déjà syndic de la commune. Notaire et arpenteur, il habitait à l'angle de la place et de la Grand'rue, côté nord. Délégué à Château-Thierry en mars 1789 pour la rédaction des cahiers de doléances et l'élection des délégués du tiers-état, en 1793, il sera élu membre du comité révolutionnaire. Sa femme est membre de la Charité ; lui-même sera marguillier de la paroisse en 1797, et le premier Consul le renomméra conseiller municipal en 1800. Son fils, futur soldat volontaire de l'an II, devenu officier est tôt rentré à la maison paternelle, où plus tard il prendra naturellement la succession à l'étude notariale de son père.

Il y a plus à dire de Claude-Jacques Pinçon, bourrelier dans la Grand'rue, élu maire le 9 novembre 1791, pour prendre fonction au 1er janvier suivant. En 1788, il était greffier de la municipalité dont Seron était syndic. Il est élu juré en 1789, notable en 1790, maire en 1791, du comité révolutionnaire en 1793 ; il est répartiteur des impôts pour les an V, VI et VII, marguillier en 1796, et nommé sous le Consulat conseiller municipal en 1800. Sa femme est admise à la Charité le 8 décembre 1790.

Maire jusqu'à la suppression des municipalités sous le Directoire, il a eu une conduite remarquable lors de l'émeute déclenchée à Nogent du 7 au 9 septembre 1792, par le départ des religieuses du couvent.

De même, le 27 novembre 1793 (7 frimaire an II), Tronchon, brigadier de l'armée révolutionnaire vient de Château-Thierry à Nogent chercher les suspects, il répond qu'il n'y en a pas ; mais il ajoute que «quant à lui, il ne s'était jamais arrêté aux principes de l'église fanatique et que pour preuve il avait déposé au sein de la Convention (quelques jours auparavant, le 27 brumaire) 46 marcs 5 onces d'argenterie provenant de l'église, que le surplus et les cloches étaient prêts à être envoyés».

Était-il très sincère ce jour-là, lui qui redeviendra marguillier dès le rétablissement du culte ? Mais on peut l'excuser d'avoir eu peur, tout comme il avait eu peur avec beaucoup d'autres, un mois plus tôt, quand ils avaient sursis à l'envoi d'une pétition en faveur de La Bédoyère. La Terreur à Nogent, ce sont les premiers mois de la Convention, octobre et novembre 1793. En 1794, la peur avait cessé, puisque dès le 29 janvier, on ose intervenir en faveur de l'ex-seigneur.

Pinçon est mort à Connigis le 9 juillet 1826.

On a beaucoup moins de renseignements concernant les autres personnages mêlés de près ou de loin à la vie de la commune de Nogent sous la Révolution. Il s'agirait surtout de Joseph Parmentier, Juvénal Couesnon, Bastien Huyart, Nicolas Jossez, Pierre Thomas, Jean-Clément Maucière, Louis-Robert Callou, Claude Brayer, Aile Huvier.

La plupart de ces notables ont été fort peu révolutionnaires. Ceux qui vraisemblablement l'ont été le plus sont Juvénal Couesnon et surtout Louis-Robert Callou.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE, DES ARTS ET DES LETTRES DE CHAUNY ET DE LA RÉGION

Constitution du bureau pour 1992-1993

Président	M. R. GERARD
Vice-présidents	M. J. HALLADE
	M. J. SENECHAL
Secrétaire générale	Mme H. TONDEUR
Secrétaire-adjointe	Mme C. DECARSIN
Trésorier	M. C. SBARDELLA
Trésorier-adjoint	Mme FRENOT
Bibliothécaire-Archiviste	M. B. DEGONVILLE

Compte-rendu d'activités de l'année 1992

JANVIER - M. Gérard, président, accueille la nombreuse assemblée. Après les vœux, il cède la parole à Monsieur Michel Pugin, qui nous entretient de «*Varennes-en-Argonne un morceau d'histoire de France*», avec la fuite du roi Louis XVI et de sa famille, et leur retour à Paris, non sans conséquences et répercussions sur l'histoire de notre pays.

FÉVRIER - Causerie donnée par Mme Wattiaux avec projection de diapositives, sur le thème : «*Un état de l'Amérique Centrale : le Mexique*». Il y a 500 ans, en octobre 1492, Christophe Colomb découvre, après deux mois d'une périlleuse navigation, les rivages d'une terre qui s'appellera : San Salvador..., c'est la découverte de l'Amérique.

MARS - Réunion du bureau pour la préparation de l'assemblée générale du 27 mars 1992.

Assemblée générale : En prélude M. Sénéchal et Mme Tondeur agrémentent cette assemblée par la relation de leur voyage à Nice et Menton avec projection de diapositives.

AVRIL - Le docteur Aublin nous entretient des «*connaissances acquises permettant la découverte de l'Amérique*» avec projection de diapositives.

MAI - Causerie donnée par M. Frédéric Hemond avec diapositives, sur «*Impressions d'un chaunois, guerre et captivité 1939-1945*», M. Frédéric Hemond, peintre renommé, nous a également fait admirer ses compositions réalisées durant cette triste période.

JUIN - Voyage de la Société Académique avec les visites suivantes : Village et abbaye de Longpont : cette abbaye est devenue la propriété de la famille de Mon-

tesquiou qui a mis à notre disposition un guide pour sa visite. Précisons que cette abbaye est cistercienne, d'un pur style gothique, fondée en 1132 par saint Bernard, abbé de Clairvaux. Nous admirons les ruines restantes. Ensuite nous poursuivons notre route vers Villers-Cotterêts où attendent M. et Mme Bègue. Mme Bègue, ancienne présidente de la fédération des sociétés historiques de l'Aisne et de la Société Historique de Villers-Cotterêts, nous fait visiter le musée Alexandre Dumas en nous contant l'histoire des «trois Dumas». Après le déjeuner nous arrivons à La Ferté-Milon où nous commençons par la visite du Musée de la machine agricole, toujours accompagnés de M. et Mme Bègue, cette dernière nous donnant toutes les explications voulues, tant son érudition est grande. Nous nous rendons à l'église St-Nicolas-de-la-Chaussée de style Renaissance avec sa tour flanquée de quatre clochetons de guet ; la tour centrale détruite par un orage, fut remplacée par une flèche. Nous y admirons l'intérieur avec ses huit baies vitrées et ses vitraux du XVI^e siècle. De là nous partons voir le château de La Ferté Milon qui ne fut jamais achevé. Et pour terminer cette journée bien remplie nous allons à l'église Notre-Dame de même style que la précédente, mais bâtie sur deux niveaux. Nous ne pouvons quitter ce magnifique édifice sans évoquer Jean de La Fontaine, natif de Château-Thierry, qui y épousa en 1647 Marie Héricart, cousine de Jean Racine, né lui-même à La Ferté-Milon le 21 décembre 1639.

14 JUIN - Congrès de la Fédération des Sociétés Historiques et Archéologiques de l'Aisne qui s'est tenu à Soissons, sous la présidence de M. Brunet. Lors de ce congrès l'accent fut mis sur le rôle des sociétés académiques pour l'avenir, puisqu'elles sont la mémoire de notre patrimoine et de notre identité. Deux conférences ont été données par Madame Suzanne Martinet et Monsieur Denis Rolland. L'après-midi fut consacré aux visites d'anciennes demeures seigneuriales, devenues domaines privés et ouvertes spécialement par leurs propriétaires à l'occasion de ce congrès.

SEPTEMBRE - Réunion du bureau de notre Société pour l'étude des propositions de causeries pour l'année 92/93. Les sujets ne manquent pas et nous en sommes ravis.

Réunion de rentrée avec les comptes-rendus des secrétaires sur le voyage annuel de juin avec projection de diapositives, et sur le congrès de la Fédération des Sociétés Historiques.

OCTOBRE - M. Bernard Vinot, historien bien connu, nous emmène sur «*Les chemins de la République*». Causerie rondement menée, nous faisant vivre en parallèle l'évolution de la Révolution à Paris et à Chauny pour en arriver à l'établissement de la République et l'abolition de la Monarchie.

NOVEMBRE - M. Andrieu nous emmène «*Au Népal des Dieux et des Hommes*» ; causerie accompagnée de diapositives qui nous fait découvrir les différentes religions existantes dans le Sud-Est asiatique.

DÉCEMBRE - Nous suivons Mme Wattiaux au Yémen. Causerie accompagnée de diapositives.

- Le président Gérard étant également vice-président des Amis du Musée du Noyonnais, répond, ainsi que quelques membres, aux invitations qui lui sont adressées et représente la Société Académique.

- M. B. Degonville, notre archiviste, a assisté au Colloque «*la Découverte*» qui a eu lieu à Laon en novembre 1992.

Les chemins de la République

«... Mais, tandis qu'une immense vague de fond se formait dans les profondeurs, il (l'Ancien Régime) se montrait incapable de s'adapter à un monde nouveau. C'est alors qu'au milieu de la tourmente nationale et de la guerre étrangère apparut la République. Elle était la souveraineté du peuple, l'appel de la liberté, l'espérance de la justice. Elle devait rester cela à travers les péripiéties agitées de son histoire.»

Charles de Gaulle, 4 septembre 1958

Voici 200 ans naissait la République. Résultat plutôt inattendu d'une accélération de l'histoire. L'événement ne bouleverse pas le quotidien des Français sinon que les actes officiels, datés jusque-là de l'an IV de la Liberté, le seront désormais de l'an I de la République. Cet aménagement de calendrier entre immédiatement dans les faits à Paris comme à Chauny (1). Pour le reste, la France change de régime presque honteusement, nous en verrons les raisons dans un premier moment.

Mais il faut se garder de scruter l'histoire en myope, le nez sur les faits. On risquerait de ne voir que hasard, initiatives individuelles dans le temps court de trois ans et demi qui s'écoule entre mai 89 et septembre 92. Il y a, en fait, une lente maturation intellectuelle qui s'enracine dans les siècles antérieurs. Sur le long temps, tout change insidieusement et l'explosion de 89-92 n'est que le spasme d'une situation qui a longuement et incomplètement mûri, comme nous le verrons dans la réflexion qui tiendra lieu de seconde séquence à cet exposé.

Il faudra voir enfin comment cette République s'est affermie puisque personne ou presque ne la conteste aujourd'hui. Certes, des royalistes existent encore. On les voit rituellement brandir les oriflammes de leurs divisions, mais ils ne constituent plus qu'un groupuscule ethnographique plus pittoresque qu'inquiétant en dépit des bergers parfois louches qui s'efforcent de les rameuter. Cerise sur le gâteau en quelque sorte. La République est assez forte maintenant pour tolérer les contestations et les talents imaginatifs de ses enfants. Les Français cultivent encore avec nostalgie, voire émotion, le souvenir de leurs rois. Le destin tragique de Louis XVI les touche le temps d'un sondage d'opinion pour le profit commercial à peu près exclusif de médias avisés, mais ils se satisfont tout à fait de ce monarque que la V^e République leur propose d'élire périodiquement.

(1) Arch. dép. Aisne, L 1685 registre des délibérations du district de Chauny 25/9/92.

Il n'en a pourtant pas toujours été ainsi. Aussi essayerons-nous de suivre - du moins dans la mesure où nos sources fragmentaires (2) le permettront - les sinuosités des chemins chaunois de la République.

En 1789 il n'y a guère de républicains en France. L'allégeance au bon roi, père de ses sujets, est constante dans les cahiers de doléances. On peut souligner comme une curiosité les recherches d'un Lavicomterie théorisant sur la République et tous les députés qui comptent à l'assemblée constituante, de Mirabeau à Robespierre en passant par Sieyès, sont favorables à une monarchie constitutionnelle. Rappelons que le jeune Saint-Just installé à Blérancourt écrit *Esprit de la Révolution et de la Constitution de France*, sorte d'éloge de ce régime.

Pas de républicains non plus à Chauny, naturellement. Les attributions vont changer avec la mise en place des nouvelles institutions mais les hommes ne changent pas. On retrouve aux affaires avant comme après mai 1789 l'élite des mêmes hommes issue des mêmes familles : les Boileau de Maulville, les Hébert, les Guillaume, etc...

Pas de républicains mais des valeurs républicaines qui sont définies et inscrites dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : égalité en droit, reconnaissance des mérites personnels et des talents, libertés de pensée, d'opinion, d'expression, d'aller et de venir, inviolabilité de la propriété, tout ce qu'on appellera plus tard et aujourd'hui encore les principes de 89.

A l'appui de ces principes s'élabore dans la constitution naissante la séparation des pouvoirs et déjà une ambiguïté : faut-il donner ou non le droit de veto au roi, détenteur du pouvoir exécutif ? Sans veto, la souveraineté appartiendrait bien aux députés du peuple légiférant sans entrave. Avec le veto la souveraineté resterait au roi puisqu'il pourrait s'opposer à la volonté des législateurs.

L'ambiguïté va tomber le 21 juin 1791. Louis jette le masque et son équipée malheureuse à Varennes va contraindre chacun à la réflexion et va radicaliser les clivages. La majorité de l'Assemblée reste néanmoins profondément attachée à la monarchie constitutionnelle. Elle accrédite la thèse invraisemblable de l'enlèvement et, le 15 juillet, le rapport de sa commission d'enquête innocente le roi. Cette manœuvre fait exploser le club des Jacobins où certains proposent la mise en accusation de Louis XVI. Les royalistes constitutionnels comme Barnave, La Fayette et Sieyès quittent les Jacobins pour fonder le club des Feuillants.

(2) Les archives de Chauny ont subi les destructions des deux guerres mondiales. Heureusement les archives antérieures à 1789 avaient été déposées aux Archives départementales où l'on trouve également les délibérations du district (série L). Pour la suite, nous ne disposons pas des registres de délibération municipale avant 1858 (à l'exception du volume allant de mars 1795 à juillet 1796). Par ailleurs, à l'occasion du centenaire de la Révolution, l'abbé J. Caron a retracé les grands moments de la Révolution à Chauny en citant et même quelquefois en reproduisant des sources aujourd'hui disparues dans le Bulletin de la Société académique de Chauny (cote Arch. dép. Aisne, 8° R 10^a et 8° R 10⁷). Ces documents - pour subjectifs que soient les choix de l'abbé Caron - n'en sont pas moins précieux.

Répercussion à Chauny : Hébert qui épouse les thèses feuillantines fonde la société populaire dans les premiers jours de juillet 1791.

On l'accusera plus tard, probablement à juste titre, d'avoir fait signer une pétition pour que la société chaunoise soit affiliée à celle des Feuillants de Paris (3). Rien de surprenant en effet qu'Hébert, commandant de la garde nationale à Chauny, soit une antenne locale de La Fayette.

Un mouvement se dessine dans tout le pays en faveur de la République. Mais l'idée républicaine n'est pas très mobilisatrice, car aux yeux des hommes d'ordre qui animent la vie publique, elle est entachée de connotations anarchiques. Aussi, le club des Jacobins préfère rédiger une pétition demandant la déchéance royale et, lorsque les manifestants vont porter cette pétition au Champ de Mars, le 17 juillet, La Fayette et Bailly, maire de Paris, font tirer sur la foule pour la disperser.

Cet épisode sanglant crée une fracture irréversible et, dans la nouvelle assemblée législative, l'hostilité au roi va se cristalliser autour des 136 députés inscrits au club des Jacobins qui vont saisir toutes les occasions pour demander la déchéance.

Cette radicalisation porteuse d'irrépressibles passions est en partie à l'origine de la déclaration de guerre à l'Autriche le 20 juillet 1792. Le clan La Fayette-Louis XVI pense en effet qu'une guerre limitée aurait pour conséquence de mater les fauteurs de révolution, et les Jacobins, sauf Robespierre, comptent sur les opérations militaires pour exporter la Révolution. Les uns et les autres jouent aux apprentis sorciers en déclenchant des forces qu'ils seront incapables de maîtriser.

De fait, le fossé se creuse entre le souverain et ses adversaires. Le 20 juin 92 le peuple des faubourgs porte une pétition de protestation contre l'emploi du veto, le renvoi de Roland et l'inaction des armées. Pendant presque deux heures les Parisiens défilent aux Tuileries devant le roi en l'insultant. Louis oppose à cette manifestation une fermeté tranquille qui exaspère ses adversaires et galvanise ses partisans dans tout le royaume, notamment à Chauny.

Il faut rappeler que Chauny compte deux ensembles (le centre-ville et le quartier périphérique de la Chaussée), deux paroisses et deux sociétés. Autour de Saint-Martin une petite et moyenne bourgeoisie constituée de gens de robe, notaires et avoués, de commerçants, de rentiers de la terre et de nombreux officiers, notamment ceux de la maîtrise des eaux et forêts. Pour la plupart, ils épousent avec enthousiasme la première révolution car, à l'aisance, ils joignent la connaissance et le talent. Les droits solennellement gravés dans la Déclaration justifient leurs prétentions à des fonctions de direction. La famille Hébert en est parfaitement représentative. Originaire de Paris où son père était receveur des rentes de l'Hôtel de Ville, Michel-Jean-Baptiste fera carrière à la maîtrise des eaux et forêts

(3) Arch. dép. Aisne, L 2117 n° 155 séance du 17 prairial.

de Chauny, introduit par son beau-père Garde de Muret (4). Il est élu maire de la ville en janvier 1790 alors que, six mois plus tôt, son fils Constant Jean-Baptiste, lui aussi receveur particulier de la maîtrise des eaux et forêts, avait été nommé commandant en chef de la garde nationale (5). Il sera un notable de premier plan pendant et après la Révolution, maire à son tour, franc-maçon à la loge de la Parfaite Union de Laon, puis délégué à la loge des vrais enfants de la Lumière à Chauny (6).

Cette bourgeoisie moderniste ne fraye pas avec les habitants de la Chaussée où s'activent les petites gens de la terre, de la forêt et du port : cultivateurs, jardiniers et tisserands, bûcherons, marinières, préposés au flottage du bois ou pêcheurs de poissons. C'est là un autre monde.

On comprend dès lors que les enjeux révolutionnaires ne soient pas les mêmes pour les paroissiens de Saint-Martin et de Notre-Dame. Ceux-ci prendraient volontiers à leur compte le mot de Danton : «Vous étiez au-dessous, mettez-vous au-dessus, voilà la Révolution». Ils ont soutenu les forces de changement, accueilli l'évêque constitutionnel, ils ont fourni plus que leur contingent d'hommes aux armées et peuvent être classés au rang des patriotes avancés (7).

Pour en revenir aux suites du 20 juin 92, c'est bien le parti royaliste qui l'emporte à Chauny puisqu'une pétition, rédigée par les membres de la municipalité et du district, condamnant la fameuse journée, rassemble plus de 300 signataires, tous de la paroisse Saint-Martin et aucun de Notre-Dame. Il est vrai que les habitants de la Chaussée, connus pour leurs opinions avancées, n'avaient pas été invités à signer !

Au niveau national, la situation des armées se détériore rapidement. Stimulé par la menace austro-prussienne, le peuple parisien envahit les Tuileries, suspend la royauté et décide l'élection d'une Convention. Les partisans de la monarchie constitutionnelle disparaissent de la scène politique. La Fayette tente en vain d'entraîner son armée sur Paris et quitte la France, compromettant ainsi ses partisans. Du coup, à Chauny, les républicains de la Chaussée, appuyés sporadiquement par l'armée révolutionnaire en stationnement dans la ville, vont s'imposer aux fayettistes de Hébert. On sait d'ailleurs qu'au moment où sont perpétrés les massacres de septembre à Paris, il y a des incidents violents à Chauny contre les royalistes.

Néanmoins, aux yeux des honnêtes gens, ces excès discréditent les républicains. La mauvaise réputation qui les accompagne explique que la République entre par la petite porte, presque furtivement. Le 21 septembre, 300 députés, encore en séance, abolissent la royauté et le lendemain

(4) Registres paroissiaux Saint-Martin de Chauny, le 24 juillet 1764.

(5) J. Caron : «cent ans à Chauny» dans Bulletin de la Société académique de Chauny, t. IV, pp. 39 et 42.

(6) Arch. nat., département des manuscrits, FM² 251, tableau des maçons à Laon en 1805. (7) Ces informations et celles qui suivent sont fournies par une très intéressante «pétition des citoyens de Chauny» publiée dans les *Archives parlementaires* 1re série, t. 66, p. 434 et suivantes.

Billaud-Varenne propose de dater les actes publics de l'an I de la République. Pas d'éclat, pas de solennité. Près d'un siècle plus tard, lorsqu'il fallut choisir une date de fête nationale, on pensa au 22 septembre mais on lui préféra le 14 juillet. Voici les faits, réfléchissons maintenant à l'idée de République telle qu'elle pouvait être reçue par les contemporains.

Observons d'abord que l'institution est sans passé en France et, qu'ailleurs, les références les plus proches dans le temps sont souvent peu séduisantes. Les Républiques de Venise, de Gênes ou des Provinces-Unies ont été des oligarchies fort peu démocratiques. Les cantons suisses qui forment la république fédérative sont dominés localement par toutes sortes d'aristocraties féodales. Les progrès démocratiques de la Confédération, qui pour l'heure envoie des mercenaires à tous les trônes d'Europe, ne s'épanouiront qu'à l'image des principes de la Révolution française. Même la toute récente république des Etats-Unis, présentée parfois comme une matrice, bâtit sans état d'âme sa prospérité industrielle et commerciale sur l'esclavage.

Finalement nos compatriotes sont surtout impressionnés par la référence à l'Antiquité. Leur culture est puisée dans l'histoire de Rollin, constamment rééditée à l'usage des collèges depuis le XVII^e siècle. Or la lecture qu'offre Rollin est pour le moins réductrice des réalités. Contentons-nous de rappeler par exemple qu'il passe sous silence à Athènes la distinction entre citoyens, métèques et esclaves ! Ceux qui proclameront la République ont tous lu Plutarque (*de viris illustribus*) qui transmet une sorte de mythe historico-politique mais ils ignorent Thucydide qui introduit l'histoire critique. Le résultat est qu'ils vont entrer en révolution avec d'immenses illusions sur les mérites intrinsèques de la République. Beaucoup parmi les plus désintéressés penseront longtemps qu'un simple changement de régime guérira des maux dont on a souffert jusque-là et enfantera un homme nouveau. Quel malentendu !

En fait la Révolution est bien à l'origine d'une ère nouvelle puisqu'il s'agit de passer d'une cité fondée sur la révélation avec un pouvoir de *droit divin* incarné par un *monarque héréditaire*, père de ses sujets, à une cité fondée sur la raison avec un pouvoir organisé par les *citoyens élus* sur les bases du dogme tout neuf des *droits de l'homme*.

On pressent l'ampleur du changement sans qu'il soit guère possible de mesurer le temps nécessaire à sa réalisation. Certes le processus est enclenché depuis des décennies. Des penseurs comme Montesquieu, Voltaire, Rousseau et les Encyclopédistes ont approfondi la réflexion sur la séparation des pouvoirs, la place de la divinité sur la terre, les droits naturels de l'homme, les conditions d'une vie politique plus démocratique... Les salons, les sociétés de pensée, notamment la très active franc-maçonnerie, et même les enseignants, surtout les Oratoriens, ont vulgarisé les idées modernistes dans les élites. Mais tous les débats autour de l'idée de République sont plus rhétoriques que politiques parce que les temps ne sont pas mûrs.

Passer en effet de la révélation à la raison ne veut pas dire nécessairement tuer Dieu mais faire triompher la tolérance, clarifier et distinguer conscience et citoyenneté. Or les catholiques ne se rallieront, à l'invitation du pape Léon XIII, qu'en 1892 (de sorte que 1992 est le bicentenaire de la République mais aussi le centenaire du ralliement !) et la séparation de l'Église et de l'État ne sera à peu près admise qu'après la Première Guerre mondiale.

Passer de l'état de sujet à celui du citoyen-élu suppose un long cheminement intégrant l'instruction pour tous et l'accession à la conscience politique. Or le suffrage universel sera institutionnalisé par la seconde République, placé dans les conditions de liberté sous la troisième et accessible aux citoyennes en 1945 seulement.

Passer enfin d'une République politique à une République sociale véhicule des notions suffisamment relatives pour que l'on puisse s'interroger sur la proximité des échéances. Sur ce point le monde n'en est encore qu'aux expériences balbutiantes et... souvent douloureuses.

Bref, même J.J. Rousseau le plus hardi des philosophes, prônant un contrat social entre citoyens, ne croit pas la République possible dans un grand pays et, lorsqu'elle est proclamée en 1792, elle triomphe en fait comme idéal mais il lui faudra encore un siècle pour triompher comme régime.

L'installation définitive de la République fut en effet chaotique. Entre Césarisme et République la lutte fut longue, longtemps indécise et celle-ci ne l'emporte qu'après les soubresauts révolutionnaires, le Premier Empire, la Restauration et le Second Empire. La proclamation du 4 septembre 1870 est formelle puisqu'il faudra attendre l'amendement Wallon (1875) voté à une voix de majorité pour glisser le terme de République dans la constitution. Pour venir à bout de ses adversaires (extrême-gauche, Église, armée) le nouveau régime devra massacrer les communards (1871), exploiter les divisions des royalistes, écarter Boulanger et dominer les catholiques.

Pendant tout ce temps, une mêlée franco-française oppose royalistes et républicains. Dans ce qu'il nous reste d'archives sur Chauny, la fréquence d'interventions est favorable aux premiers même si l'outrance verbale au service de convictions sincères est des deux camps.

Nous donnerons d'abord la parole aux républicains puisque, par chance, Jules Caron a transcrit - en s'excusant de divulguer des opinions si contraires aux siennes - les archives relatant la fête de la fondation de la République du 1^{er} vendémiaire an VII (22 septembre 1798). Passons sur l'ordonnancement de la manifestation dont le point d'orgue a été le moment des discours prononcés d'un autel surmonté de la déesse de la Liberté et qu'on avait dressé sur la place. Aux propos du Président rappelant que la vertu est le ressort de la République fait écho la réponse d'un vétéran, Philippe Gosset, 86 ans, ancien religieux (8) : «... *Nous sentons*

(8) *Bulletin de la Société académique de Chauny*, t. IV, pp. 108-109.

comme vous, citoyen président, tous les avantages du républicanisme. Pouvons-nous en effet nous rappeler l'histoire des Athéniens, des Spartiates et des Romains sans rougir de l'existence que nous avons traînée sous l'empire du despotisme ? sous le règne du féroce Louis XIV, dépeuplant le royaume et épuisant les finances par des guerres interminables, des proscriptions odieuses et mille somptuosités dictées par ses caprices et son orgueil, sous celui du luxurieux Louis XV abruti dans l'ordure et la lubricité et à qui les trésors les plus abondants ne pouvaient suffire pour contenter sa brutale passion, sous l'imbécile (Pouh !) Louis XVI gouverné par une harpie impitoyable qui, pour ne rien dire de plus, envahissait tout le numéraire de la France afin de le prodiguer à son insatiable frère. Ah ! Français... j'ai porté les fers de ces trois tyrans ; sous eux ma plus belle qualité était celle de sujet. Le seigneur de mon village me traitait de vassal et le plus petit gentillâtre m'appelait roturier. Suis-je donc né, me suis-je cent fois dit, suis-je donc né pour vivre dans l'opprobre, l'avi-lissement et le mépris ?

Bénédictions donc, citoyens, bénissons ce jour fortuné, glorieux et à jamais mémorable où la Nation s'élevant à la hauteur de son être, terrassant d'un seul coup jusqu'à l'ombre de la servitude, a su nous rendre la liberté, nous rappeler à l'égalité et nous donner la vraie noblesse qui est celle des généreux sentiments.

Ainsi rendu tout entier à moi-même et devenant aussi grand qu'un Athénien, aussi fier qu'un Spartiate, aussi courageux qu'un Romain, je jure une haine éternelle à la royauté et à l'anarchie et une fidélité inviolable à la constitution de l'an III. Vive la République !»

N'allez pas en déduire que les Chaunois sont d'indéfectibles républicains, car dès la première restauration le souverain retrouvera ses fidèles. Hébert évoquant «Louis le désiré» (et justifiant ainsi les accusations de ses adversaires révolutionnaires) s'écriera : «... nos enfants ... diront : «nos pères ont été victimes eux-mêmes du meurtre du Roi Martyr mais ils n'ont pas été complices de ceux qui l'ont assassiné». Il inspire l'adresse que le conseil municipal envoie à Sa Majesté le 23 mai 1814 :

«Sire, la ville de Chauny, jalouse de manifester les sentiments dont elle a été constamment animée pour l'auguste famille des Bourbons, saisit avec empressement le premier moment qu'elle a de libre pour venir supplier Votre Majesté d'agréer l'hommage de son profond respect et déposer à ses pieds son serment de fidélité.

Cette ville, Sire, un des plus anciens domaines de votre majesté a été plusieurs fois honorée de la présence du bon roi Henri IV dont elle conserve un glorieux souvenir. Avec quel enthousiasme elle a repris les armoiries que vos illustres ayeux lui ont accordées, ces armoiries portant un château flanqué de trois tours enrichies de l'écusson de France avec cette devise : Lilia calniacis validae sunt turribus arces (9).

(9) Les lys de Chauny sont de solides défenses pour les tours de la ville.

Depuis leur disparition, Sire, nous ne l'avons que trop senti ; mais le ciel a exaucé nos vœux en rendant Votre Majesté à notre amour et au trône de ses ancêtres. Ces lys précieux vont de nouveau nous protéger ; nos malheurs sont enfin terminés et votre règne, Sire, a déjà commencé le bonheur de la France (10).»

On sait que ce grand bonheur fut de courte durée puisque Napoléon revint pour cent jours, que la ville fut occupée et imposée à 100 000 francs par les Prussiens. Cela n'empêcha pas ses édiles d'organiser une souscription publique «pour offrir une médaille d'or de deux onces au commandant prussien de la Place de Chauny sur laquelle on fit graver : *«la ville de Chauny reconnaissante à M. de Beulwitz, commandant de la place de Chauny (11)»*. Et comme entre temps von Beulwitz était parti à Sedan, on la lui envoya là-bas ! Les malheurs de notre histoire 56 ans plus tard transformeront ce geste en symbole !

Il est vrai que les lys incarnés par Louis XVIII étaient rentrés dans les fourgons des ennemis de la France et que pour les royalistes chaunois mieux valait l'occupation que la révolution. Le 25 avril 1816 ils réaffirment leur foi à l'occasion de l'inauguration du portrait du roi dans la salle des séances du conseil municipal.

«Nous, soussignés, habitants de la ville de Chauny, jurons devant le Dieu Tout-Puissant et sur son Saint Évangile, que, n'ayant jamais adhéré de fait et de volonté aux principes impies et séditeux introduits et professés en France par une minorité factieuse, nous regardons la mort du Roi très-chrétien, Louis XVI, comme le plus exécrationnable de tous les crimes ; reconnaissons que les fléaux que Dieu a versés sur notre malheureuse patrie en sont la punition ; et déclarons que notre plus grand regret est de n'avoir pu verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour arrêter le coup fatal qui fit tomber une tête aussi chère que sacrée (12).»

Ces ardentes convictions sont partagées par la franc-maçonnerie locale fraîchement installée. En 1812, en effet, quelques francs-maçons nouveaux venus dans la ville comme fonctionnaires ou militaires, y créèrent la loge Saint-Jean sous le titre distinctif des vrais enfants de la Lumière. Constant Hébert, déjà maire, lui-même en loge à Laon, en devint le Vénérable en 1819 et lui donna une orientation très royaliste ainsi qu'en témoignent les principes affirmés dans son discours d'installation : *«... la société politique n'en appréhende rien [de la Franc-Maçonnerie]... si un franc-maçon pouvait être parjure à son roi et à son pays, sans oublier la morale de ses préceptes, manquer à la conscience et à la probité, l'entrée du Temple lui serait à l'instant interdite... (13)»*. Et lorsqu'en 1826 le Grand Orient demande aux loges de sanctionner un ouvrage subversif

(10) Bulletin de la Société académique de Chauny, t. IV, pp. 141-142.

(11) Cité par J. Caron in *Histoire populaire de Chauny et de ses environs*. rééd. Sedopols 1985, p. 8.

(12) J. Caron *op. cit.*, p. 26.

(13) Arch.nat., FM³ 275 registre des séances de la loge de Chauny 15/10/1819.

édité par l'un des leurs, les vrais enfants de la Lumière condamnent l'écrit comme «... *contraire à nos principes, à nos statuts, à notre philanthropie (sic) et surtout à notre attachement invincible pour le gouvernement paternel qui protège notre antique institution...* (14)».

L'absence d'archives ne nous permet pas de savoir comment Chauny traversa l'instauration et la disparition de la II^e République. En revanche, au moment de la Commune, son conseil municipal s'engagea résolument dans une attitude pro-versaillaise (15). Thiers a incarné de façon représentative les idéaux de ces élites qui acceptèrent la République pourvu qu'elle fût conservatrice. Le dimanche 5 mai 1889, à l'invitation du Préfet, on commémora le centenaire de la réunion des États Généraux par une distribution de secours aux indigents, une conférence au collège, un concert et un bal public (16). Sobriété. Septembre 92 fut-il commémoré ? Le registre des délibérations municipales est sur ce point muet.

En un siècle, il est vrai, la situation économique a beaucoup évolué. Une autre révolution, industrielle celle-là, passe sur la vallée qui perd peu à peu son caractère rural. L'installation de la manufacture des glaces de Saint-Gobain et de la Soudière à proximité de la Chaussée attire la voie ferrée, multiplie les activités et les emplois. Ce facteur de prospérité atténue les contrastes sociaux entre le bourg et le faubourg. Les tensions s'apaisent et les passions qui secouaient la société pré-industrielle semblent bien retombées cent ans plus tard.

Bernard VINOT

(14) Arch.nat., FM² 213 Minutes des P.V. de séance, pièce 86.

(15) Registre des délibérations communales Chauny 1870-74, p. 90.

(16) Registre des délibérations communales Chauny 1889-93, p. 5.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE HAUTE PICARDIE

Conseil

Présidente	Mme Suzanne MARTINET
Président d'honneur	M. Henri de BUTTET
Trésorier honoraire	M. Jacques MAILLARD
Trésorier	M. Jérôme BURIDANT
Secrétaire	Melle Cécile SOUCHON
Membres	Mme, Mrs BOCQUET, BRUNEAU, CARNOY, COURTIN, DEMETZ, HALLADE, JORRAND, MERLETTE, PLOUVIER, SAINT-DENIS (A.G. du 11 décembre 1991).

Activités de l'année 1992

14 JANVIER - Conférence de M. Jean Hallade : «Jean Mermoz». Dédicace de son ouvrage «Ciel de guerre et ciel de paix».

11 FÉVRIER - Conférence de M. Yves Dreux : «l'état du diocèse de Laon au début du XIX^e siècle ; la mission intérieure de Laon».

25 MARS - Conférence de Melle Christine Debrie : «les natures mortes du XVII^e siècle du musée Jeanne d'Aboville à la Fère».

14 AVRIL - Conférence de Melle Cécile Souchon : «une acquisition récente des Archives de l'Aisne, la lettre d'un voyageur sur l'état du Département après la campagne de France de 1815».

19 MAI - Voyage au musée du Louvre à Paris pour visiter l'exposition «Peintres en voyage» (visite «privée» réservée aux adhérents de la Société Historique, des Amis du Musée, des Amis de la Bibliothèque et des Amis de Laon et du Laonnois).

14 JUIN - Participation au Congrès de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne à Soissons. Conférence de Mme Suzanne Martinet sur la villa gallo-romaine de Lavergny.

21 SEPTEMBRE - Célébration du bicentenaire de la proclamation de la République ; exposé de Melle Souchon sur les événements des 20-22 septembre 1792. Conférence de M. Guy Marival : «l'abbaye de Vauclair et la Révolution, 1789-1792».

23 OCTOBRE - Conférence de M. Trépardoux : «Charles Trépardoux, associé de MM. De Dion-Bouton, pionnier oublié de l'automobile».

14 et 15 NOVEMBRE - Colloque «Découvertes» aux Archives départementales de l'Aisne.

5 DÉCEMBRE - Voyage à Nancy pour assister à la soutenance de thèse de doctorat d'État de M. Alain Saint-Denis sur Laon au XIII^e siècle.

L'assemblée générale statutaire pour 1992 se tiendra en janvier 1993.

Colloque «Découvertes» Laon, 14-15 novembre 1992

1992 : cinquième centenaire de la découverte du Nouveau Monde !

Le grand vent de l'aventure n'est pas entièrement retombé. Ainsi les Archives de l'Aisne et la Société Historique de Haute Picardie eurent-elles l'heureuse idée de nous convier à des voyages de la pensée au cours d'un colloque consacré au thème «Découvertes» le week-end des 14 et 15 novembre 1992.

Un public nombreux répondit à cette invitation. La salle de conférences des Archives était comble quand Cécile Souchon eut le plaisir d'accueillir avec sa cordialité habituelle le groupe compact des participants vivement intéressés.

Une fois de plus, M. le professeur Bernard Plongeron, directeur de recherches au C.N.R.S., nous fit l'amitié de présider cette journée. Il ouvrit la séance par une réflexion approfondie sur toutes les facettes de l'univers de la découverte.

Après cette mise en appétit fort brillante, le Père René Courtois se proposa de préparer la visite du chantier des fouilles de Cerny-en-Laonnois, prévue pour le lendemain.

Il s'attacha surtout à présenter le contexte historique de ces recherches et les raisons de leur implantation à Cerny. Outre divers aspects d'une longue tradition historique attribuant à cette localité l'honneur d'avoir vu naître saint Remi vers 438, il existe des sources historiques rigoureuses comme la version courte du Testament de saint Remi qui montre clairement comment la famille de saint Remi était possessionnée dans ce secteur du Laonnois, à Cerny, Vendresse et Paissy.

Les remarquables vestiges, mis au jour depuis le début des fouilles, apportent les preuves archéologiques indispensables pour appuyer les sources écrites (voir texte publié).

A la suite du Père Courtois, M. Eric Thierry nous embarqua sur les traces du grand explorateur vervinois, Marc Lescarbott.

Un exposé rigoureux, présenté avec clarté et méthode, et qui rend un juste hommage à cette forte personnalité du XVII^e siècle. Une île, au large de l'Amérique, porte toujours son nom : l'Escarbotine.

L'attention soutenue de l'auditoire ne devait en rien faiblir avec la communication qui terminait cette studieuse matinée et qui était consacrée à une découverte de Jules Linard révolutionnant le transport des betteraves, en 1866.

Guy Marival, à qui rien n'est étranger dans le monde du sucre de l'Aisne, nous passionna par l'évocation si vivante de ces «râperies» implantées aux abords des grandes sucreries de l'Aisne, et auxquelles les reliait un réseau ingénieux de conduits souterrains destinés à l'acheminement du jus des betteraves préalablement râpées.

Un programme bien dense attendait les participants au colloque durant l'après-midi de cette première journée.

Trois exposés devaient nous emporter vers les grands larges de l'Afrique et de l'Amérique.

Tout d'abord Claudine Vidal et Franck Storne allaient nous faire découvrir la vitalité apostolique de la communauté protestante de Lemé, en Thiérache, en retraçant l'itinéraire spirituel et l'aventure missionnaire de Prosper Lemue et d'Isaac Bisseux, en Afrique australe.

Mme Claudine Vidal devait compléter cette épopée, qui illustre bien le zèle apostolique des communautés réformées de Thiérache, par une évocation particulièrement attachante de la carrière de l'un des plus grands ethnologues de ce siècle : Maurice Leenhardt.

Travaillé intérieurement par un besoin identique de découverte, un enfant de Saint-Quentin, Lionel Dècle (1859-1907), ne cessa de parcourir en tout sens l'Afrique et l'Asie.

C'est tout le mérite de Mme Monique Séverin, vice-présidente de la Société Académique de Saint-Quentin, que de ressusciter en quelque sorte cet explorateur impénitent et ce publiciste de valeur qui mérite vraiment d'être mieux connu.

Après une pause bienvenue, Yves-Marie Lucot nous entraîna allègrement dans le sillage de ce grand jésuite laonnois que fut le Père Marquette, auquel il vient de consacrer une biographie remarquable et qui répare bien l'oubli injustifié dans lequel le climat anticlérical de la III^e République avait confiné le célèbre explorateur, découvreur du Mississipi et véritable héros national des États-Unis.

Cette passionnante journée allait se terminer par un véritable régal ; la communication du professeur Alain Saint-Denis.

Malgré une surcharge de travail et la proximité de sa soutenance de thèse, l'éminent médiéviste nous entraîna vers une véritable découverte : l'univers de la femme, dans la cité laonnoise du XIII^e siècle.

Une lecture exclusivement masculine des sources historiques ne s'était guère embarrassée jusqu'à présent du rôle de la femme au Moyen Age.

Nous pilotant d'un quartier à l'autre du Laon médiéval, Alain Saint-Denis allait y faire surgir des figures féminines jusqu'alors inconnues et qui exerçaient des fonctions diverses et importantes, à l'ombre de la célèbre cathédrale.

Le dimanche 15 novembre fut consacré à la découverte sur le terrain.

Durant la matinée, un groupe de participants se retrouva à la Bibliothèque municipale pour suivre une visite commentée par Jean Lefèvre de l'exposition - remarquable comme toujours - qu'il avait consacrée en 1992 aux «Découvreurs d'Amérique».

L'après-midi, avec l'aimable complicité d'une pluie qui cessa comme par enchantement, des dizaines de participants au colloque se retrouvèrent dans le vieux Cerny-en-Laonnois - village abandonné en 1918 - à l'emplacement des fouilles du Père Courtois.

Pour beaucoup, ce fut une révélation.

Sous l'antique dallage de l'église paroissiale disparue, les recherches du Groupe «Sources» ont mis au jour, dans un remarquable état de conservation, toute une série de vestiges sur lesquels plane le souvenir de la famille de saint Remi.

Nos lecteurs trouveront une présentation de ces découvertes dans le présent numéro des Mémoires des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne.

De Cerny, il suffit de traverser la vallée de l'Ailette pour se retrouver devant l'église de Martigny-Courpierre. Il s'agit de l'une des plus remarquables églises de style «art-déco», reconstruite au lendemain de la Grande Guerre.

Mme Jacqueline Danysz nous fit partager son admiration passionnée et justifiée pour ce sanctuaire trop méconnu, qui illustre bien les débuts d'une véritable renaissance de l'art sacré au XX^e siècle.

Au lieu de rendre à Martigny-Courpierre une pure copie d'un édifice néo-gothique, totalement dépourvu d'originalité, les constructeurs de l'église ont voulu bâtir avec des techniques neuves et dans l'esprit du temps.

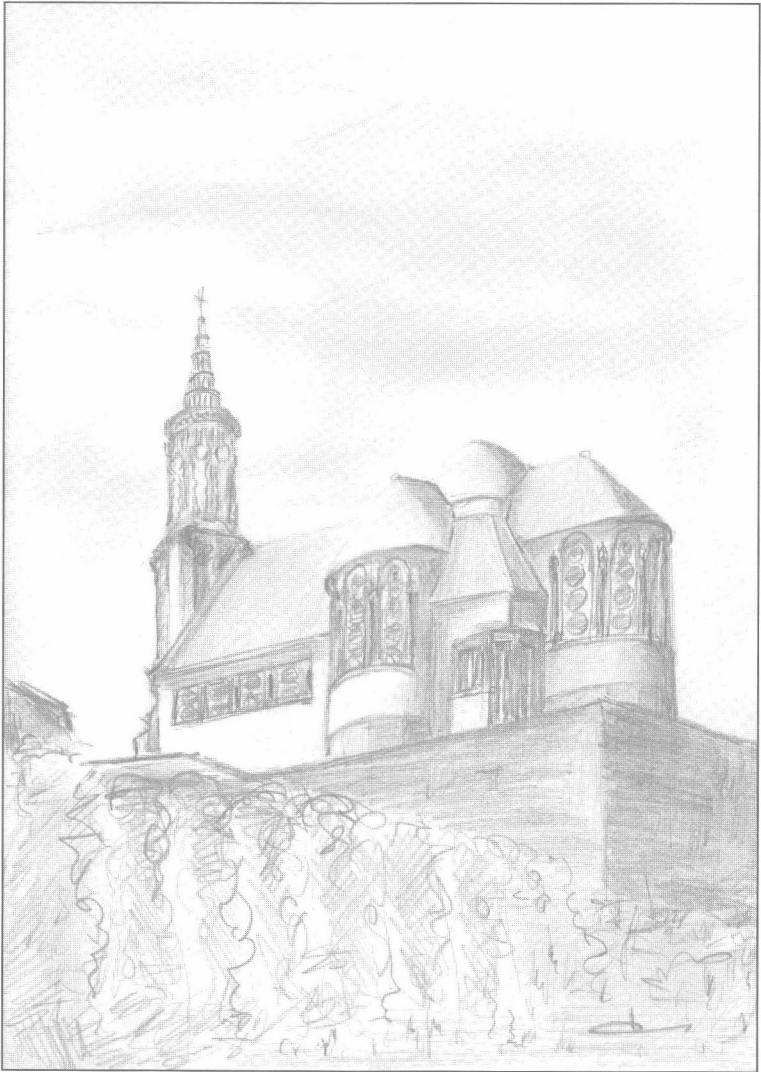
Accrochée au flanc de sa colline, pour en épouser la pente, l'église de Martigny-Courpierre, avec sa flèche si originale, mérite vraiment un classement (voir texte publié).

En résumé, ces deux journées si réussies ont fait la preuve, une fois de plus, qu'il existe dans l'Aisne un public de plus en plus large, véritablement intéressé par des manifestations culturelles de haute tenue, comme ce deuxième colloque organisé par les Archives avec la complicité des sociétés historiques de notre département.

Il faut en savoir gré à tous les organisateurs et animateurs de ce week-end, si lumineux dans la grisaille automnale.

Pourquoi ne pas souhaiter que cette heureuse initiative devienne une institution annuelle ?

René COURTOIS



Dessin de Frédéric Danysz.

Saint-Martin de Martigny-Courpierre ou la redécouverte d'une somme de découvertes

Vestales des temps modernes, géantes, hiératiques, statufiées, comme pour veiller les champs de bataille ou en perpétuer la mémoire, d'innombrables églises, issues des cicatrices de la Grande Guerre, sont venues ourler le Nord-Est de la terre de France, aux environs de l'année 30.

Fleurs écloses en guirlandes sur les terrains ravagés, elles sont aussi le fruit de grandes découvertes, alors à peine centenaires. Chacune d'elles ou presque remplace, dans un style résolument nouveau, un sanctuaire anéanti et sur plus d'une plane une menace ; Saint-Martin de Martigny-Courpierre en constitue un bel exemple, il faut la préserver.

Le développement des découvertes récentes sur lesquelles ces églises se fondent a jalonné le XIX^e siècle. Un de ses aboutissements est Saint-Jean de Montmartre, la toute première église de ciment armé, élevée juste avant le premier conflit mondial.

Aux environs de Pouzzole, sur le flanc du Vésuve, la terre, mêlée à l'eau puis à de la chaux grasse donne naissance, en séchant, à un matériau plus dur que la pierre. Cette observation déjà faite par Vitruve est à l'origine de mortiers romains. Dans la première moitié du XIX^e siècle elle conduisit Louis Vicat à isoler une sorte de cendrée volcanique artificielle, le ciment. On fabrique avec celui-ci un matériau qui peut supporter de lourdes charges : il résiste très bien à la compression. Pour en accroître la résistance aux efforts de traction et de torsion, Lambot conçut, au milieu de ce même siècle, l'idée de noyer dans le ciment une armature de fer, afin de l'employer à la construction d'un bateau. Peu après, le jardinier Monier fabriqua de la même manière des bacs et des bassins mobiles à usage horticole.

La barque de Lambot longtemps échouée en Seine n'eut aucun succès dans la construction navale, mais elle existe toujours et appartient au Port Autonome de Paris.

L'idée d'armer la pierre avait été imaginée depuis longtemps : Claude Perrault en avait fait usage pour réaliser, dans la colonnade du Louvre, des écartements supérieurs à ceux des temps antiques.

Mais celle d'associer le fer au ciment fut extrêmement fertile. En l'employant dès 1861 à la construction d'un immeuble, François Coignet allait ouvrir la voie à de nouvelles découvertes : celle d'une architecture monobloc, celle d'amples espaces libérés des supports intermédiaires, celle de murs de lumière dont les meneaux se réduisent à des colonnettes si fines

qu'elles paraissent être de simples remplages entre de multiples baies assez rapprochées pour donner l'illusion d'une seule fenêtre, celle de parois translucides réalisées avec des verres clairs ou colorés directement sertis dans le béton, celle aussi des voiles minces, à la géométrie très libre, qui viennent coiffer des édifices dont les supports peuvent être d'une légèreté extrême.

Dès le départ aux mains des ingénieurs, ces ciments armés ou, s'ils contenaient du gravier, ces bétons armés, faciles à assembler, sans relâche améliorés, ont d'abord servi à construire des ponts et, sous leur forme aujourd'hui la plus performante, ils constituent les voussoirs qui cerclent le tunnel sous la Manche. Mais si, par leurs qualités étonnantes, ils étaient de nature à révolutionner la construction, c'est d'abord, peut-être du fait de leur faible coût, celle des bâtiments à usage industriel qui en bénéficia.

A en croire Ferdinand Pfammatter dans «Bétonkirchen», depuis toujours, dans le monde entier, l'art sacré s'était situé en pointe, entraînant le développement des techniques les plus audacieuses. Pour la première fois les techniques ont devancé l'art sacré et ont servi l'homme avant de servir son créateur.

Or, quand l'homme perd son élan vers lui, le Seigneur-Dieu se penche sur sa créature.

Avant la fin du siècle, l'abbé Sobaux devint curé de Saint-Pierre de Montmartre, petite église romane maintenant restaurée, qui était alors dans un état de vétusté extrême, et qu'un afflux de population sur le flanc de la butte avait décentrée. L'abbé Sobaux décida de faire édifier pour sa paroisse une église neuve : plus vaste, plus centrale et surtout plus capable de parler de Dieu aux paroissiens jeunes dans le langage de leur temps.

Le travail fut confié à Anatole de Baudot, un des rares architectes intéressés par les techniques nouvelles et, par ailleurs, inspecteur général des Monuments Historiques. Ce projet mit l'audacieux curé, toujours soutenu par sa hiérarchie, aux prises avec des tracasseries administratives sans nombre dont son opiniâtreté triompha finalement.

Ainsi s'éleva, à l'orée du vingtième siècle, la toute première église de ciment armé, Saint-Jean l'Évangéliste, où se célébra en somme le mariage entre l'Architecture et les Techniques Nouvelles, fécond en découvertes d'ordre esthétique, en particulier quelques années plus tard, lors des reconstructions massives imposées par la Première Guerre mondiale.

Le matériau nouveau, enfin saisi par les mains des artistes, allait, par sa plasticité même, renouveler l'art de construire mais, en même temps, à travers lui, tous les arts plastiques. Le renouveau se manifesterait partout, son aspect artistique éclaterait sur des édifices publics et tout particulièrement les églises, symboles de l'Église à la recherche d'une implantation forte dans l'espace et dans le temps.

Tous les mouvements artistiques ont leurs outrances, mais un observateur sincère ne peut plus aujourd'hui, au-delà du phénomène de mode, rester indifférent aux recherches, aux inventions, aux trouvailles de celui-ci.

Nous avons tenté, sans idées préconçues, de découvrir, à titre d'exemple, l'église Saint-Martin de Martigny-Courpierre, qui est un réel miroir des préoccupations artistiques et spirituelles de son temps. Nous avons cherché leur reflet dans son aspect extérieur, dans l'organisation de son sous-sol, dans son aménagement intérieur.

Elle manifeste partout la recherche esthétique et fonctionnelle, le souci de cohérence des artistes, les aspirations au développement et à l'approfondissement, le goût du sacré, les principales dévotions des hommes d'Église et des fidèles.

Depuis le début des années 30 elle domine de sa flèche les environs :

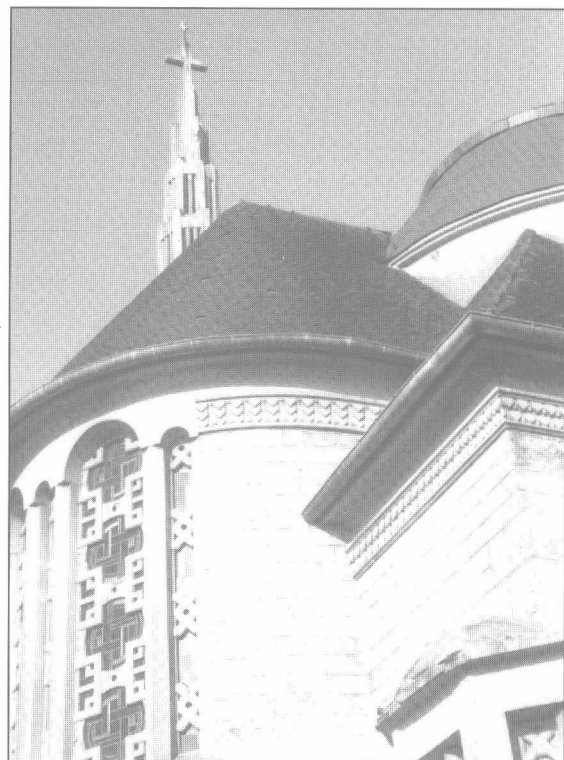
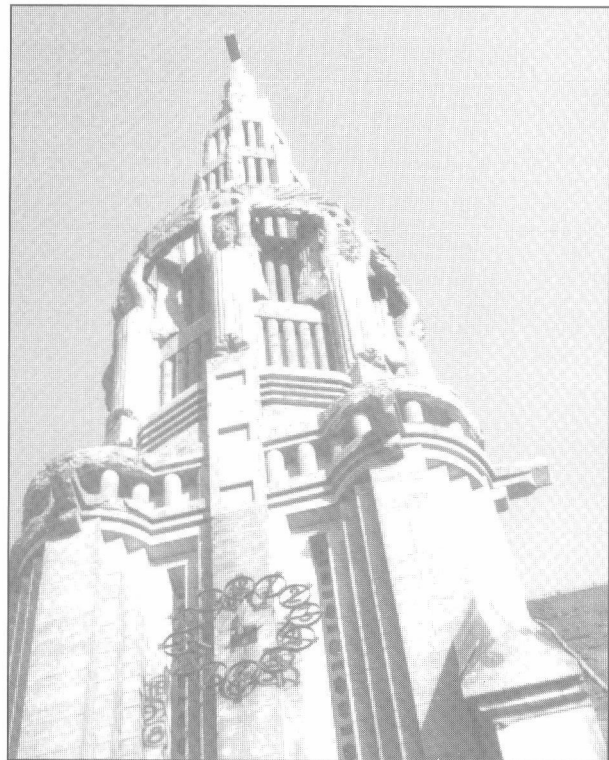
L'architecte Laonnois Paul Müller, adoptant un parti qu'on rencontre fréquemment à son époque, a, dans cette dernière, manié le béton en sculpteur tirant des effets décoratifs de la structure même, dont les grands anges qui marquent la naissance de la partie haute se dégagent tout juste par un léger habillage, et que soulignent même les plis de leurs robes et les lignes de leurs ailes dressées ou de leurs bras levés pour supporter une couronne de feuillages. Entre leurs longues figures s'étagent des anneaux de moins en moins larges de fines colonnettes enserrant à leur sommet une haute croix.

Cette flèche jaillit d'un robuste porche carré aux angles renforcés, construit en avant-corps, qui masque totalement le pignon. Il est flanqué de deux tourelles trapues jointes à deux auvents latéraux, et précédé au-dessus de l'entrée centrale d'un gâble épais qui répond à une double ligne de larges bossages en forme de pyramide soulignant toute l'assise.

L'impression de massivité, voire de lourdeur appuyée, qui se dégage de ce socle, comme de la plupart de ceux des clochers contemporains, affirme une volonté de stabilité, de solidité, d'enracinement perceptible aussi dans le discours écrit d'une religion qui se sent, peu ou prou, fragilisée. Ce souci d'ancrage dans le terroir et dans le temps est souvent repris et conforté au-dedans par une iconographie consacrée aux saints du pays, de la région, de l'époque.

Ici, du haut en bas, le grand clocher indique clairement, au-dehors, la fonction de l'Église, trait d'union entre le village et le ciel, et il exprime avec force qu'elle se veut inébranlable.

Ce n'est pas par ce seul caractère expressif que l'œuvre de Paul Müller s'inscrit pleinement dans le courant artistique de l'entre-deux-guerres. Il cherche aussi un plein accord entre la forme et la fonction et une cohérence intégrale. C'est ainsi qu'il met à profit la déclivité du terrain pour choisir un agencement qui rejette la sacristie en contrebas, au-dessous du chœur. Souvent le volume de ce local annexe est difficile à intégrer à la silhouette du monument, il a tendance à l'encombrer, alors que dans la solution présente, il lui apporte au contraire de l'élan.



La pente est suffisante pour permettre aux fondations d'accueillir encore une vaste salle d'œuvres, accessible de plain-pied par le côté. Un tel lieu, siège des «mouvements», des «ligues», des «patronages» et autres œuvres de spiritualité et de charité qui fleurissaient à foison, point de jonction des vies spirituelle et matérielle de la paroisse, se trouvait souvent, lorsqu'il existait concrètement, dans une construction précaire tout à fait distincte de l'église.

Non content d'avoir installé la sacristie sous le chœur, l'architecte aménage une salle basse totalement cernée de béton brut, en tirant des effets décoratifs des quatre grosses piles qui fondent la croisée, des murs en hémicycle qui supportent ceux des croisillons, de la dalle enfin qui s'amincit par degrés successifs en rythmant le plafond. Ce mode de construction, qui consiste à sculpter l'espace dans du béton brut est exactement celui qu'a adopté l'architecte Pei pour réaliser le hall d'accueil situé sous la pyramide du Grand Louvre. Le béton mis en œuvre par Müller ne présente certes pas le remarquable fini de celui du Louvre ; il est toutefois soigné et confère à l'espace une belle unité ; il crée une vaste salle parfaitement utilisable : elle n'est plus aujourd'hui au service des œuvres de la paroisse, mais, devenue salle des fêtes de la commune, elle est toujours en usage. Voici un bel exemple d'utilisation judicieuse, et bon marché, d'un volume résiduel, et d'architecture fonctionnelle, qui avait déjà été donné sur les pentes de Montmartre par Anatole de Baudot.

Évidemment nous irons à l'essentiel en entrant dans l'église proprement dite. Nous y retrouverons le souci fonctionnel : un espace tout à fait dégagé, articulé en forme de croix autour d'une ample coupole centrale, permet à chaque fidèle de bien voir l'autel, lui-même surélevé, et donc de participer aisément et pleinement au culte.

Des jeux de piliers, dont la position diagonale est encore inspirée par Saint-Jean l'Évangéliste, esquissent quatre très petites chapelles qui limitent l'unique travée carrée de la nef.

Par une disposition tout à fait courante à l'époque, qui accroît ici le caractère enveloppant de l'ensemble, la tribune des chantes est isolée derrière son garde-corps dans le clocher porche, au-dessus du court narthex.

Les parois, tranchées par des lignes horizontales de baies, disparaissent sous les tons ocres ou bleus de fresques accompagnées de textes peints à gros caractères rouge sombre. Sous le regard d'un Christ immense et hiératique, dont la stature emplit la voûte du chœur, et sous les quatre animaux apocalyptiques tenus par des anges très stylisés prenant la forme des pendentifs de la coupole, le collège apostolique encadre l'autel de part et d'autre du chœur, puis le chemin de croix se développe avec ampleur dans le transept et dans la nef.

On reconnaît partout, au trait simplifié du dessin, à la vigueur expressive de la composition, joints à la stylisation des figures et au choix des coloris les caractéristiques très affirmées d'une peinture parfaitement datée.

Les baies, scandées par d'étroites colonnettes, découpent sans contrefort ni arc-boutant, de très larges plages de lumière propices à l'art du vitrail, dont on venait de redécouvrir, en partie, les secrets.

Tout comme les maîtres verriers du XIII^e siècle, ceux des années 30 ont serti de petites pièces de verre de pleine couleur dans une résille de plomb, après les avoir tempérées, ou leur avoir donné vie à l'aide de graille brossée, peinte, ou même regrattée. Toujours dans le même esprit médiéval, de petites scènes figurées ont été séparées par des décorations géométriques, composées ici pour l'essentiel sur un motif en forme de croix qui se retourne, se reflète ou s'alterne, et dans lequel un jeu de verres imprimés se superpose à celui des verres colorés.

A la place d'honneur, des épisodes de la vie de saint Martin, patron de la paroisse, encadrent des scènes évangéliques qui traitent de l'amour et du partage ; elles illustrent l'esprit du Saint Sacrifice de la messe que, dans la liturgie pré-conciliaire, on célébrait sur l'autel, juste au-dessous ; elles s'offraient pendant cet office, à la fois aux regards des fidèles et à celui du célébrant.

Aux extrémités du transept, d'autres scènes évoquent avec une égale vigueur, la vie de la Vierge et l'amour du Christ pour les hommes, dans les chapelles respectivement consacrées à la Sainte Vierge et au Sacré-Cœur. Les œuvres figuratives, au graphisme très influencé par la peinture contemporaine, tendent vers l'abstraction. Les verrières de la nef ne sont plus animées que des seuls tracés géométriques.

Cette enveloppe, toute de ferveur contenue et de stylisation, sous les voûtes elliptiques, est richement meublée.

Des croisillons nord et sud, répliques légèrement réduites du chœur, s'arrondissant comme celui-ci sous les portions d'ellipsoïdes qui ferment leurs voûtements, les autels de la Sainte Vierge et du Sacré-Cœur répondent à l'autel majeur. Chacun des trois s'adosse à un décor de céramique grandiose qui épouse l'arrondi du mur : il met en scène de part et d'autre du maître-autel, un ange de louange et un ange de paix « gloire à Dieu et paix aux hommes... ». Ces anges font écho aux quatre anges apocalyptiques de la coupole, aux huit gardiens de la maison de Dieu qui veillent autour de la flèche, et à tous les autres, anges témoins, anges consolateurs, anges messagers... anges omniprésents dans les manifestations religieuses du temps.

Les pièces de céramique, rugueuses ou vernissées, prises dans du béton, assemblent dans un mouvement ample et élégant des personnages à la peau fine et mate qui contraste avec leurs vêtements brillants. A l'arrière de l'autel, les symboles répétés des évangélistes se répartissent entre les deux anges aux couleurs éclatantes, qui paraissent illuminés par le tabernacle, écrin de Dieu trois fois Saint, comme le manifeste, sur sa porte dorée, un triangle aux trois sommets inscrits dans trois cercles égaux.

L'Annonciation à l'autel de la Vierge, l'urne funéraire de cœur et l'ange sur celui du Sacré-Cœur, procèdent de la même technique, dans des tons plus feutrés.

Le reste du mobilier fixe «constitue un ensemble caractéristique. L'autel, la chaire, les divers éléments sur lesquels s'appuie la liturgie détaient sur le fond ocre rouge du soubassement leurs volumes vigoureux revêtus d'émail bleu et jaune d'or» (Béatrice Mobuchon, «300 clochers»). Le confessionnal de bois roux, comme les sièges de célébrant, tout aussi typés complètent le décor.

Le graphisme en forme de frise inspiré par les litanies de la Vierge, qui délimite sa chapelle et, en réponse au grand Christ en croix très dramatique qui lui fait face à l'entrée du sanctuaire, le symbole christique du pélican qui orne la chaire, sont directement puisés dans le répertoire iconographique le plus classique du moment.

Tous les reliefs procèdent de la céramique ou du béton. Sans doute les statues géantes du clocher ont été sculptées dans le frais, celles plus modestes de la Vierge et du Sacré-Cœur sont moulées. Conformément à la statuaire de cette période qui, même quand elle n'est pas pur habillage d'un élément de structure, ne s'éloigne guère d'une forme géométrique simple, elles prolongent les volumes stricts des tabernacles qu'elles surmontent.

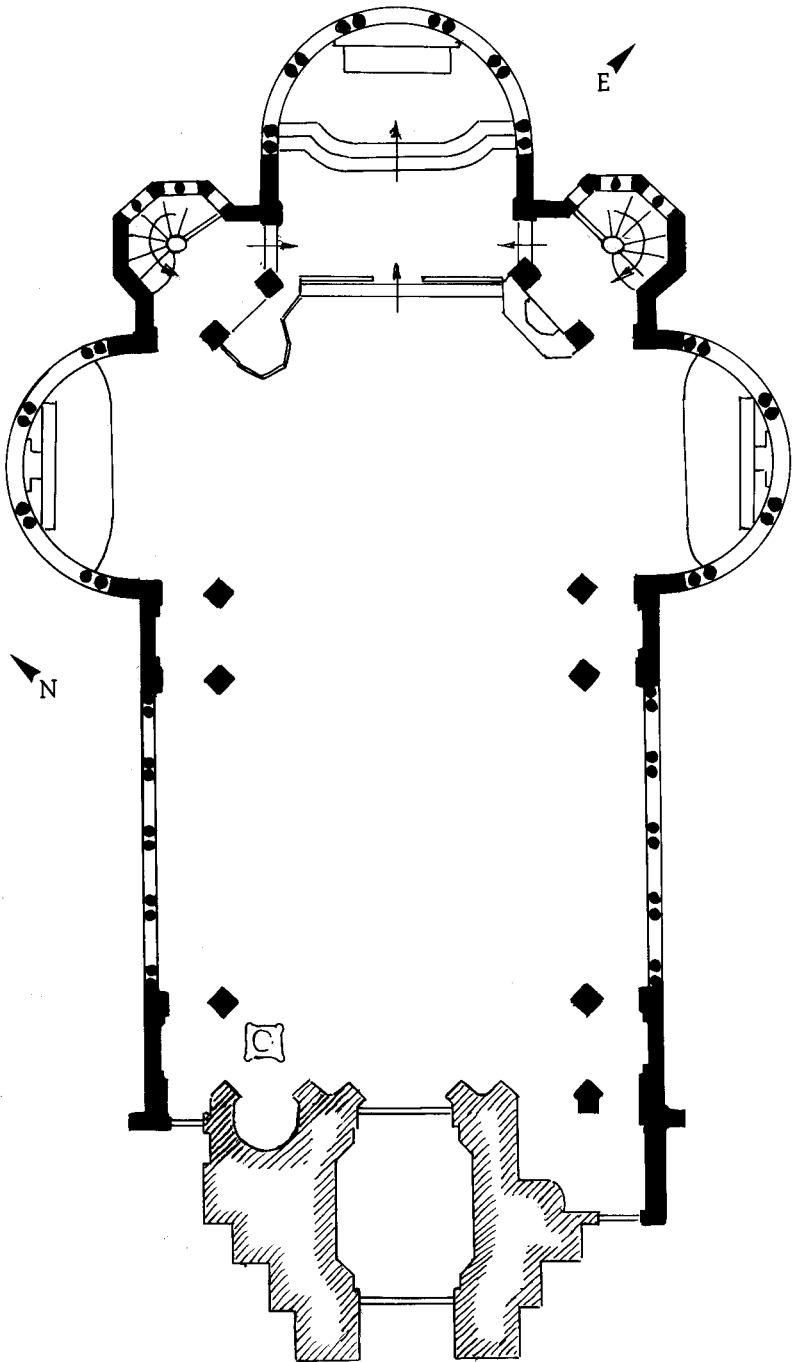
Si l'art est vigoureux c'est qu'il n'est pas gratuit, on le sent tout entier porté par une ligne spirituelle. A la dévotion de la Sainte Vierge, du Sacré-Cœur et surtout du Très Saint Sacrement, on s'est attaché à créer une atmosphère sacrée. Elle repose sur le resserrement des principaux espaces autour de la coupole, sur le décor, son adéquation au volume qu'il enveloppe totalement, sa cohérence esthétique, du vitrail et de la fresque au mobilier et au carrelage très coloré du sol, son caractère essentiellement religieux ; elle s'appuie enfin sur la distribution très élaborée des éclairages.

A la lumière tamisée des verrières latérales, à celle qui descend des verres jaunes, serties dans le béton de la façade occidentale, s'ajoutait une lumière dorée zénithale, tombant de la coupole en contrepoint de celle provenant des espaces bleus et mystérieux, cernés de parois translucides qui, au bout du chœur, s'enfoncent vers la sacristie.

Ces bleus tout baignés d'or, ces ors relevés de bleu, répercutés par les céramiques du mobilier, plaçaient le monument entier dans la lumière de l'esprit.

On le perçoit encore malgré l'occultation de la coupole, malgré le dossier qui ferme à présent la chaire, malgré l'armoire adossée au revers du grand Christ, ... le temps a prélevé son écot sur les deux lumières.

Après la seconde guerre mondiale, des recherches architecturales plus audacieuses peut-être, et un renouveau religieux avaient laissé tomber en



désuétude ces témoins d'un passé encore trop proche, ou déjà trop lointain pour susciter l'intérêt.

Puis un oeil neuf a remplacé l'oeil émoussé, et la qualité exceptionnelle de la plupart de leurs vitraux a d'abord attiré l'attention des amateurs d'art sur ces églises de l'avant-guerre. Les observateurs ont alors remarqué que l'emploi du béton ayant ouvert à l'architecture des possibilités inédites, des architectes résolument originaux y avaient mis une part d'eux-même. Ils avaient pris le parti de montrer le plus possible la matière et la structure, de mettre partout la forme au service de la fonction pour aboutir à une expression mystique, religieuse, catholique, forte et vraie, au profit de laquelle, à la tête d'une équipe d'artistes, ils avaient subordonné les autres arts.

Avec le recul actuel, derrière les inévitables ajouts malheureux, et malgré certaines mutilations, on perçoit à quel point chacune a été l'objet d'une conception globale. Un inventaire des sacristies le confirme amplement. Placés sous la férule des architectes ou même parfois libres, commanditaires et artistes, orfèvres, couturiers, brodeuses de toutes mains, loin d'altérer ces œuvres les ont longtemps confortées et nourries, parlant de Dieu dans le langage de leur temps, parlant à Dieu dans ce même langage si accordé à leur spiritualité. On le comprend, comme on lit dans ce qui reste des cathédrales gothiques, la Foi qui les a lancées vers le ciel.

Qu'en resterait-il sans leurs restaurateurs ?

Déjà, un édifice de soixante ans a inévitablement vieilli, surtout s'il avait été expérimental. A Martigny-Courpierre, l'état actuel des anges du clocher rappelle comment la difficile alliance du fer et de la pierre avait placé la colonnade de Claude Perrault dans un péril si grave qu'on l'avait cru condamnée au siècle dernier.

On déplore semblables désordres à Notre-Dame du Raincy, église des frères Perret, souvent considérée comme la première dans la lignée des églises de béton armé, car le procédé employé par Anatole de Baudot (système Cottencin) a été rapidement abandonné (au profit du système Hennebique) laissant Saint-Jean de Montmartre - qui est particulièrement bien conservée - sans descendance directe.

Sa primauté donc, dans le «gothique du béton», et la notoriété de ses pères, attire spécialement l'attention sur Notre-Dame du Raincy. On tente de mettre au point pour elle des procédés de restauration, évidemment inédits, porteurs d'espoir.

Les œuvres de Paul Müller se signalent souvent par une qualité architecturale hors du commun, particulièrement visible dans les trois églises qu'on lui doit - Saint-Martin de Martigny-Courpierre, Saint-Martin de Monthenault, Saint-Maurice de Brancourt-en-Laonnois - au nombre des trois cents églises relevées dans le département de l'Aisne après l'armistice. Il n'est pas surprenant que le chanoine Arnaud d'Agnel le mentionne

dans «l'Art Religieux Moderne» et il est naturel qu'il s'attarde sur Saint-Martin de Martigny-Courpierre car, dans cette dernière, parce que l'argent peut-être ne lui était pas trop compté, l'architecte a su, sans se départir des recherches de son temps auxquelles il apporte une contribution exemplaire, évoquer de plus, par le volume, la lumière, l'inépuisable richesse du décor, la splendeur des basiliques d'Orient.

L'œuvre est signée d'un croquis muet peint au plafond de la tourelle sud du chœur. Comme dans ses deux autres églises, Paul Müller a fait ici équipe avec le fresquiste Chapleau et le maître verrier Barillet, auquel se sont ajoutés Hanssen et Le Chevallier. Doit-on, comme à Brancourt-en-Laonnois, les grands anges à Gabriel Dufrasne ? Quel est le nom du céramiste ? Les archives communales à ce jour inviolées devraient nous le révéler très prochainement.

Quoi qu'il en soit, il serait souhaitable, il est même indispensable d'assurer la sauvegarde de ce monument.

Pour le moment, aux abords du Parc de l'Ailette, le touriste flâneur qui s'aventure jusqu'à Martigny-Courpierre est happé par l'église. S'il trouve la porte ouverte, et laisse là ses préjugés, condition première de toute découverte, il se réjouit fort de celle qu'il fait là.

Jacqueline DANYSZ

Sources :

Archives départementales de l'Aisne.

Archives de l'Évêché de Soissons.

Archives communales de Brancourt-en-Laonnois.

«Betonkirchen», Ferdinand Pfammatter (dans le legs de Paul Müller à la Bibliothèque municipale de Laon).

«L'Art Religieux Moderne» Chanoine Arnaud d'Agnel.



Les fouilles archéologiques de Cerny-en-Laonnois

Premier bilan provisoire

Ces lignes se proposent simplement de présenter un premier bilan provisoire des fouilles du Groupe «Sources» à Cerny-en-Laonnois, après cinq années de recherches (1).

L'IMPORTANCE HISTORIQUE DE CERNY-EN-LAONNOIS

Situation géographique

La commune actuelle de Cerny-en-Laonnois se trouve dans le département de l'Aisne, canton de Craonne. Elle a été bâtie en 1920 sur un emplacement vierge du Chemin des Dames, c'est-à-dire sur la route de crête qui court de Craonne à Laffaux, entre les vallées de l'Aisne et de l'Ailette. Mais cette reconstruction récente n'a aucun rapport avec l'antique localité de Cerny-en-Laonnois, telle qu'elle subsista jusqu'en 1918 (2).

De même que l'ancien Craonne ou d'autres localités du Chemin des Dames, particulièrement détruites au cours de la guerre 1914-1918, le village de Cerny-en-Laonnois fut abandonné en 1918 et reconstruit - de manière beaucoup plus modeste - sur la hauteur du plateau du Chemin des Dames. La localité historique de Cerny fut donc laissée à l'abandon depuis 1918. Un seul élément assure encore un trait d'union entre les deux habitats : le cimetière qui sert toujours aujourd'hui, au même emplacement.

(1) Ces fouilles ont été effectuées par les jeunes du «Groupe Sources», à partir de leur base de l'abbaye de Vauclair. Le «Groupe Sources» tient à redire toute sa gratitude au Comité Départemental du Tourisme de l'Aisne, sans lequel ces recherches n'auraient jamais eu lieu. Mais il importe autant d'exprimer une vive gratitude à la commune de Cerny-en-Laonnois, à son maire, M. Maurice Quinquet, et à tous ses habitants qui ont toujours apporté à ces recherches, non seulement une vive attention mais un cordial soutien.

(2) On n'en finirait pas de relever dans des travaux de niveau universitaire les confusions entre le Cerny-en-Laonnois historique et la localité actuelle. Ainsi peut-on s'étonner vivement qu'une publication récente : «Laon et le Laonnois du V^e au X^e siècle», de Jackie Lusse, fasse preuve d'une pareille méprise. Comment un jury universitaire peut-il avaliser une telle méconnaissance des lieux : «Le village de Cerny, *situé au sommet d'un plateau étroit...* (p. 62) ? Avec en surplus, une carte qui prétend restituer des centuriations romaines autour du Cerny actuel, qui ne date que de 1920 ?

Un autre exemple : l'excellente plaquette que le professeur Georges Gaillard a consacrée aux régions Ile-de-France, Champagne, Nord-Est, dans la collection «l'Art Roman en France» (Flammarion, 1961).

L'importance de l'église du XII^e siècle à Cerny y est parfaitement mise en valeur mais l'auteur la présente comme un édifice encore en place. Ainsi, régulièrement, en s'appuyant sur cette brochure, des chercheurs se présentent à Cerny pour voir cet édifice entièrement disparu.

Deux éléments géographiques expliquent la remarquable situation de l'ancien Cerny :

- à mi-côté du versant nord du Chemin des Dames, une plate-forme assez circulaire se détache de la pente pour dominer la vallée de l'Ailette d'une hauteur de 60 à 70 mètres. Le vieux Cerny fut implanté sur ce remarquable promontoire qui lui conférait à la fois un abri contre les grands vents balayant la crête et tous les avantages défensifs d'un éperon barré.

- deux voies fort antiques se croisaient près de cet emplacement.

D'une part, le chemin dit «des Dames», ancienne voie gauloise de sommet, qui court d'est en ouest sur la crête. D'autre part, la voie dite «de Barbarie» orientée nord-sud, qui remonte de Bourg-et-Comin, longe le vieux Cerny pour redescendre vers Chamouille.

Faut-il ajouter que Cerny se trouve quasi au centre du célèbre triangle historique Reims-Soissons-Laon, c'est-à-dire d'un territoire lourdement chargé d'histoire ?

Les traditions et les sources écrites

Une tradition constante, exprimée de manière diverse (affirmation d'historiens, récits oraux, gestes folkloriques, procession «mérovingiennes», etc...) a toujours attribué à Cerny le lieu de naissance de saint Remi. Existe-t-il des sources écrites qui puissent accréditer cette tradition ?

Aucun document authentique du V^e siècle n'affirme explicitement que saint Remi soit né à Cerny (3). La *Vita Remigii* d'Hincmar se borne à dire que Remi est né «*in pago Laudunensi alto parentum sanguine*» (4).

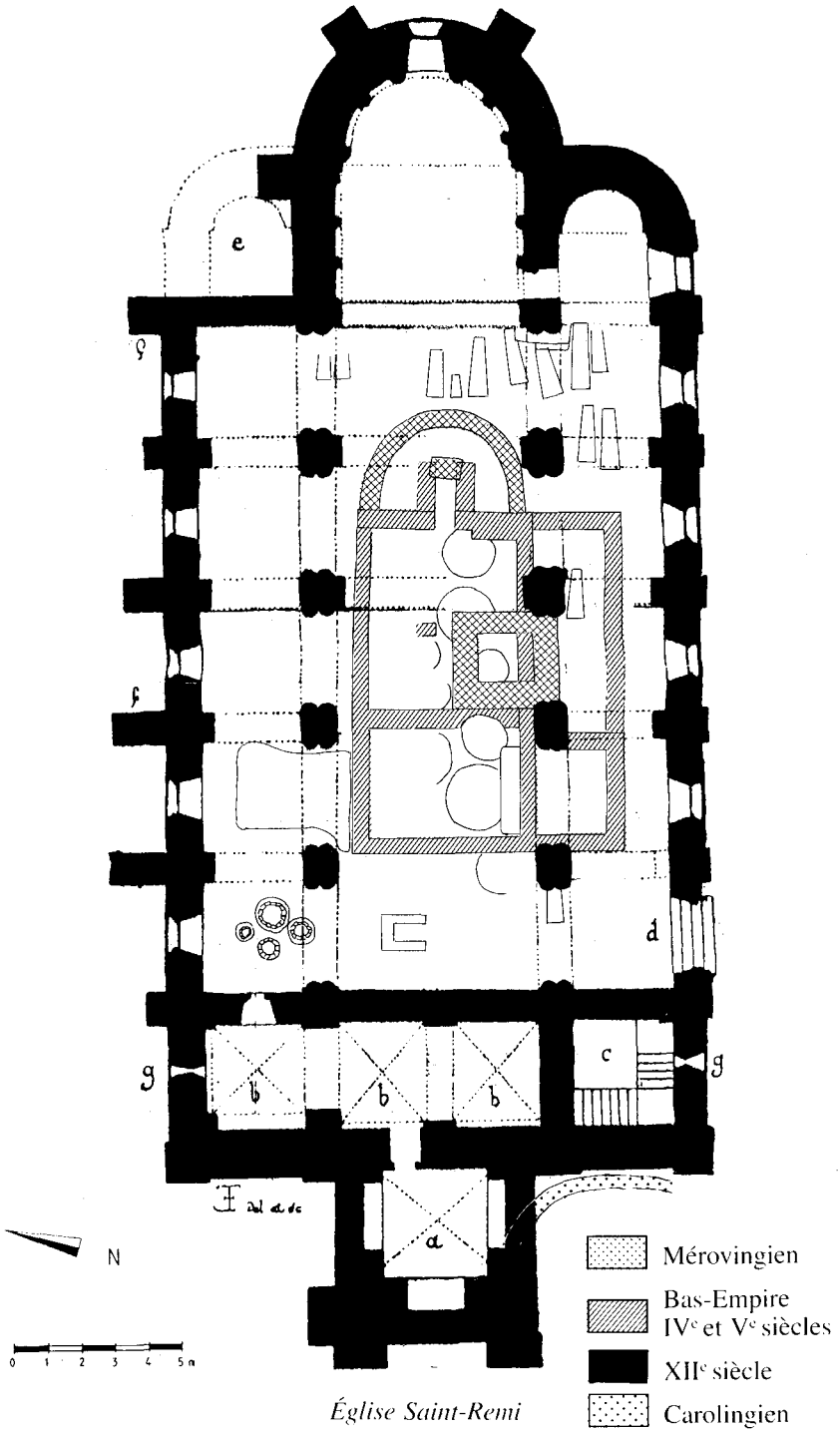
Mais la ferme tradition populaire se trouve confortée par une série de données historiques solides :

- La «*Vita Remigii*» du VI^e siècle reprise par Hincmar, et surtout l'authentique «Petit Testament de saint Remi» permettent de suivre l'existence de cette famille d'aristocratie gallo-romaine et son implantation dans le Laonnois pendant presque un siècle, de la naissance de Remi en 438 jusqu'à sa mort en 530 (5). D'une manière très précise, dans son «Petit

(3) Ce n'est pas le lieu de reprendre ici le problème critique des sources écrites. Un important congrès historique se prépare à Reims, à l'occasion du 16^e centenaire du baptême de Clovis par saint Remi. Sans doute offrira-t-il l'occasion de passer au crible d'une saine critique historique la lourde accumulation d'éléments purement hagiographiques ou politiques dont l'importance de cet événement a recouvert les faits historiques originels.

(4) SS rer. Merov. III 261. Faut-il faire remarquer que la *Vita* parle du «*Pagus*» de Laon et non de la «*Civitas*», écartant de la sorte toute assertion concernant une prétendue naissance de saint Remi à Laon même ?

(5) Véritable chef-d'œuvre d'analyse critique pluridisciplinaire, l'étude consacrée au «Petit Testament» de saint Remi par trois historiens anglais en a définitivement établi l'authenticité. Il s'agit d'un travail publié dans la *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, tome 35, 1957, sous le titre «The authenticity of the Testamentum S. Remigii», par A.H.M. Jones, P. Grierson et J.A. Crook. Il s'agit bien entendu de la version courte du Testament provenant de la première *Vita* de saint Remi et non du Grand Testament, dont nos trois spécialistes anglais estiment qu'il est «beyond salvation», c'est-à-dire en dehors de toute tentative de le rendre authentique.



Testament», Remi possessionne ses neveux dans certains lieux du Laonnois et principalement à Cerny. A Cerny même, où son frère Principius - devenu évêque de Soissons - possède également des biens, Remi lègue une partie de son héritage à son neveu Aetius : «*Etio nepoti meo partem de Cesurnico quae mihi sorte divisionis obvenit, cum omne jure quod tenui possedi*» (6). Dans le même testament, Remi cède à son neveu Lupus (qui deviendra également évêque de Soissons) un esclave de son domaine de Cerny : «*Servum meum de Cesurnico tuum esse praecipio*» (7).

En clair, pour un archéologue, il ne fait aucun doute que la famille de saint Remi est implantée à Cerny, aux V^e et VI^e siècles.

- Mais il y a plus. Flodoard, le rigoureux chroniqueur rémois, évoque plusieurs fois Cerny dans son «*Historia Remensis ecclesiae*».

Ces scènes sont remarquablement sculptées au portail nord de la cathédrale de Reims. Il y a notamment la rencontre entre l'hermite saint Montain, de la forêt de Saint-Gobain, et Célinie, la future mère de Remi, à qui l'ermite vient annoncer la naissance de Remi malgré le grand âge de Célinie.

Une autre scène, narrée par Flodoard, est celle du miracle du vin que saint Remi accomplit à Cerny, alors qu'il venait visiter sa cousine Celse (8). Le caractère légendaire de ces scènes est typique d'un genre littéraire d'époque. Mais, pour l'archéologue, l'important c'est la désignation explicite du lieu : Cerny.

- Il y a aussi un argument supplémentaire qui a constamment échappé aux historiens :

A quelques centaines de mètres de l'ancien village, sur le terroir de la commune de Cerny se trouve toujours le lieu-dit «Saint-Émile» (le père de Remi). Une source de même nom y coule également.

Si l'on peut attacher foi à cette série de données solides, il y a donc lieu de porter présomption pour que le site du «vieux Cerny» ait connu une occupation ininterrompue depuis le IV^e siècle au moins.

A condition que la recherche archéologique en apporte la preuve !

Pourquoi planter les fouilles dans l'ancienne église ?

L'église de Cerny-en-Laonnois, telle qu'elle se dressait au milieu de l'ancien village, avant 1914, avait retenu l'attention de plusieurs érudits locaux et nationaux. Lefèvre-Pontalis lui avait consacré une étude, de

(6) SS rer. Merov III, 339, 9 et 10. «Je donne à mon neveu Aetius la part qui est mienne du domaine de Cerny-en-Laonnois, avec les droits y attachés».

(7) SS rer. Merov III, 337. «L'esclave que je possède à Cerny-en-Laonnois t'appartiendra. Le lopin de terre qu'y a possédé mon frère, l'évêque Principius, avec les bois, les prés et les pâturages deviendra ta propriété».

(8) Flodoard, *Historia Remensis Ecclesiae*, LI, ch. 10.

même que Fleury (9). Cette édifice semblait remonter au XII^e siècle ou à la fin du XI^e siècle. Il n'en subsiste rien en élévation et le site, abandonné depuis 1918, s'était recouvert d'une épaisse végétation sauvage qui le rendait inaccessible.

Pourquoi avoir choisi cet emplacement pour y implanter notre sondage ?

De la fouille des églises telle qu'elle est menée en Europe, depuis une trentaine d'années, il semble bien qu'une certitude s'impose : celle de la permanence du lieu de culte (10).

A travers les temps et les aléas de l'histoire, les bâtiments se succèdent avec une sorte d'attachement quasi magique pour le lieu primitivement choisi. En d'autres termes, peu de lieux ruraux - autant que l'église - peuvent donner une réponse aussi adéquate à la question de l'antiquité d'un site ou d'une localité. Cette conviction allait trouver rapidement une confirmation éclatante à Cerny. Pour nous faire une idée suffisamment précise, nous avons décidé d'ouvrir une tranchée de trois mètres de large, orientée dans l'axe de l'église, à la limite du chœur et de la nef. Pour des raisons d'évacuation des terres, nous avons placé cette tranchée dans la moitié sud du sanctuaire, entre les piles du côté sud et l'axe central de la nef. A peine le décapage de surface achevé, après débroussaillage du site, le pavement de l'église tel qu'il existait avant 1914 est apparu en parfait état de conservation. Il devenait donc évident que les combats de 1914-1918 n'avaient aucunement perturbé le sous-sol de l'édifice et que les recherches pouvaient s'engager dans les meilleures conditions (11).

(9) A la lecture des méritoires travaux consacrés à Cerny par un Lefèvre-Pontalis ou un E. Fleury, on mesure les limites d'une recherche historique architecturale qui se bornait alors aux seuls éléments visibles en élévation. La connaissance des sources historiques écrites leur avait donné une conviction affirmée de l'antiquité de Cerny-en-Laonnois. Mais plutôt que de s'ouvrir aux perspectives d'une recherche archéologique par l'investigation du sous-sol, les deux érudits se livrent à d'innombrables interrogations pour découvrir des parties plus antiques dans un édifice du XII^e siècle, parfaitement homogène.

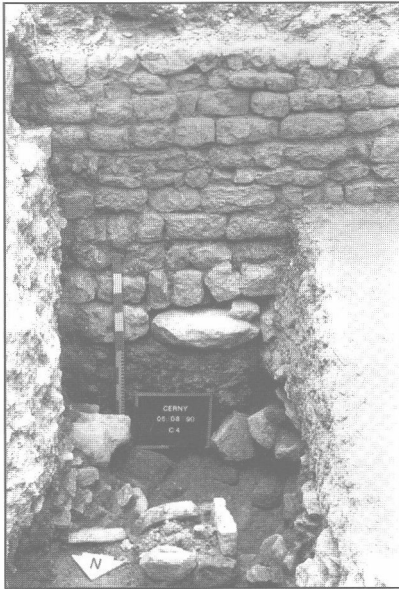
(10) Nous serions impardonnables de ne pas rappeler ici les nombreuses recherches archéologiques dans les églises, effectuées en Belgique par le professeur J. Mertens et notre vieux maître en archéologie François Bourgeois, dans le cadre des fouilles du Service National des Fouilles. Citons simplement l'une des conclusions de F. Bourgeois, à la suite d'une étude de synthèse sur la fouille d'une vingtaine d'églises : «l'attachement à l'endroit de culte primitivement choisi est manifeste dans les églises que nous présentons. Les substructions des différents édifices qui s'y sont succédé illustrent, d'une façon remarquable, le désir du permanent». (Secrets d'Églises, Musée Ducal, Bouillon, 1964).

(11) L'expérience acquise par le Groupe Sources, dans les fouilles implantées dans plusieurs sites particulièrement meurtris par les combats de la Grande Guerre 1914-1918, tels que Vauclair, Craonne et Cerny-en-Laonnois, nous a confirmé dans la conviction que des bombardements même intenses entament fort peu le sous-sol archéologique, à l'intérieur d'un bâtiment. Les pierres éboulées sur le lieu font écran et protègent le sous-sol. Ce qui n'est évidemment pas le cas lorsqu'il s'agit de bombardements en terre nue.

LES BATIMENTS GALLO-ROMAINS (IV^e et V^e siècles)

Dans l'état actuel de nos recherches, les vestiges les plus anciens que nous avons mis au jour à l'emplacement fouillé de Cerny, sont des constructions romaines du Bas-Empire (IV^e et V^e siècles). Il s'agit essentiellement d'un bâtiment rectangulaire, avec hypocauste et bassin, construit sur une élévation rocheuse, orientée selon un axe E-O, sur la plate-forme de l'ancien village de Cerny. Cette construction - assez modeste - mesure dans œuvre 10 m de long et 5,30 m de large. Deux murs de refend - orientés N-S - séparaient les trois pièces intérieures que possédait cet édifice.

Les murs extérieurs de cet habitat, de même que les murs de refend, mesurent de 50 à 55 cm d'épaisseur. Ils subsistent sur des hauteurs qui varient de 1,40 m à 60 cm. Tous ces vestiges possèdent un même appareil de belle qualité : il s'agit d'un assemblage de moellons moyens en calcaire lutétien fort résistant (module moyen : 45/20 x 30/20 x 20/15 cm), liés avec des lits abondants d'un excellent mortier de chaux mêlée de fine grève jaune. Cette grève est typique de celle que l'on trouve dans la vallée de l'Aisne. L'assise de base de ces murs repose régulièrement sur le niveau supérieur de la roche calcaire qui constitue le sol en place dans le vieux Cerny.



Le parement extérieur du mur nord de la villa gallo-romaine, avec son appareil régulier bien caractéristique. L'assise supérieure, fort irrégulière, appartient à l'oratoire mérovingien implanté sur les fondations gallo-romaines.

Le bassin

A l'extrémité ouest du mur sud de cette construction, les recherches ont mis au jour une sorte d'annexe qui mesure 2,58 m de long et 2,06 m de large. Il s'agit manifestement d'un bassin, jointif au bâtiment gallo-romain et de même époque. Un mur de 0,50 m de large l'entoure, avec un appareil rigoureusement identique à celui des murs de la villa. La base de ce bassin est assurée par un niveau de dalles très planes, polies avec soin (module moyen : 60 x 60 cm), et de formes irrégulières. Ces dalles sont rejointoyées entre elles avec un mortier rosâtre fort compact. La jonction entre le niveau des dalles et la base des murs qui bordent le bassin est assurée par un fort bourrelet de béton gallo-romain, de couleur rose sombre. Les parements intérieurs des murs de ce bassin sont recouverts d'un enduit de mortier rose de 2 à 4 cm d'épaisseur. Il s'agit d'un enduit soigné, fort lisse et qui forme une jointure parfaite avec le bourrelet de base.



Le bassin gallo-romain : b) fond du bassin et paroi, avec enduit, subsistante ; c) parement extérieur du mur sud de l'oratoire mérovingien ; e) fondation d'une pile de l'église du XII^e siècle.

L'hypocauste

Les recherches, à l'emplacement du mur est du bâtiment gallo-romain, ont permis de mettre au jour un foyer d'hypocauste. Il s'agit d'un *praeefurnium* (foyer), dont le canal de chauffe est orienté perpendiculairement à la paroi extérieure du mur de la villa, qu'il traverse en s'arrêtant à la hauteur du parement intérieur de ce mur. Les deux parois de ce canal de chauffe reposent sur une couche d'argile compacte, agencée avec soin sur le niveau de la roche et sous les moellons de base des parois du foyer.

Les deux parois du foyer mesurent 1,40 m de longueur. Elles subsistent sur 62 à 63 cm de hauteur et mesurent chacune 60 cm de large. Ces parois ne sont pas parallèles mais légèrement obliques. La largeur du canal se rétrécit au fur et à mesure qu'il se rapproche de son entrée dans le bâtiment. Ces parois sont faites de briques allongées qui mesurent 28 à 26 cm de long et 5 à 6 cm d'épaisseur.

Le niveau de base de ce foyer (la sole) est assuré par une couche d'argile entièrement durcie par le feu. Ce foyer d'hypocauste semble manifestement **postérieur** à la construction primitive du mur de la villa gallo-romaine. Un examen attentif montre qu'une ouverture a été pratiquée dans le mur déjà construit.

La base de ce canal-foyer communique avec un niveau horizontal de béton romain d'une épaisseur de 10 à 12 cm. Il s'agit du niveau de base de la chambre de chaleur située sous le niveau de circulation du bâtiment gallo-romain. Ce niveau ne subsiste que sur les rares espaces laissés intacts par le creusement des silos, dont nous allons reparler plus loin. Il n'a donc pas été possible de localiser les pilettes de la chambre de chaleur. En revanche, les remblais ont fourni de nombreux fragments de «*tubuli*», noircis à l'intérieur (12).

Dans tout l'espace situé à l'extérieur du mur de la villa, où se trouve l'entrée du *prae-furnium*, on découvre une couche fort étendue de 50 à 70 cm d'épaisseur, entièrement noirâtre, qui se compose d'un mélange compact de cendres et de charbons de bois. Cette couche fournit un nombre important de tessons gallo-romains et certaines monnaies dont l'étude attentive fournira des datations permettant de fixer la période et la durée d'utilisation de cet hypocauste.

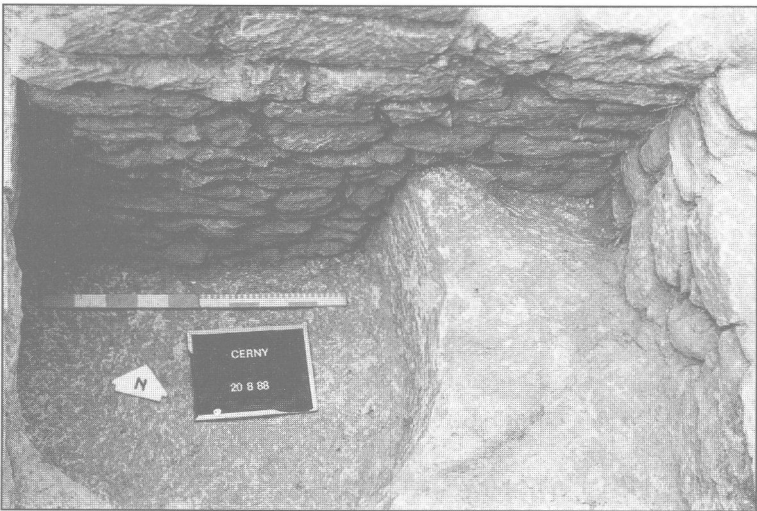
Cette première construction parfaitement homogène connaîtra un premier abandon, après incendie. Un remaniement postérieur viendra lui adjoindre une petite annexe, le long de la face sud.

LES SILOS

A l'emplacement du bâtiment gallo-romain découvert à Cerny et aussi dans ses environs immédiats, les fouilles ont mis au jour toute une série de cavités plus ou moins circulaires creusées dans le niveau supérieur de la roche calcaire que l'on trouve uniformément vers une profondeur de 2,20 m. Ces cavités mesurent de 1,50 à 1,20 m de profondeur. Elles s'évasent progressivement à la base, pour offrir un profil de cloches. Certaines d'entre elles, aux formes plus irrégulières, n'ont jamais été achevées et mesurent à peine 50 cm de profondeur. De quand datent ces cavités et quel pouvait être leur usage ?

(12) On nomme «*tubuli*» des briques creuses dont la superposition forme une sorte de conduit dans lequel passait la chaleur du foyer, le long des parois de la pièce chauffée.

Sans nul doute, ces excavations sont postérieures à l'abandon de la villa mais antérieures à sa réutilisation comme premier oratoire chrétien. La fouille méthodique, avec tamisage fin du remblai qui s'était amassé dans ces silos, a livré un matériel céramique qui nous permettra de dater leur abandon. Mais l'important, c'est la mise au jour des grains de céréales carbonisés, au fond de ces cavités. Leur analyse a été confiée au laboratoire spécialisé de l'Université de Leyde (Pays-Bas). Il semble bien qu'il s'agisse de grains d'orge et aussi de petits pois. Ces éléments nous inclinent à voir dans ces cavités des silos destinés à la conservation des récoltes et des produits alimentaires. Tout usage hydraulique de ces excavations est à exclure. La roche fort poreuse ne retient pas l'eau. Il ne peut donc s'agir ni de puits ni de citernes.



Exemple de silo creusé dans la roche. A l'arrière-plan, les fondations de la paroi nord du clocher de l'oratoire mérovingien, implantées dans le silo.

L'ORATOIRE MÉROVINGIEN (VI^e ou VII^e siècle)

Le premier sanctuaire chrétien, découvert au cours des fouilles de Cerny, y a été implanté en réutilisant simplement la base des murs gallo-romains de la villa primitive, et en ajoutant une abside contre le mur est de cette construction. Cette reprise des murs gallo-romains demeure bien visible à certains emplacements où le mur mérovingien superposé subsiste sur 3 à 5 assises.

L'appareil de ce sanctuaire diffère de celui de la villa gallo-romaine non pas tant par les moellons utilisés, qui sont des réemplois des pierres provenant de la villa primitive mais par un agencement moins régulier et surtout par l'utilisation d'un mortier gris-jaune différent du mortier gallo-romain. On y relève aussi des «ratrapages» qui utilisent des tuiles gallo-romaines.



Mise au jour de l'abside de l'oratoire mérovingien et de son autel (sous le seau).



L'abside de l'oratoire mérovingien et la base de l'autel (implantée sur le canal de l'hypocauste gallo-romain).

L'abside - entièrement ajoutée à la villa gallo-romaine - permet d'observer avec plus d'attention la technique de construction de cet édifice. Cette abside est jointive à l'extrémité est des murs sud et nord de la villa. Elle mesure environ 50 cm d'épaisseur. A la base des parements intérieurs et extérieurs de cette abside, on observe un ressaut de fondation de 5 à 10 cm d'épaisseur. Les moellons utilisés pour la construction de cette abside proviennent manifestement des murs de la villa gallo-romaine et portent des traces bien visibles d'un incendie.

Au centre de cette abside, les recherches ont permis de découvrir un massif de maçonnerie qui devait être la base de l'autel. Il mesure 92 cm de long et 70 cm de large. Il subsistait sur une hauteur de 55 cm. La partie supérieure avait été manifestement arrachée. Ce massif était composé d'un blocage de petits moellons divers liés par un mortier grisâtre abondant. Les quatre parois de ce bloc étaient recouvertes d'un même enduit gris clair de 2 à 3 mm d'épaisseur. La base de ce massif de maçonnerie reposait sur une couche d'argile fortement rubéfiée.

La tour carrée

Dans la moitié sud de cet oratoire, les fouilles ont permis de mettre au jour les fondations assez massives d'une construction angulaire implantée le long du mur sud de la villa. Il s'agit d'une construction dont les quatre parois forment un carré assez régulier et dont la paroi sud a été implantée de manière étroitement jointive au parement extérieur du mur sud de la villa. Ces parois ont des épaisseurs diverses qui varient de 1 m à 80 cm de large. Du côté sud, un seuil et une marche d'entrée donnaient accès à l'espace intérieur recouvert d'un niveau horizontal de mortier gris. Cet espace carré mesure 1,60 m de côté.

L'appareil de ces fondations diffère entièrement de l'appareil des murs gallo-romains ou mérovingiens. Il se présente comme un assemblage soigné de moellons assez gros (50/30 x 50/25 x 30 x 20 cm). Certains de ces moellons sont des réemplois recouverts d'un léger enduit jaune clair. Il ne fait aucun doute que ces fondations constituent les bases d'une construction en élévation : tour ou clocher. Fait-elle partie de l'oratoire mérovingien ? Rien ne s'oppose à cette attribution qui en ferait un petit clocher fort acceptable.

Il ne fait pas de doute que cette réutilisation des murs gallo-romains de la villa primitive pour y implanter un édifice avec abside et autel est bien celle d'un premier oratoire chrétien à Cerny-en-Laonnois. La parfaite orientation E.O. du bâtiment primitif facilitait cette transformation en un lieu de culte qui mesure dans l'œuvre 13 m de longueur et 5,50 m de large. La modestie même de cet espace en devait limiter l'usage à un groupe réduit de chrétiens, sans doute à la famille qui possédait ces lieux. Nous reviendrons plus loin sur la signification de ce lieu de culte.

L'ABSIDE CAROLINGIENNE

Au cours de la campagne 1991, un élément capital est venu s'ajouter aux découvertes faites à Cerny, durant les trois premières années de fouilles : il s'agit de la mise au jour d'une abside circulaire, dans l'espace situé au sud du clocher de l'église du XVII^e siècle, c'est-à-dire en dehors de l'espace intérieur de cette église. Ces fondations subsistent sur 1 à 1,20 m de hauteur. Elles mesurent 55 à 60 cm de large. Leur appareil ressemble à celui des constructions des IV^e et V^e siècle, à Cerny. Mais on observe deux différences : le module moyen des moellons utilisés est un peu plus grand que celui des murs gallo-romains et mérovingiens ; le mortier diffère également de celui des constructions du Bas-Empire et de l'époque mérovingienne.

Il s'agit d'une construction soignée et de grande qualité. L'état de conservation en paraît excellent. Un premier examen des tessons découverts dans les niveaux stratigraphiques qui entourent les fondations de cette abside montre qu'ils proviennent en majorité de poteries d'époque carolingienne. Il nous semble plus que probable que cette abside appartienne à une église carolingienne implantée à Cerny, à l'ouest du premier oratoire mérovingien.

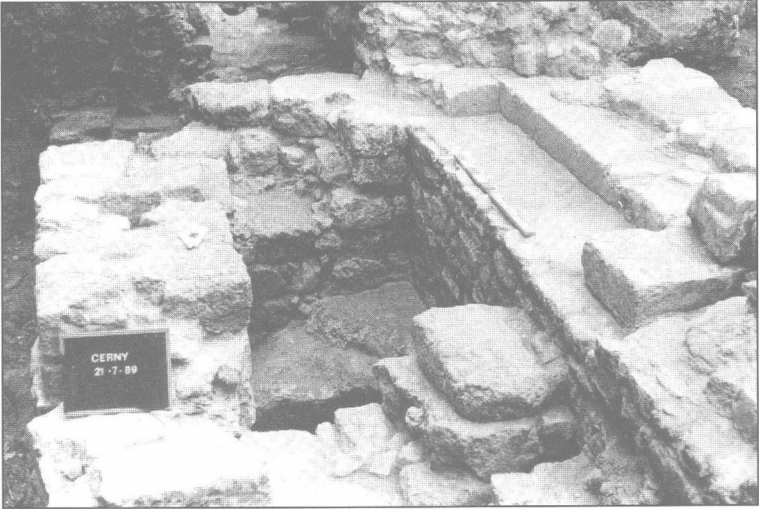
Nous ignorons, à l'heure actuelle, le plan précis de ce sanctuaire et ses caractéristiques. C'est dire assez l'intérêt scientifique considérable d'une fouille exhaustive de cette église rurale carolingienne. Deux éléments nous semblent déjà significatifs. Tout d'abord, le tracé de l'abside découverte révèle clairement qu'elle se trouve à l'extrémité d'un édifice dont la largeur atteint environ 8 m, alors que l'abside mérovingienne est celle d'un sanctuaire de 4 m de large. Par ailleurs, les recherches de 1992 ont permis de mettre au jour un massif de maçonnerie, jointif au parement intérieur du centre de cette abside, et qui nous semble bien la base d'un autel (13).

LES SÉPULTURES

Tout au long de ces siècles de chrétienté, les lieux de culte et les lieux de sépulture sont étroitement associés. Cerny en fournit un remarquable exemple. Pour faire bref, signalons que nos recherches à Cerny - dans l'état actuel des secteurs fouillés - ont permis de mettre au jour trois ensembles de sépultures :

- la nécropole primitive,
- les sépultures à l'intérieur de l'église du XII^e siècle,
- les inhumations à l'extérieur de l'église du XII^e siècle.

(13) L'exemple d'un autel placé au fond de l'abside, dans une église carolingienne du Laonnais comme celle de Cerny nous semble une judicieuse illustration des thèses de Jean Chélini, dans un ouvrage récent vraiment magistral : «L'aube du Moyen Age» (Picard, 1991). On y lit notamment : «La réforme carolingienne qui s'efforça d'améliorer la qualité intellectuelle du clergé et d'accroître son caractère séparé et spécialisé, augmenta la distance sociale entre l'ordre des clercs et celui des laïcs. Ceci se traduisit par une séparation accrue dans l'espace de l'église entre les laïcs et les clercs : l'autel majeur recula vers le fond de l'abside» (p. 272).



Le clocher de l'oratoire mérovingien, avec un seuil d'entrée, à droite. On peut voir comment la paroi sud de ce clocher, à droite, a été construite de manière étroitement jointive au parement extérieur du mur sud de la villa gallo-romaine.



L'abside de l'église carolingienne. A droite, on voit la pile sud du clocher de l'église du XII^e siècle, dont la construction a détruit une partie de l'abside.

La nécropole primitive

Les fouilles montrent clairement que de nombreuses sépultures se sont implantées tout autour du premier lieu de culte, de manière quasi jointive aux parements extérieurs des murs. Mais on observe que les inhumations situées à l'est, au chevet de l'oratoire primitif, utilisent des cercueils de pierre (14). En revanche, les sépultures qui se trouvent à l'ouest, devant la façade du premier sanctuaire, sont des tombes creusées dans la surface du niveau rocheux et recouvertes d'une épaisse dalle de pierre. Toutes ces sépultures sont parfaitement orientées et sans aucun mobilier.

Les sépultures de l'église du XII^e siècle

Il s'agit de sépultures avec cercueils de bois. Plusieurs rites funéraires successifs sont discernables dans ces inhumations. Ainsi, dans les sépultures des XVII^e et XVIII^e siècles, on trouve une coupelle en terre cuite émaillée, disposée de manière horizontale, entre les fémurs ou les tibias. Il s'agit d'ustensiles qui devaient contenir de l'eau bénite. Certaines sépultures des XIV^e et surtout XV^e siècles ont livré des poteries, avec des perforations intentionnelles, qui contenaient du charbon de bois. Il s'agit d'un rite médiéval où ce genre de poteries, remplies de charbons de bois incandescents, servaient d'encensoir. Deux tombes de prêtres ont révélé un rite particulier. Le défunt y est enterré, avec les deux mains qui serrent un calice de plomb sur la poitrine.

BILAN PROVISOIRE DES RECHERCHES (15)

Rappelons brièvement qu'après quatre années de recherches à l'intérieur des vestiges de l'église du XII^e siècle, qui s'élevait à Cerny jusqu'à la guerre 1914-1918, nous avons mis au jour un bâtiment du IV^e siècle, dont une partie a été réutilisée comme fondations d'un premier lieu de culte avec abside et autel. Les dimensions de ce premier sanctuaire, qui sont fort réduites : 13 m x 6 m, en font plutôt un oratoire qu'une église paroissiale.

L'église paroissiale du XII^e siècle sera implantée au-dessus de ce premier sanctuaire mérovingien sur un plan beaucoup plus étendu, de manière à desservir une paroisse qui comptait 400 habitants, avant 1914. Il nous apparaissait clairement que l'exiguïté du premier oratoire n'aurait pu satisfaire la population d'une paroisse à l'époque carolingienne. Il y avait un hiatus manifeste entre la vaste église paroissiale du XII^e siècle et le petit oratoire primitif.

(14) Nous préférons l'expression «cercueil de pierre» à celle de «sarcophage». Cette dernière fait toujours penser à l'époque gallo-romaine ou mérovingienne, alors que dans le Laonnois, on inhume encore dans des cercueils de pierre jusqu'au XII^e siècle. Nous en avons une preuve archéologique à Cerny.

(15) Intentionnellement, nous ne présenterons que les découvertes antérieures à l'église du XII^e siècle. Une étude particulière sera consacrée aux fouilles de cette dernière, avec sa tribune de tradition carolingienne et les moules à cloches découverts au cours de nos recherches.

Aussi l'abside nouvelle, que nous avons mise au jour en 1991, nous semble clairement celle d'une **autre** église implantée à l'ouest du sanctuaire mérovingien. Une élémentaire prudence nous oblige à réserver tout jugement définitif, à cause de la surface fort réduite de nos fouilles, à cet emplacement. Mais nous inclinons à penser que ce nouveau sanctuaire découvert en 1991 est celui de la première église vraiment *paroissiale* de Cerny. Pourquoi se trouve-t-elle décalée de l'emplacement du sanctuaire primitif ? Dans l'état des connaissances historiques actuelles, que nous possédons sur l'origine de nos premiers lieux de culte chrétiens, dans la Gaule du Nord, nous pensons que le premier sanctuaire mérovingien de Cerny - avec ses dimensions réduites - était une église familiale (16), implantée dans le domaine et l'habitat d'une famille gallo-romaine chrétienne, vers le VI^e siècle.

La seconde église, dont nous avons mis au jour l'abside, nous semble la première église vraiment paroissiale du village de Cerny, édifiée à l'époque carolingienne, où s'opère la première organisation des paroisses rurales, dans nos régions. Les deux sanctuaires - à finalités différentes - ont fort bien pu coexister à une certaine période. Il est manifeste que le tracé de l'église paroissiale du XII^e siècle tient compte de l'emplacement du sanctuaire carolingien. Mais il est vrai qu'on ne peut sous-estimer la signification historique de l'édification de cette église du XII^e siècle sur l'emplacement du premier oratoire familial mérovingien, lui-même implanté sur la villa gallo-romaine primitive. Une publication scientifique définitive, à la fin des recherches, s'attachera à mettre en valeur l'importance considérable des découvertes archéologiques de Cerny-en-Laonnois.

René COURTOIS S.J.
et le Groupe «Sources»

(16) Il s'agit de petits oratoires familiaux que les historiens allemands nomment des «Eigenkirche» (littéralement : des églises personnelles). Déjà vers la fin du IV^e siècle, des lieux de culte commencent à s'élever dans les domaines des grandes familles chrétiennes. Une loi d'Honorius (398) apprend que certains grands propriétaires ont déjà une chapelle dans leur villa. Un canon du Concile d'Orléans (541) parle même des paroisses établies dans les domaines des grands.

CHAUDIÈRE MULTITUBULAIRE A CIRCULATION

Brevetée S. G. D. G. en France et à l'Étranger

DE PONCEBOUTON & TRÉPARDOUX

FURNISSEURS DE LA MARINE ET DE LA GUERRE

1889

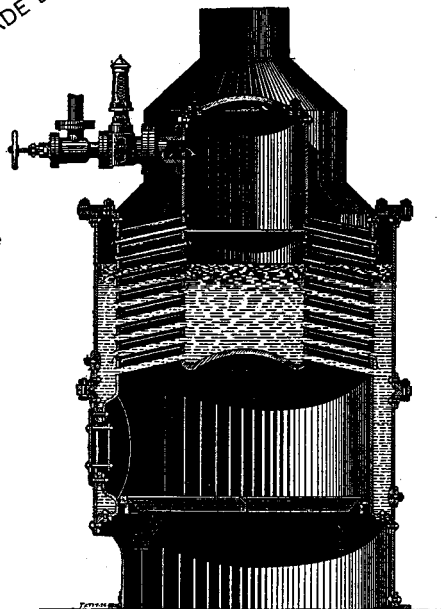
TIMBRE 10 KIL.

VOIR UNE CHAUDIÈRE
EN FONCTION
FAMILION GENESTE TRÉPARDOUX
ESPAGNADE DES INVALIDES

Dilatation libre

Production
de vapeur sèche
garantie
par mètre carré
de surface de chauffe
à tirage naturel
25 à 30 kilogs

Ce système est le
moins encombrant
le plus léger
le plus économique
le plus puissant
de tous
les systèmes connus



Démontage rapide

Production
de vapeur sèche
garantie
par kilogramme
de houille
à tirage naturel
7 à 8 kilogs

Ce système est le
moins encombrant
le plus léger
le plus économique
le plus puissant
de tous
les systèmes connus

CONSTRUCTION DE BATEAUX A GRANDE VITESSE

Tous les premiers prix aux régates internationales depuis 1886

Chaudières fixes et locomotives. — Chaudières pour la Marine de guerre, de commerce et de plaisance. — L'éclairage électrique et les tramways à vapeur. — Pompes à incendie. — Machines élévatoires et agricoles.

Pour les chaudières à chargement central applicables aux voitures automobiles, petits bateaux et éclairage domestique, s'adresser à

M. F. MÉRELLE, Concessionnaire exclusif, 82, rue Lauriston, PARIS

Siège social, 20, Rue des Pavillons, 20 - FUTEAUX (Seine)

Adresse télégraphique : TRÉPARDOUX, FOMBAUX



Charles-Armand Trépardoux
1853 - 1920
Pionnier de l'automobile

Sur la route qui mène de Paris à Maubeuge, le bourg de La Capelle est un lieu de passage fréquenté de la Thiérache. Au siècle dernier il devient célèbre par ses haras et ses courses de chevaux. Plus près de nous dans son tableau historique, Pierre Sergent y évoque avec émotion le passage des premières automobiles : Bollée, Clément-Bayard, Panhard-Levassor, Peugeot et De Dion-Bouton. Probablement ne sait-il pas que le fondateur de cette dernière marque était Charles Trépardoux familialement lié par sa mère à ce pays.

En France et en Allemagne, après 1880, le développement des techniques contribuant à la création de l'automobile fait appel à des inventeurs venus d'horizons très divers, des mécaniciens, des ingénieurs, des chimis-

tes, des métallurgistes. L'association d'Albert de Dion (1856-1946) avec Charles Trépardoux et Georges Bouton (1847-1938) est l'une des plus remarquables par son ingéniosité, par la force de sa créativité et la rapidité de son expansion. Sans apports industriels importants, mais avec un savoir-faire inventif exceptionnel, ils sont capables en quelques années de proposer à la clientèle, à prix fixes, des véhicules de voyage fiables que l'on voit figurer à l'Exposition de 1889.

C'est à Paris, en 1853, rue Férou proche de St-Sulpice que voit le jour Charles-Armand Trépardoux. Originaire d'Évaux dans la Creuse, son aïeul Antoine (1800-1880) s'est fixé dans la capitale vers 1825, y exerçant le métier de coutelier et de mécanicien. Son frère Pierre-Charles (1829-1901) poursuit la même activité. Née en 1819 à La Capelle, sa mère Marie-Delphine-Julie Lignier est issue d'une famille de commerçants. Son aïeul maternel, Joseph Héloin y est huissier royal ; sa mère Clémentine-Esther est encore mineure au moment de sa naissance, et son père est inconnu. En 1847 aux Batignolles-Monceaux (Seine), elle épouse Alexandre Delaistre, originaire de Reims, son aîné de dix-huit ans, et veuf en premières noces de Marie-Anne de Montrichard décédée à St-Quentin. A son tour, il disparaît l'année suivante.

Fils d'une veuve, Charles-Armand Lignier porte d'abord le nom de sa mère, et bientôt celui de son père. Pour des raisons inconnues, ce dernier garde le célibat, mais semble présent aux côtés de son fils dans tous les moments importants de sa vie. En 1868, il l'oriente vers des études techniques sérieuses ; Charles Trépardoux est admis à l'école des Arts et Métiers d'Angers. L'enseignement y dure trois années. En 1873, il sert dans le Génie ; de retour à Paris, il exerce une activité de dessinateur industriel. En 1877, il épouse Marie Joly qui bientôt décède. Rue de Clignancourt où il vit, il entre en contact avec un mécanicien également domicilié avec sa famille dans cette importante artère du nord de Paris : c'est Georges Bouton. Peu de temps après, il épouse la sœur de celui-ci, Eugénie (1854-1890). Son beau-frère est un professionnel avec une solide expérience derrière lui. Les deux hommes décident de travailler en commun dans un atelier indépendant proche de la rue de La Chapelle.

A l'exception de Georges, la famille Bouton est formée d'intellectuels et d'artistes. Son aïeul, Charles-Marie (1781-1853) fut un peintre de renom, un homme d'affaire novateur. En 1822, avec L.J.M. Daguerre, il était cofondateur du Diorama, entreprise originale de spectacles panoramiques et fantastiques, établie à Paris près du boulevard du Temple. Son succès s'étant confirmé, l'année suivante ils créaient à Londres une salle identique qu'il dirigea de 1830 à 1840.

Trépardoux et Bouton sont deux hommes pleins de talents et de compétences, qui ne manquent pas d'idées ni de projets. Ces deux perfectionnistes de la mécanique construisent des instruments scientifiques de précision pour des amateurs fortunés, des matériels pour cabinets de physique, ou bien des locomotives de salon et des modèles réduits de bateaux à vapeur. Leurs commanditaires sont principalement la maison Ducretet, tôt spécialisée dans le matériel téléphonique, et la maison Giroux, emblème du

prestige parisien. Celle-ci, établie sur le boulevard des Italiens, rassemble et offre à une clientèle d'élite un large choix de marchandises, objets rares et luxueux. Héritier de la grande tradition mercière à laquelle appartenait la famille Daguerre qui lui est apparentée, Giroux s'était vu concéder en 1839 la fabrication et la vente du premier matériel photographique. A la fin de 1881, ou au début de 1882, c'est là qu'un client remarque une petite machine à vapeur, une merveille de mécanique et d'ingéniosité. Cet homme est le jeune comte Albert de Dion dont l'imagination se passionne pour la propulsion mécanique. Les circonstances qui le conduisent jusqu'à l'atelier du passage Léon sont rapportées dans de nombreux ouvrages. Sa promptitude et son enthousiasme croissent encore lorsqu'ils lui apprennent certains de leurs projets liés à la réalisation d'une chaudière d'un type nouveau. Celle-ci permettrait de construire des véhicules légers autotractés, entreprise jusque là irréalisable. Après quelques hésitations, un accord de collaboration est trouvé : de Dion financera les travaux de ses deux partenaires, leur assurant une rémunération et l'achat des fournitures.

Cette association conclue en 1882 fait l'objet d'un acte de société commerciale, enregistré à Paris sous le nom «Trépardoux et Cie», ingénieurs-constructeurs. Charles Trépardoux, ayant seul le titre et les références d'un ingénieur diplômé, donne son nom à l'entreprise. Durant cette première année, le travail est intense, motivant fortement les deux hommes. L'aboutissement de leur labeur arrive au printemps de l'année 1883, avec le dépôt d'un brevet pour une chaudière originale de type vertical, dite multitubulaire à petits tubes et à circulation. Ses qualités et avantages consistent en une chauffe et une vaporisation très rapides de l'eau, conduisant à une faible consommation de coke. Synthétiquement et préfigurant le message publicitaire à venir, on peut dire qu'elle répond aux critères suivants : légèreté, puissance, économie. Bientôt appliquée à la traction terrestre, les associés présentent leur premier quadricycle à vapeur. En toute objectivité, il est permis de reconnaître qu'il s'agit là d'un rapide succès, même si les essais du prototype ont été périlleux. Dans le très sérieux journal *La Nature*, Gaston Tissandier le décrit ainsi, en août 1884 : «Il y a quelques semaines, on a vu expérimenter, avenue de la Grande-Armée, à Paris, une voiture à vapeur qui excitait vivement la curiosité des passants. Le fait a été signalé dans les journaux politiques et plusieurs de nos lecteurs nous ont demandé des renseignements à ce sujet. Nous allons accéder à leur désir en décrivant la nouvelle voiture à vapeur qui est due à M.M. le comte A. de Dion, G. Bouton et C. Trépardoux. L'appareil se compose de deux trains que des ressorts, doubles par derrière, et simples par devant, réunissent au châssis de la voiture sur lequel sont fixés le générateur et le moteur. Le tout est donc supporté par des ressorts, et les roues sont garnies de caoutchouc. Les roues directrices arrière sont folles, sur deux essieux indépendants ; ces essieux portent chacun une manivelle reliée par une bielle d'accouplement qui reçoit du levier de direction placé à la droite du conducteur, un mouvement transversal de gauche à droite, ou de droite à gauche. La voiture est actionnée par deux moteurs oscillants, indépendants. Le diamètre des cylindres est

de 7 cm, et la course des pistons de 10 cm. Le nombre de tours pour une vitesse de 40 kilomètres à l'heure est de 450 environ, soit 900 coups de piston à la minute. La pression de vaporisation atteint 9 kilos de vapeur par kilogramme de coke. La voiture de M.M.A. de Dion, G. Bouton et C. Trépardoux, fait très peu de bruit ; elle fonctionne sans échappement visible de vapeur ni de fumée, et tourne dans une circonférence de 2,50 m de rayon ; elle doit atteindre sur une bonne route, une vitesse de 40 km à l'heure».

Ayant quitté l'atelier de l'avenue de Malakoff, ils s'installent à Puteaux, rue des Pavillons, sur un terrain plus vaste, qui comporte plusieurs hangars servant de bureaux et d'ateliers.

En 1885, ils mettent au point un véhicule plus puissant, équipé d'une chaudière de plus forte capacité : c'est un phaéton, présenté dans la presse, notamment dans *l'Illustration*, et de nouveau dans *La Nature* : «le véhicule se présente sous la forme d'un élégant phaéton, où quatre personnes peuvent tenir place à l'avant, tandis que le mécanicien se tient à l'arrière. Le châssis de la machine est monté sur quatre roues. Les deux roues de l'avant sont directrices ; elles ont 0,8 mètre de diamètre. A cheval sur les deux roues motrices, est placée la chaudière, le réservoir à combustible, les appareils d'alimentation et le siège du chauffeur. Au-dessous du châssis, on a disposé les cylindres moteurs et la transmission différentielle qui rend les roues motrices en même temps solidaires et indépendantes. Le voyageur de droite a sous la main la direction et le changement de marche qui suffisent à la conduite de la voiture. Il peut la diriger, la manœuvrer en avant ou en arrière, et accélérer ou ralentir la vitesse. La provision d'eau peut fournir un trajet de 40 kilomètres, et celle de charbon pour 100 kilomètres. La vapeur d'échappement est séchée avant sa sortie dans l'atmosphère, de sorte qu'elle est absolument incolore. La voiture peut tourner dans une courbe de 2 mètres de rayon. La chaudière, avec tous ses accessoires, pèse 400 kilogrammes ; elle est tubulaire, inexplosible et à circulation. La mise en pression ne dépasse pas 10 à 15 minutes. Les deux pistons ont 10 centimètres de diamètre, et de longueur de course. La vitesse de cette voiture est de 30 kilomètres à l'heure ; elle peut gravir des rampes de dix pour cent, à une vitesse de 8 kilomètres à l'heure. Elle est bien suspendue, et sa confection est celle des voitures de luxe». Aussi cette voiture de tourisme devient-elle célèbre par le nom de son propriétaire, M. Henri Ménier, fabricant de chocolat à Noisiel.

A côté du développement de l'automobile naissante, la chaudière Trépardoux voit son application étendue à des canots de dix mètres dont les essais sont menés sur la Seine, distante de quelques pas des ateliers. Avec des résultats excellents, les constructeurs la proposent pour la propulsion de bateaux plus importants, notamment des yachts de plaisance. Ils participent à des régates avec «*l'Éclair*» et «*le Météore*», lesquels munis d'une chaudière compound en tandem à quatre cylindres, tournant à cinq cents tours, pulvérisent les records de vitesse. Voyant que les performances nautiques de leur chaudière sont remarquées par les meilleurs professionnels, ils ambitionnent de la présenter aux services de la Marine. Cette ouverture

vers la fourniture possible à une grande administration, éveille un intérêt nouveau et passionné pour Charles Trépardoux et pour son beau-frère. Georges Bouton connaît le travail de chaudronnerie et de mécanique des grandes entreprises comme Les Forges et Chantiers de la Méditerranée, au Havre, et également des sociétés Hermann-Lachapelle et Claparède à St-Denis, qui sont des fournisseurs réguliers des ministères de la Guerre et de la Marine. Au XIX^e siècle, le génie maritime et les industries qui lui sont rattachées, constituent une des parties les plus nobles de l'industrie nationale française, en concurrence fréquente avec leurs homologues étrangères telles que l'Angleterre, l'Allemagne ou la Suède pour le coulage des aciers. Ingénieur des Arts et Métiers, Charles Trépardoux en connaît globalement les structures, supervisées et commandées, pour la grande majorité d'entre elles, par des ingénieurs polytechniciens, élite nationale destinée à l'organisation des armées et de leurs matériels. C'est donc à cette administration puissante qu'il va devoir se mesurer, avec l'appui de la direction de l'arsenal de l'armée de Terre de Puteaux, commandé par le chef d'escadron Contresty, déjà intéressé par ses voitures à vapeur.

Cette collaboration s'engage en 1886 ; Charles Trépardoux s'adresse au ministre de la Marine : *«le torpilleur, étant un engin d'attaque, doit : - se dissimuler le plus possible ; - avoir la plus grande vitesse possible ; - tenir la mer le plus longtemps possible sans ravitailler ; ce qui nécessite : - les plus petites dimensions ; - la force motrice la plus considérable sous le plus petit volume ; - la provision de combustible la plus grande. Au point de vue du moteur, les constructeurs sont arrivés à établir des types de machines puissantes et légères et tenant peu de place. On peut dire que l'économie générale d'un torpilleur, dans l'état actuel, dépend exclusivement de son générateur de force motrice. Le générateur qui sera, en même temps, le plus puissant et le plus petit de dimensions, donnera donc le torpilleur le plus parfait.*

Nous venons, Monsieur le Ministre, vous offrir un système de générateur qui sous un poids moindre et dans un emplacement plus restreint, donne une puissance supérieure à celle des générateurs actuellement à bord des torpilleurs». Signé : Trépardoux et Cie.

La commission d'examen des inventions présidée par M. de Maupéou, déclare que ce type de générateur est simple et peu encombrant, comparé aux chaudières Bigot, Penelle et Belleville, et que sa visite et son nettoyage sont faciles. Rendant un avis favorable, elle conclut en autorisant des essais sur canot. Un marché de gré à gré est souscrit le 4 octobre 1886, pour la fourniture d'une chaudière, destinée au port de Brest. Son poids ne doit pas dépasser 725 kg ; elle doit supporter à froid une pression intérieure de 16 kg ; elle sera payée au prix de 2 180 F ; elle équipera un canot de 8,85 m.

Si ce premier essai concerne une petite embarcation, sa finalité est bien de la proposer à l'équipement des navires torpilleurs dont il convient de restituer la place à cette époque. Apparu en 1878, le torpilleur, navire léger de surface, caractérisé par sa rapidité de manœuvre et sa grande vitesse, est dû à l'Anglais Thornycroft. L'amiral Aube, ministre de la Marine, est

partisan à outrance de ce type d'engin dont 51 unités sont construites de 1879 à 1886. Les commandes sont passées aux constructeurs anglais, ainsi qu'à la Société nouvelle des Forges et Chantiers de la Méditerranée, aux sociétés Normand et Claparède. Ces bateaux mesurent entre 25 et 35 mètres selon leur classe. Très vite les chaudières françaises se montrent insuffisantes en performance. La Marine enjoint les fournisseurs de les améliorer : les sociétés de La Loire, de La Gironde, du Creusot, les Établissements Cail ; tous protestent, alléguant qu'ils satisfont aux spécifications du ministère.

Au mois de juillet 1887, la Direction du Matériel fait connaître ses résultats : «la chaudière pour canot de 8,85 m, du système Trépardoux, essayée au port de Brest, a donné de très bons résultats. Elle est supérieure aux chaudières Bigot, Belleville, et Oriolle tant sous le rapport de la puissance que de la légèreté». Le directeur des Constructions Navales, Clément, ajoute : «les avantages sont assez importants ; les essais doivent être étendus et poursuivis». L'ingénieur Montchoisy propose également une extension des essais : «en présence des difficultés que l'on rencontre pour les chaudières des torpilleurs, j'estime que l'essai proposé par M. Trépardoux serait utile et qu'il y aurait lieu de l'inviter à fournir, comme il le propose, un appareil de son système. Cet essai pourrait se faire sur le torpilleur 15, dont la chaudière Thornycroft devait être remplacée par une chaudière de type C.M. Trépardoux devrait être invité à faire une nouvelle étude dans laquelle il me semble qu'il serait bon de ne pas dépasser le poids de 6 500 kg des anciennes chaudières Thornycroft. La surface de chauffe devrait être au moins égale à 65 mq».

La commande de cette chaudière fait naître beaucoup d'espérance dans la nouvelle compagnie - De Dion, Bouton et Trépardoux - constituée au mois de juillet précédent. La construction est sous-traitée à St-Chamond, par les établissements Imbert-Frères ; en effet, avec une hauteur dépassant 2 mètres et un diamètre aussi important, les ateliers de la rue des Pavillons sont nettement insuffisants.

Il est intéressant d'examiner les statuts de la nouvelle société dont la raison sociale fait désormais apparaître les noms des trois fondateurs, et en premier lieu celui d'Albert de Dion. En effet, devant les résultats positifs et prometteurs obtenus par les associés dans le domaine de la traction terrestre et dans celui des générateurs de vapeur, elle se doit bien d'honorer le nom de leur promoteur et mécène dont le goût mondain de la publicité y voit le moyen légitime d'accroître sa notoriété personnelle :

«Il est formé entre M. Albert de Dion et Messieurs Trépardoux et Bouton une société en nom collectif, ayant pour but l'exploitation d'un système de chaudières à vapeur, breveté en France et à l'étranger, incluant les dits brevets et tous autres pris ultérieurement en commun.» Suit l'énumération des brevets déposés en France, et en Angleterre, Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Autriche-Hongrie, Russie, ainsi qu'aux Etats-Unis. MM. Bouton et Trépardoux apportent à la société une part de droit au bail, une part de propriété des dits brevets, chacun pour vingt-cinq pour cent. Les bénéfices d'exploitation sont répartis entre eux à parts

égales, à la hauteur de vingt pour cent, M. de Dion recevant les soixante restants. L'article 16 de ces statuts stipule que MM. Trépardoux et Bouton doivent consacrer exclusivement tout leur temps et tous leurs soins aux affaires de la société. Chacun d'eux perçoit par quinzaine la somme de 100 F jusqu'à ce que leur part dans les bénéfices ait atteint la somme de 2 600 F ; au-delà, ils perdent le droit à ce prélèvement.

Les clauses de ce contrat montrent qu'après des débuts incertains et même aventureux, les associés commencent à compter et à parler chiffre d'affaires lorsque se confirment la qualité de leurs produits et les besoins de la clientèle. L'entreprise doit se structurer rapidement pour faire face à ses commandes, s'organiser pour que travaille efficacement sa trentaine d'ouvriers-mécaniciens.

Car l'année 1887 voit également l'apparition d'un nouveau tricycle à vapeur, léger et rapide. Dans la revue *La Nature*, le vicomte de la Tour du Pin en parle ainsi : «j'ai fait construire pour mon propre usage un tricycle de ce type. Je m'en sers depuis six mois et j'ai parcouru quelques centaines de kilomètres à mon entière satisfaction. C'est une distraction des plus agréables que de diriger cette minuscule locomotive qui obéit avec la plus grande précision à la volonté de son conducteur. En résumé, le nouveau tricycle de MM. de Dion, Bouton et Trépardoux est parmi les petits moteurs routiers jusqu'ici réalisés, l'un des mieux réussis et des plus pratiques.» En avril de cette année, Georges Bouton lui-même réalise une démonstration mémorable dans la première course de vélocipèdes à vapeur, effectuant le parcours Neuilly, Suresnes, Versailles et retour, en une heure et quatorze minutes, ayant atteint la vitesse record de 60 km à l'heure.

Charles Trépardoux apparaît bien intégré à la vie locale de la commune de Puteaux. En 1888, il est élu conseiller municipal, aux côtés du maire Charles Chenu. Entre autres, il est chargé de la commission des travaux dans laquelle il va promouvoir le prolongement de la ligne de tramways allant de Marly-le-Roi à Rueil-Malmaison, à la Porte Maillot en passant par Puteaux-la Défense et le pont de Neuilly. Ces projets convergent admirablement avec la mise au point de leurs tracteurs à vapeur qui seront opérationnels en 1892 et le resteront au-delà de 1900, adaptés aux wagons-tramways dont ils sont les motrices, et à d'autres types de véhicules utilitaires comme les arroseuses de la ville de Paris. Bientôt élu second adjoint au maire, il se trouve ensuite premier adjoint, fonction qu'il occupe jusqu'à son départ de ce conseil en 1894, alors qu'il participe à une autre étude importante, celle de la construction du pont de Puteaux ouvert en 1895 et détruit moins d'un siècle plus tard pour laisser place à un ouvrage de plus grande capacité.

Avec des programmes d'études et de fabrication devenus importants, la jeune firme est soumise aux besoins qu'exige le développement d'une diversification d'activité, entre la locomotion terrestre et les chaudières marines. L'année 1889, avec son Exposition Universelle crée une grande attraction vers Paris, où l'inauguration de la Tour Eiffel marque une fois de plus l'avancée du progrès industriel lié à la puissance du machinisme.

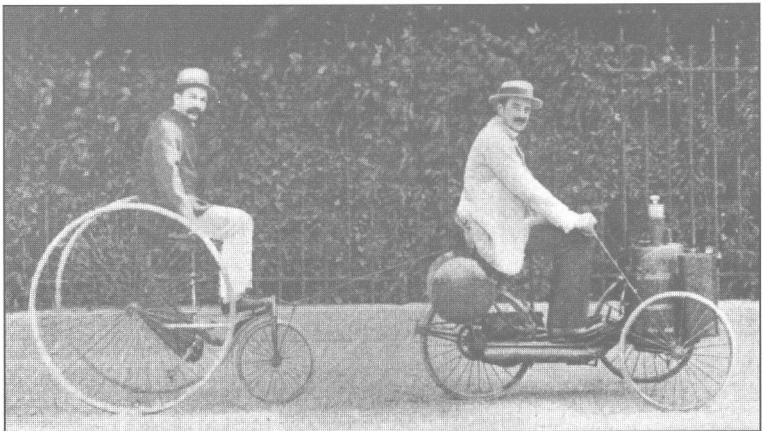
La société - De Dion, Bouton et Trépardoux - expose des chaudières de grande puissance, qui fonctionnent dans le Pavillon Geneste-Herscher de l'esplanade des Invalides. L'exposition et la vente des automobiles à vapeur est concédée, en exclusivité, à un homme d'affaire Fernand Mérelle. C'est sous son nom que sont exhibés les tricycles et les quadricycles dont les démonstrations publiques sont remarquées, et lui valent une médaille d'argent. Il faut noter et insister sur le fait que ces véhicules automobiles sont proposés aux acheteurs sur catalogue, étant également exposés en permanence chez le concessionnaire, rue Lauriston, dans le quartier des Champs-Élysées. Selon les modèles et la puissance, leurs prix varient de 2 800 à 4 400 F. Les quadricycles présentent une bonne stabilité, permettant à quatre personnes de voyager sur des distances allant jusqu'à deux cents kilomètres, à une vitesse régulière de 40 km à l'heure, et exceptionnellement 60 km à l'heure sur de bonnes routes. Les systèmes de transmission ont été améliorés ; ce sont de véritables véhicules de voyages, très robustes.

La collaboration entre Mérelle et la firme de Puteaux donne des résultats assez satisfaisants, sans que nous connaissions le chiffre de leurs ventes. Ces types de voitures, tricycles ou quadricycles, restent toutefois peu confortables, laissant le conducteur et ses passagers soumis aux aléas des intempéries. Néanmoins, si nous revenons à l'époque contemporaine, les démonstrations réalisées en 1990, aux commandes de *La Marquise* par M. Moore, collectionneur britannique, sur le trajet de Londres à Brighton, permettent de vérifier positivement leurs performances routières, à un siècle de distance, rapportées également par Louis Lockert dans son ouvrage sur les voitures à vapeur, publié en 1896. Cet auteur prétend aussi qu'Albert de Dion poursuit la construction de véhicules-tracteurs à vapeur, de plus grande puissance, permettant de remorquer des calèches spacieuses et confortables, identiques à l'attelage dans lequel il parviendra en première place à l'arrivée de la course de Paris à Rouen en juillet 1894.

À partir de 1890, le moteur à pétrole retient sérieusement l'attention des constructeurs. Quelle est l'attitude des associés de Dion, Bouton et Trépardoux face à une technique différente de la leur ? Alors, le pétrole en tant que carburant offre peu de fiabilité en raison de sa médiocre qualité. De plus, la puissance de ce moteur reste faible en raison de son rythme inférieur à cinq cents tours. Par ailleurs, la locomotion électrique s'affirme elle aussi comme une possibilité de propulsion, sans que l'on puisse préjuger de son avenir. De 1891 à 1892, parvenus à la croisée des chemins, les associés de Puteaux se voient de nouveau et plus encore confrontés à la nécessité d'une orientation et de choix industriels entre la voiture lourde, les voitures concédées à Mérelle, les chaudières marines, et le développement du moteur à explosion auquel de Dion affirmera postérieurement avoir donné immédiatement tout crédit d'avenir. N'oublions pas non plus les perfectionnements mécaniques dans les transmissions, le roulement, les suspensions, qui font l'objet de plusieurs dépôts de brevets.



Voiture de Dion, Bouton et Trépardoux, La Marquise ; datée de 1884 par le Veteran Car Club de Grande-Bretagne. Elle appartient à M. T. Moore qui en a assuré la complète restauration depuis 1987. Au mois de mai 1991, celui-ci s'est vu décerner le premier prix au Festival vaporiste de Dudley, sous l'égide des British Coals. Actuellement, cette voiture est considérée comme étant le véhicule automobile en état de marche le plus ancien au monde.



*Charles Trépardoux tracté par A. de Dion.
Tricycle léger 1886-87*

Le comte de Dion participe intensément à la vie publique et mondaine de Paris. Les familles Trépardoux et Bouton vivent à Puteaux, rue des Pavillons, au contact permanent des ateliers. En 1890, un deuil cruel les frappe, lorsqu'après la naissance de son second fils, décède Eugénie Bouton, l'épouse aimée de Charles Trépardoux. Perte douloureuse, créant un vide affectif et familial important dont le retentissement intime mérite d'être noté, contribuant peut-être, en arrière plan, à la détérioration de ses relations avec Albert de Dion. L'intérêt de celui-ci pour le moteur à pétrole sert-il de catalyseur à leurs querelles, à leurs divergences de vues techniques et industrielles, Charles Trépardoux considérant que le comte est en proie à l'effet d'un nouveau caprice d'enfant gâté, négligeant l'avenir de leurs chaudières marines. Georges Bouton préfère le flegme et la réserve, laissant échapper ces mots : «Pourquoi pas ? Qui peut dire ?», ainsi que le rapporte Duncan. Son beau-frère, au caractère plus grave et intransigeant, agacé par le comportement désinvolte du comte-mécanicien, play-boy incorrigible, adulé par la haute société parisienne, s'adresse à lui en termes très directs.

Au début de 1893, cette situation conduit à leur séparation, une rupture profonde, complète et irréversible. Les deux hommes se sont mutuellement blessés ; immédiatement, l'aristocrate efface toutes traces de son ancien associé, chassant des mémoires le nom de celui qu'il va tenter de railler publiquement dans les années qui suivent. Juridiquement, la Société de Dion Bouton et Trépardoux est dissoute le 27 mai 1893. Charles Trépardoux conserve des droits d'exploitation sur un certain nombre de brevets, notamment les chaudières légères. L'année suivante, l'acte de constitution de la Société de Dion Bouton stipule, de façon nouvelle, que le comte, à l'instar de son associé Georges Bouton, doit consacrer tout son temps et tous ses soins aux affaires de la société, obligation dont il s'était dispensé précédemment, l'ayant bien évidemment imposée à ses associés ainsi que la pleine propriété de leurs inventions. Dans sa retraite, Charles Trépardoux entraîne F. Mérelle, le concessionnaire opportuniste. Lockert en parle ainsi : «on peut se demander pourquoi en 1893, après un commencement d'exploitation qui constituait un succès réel, M. Trépardoux se sépara de ses associés, entraînant avec lui M. Mérelle. Il fut l'un des plus ardents propagateurs de la locomotion à vapeur, et l'un des ingénieurs qui ont le mieux réussi la construction de ce genre d'appareils». L'exacte réalité des faits est difficile à établir en l'absence de témoignage formel.

Venant de passer l'âge de quarante ans, Charles Trépardoux met fin à son veuvage en épousant Héloïse Godot. La famille quitte Puteaux pour aller vivre à Colombes, rue de Paris. Il apparaît que les affaires commerciales, avec Mérelle, sont peu durables. L'ingénieur conçoit différents matériels, tels que des pompes à incendie ou des moteurs compound, applications diversifiées de sa chaudière légère. Des brevets sont déposés en 1896. Il éprouve maintes difficultés dans cette reconversion sans que nous sachions sa réelle volonté de poursuivre dans cette voie. Déception, méfiance du milieu parisien, dans un tissu familial qui s'est étiré alors que sa propre famille demeure lointaine, tout l'incite à changer d'horizon pour aller vivre dans les forêts du Nivernais, à St-Aubin-les-Forges où son beau-père possède un vaste domaine. En 1920, il meurt à Arcueil près de Paris.

La firme De Dion-Bouton connaît une transformation profonde lorsque son capital en 1898 est considérablement augmenté par la venue dans la société du baron de Zuylen, allié de la famille Rothschild. Cette assise financière qui lui faisait défaut lui permet de poursuivre rapidement sa croissance et d'acquérir une place prépondérante dans la construction automobile. A la différence de ses congénères qui se contentent d'assembler et de monter des pièces d'origines diverses, De Dion-Bouton invente et crée ses organes de propulsion (blocs moteurs), de transmission, de freinage, assure la construction complète de ses voitures en petites séries jusqu'à la carrosserie, et leur vente auprès de la clientèle. En 1905, plus de trois mille personnes y sont employées, dans des ateliers très étendus situés le long de la Seine à Puteaux. Aujourd'hui entièrement disparus pour faire place à des immeubles de grande hauteur, leur souvenir se perpétue par leurs noms donnés à cette voie importante, le quai de Dion-Bouton. Leurs archives industrielles ont été dispersées, ou plus certainement détruites au moment de la démolition des bâtiments peu avant 1970. En 1983, le Conseil général des Hauts-de-Seine a érigé à l'emplacement de leurs premiers ateliers une plaque commémorant l'œuvre considérable de ces pionniers.

Francis TRÉPARDOUX

Sources d'archives

INPI, brevet 155206 du 1^{er} mai 1883, additions du 7 avril 1884, et du 15 octobre 1886. AD. Hts de Seine, fonds du greffe de l'ancien département de la Seine, actes de sociétés : constitution du 12 juillet 1887, dissolution du 3 juin 1893, constitution du 6 décembre 1894. A. de Paris, état-civil, registre du commerce D³²U³ 98/99, DQ⁸ 1742, D²M³ 109. Ministère de la Défense, S.H.M. Vincennes 5DD I - III/418 Trépardoux, arch. de l'Armement Chatellerault, APX Puteaux ing. général Viviez brochure du centenaire 1975. AM Puteaux, délibérations du conseil municipal 1888, folio 49. Archives Préfecture Police Ba Bb 916, rapport 15601 du 13 mai 1893 duel à l'épée entre MM. Trépardoux et de Dion. Arch. nat. MC LXV 852, F¹⁴ 3904/8348. Arch. départ. Yvelines 7M 80. Arch. départ. Aisne, La Capelle. Arch. départ. Nièvre, St-Aubin-les-Forges (état civil).

Bibliographie

Bertin (E.) Chaudières marines, Paris 1896.
Bishop (C.W.) La France et l'Automobile, Paris Génier 1971.
Caralp (H.) Chaudières et Machines de la Marine de Guerre, Paris Chalamel, 1896.
Dolfus Histoire de la Locomotion terrestre, l'illustration 1935.
Lockert (L.) Traité des véhicules automobiles, Paris 1896.
Mérelle (F.) Les Voitures à vapeur, Revue d'Alsace 1892.
Reynaud (C.) La Préhistoire de la Moto dans le monde, Lacour 1989.
Souvestre (P.) Histoire de l'Automobile, Dunod P., 1896.
The Automobile ent. publishing UK, vol. 8, n° 9, nov. 1990.
La France automobile - 1895 et suiv.
Le Génie civil - 1889, 26 p. 413 chaudières de torpilleurs.
La Locomotion automobile - 1893 et suiv.
Revue encyclopédique Larousse, 1891. Générateurs Trépardoux et Serppollet.
Revue Maritime, 1898, chaudières à tubes d'eau.
Le Vélocipède illustré, 1891 et suiv.

Nous remercions toutes les personnes et institutions qui ont bien voulu par leur aide contribuer à la réalisation de ce travail.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN

9, rue Villebois-Mareuil - 02100 SAINT-QUENTIN

Bureau de la société en 1992

Président d'honneur	M. Jacques DUCASTELLE
Président	M. André TRIOU
Vice-présidents	Mme Monique SÉVERIN M. Francis CRÉPIN M. Bernard DELAIRE
Secrétaire général	M. André VACHERAND
Trésorier	M. Jean-Paul ROUZÉ
Trésorier-adjoint	Mme Colette BOUHANNA
Bibliothécaire	M. Louis GORET
Bibliothécaire-adjoint	M. Yves FLAMANT
Conservateur du Musée	M. Dominique MORION
Responsables des sorties	M. Louis GORET et M. Georges DUPORT
Membre associé	Mme Josiane POURRIER

MEMBRES DÉCÉDÉS EN 1992

Melle Madeleine ANCELET, M. Antoine MARCHANT, Dr Louis OLIVERO DE RUBIANA.

Travaux de l'année 1992

Communications

24 JANVIER - *Les anciennes brasseries de Saint-Quentin*, par M. Francis Crépin, au cours de la réunion publique de l'Assemblée Générale, en la salle des mariages de l'hôtel de Ville.

21 FEVRIER - *Le colonel de Villebois-Mareuil*, par M. André Triou.

27 MARS - *Hommage à Mozart, à l'occasion du bicentenaire de sa mort*, par M. Louis Goret.

Georges Seurat, peintre, créateur du pointillisme, par M. Marcel Lahaze.

17 AVRIL - *Arthur Rimbaud, enfant de Charleville-Mézières*, par Mme Jeannine Cotin.

22 MAI - *Les fouilles du château de Péronne* à l'occasion des travaux nécessités par l'installation de l'Historial, par M. Embry, président de la Société Archéologique de Péronne.

19 JUIN - *Sainte Benoîte d'Origny, vierge et martyre*, par le Père Jacques Lollieux.

Réflexions sur l'exposition de Séville, par M. Marcel Lahaze.

21 SEPTEMBRE - *Les chemins de la République*, à l'occasion du bicentenaire de la République, par M. André Triou, en conférence publique, dans la salle de conférences de la Caisse d'Épargne.

16 OCTOBRE - *Le mystère de Saint-Quentin*, par M. André Triou, projection de la cassette vidéo du spectacle donné à la Basilique en septembre 1987.

20 NOVEMBRE - *Les tombes à char du Soissonnais*, par Mme Pommepuy, directeur du Centre départemental d'archéologie, à Soissons.

11 DECEMBRE - M. Joseph Leroux présente son ouvrage «*Un soir d'Avril*», à paraître en février 1993 et mis en souscription.

Répertoire iconographique des Arbres de Jessé en Picardie, par le Dr. Jean Roset.

Voyages

1-2-3 MAI - Visite à Kaiserslautern, sur une invitation du Cercle d'Amitié Franco-Allemand.

14 JUIN - Participation au 36e congrès de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne, à Soissons.

14 et 15 NOVEMBRE - Participation au Colloque de Laon, consacré à «*La découverte*». Conférence de Monique Séverin «*Lionel Dècle, explorateur et publiciste, né à Saint-Quentin, 1859-1907*».

Participations de la Société

Commission de généalogie : deux permanences mensuelles assurées aux Archives municipales par Mme Monique Séverin et Mme Colette Bouhanna.

Journée du Patrimoine : portes ouvertes de l'Hôtel de la Société, les 26 et 27 septembre. Visites du Musée archéologique, guidées par le conservateur Dominique Morion. Conférences illustrées : «*Le vieux Saint-Quentin*», par M. André Triou (textes et collection de Mme Monique Séverin), avec MM. Louis Goret et Jacques Landouzy (plus de cent visiteurs).

La Fureur de Lire : le 17 octobre, à la Bibliothèque municipale, lecture par Mme Monique Séverin du texte de sa conférence «*La famille Le Sérurier 1600-1883*».

Commission extra-municipale d'inventaire et d'étude archéologique et historique des cavités souterraines de la ville de Saint-Quentin. Participation de neuf membres de la Société et notamment de MM. André Triou, Bernard Delaire, Francis Crépin, et surtout Jacques Landouzy, qui surveillent et interviennent pour la sauvegarde du patrimoine.

Ouverture du Musée archéologique : ouverture au public pendant la seconde quinzaine du mois d'août, annoncée dans la presse locale et assurée par le conservateur M. Dominique Morion.

CONFÉRENCES ASSURÉES POUR D'AUTRES SOCIÉTÉS

Institut du temps libre

13 JANVIER - La famille Le Sérurier 1600-1883, par Mme Monique Séverin.

13 AVRIL - Les Monuments commémoratifs du Vermandois, par M. Serge Sallandre.

5 OCTOBRE - Un guisard célèbre : Camille Desmoulins et son temps, par M. Louis Goret.

19 OCTOBRE - Le petit monde de la Comtesse de Ségur, par M. André Triou.

30 NOVEMBRE - La démesure urbaine, par M. André Fiette.

14 DECEMBRE - Prague, ville magique, par M. Bernard Delaire.

Exposition Art et Littérature

13 DECEMBRE - Marguerite de Navarre, par M. Marcel Lahaze.

19 DECEMBRE - Le génocide indien, par M. Louis Goret.

20 DECEMBRE - M. Heinemann, écrivain picard, par Joseph Leroux.

27 DECEMBRE - Rossini, par Louis Goret.

Retraites dynamiques

6 FEVRIER - La Prusse, par Annie Elsner.

Comité des fêtes Jeanne d'Arc, à Beaurevoir

11 AVRIL - Jeanne d'Arc, par J. Prévost-Bouré.

Livret d'instruction civique

«Citoyens du Monde», édité par la ville de Saint-Quentin et distribué aux élèves de l'école primaire. Établi grâce à la collaboration de M. André Vacherand et avec l'aide de MM. André Triou, Francis Crépin et Bernard Delaire.

Presse

Mme Monique Séverin (*Antea*), chroniques historiques dans la presse locale. M. André Vacherand, participation aux études historiques de la revue municipale «*Ensemble*», à la revue culturelle picarde «*Eklitra*» d'Amiens, comptes-rendus et chroniques dans la presse locale.

Dons

Journal de la Société des Américanistes, 14 volumes, par Mme Pourrier. Dossier, œuvres théâtrales et correspondance, par Mme Kerdudou, faisant suite aux dossiers déjà offerts à la Société.

«Pages d'histoire : canton de Moy-de-l'Aisne 1750-1800» par M. Garyga.

Les chemins de la République

Comment, dans les débuts de la Révolution Française, au cours de chacune des trois années qui séparent les étés 89 et 92, les événements ont-ils conduit les Saint-Quentinois de la Monarchie à la République, et comment l'esprit public a-t-il suivi ces changements ?

Pour apprécier cette évolution, nous disposons d'un certain nombre d'ouvrages généraux et de publications locales, par exemple celle de la Société Académique, lors du colloque de 1989 sur la Révolution Française ; nous avons aussi des archives locales malheureusement incomplètes, notamment la correspondance du conseil général de la Commune, qui traduit au moins l'opinion officielle ; mais nous pouvons aussi apprécier l'attitude populaire lors des fêtes civiques, des émois saisonniers, des dangers extérieurs.

A partir de ces éléments disparates, mais cohérents dans leur enseignement, nous tâcherons de répondre à la question suivante : comment une ville privilégiée, très attachée à la monarchie et à ses Rois, en est-elle venue à accepter puis à défendre la République ?

La situation particulière de Saint-Quentin en 1789

La commune de Saint-Quentin avait été concédée et jurée en 1080 : on se souvient du colloque de 1980, où notre Société a célébré ce fameux événement. Donc, depuis le XI^e siècle, notre ville se gouvernait elle-même, jouissait de privilèges administratifs, judiciaires, militaires et fiscaux, jalousement gardés et victorieusement défendus lors de procès sans fin. Elle dépendait directement du Roi depuis Philippe Auguste, et on pouvait dire avec M. Hordret en 1781 :

«La ville de Saint-Quentin n'a jamais connu de seigneur qui l'ait possédée... et qui ait eu sur ses habitants cette puissance féodale qui en ait fait des vassaux, et encore moins des serfs. Elle n'a connu comme seigneurs et maîtres que ses souverains. Les fonds et les personnes n'ont dû que des services à l'État et sont demeurés libres de toutes charges. C'était la nature, comme l'usage primitif de toutes choses : rien ne le leur a fait perdre.»

La fidélité au Roi s'est toujours accordée avec la défense du territoire. La situation particulière de la ville à la frontière du royaume a conduit ses habitants à rendre de grands services ; on se souvient de la levée des milices communales sous Philippe Auguste ou Philippe le Bel ; le sacrifice de 1557 était dans toutes les mémoires ; les remparts de Vauban témoignaient du souci majeur de la protection du «pré carré» français. La devise «Pro deo, rege et patria» marquait la profonde solidarité des sujets, de leurs souverains et de la nation.

L'abolition des privilèges, après la nuit du 4 août, n'a pas été une bonne affaire pour les Saint-Quentinois ; sans doute, le maire Namuroy pouvait-il dire en 1790 : «Cette ville tenait de ses rois plusieurs privilèges honorables : heureuse de les avoir mérités, son regret en les perdant est de n'avoir point de plus grands sacrifices à faire pour la félicité commune» ; pourtant, en rentrant dans le rang, les contribuables voyaient passer de 1789 à 1790, la taille, de

3 345 livres à 12 429, les vingtièmes de 24 380 à 33 629 ! Mais en ce qui concerne la liberté, elle a été accueillie tout naturellement par les habitants qui étaient depuis longtemps des citoyens plus que des sujets».

Les grands principes et leurs limites

Il faut signaler la manière dont a été célébré le premier anniversaire de la prise de la Bastille, le 14 juillet 1790. Nous empruntons ces détails à l'excellent historien local Emmanuel Lemaire.

En fait, on s'était souvenu que le bon roi Henri était venu en visite officielle à Saint-Quentin, le 15 juillet 1590 ; voici un extrait du discours du procureur de la commune :

«Bons citoyens, chères citoyennes, il y a deux cents ans, en 1590, Henri IV était dans Saint-Quentin ! ses vertus enflammaient vos aïeux ; ses saillies souriaient à leurs compagnes.

En 1590, Henri IV a confirmé de sa main vos immunités et votre commune ; voici sa signature : Henry.

Un monarque adoré, Louis XVI, ressuscite aujourd'hui Henri IV et ses bienfaits ; Jurons tous à la Constitution, au bienfaisant Louis XVI, à tous les français, fidélité, amour, fraternité, union éternelle, et le grand Henri, du haut de la région de récompense, va répéter encore «Ventre saint gris, les Saint-Quentinois sont toujours mes plus fidèles amis !»

La fête de la Fédération avait été reculée de quelques jours, et se déroula seulement le 25 juillet.

Ce dimanche là eut lieu ici la fête de la fédération des gardes nationales du département. Dès le vendredi, le décor était dressé ; la place de l'hôtel de Ville débarrassée de son pilori recevait ses autels ; les députés arrivaient de tout le département, et même un peu de la Somme. Des délégations se portaient à l'avant des gardes nationaux précédés de leurs bannières ; une foule immense vint s'installer le samedi dans toute la ville.

Le dimanche, dès 4 heures du matin, les festivités commencèrent, annoncées par des coups de canon ; puis un cortège de 4 000 hommes s'organisa. Le défilé débuta vers 7 heures, salué par une foule innombrable qui garnissait les rues, les places et les toits. Un citoyen, couvreur de son état, tomba d'un toit ! La messe fut célébrée solennellement sur les trois autels disposés sur la place, au devant de l'obélisque de 50 pieds dressé sur le puits central. La musique, le son des cloches accompagnèrent cette cérémonie. En dehors de diverses allégories, on pouvait voir un portrait du Roi, avec cette dédicace : *«Aux amis de l'humanité, aux Titus, aux Trajan, nous devons notre hommage : chérissons tous ici l'image d'un roi restaurateur de notre liberté»*. La cérémonie se termina par des discours, un Te Deum, et des salves d'artillerie. Puis toute la population fut prise, après les banquets, d'une frénésie de danse, à laquelle participèrent même les ecclésiastiques. La place fut illuminée le soir, les fenêtres éclairées avec des portraits du roi et de sa famille en transparents ; un feu d'artifice termina cette journée.

Il serait trop long de préciser les festivités des lundi et mardi. Concerts, banquets, danses, et même baptême d'un enfant né sur ces entrefaites. Les députés repartaient, en cortège, suivis des hommages de la foule. Unité, certes, et fraternité, mille fois rappelées. Voici un couplet d'une des chansons entonnées ces jours là :

*O liberté sainte
Présent de Louis
Ton auguste enceinte
Nous a réunis
Ta voix nous rassemble
Au pied des autels
Célébrons ensemble
Tes dons immortels*

Et pourtant, cette belle unanimité avait été bien mise en cause, deux mois avant le 21 mai, par une émeute due aux subsistances ; le petit peuple a manifesté contre le prix du pain, contre les accapareurs ; et le conseil exécutif de la commune s'interroge sur le moyen de maintenir l'ordre (22 mai 1790).

Il écrit au comte de Pardieu, commandant de la garde nationale : «la municipalité n'ose se fonder sur les secours de la garde nationale, qui comprend l'universalité des citoyens ; elle est assurée du corps des officiers et des notables qui en font partie ; mais dans une ville de manufactures la majeure partie est composée d'ouvriers ; la force répulsive manque ; la ville est en danger» ; aussi la ville demande-t-elle au ministre de la guerre un secours de 150 hussards ou dragons. Le souci majeur est nettement affirmé : il s'agit de «conserver nos propriétés ; notre ville renferme un grand nombre de négociants dont les magasins sont remplis de marchandises, dont on peut évaluer actuellement la valeur à 6 millions... Quelle perte éprouverait la nation si des brigands pouvaient s'introduire dans notre ville» !...

Et aussitôt on affirme que «tout citoyen est un soldat ; nous avons juré de vivre libres ou mourir, nous avons l'exemple de nos ancêtres qui sont morts en 1557 pour la patrie et qui ont sauvé la France». Ces troubles bien réels se sont cependant terminés sans dommages ; tout est rentré dans l'ordre, avec la soudure et le besoin d'ordre... et 16 arrestations !

L'égalité si bien affirmée n'existe qu'en partie au point de vue politique ; en effet, la ville de Saint-Quentin compte 10 500 habitants en 1790 ; là dessus, il y a 1 488 citoyens actifs, hommes âgés de 25 ans, payant un impôt direct d'au moins 3 livres ; parmi eux, il y en a 705 seulement électeurs, et 783 éligibles ; la ville demeure représentée et dirigée par une oligarchie censitaire.

Mais les grands principes sont saufs : le 9 avril 1792 eut lieu la plantation du premier arbre de la liberté, sur la grand'place, à peu de distance de la façade de l'hôtel de Ville ; un arbre de soixante pieds de hauteur, de deux à trois pieds de circonférence, orné vers le haut, d'une quantité de rubans, et surmonté d'un faisceau d'armes, au bout duquel était planté le bonnet de la liberté, et le drapeau aux trois couleurs, sur lequel on lisait : La Liberté ou la mort ; la Nation, la Loi et le Roy ; Vivre libres ou mourir...

La guerre a détaché les citoyens du Roi

La menace de guerre existait déjà avec la fuite à Varennes, le 21 juin 1791, même si, à Saint-Quentin, on affirma la thèse de l'enlèvement. Le Comte de Provence, en route vers l'étranger, était passé en nos murs... Ce danger imminent provoque le premier élan des volontaires, parmi les gardes nationaux. Mais ceux-ci, mal logés, mal nourris, livrés à l'inaction, désertent en grand nombre.

La guerre déclarée le 20 avril 1792 et les échecs militaires qui ont suivi, ont provoqué l'invasion du nord du département, et une réaction populaire spontanée pour la défense du pays.

Bientôt, la ville réclame instamment des renforts, mais demande aussi des crédits pour héberger, entraîner, soigner les volontaires, car elle ne dispose pas de casernes, ni d'hôpitaux ; quant aux fortifications, cette seule place forte sur la route de Paris a été négligée «depuis plus d'un siècle» !

Le coup de force du 20 juin fut mal accueilli dans l'Aisne, où le sentiment public demeurait favorable au Roi et à la Constitution ; cependant, le 19 juillet, la création du camp de Soissons montre que Saint-Quentin est aux avant-postes. Les villes de Chauny, La Fère, Saint-Quentin se proposent mutuellement secours et assistance. Après la proclamation de la «Patrie en danger», le canton de Saint-Quentin doit fournir un contingent de 23 hommes. Les événements parisiens (suspension du Roi et dictature de la Commune) passent au second plan, devant le danger public.

On s'alarme aussi : le 14 septembre, des pères de famille des engagés s'inquiètent, car leur bataillon possède un drapeau où l'on a représenté une couronne française brisée, celles de l'Empereur et de la Prusse chancelantes ; on craint des présailles si nos soldats sont faits prisonniers.

Le premier tué à l'ennemi, le 27 novembre, fut le grenadier François Malfuson ; on donna son nom à la rue Ste Catherine, où il habitait. Un peuple immense accompagna le cortège, après le Te Deum de Jumentier jusqu'à sa maison ; «voilà l'endroit où il prit naissance et où il fit sa demeure ; nous ne verrons de lui que le nom gravé sur cette planche ; le temps pourra l'en effacer, mais jamais de notre cœur» ; la troupe se porta sur la grand'place ; aux cris mille fois répétés de «Vive la République, vive la mémoire de Malfuson» !

La défense contre l'invasion mobilise maintenant toutes les énergies. Le changement de régime n'apparaît pas dans la correspondance municipale.

La République s'installe après les victoires

Avec Valmy et Jemmapes, la cause était entendue ; l'attitude légaliste de la ville de Saint-Quentin, son souci d'éviter le désordre, l'avait amené à ménager Louis XVI ; c'était la République qui défendait la Nation, elle était maintenant légitime. On dispose d'un document qui montre bien cette adhésion : une adresse du conseil exécutif de la commune à la Convention ; on y lit notamment : «vous avez consacré vos premiers moments à l'éternelle abolition de la royauté, cette institution antisociale essentiellement destructrice de tout principe de liberté et d'égalité, dont cependant 14 siècles d'abus n'avaient pu

dégoûter un peuple qui en avoit fait son idole chérie ; et il n'a fallu rien moins que les crimes énormes de Louis Capet, dont ceux du dernier des Tarquins ne sont qu'une faible image pour anéantir ce culte impie qui ne trouvera bientôt plus de sectateurs dans l'univers ; la république déjà naturalisée en France va s'asseoir sur les débris de tous les trônes qu'éleva la superstitieuse ignorance des peuples et que renverseront les lumières de la philosophie ; le projet d'une paix universelle si ingénieusement inventé par le sentimental abbé de Saint Pierre ne paraîtra plus un rêve creux, et tout annonce qu'il se réalisera ; l'étendard tricolore surmonté du bonnet de la liberté, non moins redoutable pour les satellites des despotes que ne l'était autrefois l'aigle romain pour les armées des barbares, flotte déjà en Allemagne... la rapidité avec laquelle il parcourt les contrées nous donne lieu de croire qu'il aura bientôt fait le tour du monde... le bienfait d'une union universelle sera dû à notre génération, qui aura la gloire de l'avoir léguée au genre humain» !

Au moment où cette adresse est rédigée, le maire de Saint-Quentin est M. le comte Félix de Pardieu, ancien député à la Constituante, et commandant général des gardes nationales lors de la fête de la Fédération ; les discours changent, mais les hommes sont les mêmes...

Nos édiles font également preuve de prudence. Il se trouve que Condorcet a été élu député de l'Aisne, le 6 septembre ; le 29, le conseil lui adresse une lettre assez longue, en lui demandant de transmettre l'adresse ci-dessus, et aussi de les informer des travaux de cette assemblée, qui, après tout, est constituante. «Vous êtes à portée de recueillir sur l'état politique de la France des renseignements précieux qui nous échapperaient sans votre complaisance à nous les faire savoir».

Dès l'ouverture du procès du Roi, nouvelle demande à Condorcet : «Maintenant, supposé que le ci-devant roi soit convaincu de tous les forfaits qu'on lui reproche, doit-on lui faire subir la peine qu'il avoit méritée par la nature même de ses crimes ? ou l'intérêt public exigerait-il qu'on lui en fit éprouver une moins sévère ?... C'est en ce moment une affaire de cette nature qui pourrait devenir un sujet de division». On sait que Condorcet s'est prononcé contre la mort du Roi en janvier suivant. Et cette inquiétude, qui montre le souci d'unité de la République : «... On parle sans cesse de faction Brissot, de faction Robespierre, etc..., ces fractions existent elles, ou n'existent-elles pas ? C'est ce que nous ignorons, mais nous observons que c'est déjà un grand scandale que d'en entendre parler».

Cette seconde lettre à Condorcet, pleine d'espoir pour l'avenir, aborde le chapitre de l'enseignement «La Convention nationale, sentant toute la nécessité de faire jouir le peuple des bienfaits inappréciables attachés à l'instruction s'occupe de l'organisation des écoles primaires destinées à enseigner le premier degré des connaissances nécessaires à tous les citoyens ; bientôt aussi elle se livrera au grand travail de l'organisation des institutions publiques, c'est-à-dire de ces écoles où on enseignera la science plus relevée. Nous exposons, citoyen, nos prétentions à cet égard. Vous connaissez la population de notre ville, la salubrité de sa position, ses ressources commerciales, l'étendue du district dont elle est le chef-lieu, la quotité de contribution qu'elle paye, le degré de patriotisme qui y règne et qui l'a toujours mise à l'abri des intrigues des

malveillants au point que depuis le commencement de la Révolution, ce pays n'a jamais offert le tableau d'aucune scène sanglante, mais pas même du plus léger trouble : toutes ces considérations semblent donner à la ville de Saint-Quentin des droits sur le placement d'un institut en son sein ».

Cet enthousiasme est-il celui de tous ? Il est certain que la position officielle est sans nuances ; mais on peut remarquer que l'instauration du suffrage universel ne s'est pas traduite par un raz de marée d'électeurs aux urnes ; en comparant les suffrages exprimés pour la section St Jean - la seule dont nous disposions - ; il y avait eu 120 votants sur 490 inscrits ; en août 92, le cens étant aboli, il n'y en a eu que 137.

Le point fin 1792

On a pu constater une évolution progressive du régime politique de la France à partir de 89, avec une dégradation très nette du rôle du roi, lié à sa séparation progressive d'avec la nation. La cohabitation a finalement été un échec.

Cette situation a été ressentie particulièrement par Saint-Quentin en raison de ses antécédents, de sa fidélité à la monarchie et de sa situation géographique.

La République est née par défaut ; après l'abolition de la royauté le 21 septembre ; il n'y a pas eu de proclamation de la République le 22 ; simplement, pour des raisons d'ordre logique il a été décidé de dater les actes officiels de l'an I de la République ; puis le 25, à la demande de Danton, La République Française a été décrétée une et indivisible.

Si l'on se situe à l'automne 92, à Saint-Quentin, on peut imaginer que la naissance de cette république se fait dans une ambiance favorable : la victoire est acquise, et avec elle la fin d'un danger d'invasion grâce à la volonté populaire ; le nouveau régime, encore mal défini, et dont on souhaite qu'il vive dans l'ordre et l'unité, est largement porteur d'espoirs ; l'hypothèque monarchique étant levée, on imagine une république très fraternelle, génératrice d'un progrès universel, dans la droite ligne de la philosophie des Lumières, toujours présente dans les esprits.

Le premier centenaire

Le centenaire de la proclamation de la République a été célébré modestement en 1892. La ville de Saint-Quentin n'y a consacré qu'un budget de 1 000 F., et les festivités se sont déroulées hors de la place de l'hôtel de Ville : revue des sapeurs-pompiers, retraite et musique du 87^e, bals publics aux Champs-Élysées. Cette discrétion a donné lieu à une polémique dans la presse locale.

Le «Journal de Saint-Quentin», conservateur, se félicite de ce choix, et fait même remarquer qu'à Compiègne, on s'est contenté de 700 F ! Quelques citations permettent de constater à quel point cette République est contestée par le principal organe de presse.

C'est ainsi qu'on peut lire dans les éditoriaux : le 24 : la Chambre ayant, sur la proposition de je ne sais quel député, décrété qu'une fête aurait lieu le 22 septembre 1892 pour célébrer le centenaire de la proclamation de la République n° 1, la journée a été chômée par beaucoup, d'autant que le temps était ce qu'il y avait de plus attrayant dans la fête ... une fête modérée, dans les prix doux,

un congé de jeudi... Le centenaire de 1792 ne laissera pas de traces éclatantes dans les annales Saint-Quentinoises, et il est probable que dans les neuf dixièmes des communes de France, il en aura été de même.

Le 25 : La fête du 14 juillet nous suffit amplement, elle retarde même ; hier, comme enthousiasme, c'était lamentable...

Les 25/26 ; à propos des festivités parisiennes : Il n'y a pas à se faire d'illusion : la fête du 22 septembre a été lamentable ; à Paris, cela prend les proportions d'un four, d'un four noir ; Quelle différence avec les grandes entrées des rois de France, réglées par les immortels artistes de la Renaissance... Mais comment voulez-vous vous enthousiasmer pour quelques messieurs en habit noir pérorant dans une ancienne église ... et comment voulez-vous admirer des idées abstraites réalisées en carton pâte ou incarnées par des drôlesses et des cabots ? (E. Fleury).

Et tout est de la même veine.

Cependant, le «Guetteur» nous fait retrouver le style de l'an I : le 23, nous pouvons lire : le Journal de Saint-Quentin qui aime à faire plaisir aux 3 ou 4 demi-douzaines de royalistes qui s'agitent toujours autour de lui, plaisante l'honorable maire de Saint-Quentin (François Hugues) au sujet du peu d'éclat donné à la fête et signale ce qu'il appelle «les lamentations du Guetteur» ; le Guetteur ne se lamente pas, il s'est borné à constater le peu d'importance donné au centenaire décrété fête nationale... Ce que désirait le Guetteur, et tous les républicains avec lui, c'était de voir célébrer avec un peu plus de solennité une fête qui rappelait le glorieux souvenir de Valmy et la proclamation de la République, ce véritable gouvernement national auquel tous les Saint-Quentinois et la municipalité la première sont si profondément dévoués. (Ch. Poëtte).

Le ton avait d'ailleurs été donné dès le 19 avec le rappel de l'éloquence de Lamartine : ...«La Convention, qui connaissait l'esprit nouveau que les Voltaire, les Rousseau, les Montesquieu, les Diderot avaient fait pénétrer dans les cœurs et dans les âmes, se disait qu'il fallait en finir avec les trônes. Elle savait que la Révolution avait pour mission de substituer la raison au préjugé, le droit à l'usurpation, l'égalité au privilège, la liberté à la servitude dans le gouvernement des sociétés, en commençant par la France... En proclamant la République, la Convention, malgré ses fautes, ses erreurs et ses crimes, a servi plus qu'aucune autre assemblée politique, la cause de l'humanité, la cause du droit, de la vérité, de la liberté et de la justice. Elle a donné aux principes de 1789 leur dernière conséquence. Elle a aboli le pouvoir héréditaire et anéanti les privilèges en proclamant la souveraineté nationale, et c'est pour cela qu'elle est et qu'elle restera l'une des plus grandes assemblées que le monde ait connues».

Cette situation n'est pas étonnante.

D'une part, l'histoire de la République pendant ces cent ans n'est pas exemplaire : la Terreur a laissé de bien mauvais souvenirs ; les deux premières Républiques ont été annexées sans peine par les Napoléon et il y a eu 35 ans de monarchie... ce qui nous fait 67 ans de régimes personnels et autoritaires.

D'autre part, l'image républicaine dans l'opinion est diverse et contrastée : Pour les conservateurs, monarchistes et cléricaux la République est synonyme de révolution et de massacres, de danger permanent pour les propriétés et les campagnes sont les premières à dénoncer les *partageux*, tenants du bouleversement social... Le fait que la République naissante en 1870 ait commencé par massacrer ses prolétaires n'y fait rien, beaucoup regrettent encore les rois. Aux élections législatives de 1885, dans l'arrondissement de Saint-Quentin, les conservateurs ont encore obtenu globalement 45,7 % des voix. Mais leur influence décline peu à peu, à tel point qu'ils ne présentent pas de liste aux élections municipales de 1892. Ils préfèrent soutenir les candidats modérés, pour limiter l'influence des radicaux, fermes soutiens des idées jacobines, qui disposent de la mairie en 1892. Les catholiques admettent maintenant la République ; le ralliement proposé par Mgr Lavigerie en 1890 propose une cohabitation pacifique entre l'Eglise et le régime, mais il faudra un certains temps aux esprits pour l'admettre. En mai 1891, Léon XIII par l'encyclique *Rerum Novarum*, propose la doctrine sociale de l'Eglise, et le père Dehon va s'en faire le vigoureux interprète à Saint-Quentin. Cependant les socialistes demeurent encore isolés, quoique leur influence augmente : ils n'obtiennent pas de résultats concrets aux élections.

On le voit, nous sommes dans une période de reclassement ; il a fallu plus de 20 ans pour que la république devienne le régime accepté par tous ; l'opinion publique se divisera en deux camps à chaque occasion, comme d'habitude mais ce ne sera plus pour des raisons institutionnelles.

Pourtant, on n'avait pas manqué de célébrer le centenaire de la réunion des états généraux, le 5 mai 1889 ; la belle plaque de marbre commémorative de cet événement se trouve dans la rue de ce nom, anciennement rue Neuve-Saint-Jean ; et sur les grands principes, l'unanimité pouvait toujours se faire.

Le sentiment national demeure très vif ; on sait qu'au 8 octobre 1870, les citoyens les plus modestes avaient été les meilleurs défenseurs de la patrie, aux côtés d'Anatole de la Forge, mais si les socialistes semblent bien plus tièdes, l'idée patriotique réapparaît avec le général Boulanger ; celui-ci obtient 51 % des voix à St-Quentin-ville en mars 88 ; ses partisans révisionnistes raflent les deux sièges de députés en 1889, avec 52 et 55 % des voix ; mais, en 92, le Général Revanche est mort, et tout s'apaise pour un temps.

Pas d'enthousiasme donc pour ce premier centenaire, globalement parlant, mais, peu après, en 1897, les ralliements sont terminés : une nouvelle grand-messe républicaine a lieu à l'occasion de la visite officielle de Félix Faure, président de la République, avec une participation populaire exceptionnelle, associant le régime et le souvenir du siège de 1557, et l'inauguration du Monument.

Conclusion

Tout régime naissant demeure fragile, et il a besoin, pour se consolider, de stabilité, de succès et de durée. La première République a connu bien des vicissitudes, mais l'originalité du régime de 92 est qu'il était porteur d'idées

nouvelles qui l'ont largement dépassé dans le temps et dans l'espace. La République associait sa naissance à la défense de la patrie, puisque le monarque avait trahi la Nation. Elle l'associait aussi à la vertu, caractère d'après Montesquieu d'un régime démocratique. A ce sujet, nous pouvons citer pour conclure ce que le conseil général de la commune de Saint-Quentin écrivait à la Convention en octobre 92, et qui peut encore demeurer exemplaire :

«Citoyens législateurs, vous vous montrez toujours dignes de vos si nobles fonctions, en ne proposant que des lois justes et conformes à l'intérêt général, et qui méritent le sceau de la sanction du peuple. L'incorruptibilité avec laquelle vous remplirez vos devoirs ajoutera au titre glorieux de législateurs celui d'hommes vertueux ; c'est le seul auquel nous aspirons dans nos fonctions municipales et nous espérons le mériter par notre amour du bien public, par notre zèle à exécuter les lois protectrices de la liberté et de l'égalité. Le serment que nous avons prononcé le jour de son inauguration est à jamais présent à notre esprit et gravé dans notre cœur. Oui, nous jurons d'être fidèles à cette même République, de maintenir de tout notre pouvoir la liberté et l'égalité, ou de mourir à notre poste en les défendant».

Nos ancêtres ne manquaient ni de courage, ni de confiance.

André TRIOU

Sources consultées :

Archives municipales :

1D1 Correspondance officielle 1790-92.

2D2 Registres de copies de lettres 1790-93.

Ouvrages de la Bibliothèque municipale ou de celle de la Société Académique :

E. Fleury Famines, misères et séditions, St-Quentin 1873.

Cte Maxime de Sars : Petite Histoire de Saint-Quentin.

E. Lemaire : Les fêtes révolutionnaires à Saint-Quentin, St-Quentin 1884.

Attal Bobin et Peronnet : La Révolution française dans l'Aisne, Paris Horvath 1988.

Jean-Marie Mayeur : Les débuts de la III^e République 1871-98, Seuil 1973.

Publications de la Société :

Th. Eck : Une émeute en 1790 (1891).

G. Gorisse : La guerre dans le district de Saint-Quentin 1966.

A. Vacherand et J. Ducastelle : les élections à Saint-Quentin et dans le département de l'Aisne (Études révolutionnaires Saint-Quentinoises 1989).

L. Goret : Félix de Pardieu (3 Révolutionnaires Saint-Quentinois) id°.

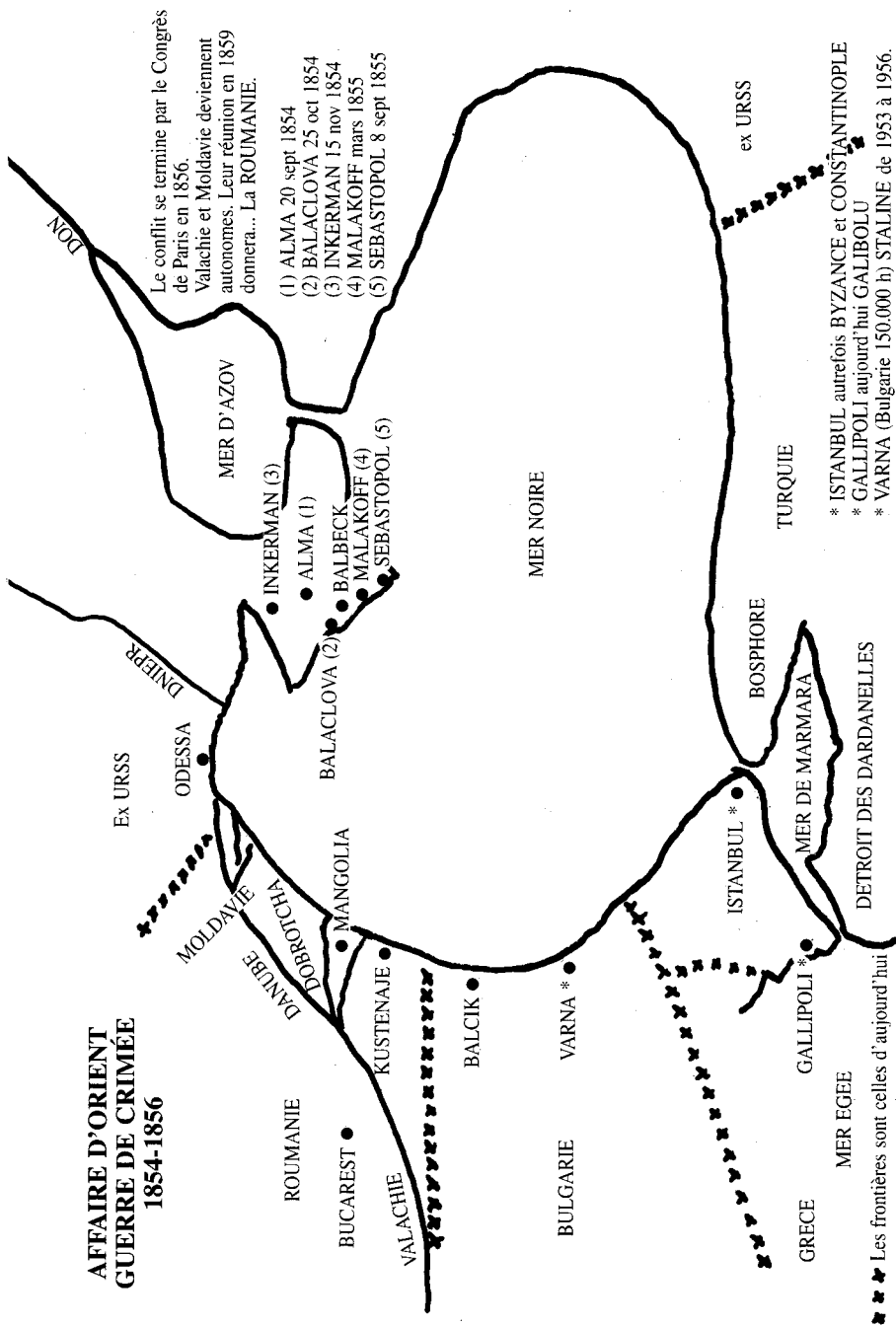
Actes du Colloque sur les Chartes et le Mouvement Communal 1980.

Presse locale :

Nombreux extraits du «Journal de Saint-Quentin» et du «Guetteur» rassemblés pour une grande part par Mme Séverin, vice-présidente de la Société Académique et grâce à la collaboration de la Bibliothèque Municipale.

Je dois remercier chaleureusement Mme Séverin et M. Vacherand, secrétaire général de la Société Académique, pour les renseignements et observations qu'ils m'ont fournis pour cette étude.

AFFAIRE D'ORIENT GUERRE DE CRIMÉE 1854-1856



Le conflit se termine par le Congrès de Paris en 1856. Valachie et Moldavie deviennent autonomes. Leur réunion en 1859 donnera... La ROUMANIE.

- (1) ALMA 20 sept 1854
- (2) BALACLOVA 25 oct 1854
- (3) INKERMAN 15 nov 1854
- (4) MALAKOFF mars 1855
- (5) SEBASTOPOL 8 sept 1855

* ISTANBUL autrefois BYZANCE et CONSTANTINOPE
* GALLIPOLI aujourd'hui GALIBOLU
* VARNA (Bulgarie 150.000 h) STALINE de 1953 à 1956.

*** Les frontières sont celles d'aujourd'hui

L'affaire d'Orient La guerre de Crimée et les Saint-Quentinois

Le 2 décembre 1851, anniversaire du couronnement de Napoléon I^{er} d'Austerlitz, un coup d'état établissait en France le Second Empire, avec le troisième du nom.

Les nations d'Europe reçurent la nouvelle avec quelque inquiétude malgré la déclaration rassurante : «L'Empire, c'est la paix !». Le nouvel empereur a bien un passé de révolutionnaire et de conspirateur...

Les révolutions libérales et nationales de 1848 se sont éteintes et le statut de 1815 est resté en vigueur. Napoléon III n'a jamais accepté les traités de Vienne et l'écroulement de la France napoléonienne. Ceci, malgré quelques gages donnés aux différentes forces de réaction, tels que la restauration du pape Pie IX en ses États.

Le tsar de Russie, Nicolas I^{er}, réclame le protectorat des chrétiens orthodoxes soumis aux Ottomans. Ce serait là un démembrement à peine déguisé des Balkans où les Turcs exercent leur tutelle depuis 1774.

Le sultan résiste. Une guerre russo-turque commence. Les Anglais veulent intervenir. Puissants sur la mer, ils n'ont qu'une petite armée qui coûte cher. Napoléon III leur apporte l'appui de l'armée française en 1854.

La Prusse, fidèle à son alliance russe, n'intervient pas. L'Autriche, qu'on espère dans les deux camps, reste neutre. La seule menace de son intervention a écarté les Russes des bouches du Danube : cela lui suffit.

Reste à trouver le théâtre des opérations. Des débarquements en Baltique ne donnent que peu de résultats. Les Français et les Anglais décident alors une opération de surprise sur les côtes de la péninsule de Crimée, située au sud de la Russie, sur la mer Noire. C'est là que la Russie va soutenir la lutte contre les alliés de 1854 à 1856 : c'est la guerre de Crimée.

Événement important sur le plan international, des habitants de Saint-Quentin et de sa région participent à ce conflit. On en parle beaucoup dans le *Journal de Saint-Quentin*, qui nous donne en même temps de leurs nouvelles.

On y lit, le 26 avril 1854 :

«La ville de Gallipoli, en Turquie, lieu de concentration des troupes françaises réunies sous le commandement de M. le général Canrobert, a pour commandant militaire un officier français, M. Séverin, capitaine aux chasseurs de Vincennes.

M. Séverin appartient à l'arrondissement de Saint-Quentin. Il est originaire du Catelet. Engagé volontaire en 1838, il est arrivé aux grades de capitaine et de chevalier de la Légion d'Honneur, ne devant son avancement qu'à des actes de bravoure. Il s'est signalé à plusieurs reprises dans nos guerres d'Afrique, et ses capacités et son énergie devaient naturellement le désigner pour les fonctions importantes et difficiles qu'il occupe aujourd'hui en Orient.»

Dans le journal du 4 juin 1854, on nous expose qu'à Gallipoli, 26 000 rationnaires sont concentrés et leur nombre augmente chaque jour. Ils sont alimentés au moyen de cinq fours turcs de 400 rations, neuf fours de campagne de 250 rations, reçoivent de la farine de France et d'Algérie, de la viande d'Asie. Les Français ont construit des débarcadères, des quais, nivelé les rues et les places, établi des hôpitaux, construit des parcs, des baraques, creusé des fossés pour assainir la ville et favoriser l'écoulement des eaux.

Mais cette fois, la guerre est déclarée depuis le mois de mai. Et l'éditorialiste nous assure que :

«La part sera belle encore, aux yeux du pays, si fier de sa dignité et de sa force, car la France aura montré qu'elle peut être toujours une grande puissance militaire. En rien de temps, des escadres entières sont sorties de nos ports, des armées ont été formées, les caisses de l'État ont reçu des millions par un emprunt volontairement souscrit.»

Mais les affaires vont baisser et le journalisme poursuit :

«Le commerce, l'industrie, les arts comprendront, et quand ils reprendront leur essor... ils verront que la perte de temps qu'ils ont faite peut être largement rachetée par l'influence qu'aura acquis le nom français dans tous les pays du monde.»

Le maréchal de France de Saint-Arnaud est nommé généralissime des troupes françaises. Les troupes anglaises sont sous les ordres de lord Raglan. Celui-ci écrit au premier pour le remercier de l'assistance apportée lors du débarquement des unités anglaises et il conclut :

«Le drapeau français et le drapeau anglais n'en font plus qu'un, comme tout le monde peut le voir.»

Le 4 octobre 1854, le journal précise :

«Sur toutes les places du commerce, sur tous les centres manufacturiers, les esprits sont occupés à la guerre, et la prudence sinon la crainte, arrête quelque peu la fabrication. Pour la consommation, on économise en vue de l'avenir.»

Et soudain le journaliste s'emballe :

«A Saint-Quentin, on s'étonne de ne pas entendre le carillon de l'hôtel de Ville pour les nouvelles venues de Crimée. On croit à la prise de Sébastopol, mais elle n'est pas encore annoncée par le Gouvernement. Chacun peut manifester sa joie. Les villes voisines, Laon en tête, ont été pavoisées et illuminées.»

Mais ce n'est qu'un faux bruit. Le siège de Sébastopol sera dur et long. Il durera plus d'un an.

Le dimanche 15 octobre 1854, toute la première page du *Journal de Saint-Quentin* est consacrée à l'affaire d'Orient.

Le 20 septembre, les alliés ont eu un succès sur les hauteurs de l'Alma, à quelques kilomètres au nord de Sébastopol.

«Les hauteurs du parc de Greenwich ne sont pas plus couvertes de créatures humaines un jour de fête que les hauteurs de l'Alma l'étaient de morts et de mourants. Sur ces collines sanglantes étaient couchés 2 196 Anglais et plus de 5 000 Russes, et, à l'ouest, 1 400 Français et plus de 3 000 Russes.»

Le colonel de la Goudie est fait prisonnier par les Russes. Le général Canrobert a reçu un éclat d'obus en pleine poitrine, une forte commotion. La plaque d'une médaille bénite qu'il portait sous son uniforme l'a garanti d'une blessure plus considérable... un miracle ?

Sitôt le succès d'Alma, le maréchal de Saint-Arnaud, très malade, a dû cesser ses fonctions. Il est remplacé par Canrobert. Il est mort peu après du choléra, dans d'atroces souffrances. Le 11 octobre, son corps est arrivé à Marseille.

Les dernières dépêches annoncent que les armées ont investi Sébastopol. Lord Raglan déclare : «On pourra ouvrir le feu sous peu de jours. Les aqueducs sont coupés.»

Mais en fait, les armées alliées ont quitté Alma le 25 septembre. L'ennemi avait fait des travaux empêchant le débarquement des troupes. Anglais et Français d'accord, il fut décidé d'abandonner l'assaut par le nord et de trouver un autre point d'attaque. Ils vont tourner Sébastopol par le flanc et marchent sur Balaclava dont Lord Raglan annonce la prise le 26 septembre. La marche - dit-il - a été très difficile pour les Anglais. Ils ont attaqué une division russe et fait une prise de quantité de munitions et de bagages. Mais il ajoute que la marche de l'armée française a été encore plus dure.

Et les nouvelles diverses :

125 pièces d'artillerie débarquées et transportées sur les hauteurs qui commandent Sébastopol au sud.

A Balaclava, des tranchées sont creusées à 2 km de Sébastopol. 50 gros canons y sont débarqués ainsi que 650 matelots et 2 000 soldats.

Mais en haut, à gauche de la une du journal, s'exprime toujours l'éditorialiste Ernest Dréolle :

«L'impatience du public n'est point encore satisfaite. Les récits de la bataille de l'Alma excitent un vif intérêt. On lit avec plaisir les détails d'un combat où nos soldats se sont montrés dignes de la France et de leur vieille réputation de gloire et de courage, mais ce n'est pas encore là tout ce qu'il faut pour que les désirs soient com-

blés, pour que l'orgueil national, réveillé par une première victoire, soit suffisamment flatté. Ce qu'il faut au pays, ce qu'il faut aussi à nos soldats qui ne comptent pas leur succès, qui ne comptent pas leurs fatigues et leurs douleurs, c'est la prise de Sébastopol.»

On attendra encore un an !

27 octobre 1854. Tous les jours le prince et général russe Menschikoff qui commande Sébastopol annonce que rien de décisif n'a eu lieu la veille. Mais le 24 octobre il annonce que les bombardements de la journée du 17 octobre ont fait 500 morts et que l'amiral Korniloff qui commandait le fort Constantin a été tué.

Un long article nous apprend comment Sébastopol, dominée de tous côtés par des collines, et qui n'est toujours pas prise, est défendue par les assiégés. Ce ne sera pas facile pour les troupes alliées, et Ernest Dréolle a contenu sa plume ce jour là.

Le *Journal* du 29 octobre publie une lettre d'un jeune officier, sans doute de la région. Elle est datée du 12 octobre.

«Voici douze grands jours que nous regardons Sébastopol sous toutes ses faces, sans lui avoir tiré un seul coup de canon, tandis que cette bonne ville que nous convoitons, se divertit chaque jour par un nouvel exercice sur notre tête. Tantôt c'est le canon à longue portée dont les coups viennent nous atteindre à la distance fabuleuse de 4 kilomètres. Tantôt ce sont des obus simples incendiaires ou des obus à balles dont les éclats sont si meurtriers. Depuis ce matin, ce sont des bombes de la plus forte espèce.»

Les Français ouvrent des tranchées pour cacher leurs batteries. Et il continue : «Dans deux jours et demi, à notre tour, dans une musique nouvelle pour eux, ce sera notre pauvre petit armement de 45 pièces seulement dont dix mortiers à bombes plus ou moins incendiaires de 27 centimètres, et enfin 14 canons de 24 ou obusiers de 22.

Pourvu que les Anglais, qui commencent à bien travailler, puissent en faire autant».

Par contre, un correspondant anglais écrit de Sébastopol :

«Tous nos soldats ont maigri, et la poussière et la sueur accumulées depuis longtemps leur donnent un air hagard. Leurs habits, qu'ils n'ont pas ôtés depuis des semaines, seraient rebelles à la brosse. Comment se laver quand on a à peine de l'eau pour boire ?

L'aspect des brillants officiers de la ligne et de la garde est loin de ressembler à celui de naguère. Si ce n'était très sérieux, ce serait assez grotesque. Ils n'ont pas quitté leurs uniformes depuis trois semaines. Ils ont marché, combattu, couché avec. Le rouge a perdu sa vivacité et l'or son lustre...».

Le mercredi 28 novembre 1854, Ernest Dréolle, l'éditorialiste ultra nationaliste, est revenu à son poste, à la première colonne de la une du *Journal de Saint-Quentin*.

Les alliés ont remporté la victoire d'Inkerman, il est enthousiaste :

«Une lettre aussi noble par le style que par les sentiments... a été adressée par S.M. l'Empereur au général Canrobert et à l'armée d'Orient. ... l'Empereur s'est rendu l'interprète du pays tout entier et sa lettre dira au brave officier qui commande l'armée d'Orient et aux soldats qui la composent combien est vive et sincère la reconnaissance de la France pour ceux qui défendent si bravement leur drapeau... On ne peut réprimer le droit d'inscrire ces nouvelles victoires sur ces tables d'airain où l'Europe vaincue a lu longtemps Austerlitz, Marengo, Iéna, Wagram et la Moskowa. Les fiers soldats de Napoléon III sont dignes de leurs pères. Les vainqueurs de l'Alma et d'Inkerman sont dignes de leurs aînés.

Aussi se dit-on en lisant la lettre de l'Empereur, que ces cris éloquentes sortaient jadis du cœur du Grand Capitaine, au lendemain d'une victoire et par lesquelles il remerciait son armée, plus intrépide à la voix de son chef et toujours prête à de nouvelles conquêtes...»

Suit le texte de la lettre rédigée au palais de Saint-Cloud, le 24 novembre 1854, et destinée au général en chef de l'armée d'Orient, Canrobert.

Puis Dréolle reprend la plume pour dire ses soupçons sur une action décisive parce que l'Empereur a parlé d'une «diversion puissante» - et il conclut :

«La France donne à l'heure qu'il est un sublime spectacle. D'un côté, c'est l'Armée qui brûle de ce feu guerrier qui enfante les héros. De l'autre, c'est le Peuple, c'est l'âme de la Nation, qui, brisant ses idoles, oubliant ses erreurs, s'unit pour se rapprocher du trône et n'a plus qu'un désir, qu'une passion : la gloire de la Patrie.»

Le journal publie la lettre écrite à sa mère, par un officier du 26^e régiment si éprouvé au cours de cette journée du 5 novembre.

Il y expose que le général de Lourmel, pour venir au secours de troupes contournées et attaquées de dos, choisit le 26^e régiment et entraîne ses 600 ou 700 hommes. Ils arrivèrent trop tard. Sous la fusillade des Russes, le 26^e fut décimé. On releva par la suite 40 morts dont le général de Lourmel, deux chefs de bataillon et un capitaine, et 120 blessés dont un lieutenant qui fut amputé d'une jambe.

C'est là qu'il nous faut maintenant présenter la lettre écrite par un soldat de la 2^e division, 2^e bataillon de l'armée d'Orient, dans le 3^e Chasseurs à pied, à un de ses amis.

Le lettre du soldat Charles Dor est adressée à M. Boulanger, de Belli-court. L'original est toujours conservé dans la famille. Compte tenu de son caractère historique, Mme Séverin a pu l'avoir entre les mains, grâce à Melle Boulanger.

Cette lettre est datée du 20 décembre 1854.

Il s'agit d'un soldat d'une unité qui a participé à la bataille d'Inkerman et qui, contournant ensuite la rive gauche de la mer Noire, est venue prendre quelque jours de repos au camp de Varna.

Corps d'observation. Camp de la 2^e division 20 d 54

Mon cher et intime ami,

Ta lettre du 2 décembre arrive ici le 20. Je crois qu'un courrier part demain, puisse-t-il te porter promptement ma réponse. Tu t'étonnes que malade à Varna je me sois un moment laissé décourager ! Épuisé par nos longues marches dans la Dobrotcha, marches pénibles d'une journée entière sans eau, sous un soleil de juillet et par le mal que ces plaines malsaines nous donnaient, je me suis vu réduit de moitié, presque sans force, suivant avec peine la colonne qui laissait à chaque kilomètre une fosse contenant quelquefois plusieurs cadavres.

La 1^{ère} division qui avait poussé jusqu'à Kâstenajé a fait, elle, des pertes considérables. Le premier homme qui est mort, M. Loslier, a été atteint le 5 août et est mort le même jour. Le 7, trois sont tombés malades à Baltchik, deux sont mort le même jour. Le 8, dix sont entrés à l'ambulance, il n'en est revenu que deux. Le 9, j'apprends au départ à 3 heures du matin que mon ami, mon camarade de popote, le sous-officier avec lequel je mangeais tous les jours, atteint la veille à 7 heures du soir, est déjà enterré. Le commandant qui a serré la main à ce sergent à 9 h du soir, refuse d'y croire. Cependant, nous voyant tristes, il nous conjure de ne plus y songer.

Nous avons mis quatre jours pour aller de Mangolia à Varna, nous ne faisons que quelques lieues, nous traînant tous avec peine, affaiblis que nous étions par la dysenterie. A chaque halte on se hâtait de jeter le sac à terre et de s'asseoir dessus. Lorsqu'il fallait marcher, on se levait pour se mettre sur le dos un sac considérablement allégé qu'on trouvait lourd : je plaignais alors ceux d'une faible constitution, je comprenais leur souffrance en les voyant trembler de faiblesse et d'épuisement.

Comprends-tu, mon ami, pourquoi mon moral était ébranlé ? Je faisais des billets d'hôpital pour des hommes tout à l'heure forts et robustes, et déjà presque sans vie, et moi je me sentais affaiblir de jour en jour, mon tour ne pouvait-il pas arriver d'un moment à l'autre ? Réconforté par les bontés de M. Séverin envers moi, qui non content de me donner toutes ses provisions de sucre, thé, tilleul, me permettait encore de puiser dans sa bourse, j'ai refait les 29 et 30 août après vingt jours de repos, cette même route de Varna à Baltchik. Cette fois, chargé de provisions de toutes espèces, portant bon nombre de cartouches, je ne prenais pas la peine aux repos de défaire les courroies de mon sac pour le poser à terre. Le 30 je n'ai pas voulu m'asseoir de toute la route.

Réfléchis, mon ami, à ma position, enterrant pour ainsi dire plus de 10 hommes et ... de ma Compagnie, faisant leurs billets d'hôpital, séparé de mon ami Lahaye fort et vigoureux, enlevé par le cruel fléau, affaibli moi-même par la maladie je me laissais aller au découragement. Faut-il t'en dire plus, répéter encore la même chose ou te citer quelque triste tableau pour que tu me pardonnes ce découragement qui ne m'a pas empêché de faire mon service et de suivre pas à pas la colonne (cette ligne écrite en majuscules).

Delobel n'a pas été un quart d'heure sur le champ de bataille. En se portant avec sa compagnie à la rencontre des Russes, mettant lui-même en joue à cinq pas de lui, il a reçu une balle qui, après avoir emporté la tête de sa baguette de carabine est venue lui passer sous le bras droit. Delobel n'a pas été obligé d'entrer à l'ambulance ni même de se faire soigner. Il a donc eu plus de bonheur que moi. Privé de l'usage de son bras engourdi, Delobel, sur le conseil de son capitaine, s'est retiré.

Il n'y avait point d'officier à ma compagnie, le Sergent-Major qui était censé commander, a été porté pour officier. Lui-même avait porté sur un état tous les sous-officiers de sa compagnie ayant bien combattu. On en a récompensé un qui a été blessé derrière le sergent de tir qui le précédait. Ce n'est pas tout à fait juste, d'autant plus que la blessure a été si légère que le sergent Rouget n'a eu non plus aucun pansement à faire.

Voilà j'espère, les derniers mots que j'écris sur le combat d'Inkerman qui a été tant de fois raconté. Tu veux un peu de siège, il ne me sied guère d'en parler, je ne puis dire que ce que je lis moi-même dans les journaux de France. La ville est un amas de forteresses où sont dispersés 6 000 canons. Cinquante coups de canon répondent à un des nôtres, que faire !!! Les tranchées sont à 200 mètres des premières maisons, des batteries russes, et en avant des tirailleurs couchés dans des trous, le doigt sur la détente, répondent à nos francs-tireurs qui eux aussi sont dans cette position. Nos tranchées sont bien gardées ; lorsqu'on prévoit une sortie, elles sont bien garnies, mais les canons sont muets et le seront jusqu'à ce que toutes les batteries soient au grand complet.

Un comité d'artillerie prétend que Metz peut soutenir un siège avec 326 canons ; les Russes en ont, dit-on, 6 000 à leur disposition : tous ceux de leur flotte, ceux de l'armée, la réserve des arsenaux bien garnis comme était le dépôt de l'armée du Danube. Chacun veut l'assaut : il n'y aura plus de vin, dit l'un, plus de ci, de cela etc. Si on veut, dit un homme de la classe, se réunir tous pour marcher les premiers et signer notre congé après l'assaut, j'en suis. Depuis longtemps les hommes ont été choisis pour monter à l'assaut, mais que de sang coulerait dans les milliers d'assauts de maisons crénelées, couvertes de projectiles qu'un enfant pourrait défendre. Il faut que les Russes fassent une grande sortie et que nous rentrions avec eux. Déjà plusieurs fois nous avons été formés en colonnes serrées, prêts à prendre notre course à la suite des Russes, hélas, trop timides.

Qu'on ne doute point en France des talents de Canrobert (1), mais qu'on juge sa position, un échec peut tout perdre, il n'entend pas cela. Il commande et le siège et le corps d'observation et la marine. Les généraux d'artillerie, du génie, Forey (2) qui commande le siège, s'entendent avec lui. Il y a conseil de généraux. Bosquet (3) commande le corps d'observation et sur l'ordre du général Canrobert, il fait faire des reconnaissances en temps utile, et prend les dispositions nécessaires dont il rend compte.

Le poids du commandement est énorme, ce n'est point d'une petite expédition qu'il s'agit, mais du plus grand fait d'armes de l'histoire ; jusqu'ici nous n'avons éprouvé aucun échec, loin de là.

Faut-il dire que les Bachi-Bouzoucs (4) qui nous avaient précédés avaient enterré leurs morts avec si peu de soin que nous voyions des pieds et des mains sortis de terre. Qu'une fosse servait à dix ou douze cadavres. Qu'en allant chaque fois conduire des malades aux tentes où ils devaient mourir, j'apercevais comme eux la civière noire qui devait les porter, les pelles et les pioches peintes de la même couleur qui devaient creuser leur fosse, si elle n'était déjà faite, les monceaux d'effets appartenant à ceux qu'on avait eu le temps de déshabiller, enfin la place du malade entre deux moribonds.

Tu passes sans t'en apercevoir du camp de Varna au village d'Inkerman, devenu célèbre par la journée du 5 novembre.

Tu es sûr, dis-tu, que j'ai enfilé les Russes comme des grenouilles. As-tu bien réfléchi en écrivant cela ? Je l'eus fait, moi, excédé par l'ardeur du combat, me voyant entouré de Russes, en attaquant une position, que je n'aurais OSÉ le dire à ma famille. Je suis même fâché d'avoir dit que j'avais vu avec plaisir et en riant des Russes tomber sous nos coups dans un engagement. C'est cependant bien le caractère de tous les soldats. Si, comme je me le suis promis, ma baïonnette se teint de sang russe, PERSONNE NE LE SAURA. On verrait en moi un BOUCHER et on me regarderait des pieds à la tête pour voir s'il n'y a point encore une goutte de ce sang qui rejaillit sur le soldat comme sur l'assassin.

Si j'en viens à ce point, tu ne le sauras que de ma bouche. Ney disait : il ne suffit pas de tuer un Russe pour s'en défaire, il faut le pousser et le jeter à terre. Ces paroles d'un sabreur de l'Empire m'excuseraient, toutefois on ne peut vaincre les Russes sans cela, ils sont trop nombreux.

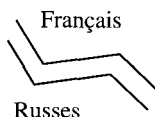
A Inkerman, les Russes étaient, mettons quatre contre un, on ne combattait point sur deux lignes parallèles bien droites, si tu le crois détrompes-toi.

(1) Canrobert (1800-1895). Maréchal de France. Succède à de Saint-Arnaud. Par la suite, dut laisser son poste de général en chef à Pélissier.

(2) Forey, général d'artillerie.

(3) Bosquet (1810-1861) Maréchal de France. Blessé à l'assaut de Malakoff, ouvrage défendant Sébastopol, emporté par les Français en 1855.

(4) Bachi-Bouzoucs turcs. Soldats irréguliers de l'armée turque.



Vois cette courbe, étudie-là un instant, songe qu'on se bat dans de hautes broussailles sur un terrain très accidenté. Les Français qui ont tué ou mis en fuite leurs adversaires et qui s'avancent pour les poursuivre sont aussitôt enveloppés par des forces quatre fois plus nombreuses et sont même exposés au feu des alliés.

J'ai vu une partie centrale de la ligne ennemie poursuivie même à coups de pierres tandis qu'une partie extrême renforcée par des soldats sortis de dessous terre s'avancait tambour battant.

Dans les différentes phases de l'action nous avons perdu ainsi bien d'héroïques soldats qui n'ont pu se faire jour à travers les masses qui venaient les envelopper à leur insu. Mais d'autre part si les soldats s'arrêtaient à temps pour prendre au flanc l'ennemi qui résistait, il y avait toujours boucherie de Russes qui fuyaient à la débandade. Ce sont les soldats combattant chacun pour soi qui ont remporté la victoire. Le général Canrobert par de sages dispositions a mis la 2^e division à l'abri du canon russe et en mêlant les corps, a stimulé leur ardeur. Ceux qui se sont bien battus, bien portés en avant, étaient à l'abri des projectiles russes qui passaient bien au-dessus de leurs têtes. Nous avons été bien commandés, bien dirigés, bien menés sur le lieu du combat, mais là le soldat a su vaincre sans commandement. Les officiers prenaient des carabines et prêchaient d'exemple.

Delobel aura la médaille militaire avant deux ou trois jours ; on n'a récompensé au bataillon que les blessés, c'est ce qui me faisait regretter de n'avoir reçu le moindre bobo. Là, toujours victorieuse, l'armée est belle d'énergie, de force physique et morale. Endurcis aux fatigues, marches, privations, aguerris par des combats mémorables, les soldats marchent la tête haute ne demandant ni argent, ni congé, mais bataille.

Dis à Clara que je suis heureux de voir mon souhait accompli puisqu'elle a un beau gros garçon. Je te remercie du toast que tu as dû porter à ma santé et à mes succès le jour du baptême. Tu me parles bien comme je le désire des membres de la famille ; je souris en résumant, parce que tu oublies les uns en t'étendant sur les autres. Moi, je t'écris, mais je sais d'avance que chacun verra ma lettre aussi je me dispense de parler de chacun en particulier, lorsqu'aucun événement nouveau ne s'est passé. Fais donc pour moi le tour du canton, va même à Saint-Quentin, Bellicourt. Dis à chacun que je l'embrasse bien en lui souhaitant une bonne année, une belle récolte et surtout, bonne santé.

Je t'embrasse de (tout) cœur toi, ton bon père, ta mère et Émile.

Ton tout dévoué ami

Dor Ch

3^e chasseurs à pied

2^e Div. 2^e Bde de l'Armée d'Orient

Je vais écrire par le prochain courrier à M. Séverin.

M. Tixier commande le B

... .. le 4^e B est provisoirement placé au 7^e de Ligne (1^{ère} Div).

M. de Cornulier souffre de ses blessures.

Déjà bien des blessés ont succombé (du 5 novembre).

J'enverrai l'état des officiers demandé.

M. Folletête a succombé. Frère, sergent, est arrivé avec un détachement et un lieutenant, M. Germain (100 hommes).

De même la lettre d'un jeune homme de Croix-Fonsommes (canton de Bohain), qui fait partie d'un régiment de la 2^e brigade, 4^e division de l'armée d'Orient, adressée à ses parents et datée du 16 décembre 1854 est un témoignage étonnant sur les batailles d'Alma et d'Inkerman.

*Encore - devant et pas encore dedans - Sébastopol
le 16 décembre 1854*

Mes chers parents,

Je crois que je vous intéresserai en vous reparlant de l'affaire d'Alma ; vous la connaissez par les journaux et par les quelques mots que je vous en ai dit, mais je veux y revenir. Je vous ai expliqué la belle position que les Russes occupaient ; ils avaient mis au moins quinze jours pour s'y établir ; mais ils n'ont pas su en tirer un bon parti.

Leurs ouvrages étaient bien faits, nous avons pu en juger ; quant au nombre d'hommes de part et d'autre, cela est insignifiant, il est bien établi que les Russes étaient plus nombreux que nous, ce qui prouve que ce ne sont pas de bons soldats. Si les Français avaient été à leurs positions, jamais les Russes n'auraient passé la rivière qui était un obstacle très difficile pour le passage de l'armée ; nous avons, nous, non seulement traversé la rivière, sous leur fusillade et leur canonade, sans oublier la mitraille, mais encore nous les avons délogés, la bayonnette dans les reins. En peu d'instants une partie de notre armée avait gravi la montagne, tandis qu'une grande partie de l'armée ennemie était encore dans le bas, aux prises avec nous autres. Nos mouvements ont été si bien et si vite exécutés qu'une panique générale a régné aussitôt dans les camps russes, et qu'il s'en est suivi un tel désordre, qu'on a vu les soldats se tirer les uns sur les autres.

La plupart de ceux qui se sont sauvés ont abandonné leurs armes, un grand nombre sont restés en notre pouvoir comme prisonniers. Pas un seul ne nous eut échappé, si nous avions eu de la cavalerie, et même si notre gauche, qui était occupée par les Anglais, n'avait couru aucun danger. Nous poursuivions les Russes jusqu'à ce que nous eussions pu les bloquer, ce qui eut été facile, attendu qu'à trois ou quatre lieues de là, il y avait une rivière dans le fonds d'un grand ravin. Cette rivière leur eut donné beaucoup de difficultés pour le passage de leur artillerie, et là leur défaite eut été complète.

Mais malheureusement, nous autres, 4^e division, nous étions désignés pour couper la retraite des Russes, en protégeant celle des Anglais, si toutefois ces derniers s'étaient vus dans l'obligation d'opérer ce mouvement

Pendant que les trois premières divisions chassaient ces coquins de Russes sur la droite, il nous a fallu dégager une partie de l'armée anglaise qui s'était laissée prendre dans une embuscade russe. Il y avait une position occupée par les Russes, qui ne s'étaient pas montrés ; soit par méprise, soit aveuglés par la fumée des canons et de la fusillade, les Anglais avaient pensé que c'était nous. Mais pas du tout. Aussitôt qu'ils ont été à portée, les Russes les ont mitraillés presque à bout portant. Le général anglais, pensant que c'était une méprise de l'armée française, ne savait que faire ; il reçut aussitôt l'ordre du maréchal de Saint-Arnaud de tenir bon, en prenant une position défensive, parce que nous faisons un mouvement pour prendre les Russes par derrière. En un instant, nous étions arrivés sur la crête de la montagne ; nous avons débusqué les Russes, les Anglais les poursuivant devant nous, et nous les retenant par derrière. Nous nous sommes trouvés tellement en face d'eux, que nous ne pouvions agir avec la baïonnette, et nous étions obligés de nous servir d'un fusil comme d'un bâton.

Ce n'était pas le tout de tenir les Russes ; la partie de leur armée qui était chargée de la droite, s'étant remplie sur la gauche et nous lançant des boulets, obus et bombes, nous avons été empêchés d'opérer entièrement ce que nous avons commencé. Aidés des Anglais, nous avons poursuivi d'abord l'armée de gauche russe qui s'était laissé prendre 12 pièces de campagne.

Notre armée de droite, de son côté, poursuivit aussi l'autre partie de l'armée russe. Nous leur avons ainsi donné la chasse jusqu'à près de deux lieues de là, lançant pour la première fois des fusées.

La journée étant avancée, il était près de 5 heures, nous sommes tous revenus, tambours et musique en tête, et nous avons défilé pour rendre les honneurs aux tués et aux blessés. Nous criions tous « Vive l'Empereur ! » « Vive la France ! » et quand nous sommes passés devant le maréchal, il a entendu aussi son nom dans nos rangs.

A 6 heures, nous étions rentrés dans le camp occupé encore le matin par les Russes ; ils y avaient laissé tous leurs effets, même leurs sacs, parce qu'ils se croyaient certains de pouvoir nous empêcher d'avancer. Ils ont été bien trompés.

[...] le soir, on s'est occupé de secourir les blessés qui n'avaient pu être enlevés.

[...] le lendemain fut employé à enterrer les morts. Les Russes ont été non pas mieux, mais aussi bien soignés que les nôtres.

Un officier supérieur russe, blessé et fait prisonnier à l'affaire d'Inkerman, a dit que s'il avait connu toute l'humanité des Français, jamais il n'aurait pris les armes contre eux.

Après avoir rendu les derniers honneurs à nos camarades infortunés le 25, nous nous sommes mis en marche pour Sébastopol, toujours en suivant le même chemin que les Russes, dans l'espoir que probablement ils

nous attendraient pour prendre leur revanche. Nous ne les avons revus que le 25 ; la veille, les Anglais qui étaient en avant, leur avaient fait essuyer une perte en leur saisissant un convoi de munitions.

[...] le lendemain, l'engagement a été plus sérieux. Devant les Anglais et nos deux divisions, les Russes ont été obligés de laisser à l'abandon la moitié de leurs trains : voitures, pièces de canon, caissons de poudre, chevaux, bœufs, moutons [...]

Après deux jours de marche, nous arrivons à Balaclava, petite ville sur le bord de la mer, à trois ou quatre heures de Sébastopol [...] les habitants, (les seuls jusqu'ici) s'étant déjà rendus [...] Nous nous installâmes sur les hauteurs dominant Sébastopol.

Je me souviendrai longtemps de Balaclava. Mon régiment y était campé dans une propriété magnifique, abandonnée par les propriétaires. Là, nous avions tout en abondance ; il y avait des fruits magnifiques [...] Nous avons été jusqu'à faire du cidre, du vin, du miel [...] En général, la Crimée est un pays très riche. Il y a beaucoup de blé et de fruits [...].

Dans notre poste, nous avons rencontré de belles propriétés, mais les Russes, qui ont une passion incendiaire, mettaient le feu dans tous les villages. Ils ont commencé à l'Alma [...] C'est dans ce village où beaucoup d'hommes de l'infanterie de marine, aveuglés par la fumée, se sont fait tuer par les Russes.

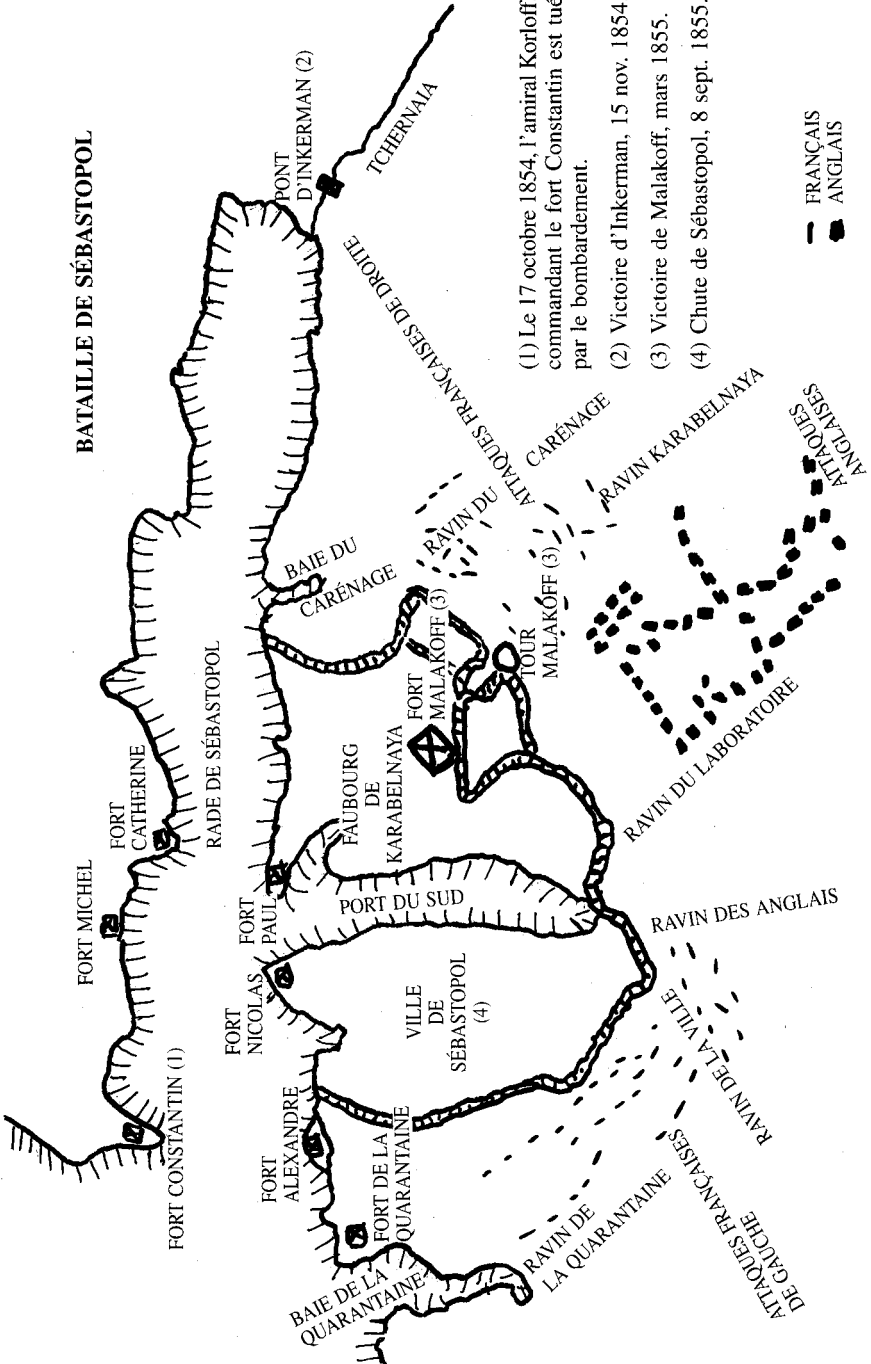
Nous avons eu beaucoup de peine pour nous rendre de l'Alma à Sébastopol. Les chemins sont très mauvais et on ne trouve que forêts et précipices [...].

Enfin, depuis le 2 octobre, nous sommes à 15 kilomètres de Sébastopol. Nous sommes campés là et depuis ce jour nous n'entendons que la canonnade des Russes. Nous sommes toujours sur le qui-vive [...] depuis le 7 octobre, jour où nous avons ouvert les tranchées à la barbe des Russes, nous passons la nuit à ce travail ; nous revenons vers 7 h ou 8 h du matin, la plupart du temps souillés de boue et mouillés. En arrivant c'est à peine si on a le temps de manger la soupe : on nous fait prendre les armes parce que les Russes à tout moment tentent des sorties. On nous garde souvent jusqu'au soir, quand on ne nous fait pas de nouveau passer la nuit. Nous revenons encore le matin et on nous recommande de manger au galop la soupe, si on a eu le temps de la faire, parce que nous devons monter la garde de tranchée [...].

[...] depuis la fin d'octobre nous avons sans cesse la pluie en abondance et un vent qui nous enlève nos petites tentes ou les déchire. Avec cette pluie et ce vent, nous sommes souvent à 50 ou 60 pas des Russes [...] dans les nuits sombres cela donne lieu à des fusillades monstres [...] ce qui ne nous coûte pas beaucoup d'hommes. Dans quelques jours, nos travaux seront achevés ; il est probable que le grand coup commencera.

L'affaire du 3 octobre, à Inkerman, a été terrible. C'était bien autre chose que l'Alma. Nous étions attaqués de deux côtés et nous nous trou-

BATAILLE DE SÉBASTOPOL



(1) Le 17 octobre 1854, l'amiral Korkoff, commandant le fort Constantin est tué par le bombardement.

(2) Victoire d'Inkerman, 15 nov. 1854.

(3) Victoire de Malakoff, mars 1855.

(4) Chute de Sébastopol, 8 sept. 1855.

vions entre deux feux. Les Russes, le matin, ont profité d'un brouillard affreux pour surprendre les Anglais. Des soldats ont été surpris endormis sous leurs tentes ; des chevaux de la cavalerie, encore attachés, ont été tués. De là, les Russes sont tombés sur les Turcs et leur ont encloué cinq à six pièces de canon. Mais ils ne se doutaient pas que nos deux premières divisions et les Anglais avaient été avertis assez à temps pour les arrêter. Il y eut alors un combat terrible ; le drapeau du 6ème de ligne fut pris et repris trois fois ; la troisième fois ce fut par le colonel même du 6ème de ligne, qui tomba peu après, mortellement blessé. Enfin, les Russes ont été tellement bloqués qu'ils n'ont pu opérer une retraite ; ils ont formé des carrés qui ont été enlevés à la baïonnette. L'acharnement était si grand, et l'affaire si bien engagée, que l'on a vu des Russes tués dans les carrés ne pouvoir tomber à terre ; ils étaient refoulés les uns sur les autres.

Du côté de Sébastopol, ce fut à peu près la même chose : nos troupes les plus avancées à l'approche des Russes, ont feint une retraite pour les laisser s'approcher et lorsqu'il ont été assez près, nos tirailleurs, retirés dans les tranchées, leur ont tué des hommes à bout portant. Au même moment, des troupes russes s'avançaient de tous les côtés pour prendre nos tranchées et nos batteries. C'est alors que tout le monde s'est avancé au pas de course à travers une grêle de mitraille, nous nous sommes avancés en face des batteries russes. On ne voyait que bombes, boulets et mitraille qui arrivaient dans les rangs du régiment. Chose incompréhensible, nous n'avons eu chez eux qu'un homme tué [...].

Enfin, ce passage a été heureux pour nous et, arrivés en face des Russes, nous les avons attaqués encore à la baïonnette. Il y eut une grande mêlée [...]. Vainqueurs dans une lutte corps à corps, nous sommes arrivés plus près des batteries, mais à ce moment, notre brave général, M. de Lourmel, fut blessé mortellement. Sans ce malheur, nous entrions dans la ville avec les Russes. Ceux-ci ne pouvaient plus courir, la plupart se couchaient, soit de peur, soit de fatigue [...]. Après la mort du général, nous fîmes la retraite [...].

Dans cette journée du 3 octobre, vous ne m'auriez pas reconnu. J'étais tellement noir de poudre et de fumée qu'on ne me voyait plus la chair. J'ai été heureux, je n'ai eu qu'un coup de baïonnette au poignet gauche, (une égratignure) et un autre coup dans la hanche droite [...]. C'est guéri depuis longtemps. Je n'ai pas cessé une minute le service.

Les 21, 23 et 24 octobre, les Russes ont fait des sorties dans la nuit, on s'est battu à la baïonnette [...].

Dans quelques jours, nous espérons être à Sébastopol [...]. Si j'ai le bonheur d'être épargné, je vous promets que je vengerai le sabre de Waterloo de mon grand-père. Je ne pouvais croire, alors que j'étais jeune, à ses récits des batailles de l'Empire ; maintenant, depuis ce que j'ai vu, je crois à tout ; je comprends les souffrances et les privations de l'armée de Russie.

Ce n'est pas la faute de nos chefs si nous ne sommes pas très à l'aise : nous avons des capotes à capuchons, des chaussettes et des sabots. Nous voyons que l'Empereur et la France ne nous oublient pas. Nous sommes assez bien nourris, le café deux et trois fois par jour, une ration de vin ou d'eau de vie tous les jours. Jusqu'à présent, nous avons été heureux pour la nourriture ; c'est le temps qui nous manque souvent pour la préparer et la manger.

C'est la fin de la lettre du jeune soldat originaire de Croix-Fonsommes.

Le *Journal de Saint-Quentin* du 8 décembre 1854 présente une étude d'un historiographe sur l'organisation de la défense de Sébastopol. Elle nous montre bien une fois encore pourquoi les alliés qui l'assiègent depuis plusieurs mois n'ont pu encore la faire tomber.

Il annonce aussi que les tempêtes des 13, 14 et 15 novembre 1854 dans la mer Noire, ont fait perdre aux Anglais de nombreux bateaux de ravitaillement pour l'hiver.

Le 26 décembre 1854, la Chambre de commerce de Saint-Quentin organise une souscription pour offrir des dons en nature aux héroïques soldats et marins de l'armée d'Orient. Elle s'inscrit pour 500 F. On peut également se faire inscrire chez MM. Lécuyer et Cie, chez Néret et Cie, chez Boinet, chez Lamouret et Cie, banquiers dans cette ville.

La campagne pour la prise de Sébastopol va durer plus d'une année de luttes sanglantes, de septembre 1854 à septembre 1855.

Le 8 septembre 1855, alors qu'on redoute un deuxième hiver de siège, un assaut général donne un succès définitif. Les Français du général MacMahon emportent la tour Malakoff qui domine les défenses russes. L'ennemi abandonne les ruines de la ville aux vainqueurs.

La guerre d'Orient, grâce à la victoire des alliés, aboutit au Congrès de Paris en 1856, qui accorde à la Valachie et à la Moldavie leur autonomie. Celle-ci se traduira en 1859 par leur union et la création de la Roumanie. L'Europe garantit l'intégrité de l'empire ottoman. La mer Noire est démilitarisée. La Russie a perdu sa prépondérance.

Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, il faut citer les habitants du Saint-Quentinois dont la presse locale a montré les qualités de courage et le patriotisme. Le sort a été très cruel pour certaines familles.

Hector Journal. Jeune officier de la 2^{ème} Légion Étrangère, ancien élève de Saint-Cyr, natif de Macquincourt (Bony). Devant Sébastopol, a été blessé dans la nuit du 23 au 24 mai 1855. Il est mort le 7 juin des suites de ses blessures. Il venait d'être promu lieutenant et inscrit sur la liste de chevaliers de la Légion d'Honneur.

Emmanuel Journal. Brillant officier, le capitaine Em. Journal, de Macquincourt, cité pour sa courageuse conduite à l'attaque du bastion central et blessé, est mort le 20 septembre des suites de ses blessures.

Un autre Journal, officier, le frère des deux autres. Armée d'Orient, guerre de Crimée. Le seul fils qui reste à sa mère, Mme Journal à Macquincourt.

Auguste Decaudin. Jeune homme de Saint-Quentin. Caporal au 50ème de ligne. Combattant glorieusement à l'attaque du Manchon vert, a été atteint et tué par un biscaïen.

Ozenfant de Saint-Quentin. Sous-lieutenant, porte-drapeau du 1er régiment de Zouaves. A été grièvement blessé dans l'attaque de la tour Malakoff, mais sa vie n'est pas en danger. Les Zouaves du 1er régiment étaient en tête de la colonne d'assaut. Bientôt, leur drapeau, tenu par Ozenfant, flottait au sommet de la tour. A ce moment, le jeune officier est tombé, frappé au pied gauche par une balle qui lui a déchiré le tendon. A été transporté à Constantinople.

Promu lieutenant et chevalier de la Légion d'honneur, il est revenu à Saint-Quentin en congé de convalescence en décembre 1855. Officier qui compte parmi les plus braves de l'armée d'Orient. Parti sergent, il en revient lieutenant.

J. Rotier, d'Itancourt. Maréchal des logis à la 9ème batterie du 2ème régiment d'artillerie. Il écrit en mars 1855 à ses parents :

«Réjouissez-vous, Sébastopol est à nous [ce n'est pas encore vrai] et votre fils est encore en vie et sans aucune blessure, quoique ayant soutenu l'assaut avec les canons de la batterie. J'ai combattu avec la médaille militaire sur la poitrine. Je tiens cette récompense du général en chef et voici ce qui l'a méritée : quand vous entendrez parler du premier vaisseau russe qui a été brûlé, vous pourrez dire que c'est l'ouvrage de votre enfant. C'est une bombe dirigée par moi qui l'a incendié.

Je vous écris de Malakoff où je suis de garde [...]. Conservez ma lettre. Elle est écrite sur du papier russe [...]. Par ordre du général, la garde de la ville, qui est une garde d'honneur, est réservée aux troupes du 2ème corps dont je fais partie.»

Le commandant Séverin, du Catelet, dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises.

28 mars 1855. Le commandant Séverin, dont nous avons eu plusieurs fois à citer la belle conduite, commandait le régiment chargé de commencer l'attaque de droite dans la prise de Malakoff. Dans l'horrible mêlée qui s'en est suivie. M. Séverin n'a reçu aucune blessure.

4 juillet 1855. Une récente lettre de Crimée nous est communiquée. Elle nous apprend une heureuse nouvelle. Notre compatriote le capitaine Séverin [nota : il était commandant en mars], du Catelet, dont la maladie laissait peu d'espoir, a recouvré la santé. Le brave officier a voulu prendre part, avec son bataillon, le 3ème Chasseurs à pied, à la sanglante affaire du 7 juin. Il est le seul officier du bataillon à n'avoir pas été blessé.

3 août 1855. Séverin à la prise de Sébastopol. Il commandait le régiment chargé de l'attaque droite. Dans l'horrible mêlée qui s'est engagée, il n'a subi aucune blessure.

5 août 1855. Télégraphie privée de Marseille. Voici les noms des 14 capitaines promus au grade de chef de bataillon par le général Pélissier : ... Séverin ... figure parmi les 14.

Le général Pélissier est le général en chef de l'armée d'Orient. Il succéda à Canrobert.

André VACHERAND

Remerciements

Je remercie Mme Monique Séverin de m'avoir donné l'idée de cette étude tout en mettant à ma disposition la lettre de Charles Dor ainsi que toutes les sources qu'elle a pu recueillir dans le *Journal de Saint-Quentin* en 1854 et 1855.

Sources

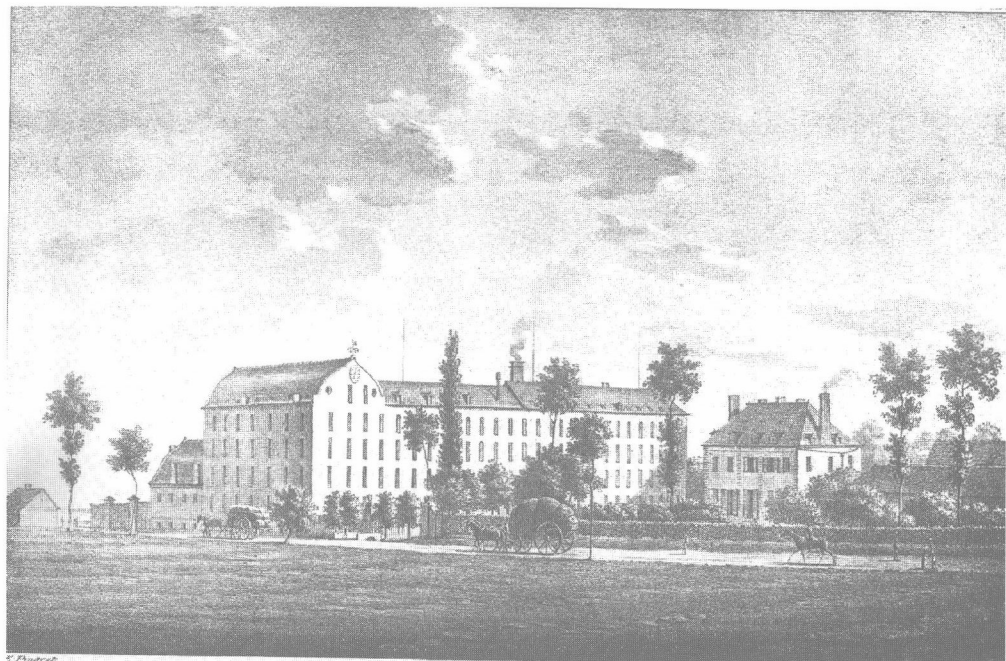
JOURNAL DE SAINT-QUENTIN

26-4-1854, 4-6-1854, 4-10-1854, 15-10-1854, 17-10-1854, 29-10-1854, 28-11-1854, 3-12-1854, 8-12-1854, 31-12-1854.

26-1-1855, 28-3-1855, 4-7-1855, 11-7-1855, 3-8-1855, 5-8-1855, 19-10-1855, 12-12-1855.

Lettre originale de Charles Dor, 3^{ème} Chasseurs à pied, 2^{ème} division, 2^{ème} brigade de l'armée d'Orient, écrite le 20 décembre 1854, du corps d'observation du camp de la 2^{ème} division.

Cette lettre est adressée à Boulanger au Catelet. Elle est conservée dans la famille. Elle a été donnée à Melle Madeleine Boulanger par la famille de Denise Boulanger de La Groise, ses cousins germains.



*Fabrique de Roupy près St. Quentin.
Créé en 1808 par M. Arpen, Chevalier de la Légion d'honneur.
Dirigé de l'État.*

La culture et le travail du lin dans la vallée de l'Oise XVII^e-XIX^e siècles

Aujourd'hui engloutis sous les eaux de la ballastière, les anciens rouissoirs de Moy furent longtemps liés à la culture et à l'industrie du lin. Source d'une main-d'œuvre abondante, cette activité a largement participé au développement vital de toute une partie de la vallée de l'Oise. Cherchons à en comprendre le pourquoi et le comment.

La France a connu un accroissement démographique important au cours du XVIII^e siècle. D'après les dénombrements effectués en 1709 et 1713, les dix sept communes du canton de Moy auraient compté de 6 000 à 6 500 habitants. Or le préfet Dauchy en a comptabilisé 10 731 en 1802 (1), soit une augmentation d'environ 70 %. Même si on nuance quelque peu la brutalité de tels chiffres, on est bien obligé de reconnaître une forte progression démographique. Du coup se posait de façon cruciale le difficile problème des moyens d'existence.

Par ailleurs, les ruines du siège de Saint-Quentin en 1557 ont durement affecté l'industrie lainière jusqu'alors florissante. Le tissage de la toile était pratiqué de longue date dans plusieurs contrées, mais n'avait pas encore pénétré le Saint-Quentinois qui se trouvait dans une période difficile.

Deux événements concomitants ont favorisé l'implantation du lin dans la région de Saint-Quentin et principalement dans la vallée de l'Oise : un voyage du seigneur de Moy en Flandre et les persécutions religieuses dans les Pays-Bas espagnols.

Charles, marquis de Moy et gouverneur de Saint-Quentin, accompagna à la fin du XVI^e siècle la reine Marguerite de Valois, femme d'Henri IV roi de France et de Navarre, dans l'excursion qu'elle fit aux eaux de Spa. En parlant de la reine Charles Gomard écrit : «Le véritable motif de son voyage était le désir qu'elle avait de préparer les voies à son frère le duc d'Anjou pour s'emparer des Pays-Bas, dont les peuples étaient de plus en plus fatigués de la domination espagnole» (2). Était-ce exact ? Là n'est pas notre propos aujourd'hui. Toujours est-il que Charles de Moy remarqua les beaux lins récoltés et la grande habileté des ouvriers flamands. «A son retour en France, il fit venir du pays de Flandre des liniers à Moy et établir, dans la prairie du village, des routoirs à eau courante, comme il en avait vu dans les Pays-Bas» (3).

(1) Dauchy : Statistiques du département de l'Aisne 1802.

(2) Ch. Gomard : Études Saint-Quentinoises, tome III, p. 157.

(3) Ch. Gomard : Études Saint-Quentinoises, tome V, p. 233.

Mais un autre événement est à souligner ici. Dans les Pays-Bas espagnols, le roi Philippe II persécutait cruellement ceux de ses sujets qui se déclaraient protestants, les contraignant à l'exil.

Vers 1570, «l'un d'eux, Armand Crommelin, originaire d'Ingelmunster et marchand de toiles à Courtrai, chercha un refuge en France, et vint à Saint-Quentin. Il trouva une ville ruinée par le siège de 1557, sans ressources, car son commerce de sayetterie était anéanti, et l'industrie des draps impuissante à soutenir sa population de 8 000 habitants ; mais en même temps, il reconnut que le sol était propre à la culture du lin, et il se fixa dans cette ville, dont son génie allait renouveler l'industrie» (4).

En 1580 Armand Crommelin créa à Saint-Quentin la fabrication des linons. Le tissage de la toile était pratiqué depuis longtemps, mais c'est sous l'espèce de l'industrie des toiles fines ou linons, industrie désignée sous l'appellation de mulquinerie, que pénétra la nouveauté qui était une spécialité des Flandres.

Parallèlement à cette implantation, la culture, le rouissage et le filage du lin se sont étendus sur tout le littoral de la rivière Oise, dont les prairies spacieuses ont favorisé le développement. Une nouvelle profession apparaissait, celle de «lignier». De nombreux registres paroissiaux en portent trace à partir du XVIII^e siècle.

Après avoir délimité la zone d'extension du lin, nous nous intéresserons à la culture proprement dite et au travail de cette plante, puis aux hommes qui en ont fait tout ou partie de leur activité. Un dernier paragraphe permettra de préciser les limites chronologiques et la fin de l'industrie linière dans la vallée de l'Oise.

EXTENSION GÉOGRAPHIQUE DE LA CULTURE DU LIN

Le lin a été cultivé dans les arrondissements de Saint-Quentin et de Laon, et dans quelques communes de celui de Vervins, en fait les vallées de l'Oise, de la Somme et de la Serre. Dans l'arrondissement de Saint-Quentin ce sont surtout les cantons de Moy et de Ribemont, et dans une moindre mesure ceux de Saint-Simon et Vermand, qui ont fourni l'essentiel de la production du département, comme on peut le voir sur ce tableau établi à partir des renseignements de l'An III.

Culture du lin dans l'arrondissement de Saint-Quentin en l'an III

<i>Cantons</i>	<i>Superficies en arpents</i>
Bohain	0,67
Le Catelet	18,38
Fonsomme	88,41
Moy	760,46
Ribemont	585,64
Saint-Simon	300
Vermand	258,98

(A.D. Aisne : L 1802)

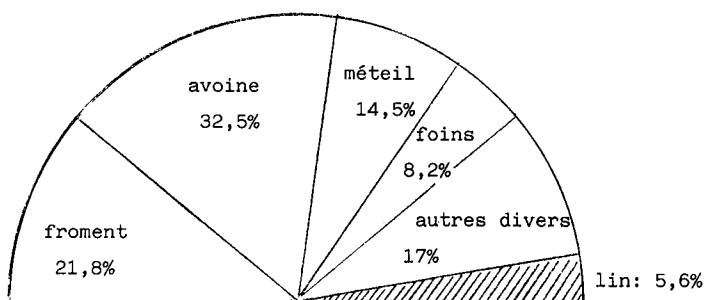
(4) E. Berlemont : Isaac-Mathieu Crommelin in Mémoires de la Société Académique de St-Quentin 4e série tome XI.

En 1825, le lin était récolté sur 987 hectares dans les arrondissements de Saint-Quentin, de Laon et de Vervins. Mais cette culture était surtout concentrée sur quelques communes du canton de Moy, comme le montre ce tableau extrait des statistiques de Brayer publiées en 1825 (5).

Nombre d'hectares ensemencés en lin mis en œuvre par les habitants			
	1760	1790	1823
Alaincourt	40	200	160
Berthenicourt	22	27	88
Brissay-Ch.	20	70	125
Brissy	80	150	175
Hamégicourt	12	50	110
Moy	10	110	250
Totaux	184	607	908

Mais les chiffres peuvent être trompeurs et laisser croire que la culture du lin était dominante dans ces villages. Une analyse des renseignements fournis par l'enquête de l'An III (A.D. Aisne : L 1802) montre que seulement 5,6 % des terres du canton de Moy étaient ensemencées en lin, c'est-à-dire en fait bien moins que de froment (21,8 %) ou d'avoine (32,5 %).

Canton de Moy : répartition des cultures en l'an III



D'autre part, si quelques communes comme Alaincourt, Brissy et quelques autres fournissaient l'essentiel de la récolte, partout on trouvait des champs de lin, y compris sur des terres du plateau comme Cerisy, Urvillers et Essigny. Seuls quelques villages de la vallée se consacraient ensuite au travail du lin.

(5) Brayer : statistiques du département de l'Aisne 1825.

Enfin, le rapport de l'an III distingue les sols en trois catégories : bonne, médiocre ou mauvaise qualité. Les terres du canton sont jugées médiocres pour 34 % d'entre elles, mauvaises pour 42 %, et seulement 23 % sont déclarées bonnes. Or 27,8 % seulement des superficies ensemencées en lin l'étaient sur des terres de bonne qualité, et près de 65 % sur des terres médiocres. Le froment était semé pour 62,8 % sur des terres de mauvaise qualité. Par contre on n'y trouvait que le quart des avoines.

Enfin, pour clore ce chapitre, observons l'évolution de la démographie dans le canton de Moy, en distinguant les villages de la vallée et ceux du plateau.

Canton de Moy : évolution de la population

	1709/1713	1802	1826	1836	1846	1856	1866	1876
8 villages de la vallée	3300/3400	6211 h + 85%	6838 h + 10%	7268 h + 6,2%	7866 h + 8,2%	7555 h - 4%	7355 h - 2,6%	6704 h - 8,8%
9 villages du plateau	2800/2900	4520 h + 58%	4848 h + 7,2%	4990 h + 2,9%	5082 h + 1,8%	5145 h + 1,2%	4857 h - 5,6%	4597 h - 5,3%

Même si elle n'est pas la seule explication, l'influence de l'industrie linière est indéniable : les 8 villages de la vallée ont vu leur population augmenter de plus de 125 % en un siècle et demi, alors que les 9 villages du plateau n'ont pas atteint les 80 %. En revanche la baisse démographique de la deuxième moitié du XIX^e siècle a commencé plus tôt et évolué de manière plus rapide dans la vallée que sur le plateau.

CULTURE ET TRAVAIL DU LIN

La culture et le travail du lin exigeaient une main-d'œuvre abondante et des soins constants. De ce fait la culture de cette plante était plus fructueuse chez les petits cultivateurs, instruits de leur art, chez lesquels tous les bras de la famille étaient employés, sous l'œil vigilant du maître. Elle convenait donc parfaitement aux exploitations de la vallée, par rapport à celles du plateau plus importantes.

Sans faire un cours d'agriculture, il est cependant indispensable de décrire à grands traits les différentes opérations liées à cette production. On verra par là-même la diversité des actions et la raison d'être d'une main-d'œuvre abondante.

Modes de location de la terre

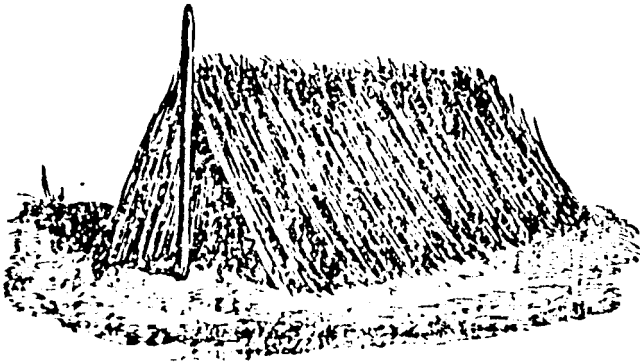
Ch. Gomard, secrétaire général du Comice de Saint-Quentin, dit dans une étude datant de 1853 (6) : «Dans la vallée de l'Oise le cultivateur fournit la terre amendée et cultivée moyennant un prix de location convenu. Le linier fait semer, sarcler, récolter le lin à ses risques et périls».

En fait, il existait trois modes de location de la terre :

- Le marchand linier louait une terre pour une année, il procurait la graine. Le propriétaire se chargeait de la culture et du transport de la récolte.
- Ou bien on semait «à moitié». Après avoir préparé la terre, le propriétaire ne s'en occupait plus.
- Enfin autre formule : le propriétaire ou le fermier semaient pour leur propre compte. Les liniers venaient alors acheter la récolte sur pied, rarement en bottes.

Culture et récolte du lin

On ne cultiva d'abord que le lin de Saint-Médard, ainsi appelé à cause de l'époque des semis début juin. Mais en 1783, M. Lemaire, curé d'Achery-Mayot, essaya de semer du lin en mars. Il réussit et son exemple fut vite suivi, d'autant plus que le lin de mars produisait des fils plus fins.



Lin placé en haie à double pente.

Comme la graine employée sur le même sol finissait par dégénérer assez vite, on en faisait venir de Riga en Russie. Habituellement la graine «de tonne», c'est-à-dire celle de la première année, donnait du lin de gros. L'année suivante, avec la graine «d'après tonne» ou «graine de rose» semée en mars aussitôt après les gelées, on obtenait un lin fin et nerveux. Lorsqu'il était ramé il fournissait les fils les plus fins et les plus précieux.

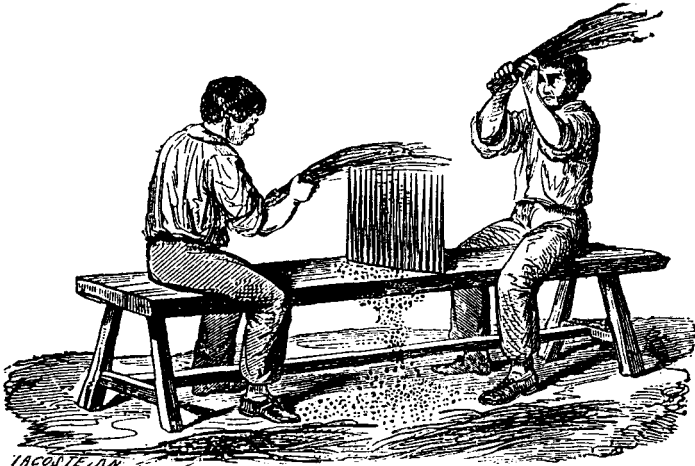
(6) Ch. Gomard : Des moyens de développer la culture du lin en France 1852.

Lorsque la plante se trouvait au tiers de sa hauteur, des femmes procédaient au sarclage.

Le lin de mai ou de juin semé avec la graine de Riga était arraché quand la graine avait atteint sa maturité, c'est-à-dire vers le 15 août. N'oublions pas que cette graine devait servir l'année suivante sous l'appellation de graine «d'après tonne».

Le lin de mars était cueilli avant sa complète maturité, dans les premiers jours de juillet, afin d'obtenir une belle filasse. On ne le laissait que deux jours à sécher au soleil sur le champ, juste le temps de le raidir. Puis il était engrangé. Mais le cultivateur devait ensuite le sortir souvent au soleil.

L'opération suivante consistait à récupérer la graine, soit par battage au fléau, soit en utilisant des «mailloches» de bois, soit encore à la «drège», sorte de peigne fixé sur un banc. Ce travail se faisait en hiver.



Ouvriers égrenant le lin avec la drège.

Rouissage. Broyage. Teillage.

Après l'hiver, le lin exigeait plusieurs opérations délicates, faites le plus souvent par le marchand linier, surtout quand le cultivateur était éloigné de la rivière.

Le lin était mis en petites bottes à deux liens et jeté dans un routoir ou rouissoir alimenté par les eaux de rivière ou de source, où il restait huit à dix jours, selon le plus ou moins de chaleur de l'atmosphère. Munie d'une longue perche une personne devait retourner ces bottes deux fois par jour. Dans le voisinage de l'Oise et de la Serre cette opération commençait au plus tôt à la fin de mars, et ne concernait que le lin de fin à qui il fallait de l'eau douce légèrement courante. Les lins plus ordinaires étaient étendus aussitôt après le battage sur les prés.

De la qualité du rouissage dépendait la qualité du lin et donc du fil.

«Lorsque le lin est suffisamment macéré ou «matté», suivant l'expression du pays, et que la filasse s'en détache facilement, on le retire de l'eau, on le fait sécher et on l'étend sur l'herbe, où il reste exposé trois semaines et même un mois, temps suffisant pour le blanchir, pour séparer la filasse et la rendre propre à être filée» (7).

Pendant qu'il était étendu sur les prés, le lin était à la merci d'accidents susceptibles de détériorer sa qualité : animaux qu'on aura laissé paître sans surveillance, chevauchées militaires, ou encore rigueur atmosphérique. La grêle du 13 juillet 1788 a laissé dans l'esprit de nombreux liniers de la région des souvenirs désagréables. Un terrible orage est tombé en quelques heures «sur les lins épars dans la prairie pour les faire blanchir» occasionnant des pertes importantes (8).

Le rouissage et le séchage étaient suivis du broyage qui avait pour but de rompre la chènevotte et l'aider ainsi à se séparer du filament. Puis venait la séparation proprement dite, le teillage.

«L'ouvrier mâche, avec une espèce de maillet à long manche, ou avec un broyon semblable à ceux dont se servent les chanvriers, le pied de la tige de lin (...). Puis avec un instrument assez léger qu'on appelle «échange» on frappe le lin jusqu'à ce que la filasse soit nette» (9). Ainsi façonné, le lin peut être vendu.

Vente et industrialisation du lin

Les lins de Moy, longtemps très recherchés, étaient vendus par bottes du poids de deux livres trois-quarts chacune. La vente avait lieu à peu près dans les proportions suivantes : un tiers vers la Normandie, la moitié vers la Thiérache, un douzième pour le département du Nord et une filature de Creil dans l'Oise, le surplus étant débité sur les marchés de Saint-Quentin, Ribemont, La Fère ... Saint-Quentin fut longtemps l'entrepôt du commerce du lin en bottes pour la fabrication des toiles de Normandie. Mais les marchands de cette province finirent par aller acheter leurs lins eux-mêmes chez les cultivateurs. Ils eurent à Moy leur entrepôt et des facteurs. Les marchands de Thiérache avaient deux entrepôts et deux facteurs, l'un à Moy, l'autre à Brissy.

Comme on l'a vu plus haut une partie des graines produites servait de semence, mais il s'en vendait également aux «tordeurs d'huile» de Mézières, de Vendeuil ou autres meuniers. «On fait de l'huile avec la graine de lin, et avec celle du chanvre et de colza, qu'on cultive également. Ces huiles sont employées à faire du savon noir, dont il y a deux fabriques à Saint-Quentin, et qui servent dans les blanchisseries de cette ville pour les linons et baptistes» (10).

(7) Brayer, op. cité.

(8) Archives départementales Aisne : C 976.

(9) Brayer, op. cité.

(10) Dauchy, op. cité.

Les rouissoirs n'étaient pas propriété personnelle ; chacun d'eux était loué à plusieurs liniers, à charge pour ceux-ci de s'entendre sur le calendrier d'utilisation. Des différends pouvaient survenir et des procès s'en suivre. En août 1768 Jean Lefèvre marchand de grains à Alaincourt a obtenu pour un lot de 375 bottes de lin portées au rouissoir de la pâture de Senercy dommages et intérêts «de douze livres et dix sols pour n'avoir point été mis à l'eau et roui dans le temps que ledit Lefèvre se proposait de le faire» (A.D. Aisne B 304).

Comme on l'a vu, le travail du lin nécessitait de nombreuses opérations, en particulier des transports multiples vers les aires de battage, ensuite vers les rouissoirs et les prés de séchage, vers les lieux de broyage, de teillage et enfin de vente. Parfois l'un des bras de l'Oise pouvait servir de voie de transport. Pour anecdote cet extrait du registre paroissial de Mézières-sur-Oise :

«Le huitième jour de juillet 1754 ont été noyés et trouvés dans la rivière Claude Cardot père âgé d'environ cinquante ans, et Claude Cardot fils âgé d'environ vingt ans, lesquels menant sur une nacelle du lin pour l'étendre sur les prés sont tombés à l'eau...».

LINIERS ET MARCHANDS DE LIN DANS LA SOCIÉTÉ VILLAGEOISE

De tout temps l'habitant des campagnes a cherché des ressources complémentaires à celles que pouvait lui procurer la terre. Comme au XVII^e siècle la charge fiscale qui pesait sur le paysan était importante, il lui fallait trouver des revenus «liquides» pour répondre aux impositions. La vallée de l'Oise a vu par exemple se développer l'usage des nourrices pour enfants bourgeois, et même de nourrices pour enfants trouvés à Paris. L'artisanat textile a procuré lui aussi un revenu «additionné» qui s'est avéré indispensable. D'abord complémentaire, l'industrie du lin est devenue prédominante pour toute une partie de la population.

Le tableau ci-dessous a été établi à partir des mariages, baptêmes et inhumations des années 1785 à 1790 pour cinq villages du canton. Que peut-il nous enseigner ?

Profession masculines 1785-1790						
Professions	Brissy	Hamégicourt	Mézières	Moy	Remigny	
Laboureurs	17 11,9%	13 9,2%	9 12%	15 9,3%	12	7,1%
Liniers	65 45,7%	55 39%	8 10,6%	59 36,8%	-	
Blattiers	-	-	-	-	14	8,3%
Artisans	17 11,9%	19 13,5%	14 18,6%	18 11,3%	39	23,2%
Tisserands	-	-	-	-	49	29,1%
Manouvriers	32 22,5%	31 22%	38 50,6%	44 27,5%	37	22%
Autres...	11 7,5%	23 16,3%	6 8%	24 15%	17	10,1%

Alors que le nombre des laboureurs était assez homogène d'une localité à l'autre, environ un dixième des professions recensées, celui des manouvriers passe de 22 % à Brissy, à Hamégicourt et Remigny, à plus de 50 % à Mézières.

L'explication paraît assez simple. Brissy comptait plus de 45 % de liniers ; à Moy ils étaient près de 37 % et 39 % à Hamégicourt. Le nombre important des hommes qui se disaient «ligniers» compensait le faible pourcentage apparent des manouvriers. A Remigny il n'y avait pas de liniers, mais par contre un grand nombre de tisserands, 29 % des professions, et de «blattiers», c'est-à-dire de commerçants en grains. Mézières, à la même époque, ne comptait que 10,6 % de liniers, pas de tisserands ni de blattiers, 12 % de laboureurs, à peu près comme ailleurs, et un grand nombre de manouvriers en contrepartie. On devine par là que dans les villages où l'industrie du lin s'est développée de nombreux manouvriers ont trouvé du travail.

Le tableau suivant permet de comparer les revenus des laboureurs et ceux des liniers, à partir des impositions de 1789 dans six villages de la vallée.

Impositions des laboureurs et des liniers en 1789												
Impositions ordinaires	Alaincourt		Brissay-Ch.		Brissy		Hamégicourt		Moy		Mézières	
	Lab	Li	Lab	Li	Lab	Li	Lab	Li	Lab	Li	Lab	Li
de 0 à 5 livres		25		10		22		21		17		6
de 5 à 10 livres		13		11		17		8		15		2
de 10 à 20 livres		15		8		17	1	6		17	2	
de 20 à 50 livres	1	11		5	4	9	2	2	2	10	2	
de 50 à 100 liv.	2	2	4		3		3		5			
+ de 100 livres	5		9		10		5		8		5	

Les laboureurs formaient une catégorie sociale assez homogène puisque, dans les six villages dont on a pu déterminer les impositions ordinaires, ils étaient en majorité parmi les plus hauts contribuables. Par contre les liniers étaient aussi bien des exploitants agricoles que des manouvriers, en passant par les différentes branches de l'industrie linière. D'où un éventail très large des liniers sur le tableau des contributions, la fourchette allant de moins de 5 livres à une cinquantaine de livres pour les plus aisés.

C'est qu'en effet, en dehors de quelques riches marchands-fabricants de Saint-Quentin, des maîtres-liniers ou des facteurs en lin des différents villages, beaucoup de liniers étaient souvent manouvriers ou petits exploitants. Il y avait loin entre Guillaume Detalle, facteur en lin à Alaincourt, dont le père était déjà facteur et de surcroît maire de la paroisse en 1764, lequel Guillaume était taxé à 82 livres et 5 sols en 1790, et Antoine Detalle, lui aussi linier, mais taxé à 3 livres 15 sols. Tous les deux étaient liniers, mais ils n'accomplissaient pas le même travail et n'avaient pas les mêmes revenus.

On peut dire que le lin fournissait du travail et des revenus à environ la moitié des habitants de quelques villages comme Alaincourt, Berthenicourt, Brissy, Moy et d'autres. En 1754, 1826 métiers battaient dans 59 villages de l'élection de Saint-Quentin. On y dénombrait 47 filatiers, 1 028 mulquinières (tisserands de toiles de lin très fines, destinées surtout à l'exportation), et un grand nombre de fileuses. Autour de Saint-Quentin, vers 1730, 65 à 70 000 femmes, en filant, gagnaient 10 sous par jour.

La plupart de ces liniers, mulquinières ou fileuses, dans leur grande diversité de revenus, dépendaient de ceux qui utilisaient leur production. Citons pour exemple et parce qu'un lien particulier l'attachait à Moy, Fizeaux de Clémont, riche manufacturier de Saint-Quentin qui avait une grande influence à la cour de Louis XV. Il acheta le marquisat de Moy et la châtellenie de Vendeuil, puis les donna en dot à sa fille Étienneette mariée à Loménie comte de Brienne, qui devint ainsi seigneur de Moy et Vendeuil.

En 1794, un certain nombre de marchands-fabricants de Saint-Quentin, anoblis dans les dernières années de la monarchie, furent arrêtés parce que «ci-devant nobles». La municipalité de la ville prit leur défense en soulignant que «la suspension de leurs paiements, suite nécessaire de leur arrestation ou déportation, entraîne celle de la fabrication et porte désolation dans la campagne. L'inquiétude et le désespoir du besoin dans le cœur de vingt mille infortunés réduits à la dernière extrémité par cette mesure peuvent produire une insurrection» (11). L'argument était bon, même s'il était quelque peu forcé. Ce texte en tout cas nous rappelle que la population laborieuse des campagnes dépendait des manufacturiers de la ville.

Autre lien tout aussi organique, celui des liniers entre eux pour la location des rouissoirs et l'usage des prés communaux où ils faisaient sécher leur production. Quand la Révolution a voulu réaliser le partage des communaux, ils furent les défenseurs de leur outil de travail. A Berthenicourt, le 11 ventôse an III, on refusa ce partage :

«Il a été arrêté du consentement de tous les habitants qui composent la commune de Bertignicourt, c'est-à-dire de tous les commerçants en lin, unique ressource et commerce de cette commune (...) que les prés communaux, pour l'utilité du commerce, qui ne peut être interrompu suivant la loi, seraient loués comme par le passé» (12).

A Brissy aussi bien qu'à Brissay-Choigny, il a été décidé dans les mêmes circonstances que «les rouissoirs qui se trouvent construits seront non seulement conservés, mais on en fera augmenter le nombre si possible» (13).

Il aura été beaucoup question du travail des hommes dans cet exposé. On aura compris que le travail de la femme dans cette branche d'activité était limité. Elle pouvait sarcler le lin en état de végétation, elle aidait à

(11) Archives de la ville de Saint-Quentin 3D6 pièce 12.

(12) A.D. Aisne L 824.

(13) A.D. Aisne L 815.

le retirer de l'eau et à l'étendre sur les prés. Elle utilisait surtout le rouet au cours des longues soirées d'hiver pour filer le lin, travaillant soit directement pour les tisserands, soit pour vendre sa production de fil sur les marchés locaux.

Il est difficile de terminer ce chapitre sur la vie des liniers sans dire quelques mots sur l'aspect sanitaire de leur travail. On sait aujourd'hui que les liniers souffraient des poumons, à cause des émanations gazeuses lors du rouissage. La décomposition des tiges dans les fosses creusées à cet effet possède un pouvoir polluant tant sur les eaux que sur l'air ambiant. Dans son «rapport à l'Académie sur le rouissage» daté de 1783, Lavoisier se demandait déjà : *«Le rouissage dans des eaux stagnantes, la putréfaction, l'infection, le dégagement de gaz inflammable en hydrogène qui en résulte, ne peuvent-ils pas nuire à la salubrité des habitations voisines ?»* (cf. note 18).

Le rouissage achevé, les fibres cardées étaient tissées dans les lieux frais et humides. On ne réussissait les fils de dentelles que dans les caves. Les ouvriers faits par les tisserands en lin ou en coton étaient au moins à moitié enterrés. On peut encore deviner aujourd'hui ces ouvriers en parcourant la rue principale d'un village comme Sissy dans la vallée de l'Oise.

LA FIN DE L'INDUSTRIE LINIÈRE

Née à la fin du XVI^e siècle, l'industrie locale du lin vit sa plus belle période sous le règne de Louis XVI et les dernières années de l'Ancien Régime. On a pris l'habitude de citer le goût de Marie Antoinette pour les châles et fichus de Saint-Quentin. L'année 1784 marqua le sommet de la production avec 170 000 pièces. Cependant la concurrence des toiles de coton et des mousselines commençait à se faire sentir. Alors que les filles qui se fixaient à la filature du plus beau lin gagnaient 10 à 12 sols par jour, elles pouvaient en toucher 12 à 22 en filant le plus beau coton. Une crise de main-d'œuvre se profilait à l'horizon.

Pourtant c'est d'ailleurs qu'est venu le coup qui a provoqué la chute. Dauchy, préfet de l'Aisne déjà cité, dit en 1802 que «depuis plus d'un siècle, les produits de la manufacture de Saint-Quentin avaient toujours été croissant : à l'époque de la Révolution, elle était parvenue au plus haut degré de perfection ; les pertes successives qu'elle a éprouvées depuis dix ans, l'ont fait tomber dans un état de dépérissement dont il lui sera difficile de se relever» (14).

Et de fait la Révolution entraîna la ruine complète d'une industrie pour les deux tiers exportatrice.

«Les tissus de lin auraient pu bénéficier du blocus continental puisqu'ils tiraient leurs matières premières du département. Le Gouvernement était, du reste, tout prêt à les aider aux dépens des tissus de coton, en suivant

(14) Dauchy, op. cité.

sa politique de se passer des denrées coloniales. Mais, malheureusement, les linons et baptistes souffraient des changements que la mode avait introduits depuis vingt ans dans l'habillement des femmes qui leur préféraient les tissus de coton» (15).

Et puis, le coton contient à l'état brut 5 % de colorants contre 20 % pour le lin. Son blanchiment se réduisait à huit opérations quand pour les toiles il en fallait dix-sept. Pour un manufacturier soucieux de productivité, comme on dirait aujourd'hui, c'était un gain non négligeable.

L'industrie de la toile a pu reprendre un nouvel élan avec le réveil du commerce extérieur après la chute de l'Empire. Les trois-quarts de ses productions étaient encore exportées en 1825. Selon un mémoire du colonel Baron de Galbois propriétaire du château de Moy de 1821 à 1835, commandant de l'Aisne, et maire de Moy, daté de cette époque, les liniers du canton de Moy exploitaient et faisaient entrer annuellement dans leur commerce la récolte de près de 1 200 hectares de terre semée en lin (16). Or, on n'en trouvait plus que 124 hectares en 1842. Le déclin de la culture linière dans la vallée de l'Osise était donc amorcé, la belle époque allait à sa fin. La Société des Sciences, Arts, Belles Lettres et Agriculture de Saint-Quentin eut beau réaliser des études et organiser un concours pour soutenir les lins du département de l'Aisne, rien n'y fit. La décrue était inéluctable.

L'établissement des machines à vapeur dans le canton pour le teillage du lin a pu quelques temps redonner espoir. M. Mennechet, juge de paix à Moy, a même écrit dans un rapport de 1867 : *«La récolte des lins sera satisfaisante cette année. Cette culture fait des progrès depuis cinq ou six ans, elle exporte une partie de ses produits en Angleterre et le surplus à Lille, Amiens ou Rouen pour la filature. Il y a même un Anglais restant dans le pays et qui expédie à Londres et Liverpool les lins qu'il achète»*. Mais il ajoute : *«Les neuf-dixièmes des lins travaillés dans les teillages mécaniques ne proviennent pas du canton, mais ont été cultivés par des liniers du pays qui vont chez les cultivateurs étrangers préparer la terre pour recevoir le lin et l'ensemencer»* (17).

En fait l'embellie fut de courte durée. A Moy, le conseil municipal désignait chaque année début mai les chefs des 17 «routoirs». A partir de 1856, tous les lots n'ont pas pu être attribués faute de preneurs en nombre suffisant. En 1869 le même conseil municipal délibéra encore sur un bail de location d'une portion de pré communal de 7 ha 35 a à l'usage des détenteurs des routoirs communaux. Mais c'était en fait la dernière délibération de ce type. Alors que la commune comptait 32 % de liniers vers 1815, il n'en restait plus que 12 % cinquante ans plus tard. Dans la cam-

(15) G. Dumas : Situation politique, économique et sociale du département de l'Aisne à la fin du 1er Empire in Fédération des Sociétés d'Histoire de l'Aisne.

(16) Mémoire du colonel Baron de Galbois sur le commerce et la culture du lin dans le département de l'Aisne, in Mémoires de la Société Académique de St-Quentin.

(17) Enquête agricole de 1867, A.D. Aisne : 4°440.

pagne la profession de linier finit par disparaître, augmentant par la même occasion celle de manouvriers.

Professions masculines à Moy			
	1789	1813-1815	1860-1865
Manouvriers	27,5 %	24,8 %	33 %
Liniers	36,8 %	32 %	12 %
Cultivateurs	9,3 %	8 %	10,8 %
Artisans	11,3 %	10 %	13,3 %
Autres	15 %	25,2 %	30,9 %

Après la Grande Guerre on vit bien arriver de Belgique quelques tailleurs de lin, mais ce n'était qu'une rémission de courte durée. Pour reprendre une expression de P. Hamp, «le lin change». Le travail des hommes a changé aussi. Une industrie finit par disparaître, laissant quelques traces dans le paysage : ici des trous, les anciens rouissoirs, de moins en moins nombreux ; là un chemin rural de la vallée à lin ; ailleurs encore un sobriquet. Selon une source orale digne de foi, les habitants d'Alaincourt étaient appelés plaisamment des «faconniers», parce qu'ils mangeaient de la soupe à «facons». Suivant le langage picard, les «facons» étaient des cendres provenant de la combustion de la paille de lin dans les cheminées, et qui avaient pour malice de retomber ... dans le chaudron à soupe (19).

Édouard GARYGA

Autres éléments de sources et bibliographie

- Ch. Picard : Saint-Quentin : de son commerce et de ses industries, 2 volumes 1867.
Fauchaux-Broucqsault : Étude de la manufacture et du commerce textiles à St-Quentin au XVIII^e siècle (Mémoire de maîtrise)..
Arch. dép. Aisne, C 760 et 761 : Mémoire de D. Cottin sur les tentatives à St-Quentin pour établir une filature de coton. Diverses pièces sur les difficultés de l'industrie textile vers 1750.
P. Hamp : Le Lin, 1924.

(18) A. Guillerme : Les temps de l'eau.

(19) Anecdote rapportée par R. Staes dans Alaincourt des origines à nos jours.

**SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS**

Bureau élu pour l'année 1993

Présidente d'honneur	Mme Geneviève CORDONNIER
Président	M. Robert ATTAL
Vice-présidents	M. Alain BLANCHARD M. Lucien LEVIEL M. Maurice PERDEREAU
Trésorier	M. Jean HACARD
Trésorière adjointe	Mme M. DAMAS
Secrétaire	M. G. CALAIS
Correspondant du centre archéologique	M. D. ROUSSEL
Bibliothécaire	M. Pierre MEYSSIREL
Archivistes	M. Yves GUEUGNON M. Maurice PERDEREAU
Membre	M. Bernard ANCIEN

**Compte-rendu d'activité
de l'année 1992**

COMMUNICATIONS

19 JANVIER - Assemblée générale. Rapport moral et financier. Élection du bureau. Communications émaillées de diapositives de Messieurs Dominique Roussel, Jérôme Haquet, Claude De Mecquenem, archéologues, sur les fouilles archéologiques à Soissons et à Mercin et Vaux.

16 FEVRIER - «Le château de Coucy» avant 1914 et en 1992 après les travaux de dégagement du donjon entrepris grâce à la diligence de M. Burllet. La causerie de M. Yves Gueugnon était rehaussée de diapositives.

«La vallée chrétienne» par M. Pierre Pinault, président de la société historique d'Oulchy-le-Château.

14 MARS - «Soissons entre les recensements de population de 1982 et 1990» étude démographique économique et sociale, par M. Jean Bobin, professeur d'histoire et de géographie, premier adjoint au maire de la ville de Soissons.

«Les cartulaires de Saint-Médard» par Melle Marie-Catherine Dubreil, professeur d'histoire-géographie, dans le cadre d'une thèse de doctorat.

5 AVRIL - «Le site de Tanis, dans le delta oriental du Nil, ancienne capitale des pharaons des XII^e et XIII^e dynasties» par M. Dominique Roussel, archéologue municipal, égyptologue, dans le cadre d'un doctorat d'état.

14 JUIN - Dans le cadre du congrès des sociétés savantes de l'Aisne qui s'est tenu à Soissons et dont il est rendu compte par ailleurs, présentation du film «La demeure seigneuriale en Soissonnais» par MM. Jean-Daniel et Denis Rolland.

21 SEPTEMBRE - Célébration du bicentenaire de la proclamation de la République : «la proclamation de la République. Rapports des députés de l'Aisne, Debry et Quinette» par M. Roland Guerre.

«Les volontaires de 1792 dans le Soissonnais et la naissance du sentiment patriotique» par M. Robert Attal.

18 OCTOBRE - «Armorial des évêques - comtes de Noyon et sort des évêques de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne, sous la Révolution et après le Concordat». Causerie de M. Eloi Delbecque, agrémentée de diapositives.

21 NOVEMBRE - «Croix de bois, cimetières militaires, monuments aux morts dans le sud de l'Aisne» par M. Alain Arnaud, vice-président de la société historique régionale de Villers-Cotterêts.

13 DECEMBRE - Rétrospective autour du film «la demeure seigneuriale en Soissonnais» de MM. Jean-Daniel et Denis Rolland.

«Trésors de la cathédrale de Soissons» : diapositives commentées par M. Yves Gueugnon.

SORTIES

16 MAI - Déplacement à Paris de soixante sociétaires. Visite du département des Antiquités égyptiennes sous la direction de M. Dominique Roussel, égyptologue, qui étrennait son titre tout neuf de docteur d'état.

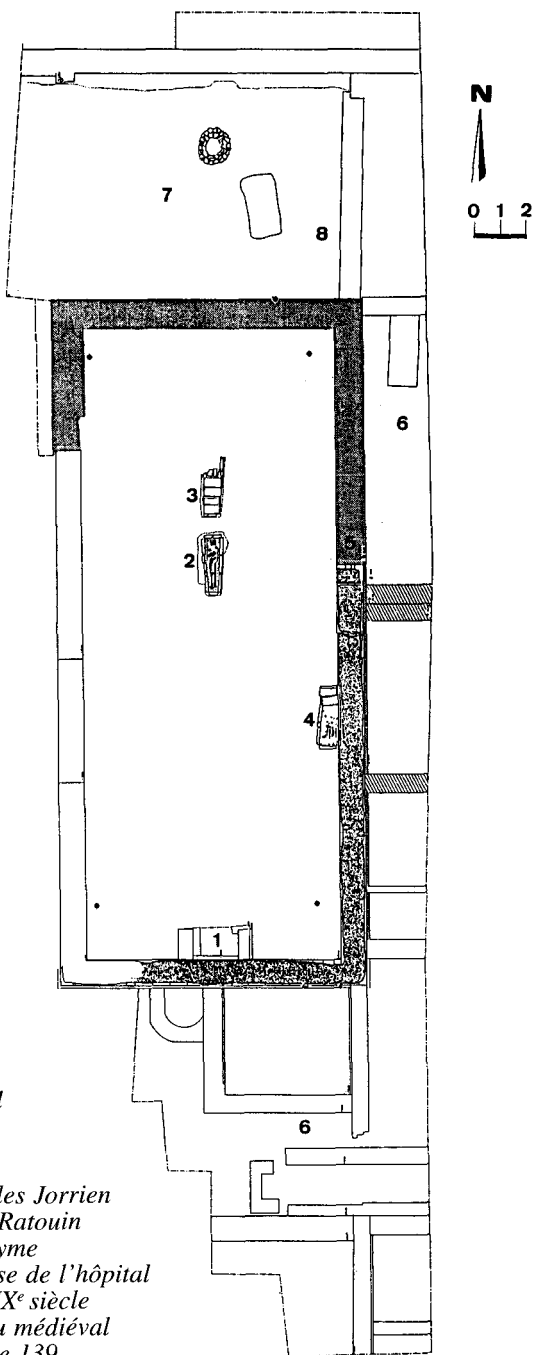
28 NOVEMBRE - Visite au mémorial de la Grande Guerre de Péronne par cinquante membres et amis de la Société.

ÉTUDES

Parution du livre de Robert Attal «Le Soissonnais dans tous ses États ; La décennie révolutionnaire, 1789-1799». (Éditions Le Limonaire et Ville de Soissons).

Sortie de la cassette de Jean-Daniel et Denis Rolland «La demeure seigneuriale en Soissonnais».

On peut se procurer la cassette et le livre au siège de la société, 4 rue de la Congrégation. (Prix : 120 F pour la cassette et 100 F pour le livre).



**Hôpital général
1992 Soissons**

- 1 Base d'autel
- 2 Caveau Charles Jorrien
- 3 Caveau Paul Ratouin
- 4 Caveau anonyme
- 5 Mur de l'église de l'hôpital
- 6 Extensions XIX^e siècle
- 7 Zone 3 niveau médiéval
- 8 Situation fosse 139

Relevés C. De Mecquenem, P. Querel

Le site de la rue de l'Hôpital à Soissons

LE SITE

Durant l'année 1991 un projet de construction voyait le jour dans le centre-ville de Soissons. Sur un terrain de 1 831 m² situé au n° 7 de la rue de l'Hôpital allait être édifié un immeuble important avec deux niveaux de parkings souterrains sur l'emplacement de l'ancien hôpital général de Soissons dont le souvenir est préservé par le nom des rues : rue de l'hôpital et rue neuve de l'hôpital. Les archives conservant d'importantes informations sur les bâtiments permettaient de situer assez précisément les structures enfouies épargnées sur cette parcelle par la construction d'une maison de maître, étude de Maître Bureau.

Comme il est d'usage en matière d'archéologie urbaine les démarches sont engagées pour faire une évaluation du potentiel archéologique du site et estimer les besoins de la fouille qui sera financée par *Logivam*, l'aménageur, et la ville de Soissons (Service archéologique du musée), sous le contrôle du Service régional de l'Archéologie.

Une tranchée d'évaluation a pu être entreprise après le démontage de la maison «Bureau» dès le 15 février 1992 mettant immédiatement au jour le mur principal de la chapelle de l'hôpital et des traces de structures mérovingiennes dans des sondages profonds.

En confrontant les plans et textes anciens et les coupes stratigraphiques des sondages, la chronologie du terrain est clairement établie selon le schéma suivant :

- Phase I : occupation gallo-romaine, zone non bâtie, fossés.
- Phase II : occupation haut Moyen-Age, VI^e-VII^e siècle ap J.C., zone artisanale.
- Phase III : occupation médiévale, zone cultivée (jardins).
- Phase IV : occupation moderne, 1662 construction de l'hôpital.
- Phase V : occupation contemporaine, 1870 destruction de l'hôpital début XX^e siècle construction maison «Bureau».

L'importance des structures bien conservées étant constatée, est entreprise la fouille de 750 m² du terrain. Elle a deux objectifs : le dégagement des vestiges de l'hôpital et la confrontation aux textes et plans anciens pour affiner les repères cartographiques indispensables au calage précis des bâtiments dans l'urbanisme actuel, la fouille et la compréhension des structures complexes de l'époque mérovingienne rarement préservées dans un milieu urbain.

L'HÔPITAL GÉNÉRAL

Historique

La volonté royale (Louis XIV) exprimée dans des documents de 1656 prévoyait la fondation d'un hôpital général à Soissons sur le plan de ceux de Paris et de Lyon, destiné aux enfants et aux personnes âgées indigentes. Ces lettres patentes n'ont été enregistrées au bailliage et siège présidial de Soissons que le 1^{er} juin 1667.

Les travaux de construction sont entrepris en avril 1662 par Philippe Adam et Pierre Binard, maîtres-maçons qui sous-traitèrent avec Adrien Coulon, Jacques Talon, Nicolas Vaillant, Nicolas Veron pour les fondations qui devaient avoir deux pieds et demi de large sur neuf pieds en profondeur. Une chapelle provisoire est installée à cette date dans des bâtiments de l'hôpital. De 1663 à 1671 le culte était rendu dans une petite chapelle construite sur le modèle de Saint-Lazare avec des matériaux de récupération provenant de cet édifice en partie ruiné. M. Quinquet, avocat du roi au bailliage, promet le 8 novembre 1663 d'obtenir les matériaux de la chapelle Saint-Lazare. La chapelle fut livrée au culte en 1665, le 5 juin 1671 on y célébra l'un des derniers services pour le repos de l'âme de Dupont, un des directeurs. En 1663, les communautés religieuses sont sollicitées pour participer financièrement à la réalisation de l'hôpital. L'abbaye Notre-Dame accordait 5 000 livres, les Célestins et Saint-Médard en plein travaux furent rappelés par le sergent royal. Faute de fonds les travaux s'arrêtent à nouveau en mars 1664 ; les Célestins accordent une coupe dans leurs bois plutôt que de l'argent.

L'alimentation en eau courante est fournie dès 1671 par une dérivation provenant de l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes se déversant dans un bassin alimentant des lavoirs taillés dans une pierre dure de Saint-Pierre-Aigle, ainsi que la cuisine et la boulangerie, les Johannistes ayant accordé dix mètres cubes par jour sur leur adduction personnelle.

En 1672 est posée la première pierre d'une église plus importante dont la dédicace est célébrée le 13 mai 1679 avec dépôt de reliques. Celle-ci est construite avec des matériaux de récupération de toutes provenances : la chapelle Saint-Lazare, la grande halle sur la Grand'Place tombée en ruine et déblayée en 1670 pour installer une fontaine. La pierre neuve était extraite de la carrière l'évêque de Septmonts.

En 1679, à l'occasion de la dédicace de l'église a lieu la bénédiction de trois autels sur lesquels sont déposées des châsses contenant des reliques. Une table en marbre gravée et dorée est installée sur le maître-autel en mai 1711 en reconnaissance de la donation faite par l'intendant Lefèvre d'Ormesson.

Des bâtiments à deux niveaux pour les malades sont construits le long de la rue actuelle de l'hôpital et au sud de l'église à partir de 1682 ; le dessin du projet de charpente donne une idée de l'importance du corps de logis. Le chapitre de la cathédrale donnait cette année là 1 300 livres pour construire l'étage en demandant que, si les pauvres devaient être exclus de l'hôpital, la somme soit reversée à l'hôtel-Dieu. En 1683 l'étage était construit.

En 1693 sont inhumés au centre de l'église deux administrateurs de l'église : les chanoines Charles Jorrien (dont le nom a été retrouvé au revers du couvercle de sarcophage accompagné de la date 1693) et Paul Ratouin ou Ratouyn (prédicateur à Fère-en-Tardenois).

L'étude de Pierre Dubuc sur la généralité de Soissons a montré que la plupart des villes étaient endettées dans la deuxième moitié du XVII^e siècle ; à cause des guerres du Roi Soleil, l'économie tournait au ralenti. La province était très sollicitée pour le soutien de l'armée royale à la reconquête du nord. Il semble que les moyens financiers soient plus importants au XVIII^e siècle pour entreprendre de nouveaux aménagements en pierre de Sepmonts. Le 22 mai 1731 est posée la première pierre des seize mille commandées (10 pouces d'épaisseur, 22 de longueur) pour la nouvelle construction dans la cour des femmes. Les textes et les plans signalaient aussi le jardin et une cour pavée de 42 m².

Jusqu'en 1840 ont lieu des travaux menés par l'architecte Antoine Gencourt.

Incendié au cours du siège de 1870, l'hôpital général ne sera pas reconstruit sur ce site qui sera remblayé et destiné à une autre utilisation. Un nouvel hôpital sera construit Avenue de la gare à partir de 1884 sur les plans de l'architecte Casimir Truchy et achevé en 1891.

La fouille a permis de mettre au jour les vestiges de la **chapelle de l'hôpital** dans sa totalité et les tombes des deux chanoines Charles Jorrien et Paul Ratouin inhumés en 1693 (une inscription au noir de fumée l'attestait au revers d'une dalle du caveau de Charles Jorrien) au centre de la chapelle. De nombreux éléments lapidaires de l'église Saint-Lazare employés dans les murs de l'hôpital ont été repérés. Ceux-ci seront dégagés lors du démontage des murs.

UNE ZONE ARTISANALE MÉROVINGIENNE

Fouille et interprétation

Sous les niveaux de remblais de jardin de l'époque médiévale qui n'ont pas abîmé les couches archéologiques antérieures, ont été décapés sur la plus large emprise possible les niveaux mérovingiens. La fouille extensive de ces structures est nécessaire à leur compréhension. Elle est cependant difficile en ville, nécessitant des moyens importants pour des vestiges qui sont peu spectaculaires.

Une zone de 250 m² est à présent entièrement fouillée. Elle a permis la mise au jour d'un ensemble abondant de fosses, de traces, de poteaux avec leur calage en pierre, et d'un puits. Ces structures seraient restées énigmatiques si la **fosse 139** n'avait pas été découverte. Dans celle-ci a été retrouvé un ensemble impressionnant de céramiques mérovingiennes (seconde moitié du VI^e siècle ap. J.C.) complètes, cassées, mal cuites ou non cuites. Ce dépôt est caractéristique d'une fosse de déchets de cuisson attenant à un four de potier (une soixantaine de formes complètes sont déjà remontées).

Cette zone correspond vraisemblablement à une zone artisanale constituée de fosses pour travailler la terre associées à un lieu d'extraction d'eau. Les grandes fosses dépotoirs devaient être situées à proximité du four qui n'a hélas pas été retrouvé. D'après la situation de la fosse il pourrait être

conservé à l'est du terrain si les extensions de l'hôpital au cours du XIX^e siècle ne l'ont pas détruit. Le décapage de cette zone sera effectué au début de l'année 1993 puisque les travaux de construction de l'immeuble ont été retardés.

Le matériel provenant de ce site renouvelle la connaissance très lacunaire du matériel mérovingien à Soissons puisqu'aucune fouille de cette époque n'avait jamais pu être entreprise. L'étude de ce site contribue à éclairer d'un jour nouveau l'évolution de la topographie urbaine pour cette période qui, longtemps sous-estimée et négligée, a été considérée comme une période de déclin, une période «barbare». Les recherches actuelles mettent maintenant en évidence la continuité des grands mouvements économiques, sociaux, religieux et politiques après l'époque gallo-romaine. Pour cette période l'archéologie fournit des données nouvelles concernant la population, l'alimentation, les productions artisanales.

La ville mérovingienne est l'héritière directe de la ville de la fin de l'époque romaine dont la structure et les rôles sont conservés. Les principales évolutions sont dues à la christianisation transformant l'urbanisme par la multiplication des sanctuaires créant de nouveaux noyaux urbains. C'est la fonction religieuse de la ville qui est la mieux connue par les textes et les fouilles. Sa fonction économique est plus difficile à cerner par les textes et les fouilles urbaines sont encore trop rares dans ce domaine. On peut seulement admettre, et la fouille de Soissons semble le confirmer que, comme pour la ville du Bas-Empire, les faubourgs étaient tournés vers les activités artisanales, la ville étant lieu d'échanges et de commerce.

La production artisanale est dynamique, prolongeant l'activité du Bas-Empire. Certaines techniques témoignent d'une nette régression ; c'est le cas de la céramique dont le répertoire de formes s'appauvrit, les techniques se standardisent et les productions sont de petites quantités. Par contre d'autres techniques atteignent des sommets de technicité : la métallurgie du fer et la damasquinure.

Seule l'archéologie peut maintenant apporter des informations nouvelles pour la connaissance de la société mérovingienne et l'évolution de la ville. Ce site contemporain de l'éphémère royaume de Soissons, capitale de 486 jusque vers 600, pour lequel les textes trop rares sont maintenant bien connus, en est un exemple.

Dominique ROUSSEL
avec la collaboration de
Yves GUEUGNON

Les sources :

Arch. dép. Aisne, chapitre cathédral de Soissons, G 255.
Arch. dép. Aisne, notaires : 214 E 91, 51 E 40, 259 E 63, 219 E 71.
Bibl. mun. Soissons, archives de l'hôpital général, liasses 1148, 1149, 1163.
Fère-en-Tardenois, registre paroissial de Sainte-Macre.

Les fouilles ont été réalisées par Claude De Mecquenem et Pascal Querel assistés par Catherine Deharvengt, Laurent Dubois, Karine Hardy, Robin Hunzinger, Emmanuel Lobjois, Anne Mignot et de nombreux bénévoles.

L'occupation mérovingienne du site de la rue de l'Hôpital à Soissons. Résultats préliminaires.

L'un des apports majeurs du site de la rue de l'Hôpital à Soissons est la mise en évidence d'une occupation domestique et artisanale de l'époque mérovingienne en milieu urbain.

Actuellement une seule zone sur ce site a été fouillée de manière exhaustive. Il s'agit de la zone septentrionale, d'une superficie de 248 m² (6,2/4 m). Cette surface correspond néanmoins à plus d'un tiers de la surface totale des niveaux mérovingiens décapés. Les structures archéologiques y sont exceptionnellement bien conservées. Contrairement à la majorité des habitats mérovingiens fouillés en milieu rural, c'est-à-dire des sites la plupart du temps arasés par les labours, ici un remblai de terre végétale rapporté, de plusieurs mètres d'épaisseur, scelle les couches d'occupation. L'origine de ce remblai est à mettre en relation avec l'exploitation du secteur en terrains agricoles dès le haut Moyen Age et plus particulièrement en vignes dépendantes de l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes à partir du XII^e siècle. Ainsi, seules les fondations de l'hôpital et d'autres aménagements médiévaux ou modernes ont occasionné des perturbations.

La première phase de fouille ne laissait entrevoir aucune limite de structure en surface à l'exception de quelques trous de poteau identifiés grâce à leur calage de pierres. Une couche, d'environ 20 à 40 cm d'épaisseur, recouvrait l'ensemble. Cette dernière a été fouillée par m², sur toute son épaisseur, jusqu'au substrat géologique sous-jacent. Un abondant mobilier domestique y a été découvert ainsi que quelques témoins dispersés de l'occupation gallo-romaine : céramique, monnaies, tuiles, enduits, etc. Malgré la présence de plusieurs vases entiers écrasés en place, le mobilier mérovingien est relativement fragmenté et sans organisation spatiale apparente. On dénombre pourtant plusieurs centaines de tessons dont de la sigillée d'Argonne tardive, des os d'animaux, des fragments d'objets en fer (clous, outils...), des tuiles récupérées et des monnaies en bronze du Bas-Empire.

Dans une seconde phase, un important ensemble de structures excavées dans le sable argileux naturel a été mis au jour sous cette couche. Des fosses cylindriques et profondes, de simples cuvettes, des trous de poteau, une grande fosse rectangulaire et un puits couvrent ainsi pratiquement toute la surface. Là encore, leur forme et leur concentration sortent du modèle classique des structures rencontrées dans les habitats ruraux mérovingiens. Aucun bâtiment sur trous de poteau et aucun fond de cabane n'ont par exemple été mis en évidence. Toutefois cela pouvait encore s'expliquer par l'étroitesse de la surface explorée avant la fouille d'une de ces fosses cylindriques, la structure 139. En effet, au minimum 60 vases

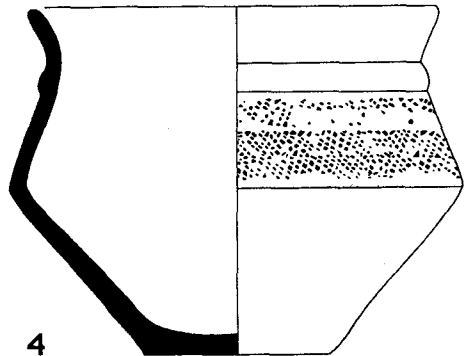
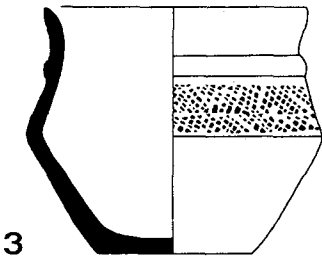
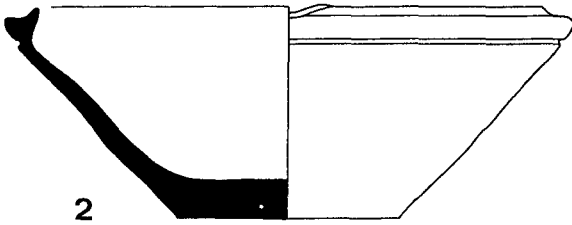
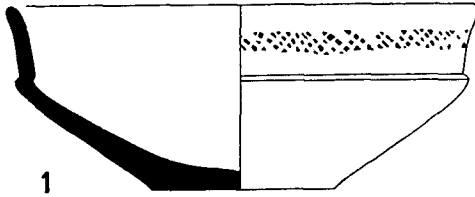
entiers (nombre actuel des vases remontés) y étaient jetés pêle-mêle et écrasés les uns sur les autres. Aucun autre type de mobilier n'est associé à ces vases si ce n'est dans le comblement final de la fosse au contact de la couche supérieure.

Cet ensemble est homogène à plusieurs titres. Les pâtes (argile et dégraissant sont à priori issues d'une même source de matières premières. Le registre des formes se cantonne à 7 types soit des écuelles (pl. 1-1), des tèles (pl. 1-2), des vases biconiques petits et grands (pl. 1-3 et 4), tous les trois en nombre réduit, plusieurs dizaines de vases globulaires de taille variable (pl. 2-1 et 2), auxquels il convient d'ajouter un vase globulaire muni d'une anse-panier (pl. 2-3), des pichets à bec triflé (pl. 3-1) et des cruches à bec tubulaire eux-aussi réduits à quelques unités (pl. 3-2). Les écuelles, les vases biconiques et les cruches sont systématiquement polis et décorés à la molette. Deux types de motifs sont présents : molette à bandes pointillées (petit carrés) sur un vase, et molettes à bandes de losanges sur les autres dont une est commune aux vases biconiques et aux cruches. Les tèles sont également polies.

Au-delà de ces constatations, l'origine du rejet de ces vases est induite par leur état de conservation. Dans la fosse, plusieurs kilos de céramique piégée par l'accumulation des tessons correspondent à des vases insuffisamment cuits. Au contact de l'eau, l'argile se dissout. Sa structure microcristalline n'a pas été détruite. Le degré de cuisson atteint est par conséquent inférieur à environ 500 °C soit le stade nécessaire à la transformation de l'argile crue en céramique. Par ailleurs, le degré de cuisson sur les vases conservés apparaît graduel d'un individu à un autre. Cette variation, appréciable seulement sur l'ensemble du corpus réuni, se retranscrit par une résonance sonore plus ou moins prononcée et des différences de teintes des pâtes. Les vases peu cuits sont peu sonores et noir à gris-brun en surface et rouge à cœur. À l'inverse les vases bien cuits sont très sonores et totalement gris foncé à gris clair. Cet aspect, encore peu étudié, pose une nouvelle fois le problème de l'interprétation des modes de cuisson, donc du type de four de potier utilisé et surtout de la distinction des pâtes, carbonatées ou silicatées, à partir du seul examen des couleurs.

Si le rejet immédiat de vases mal cuits peut se comprendre, qu'en est-il pour les autres vases ? Au cours de leur remontage, il s'avère que la plupart présentent des fissures intervenues durant la cuisson. Elles s'observent nettement par la coloration des tranches qui, dans le cas des vases à cœur rouge (atmosphère oxydante), ont été en contact avec les fumées chargées en carbone ce qui leur procure des teintes noires à grises. Autant d'éléments militent donc en faveur de l'hypothèse des ratés de cuisson et par extension de la présence d'un atelier de potier mérovingien en cet endroit.

De ce postulat, l'emplacement du site et la fonction des autres structures s'expliquent plus clairement. Le site est au pied de la butte de St-Jean-des-Vignes qui est formée d'argiles plastiques du Sparnacien enrichies en sables à la base et appropriées à la poterie. Les matières premières sont donc disponibles à proximité. Des analyses chimiques de l'argile insuffisamment cuite récupérée pourrait le confirmer. En tout état de cause, le



*Planche 1 - Structure 139. Formes céramiques représentatives.
1 - Écuelle ; 2 - Tèle ; 3 et 4 - Vases biconiques.*

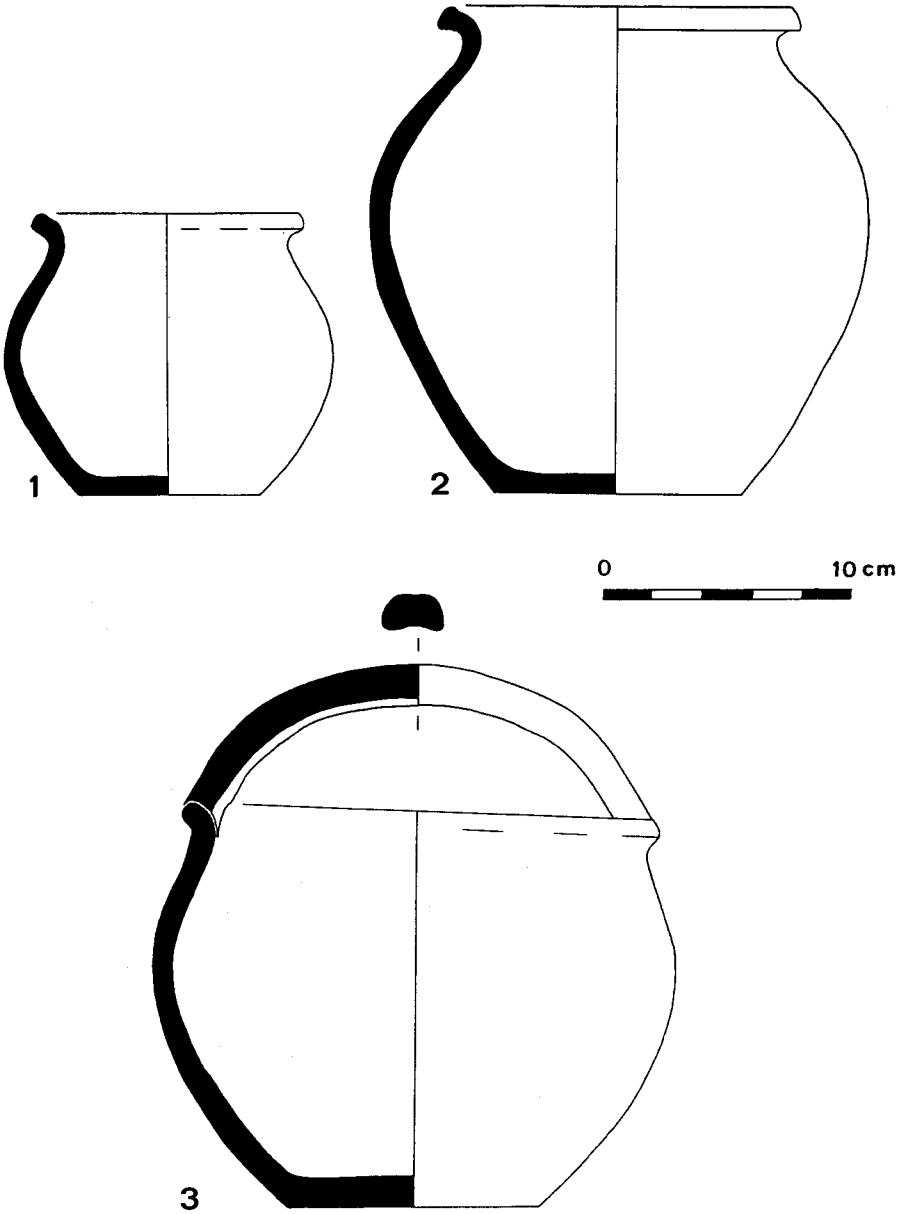


Planche 2 - Structure 139. Formes céramiques représentatives.

1 et 2 - Vases globulaires - 3 - Vase globulaire ansé.

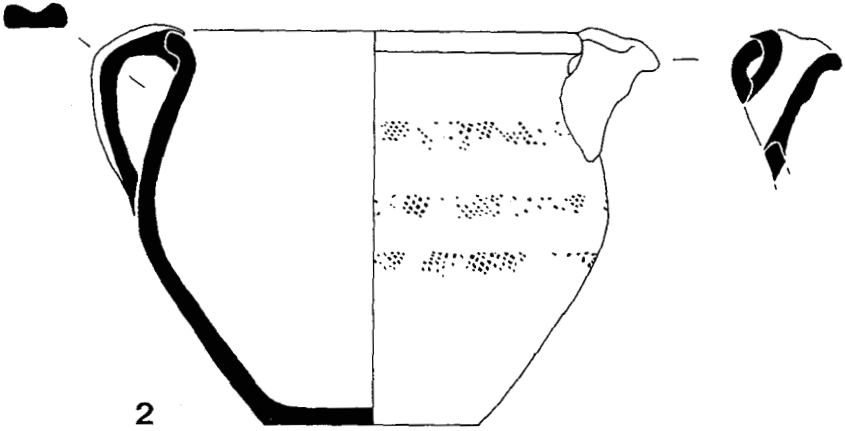
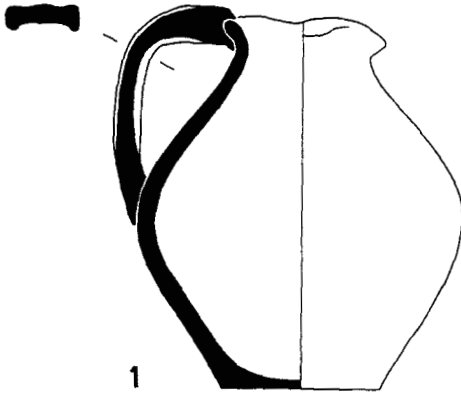


Planche 3 - Structure 139. Formes céramiques représentatives.

1 - Pichet à bec tréflé ; 2 - Cruche à bec tubulaire.

traitement de l'argile voire l'extraction sur place sont fort probables. La grande structure rectangulaire découverte contenait effectivement un niveau de grève rapportée sous une couche d'argile pure. Il s'agirait vraisemblablement d'une fosse à décantation d'argile. De même, les nombreuses fosses cylindriques trop peu profondes pour être des puits seraient des fosses d'extraction de sable argileux destiné au dégraissant. Quant à l'approvisionnement en eau nécessaire à la poterie, il était assuré soit par les puits présents soit directement par la Crise dont le cours quoiqu'approximatif passait non loin de là sur le flanc occidental de la butte. Une telle situation topographique caractérise d'ailleurs nombre d'ateliers de potiers connus, par exemple celui de la Z.A.C. de Chevreux près de Soissons est daté de l'époque gallo-romaine ou celui mérovingien de Batta à Huy en Belgique.

Néanmoins, s'il s'agit bel et bien d'un atelier de potier - une extension prochaine des décapages nous en apportera peut-être la confirmation avec la mise au jour de fours -, ce site a également été occupé par un habitat comme le montre le mobilier domestique rejeté dans d'autres structures ou dans la couche de comblement final. Il est fort probable que les potiers de cette époque vivaient à proximité de leur lieu de travail et qu'une fois exploitées, certaines zones étaient réutilisées à des fins détritiques. Une telle dynamique de déplacement des aires d'activités artisanales justifierait de surcroît la courte durée d'occupation du site avant son abandon. Les premières études, sur la céramique et son décor notamment, montre deux phases distinctes d'occupation soit une première, la plus importante, datée de la fin du V^e siècle-premier tiers du VI^e siècle, et la seconde du deuxième tiers du VI^e siècle représentée par la fosse 139.

Pour conclure, rappelons qu'aucune donnée historique ou archéologique ne présageait d'une telle découverte. Nos connaissances sur la topographie de la ville mérovingienne de Soissons, pourtant première capitale du *Regnum Francorum*, étaient jusqu'alors limitées à la localisation d'édifices religieux, de certains cimetières adjacents à ces derniers et du *castrum* hérité de la fin de l'Antiquité. Nous ne disposons donc d'aucune information sur l'urbanisation de la ville de cette époque réputée « obscure » et « barbare », cela de surcroît dans un secteur extra-muros. Ce site artisanal sub-urbain, malgré sa surface restreinte (720 m²) est par conséquent le premier à nous livrer des informations autres que d'ordre monumental sur la ville et relatives à des activités économiques. Le développement des fouilles et surtout le suivi des études archéologiques montre encore une fois combien l'archéologie permet d'éclaircir ou de renouveler les connaissances historiques trop souvent indigentes sur les phénomènes culturels, sociaux et économiques des sociétés anciennes.

Dans le cas présent, les axes de recherches que nous tenterons de développer seront de mieux comprendre l'évolution des villes du haut Moyen Age, héritières des cités gallo-romaines dans leurs institutions et leur rôle de centres producteurs et distributeurs au sein d'un territoire trop souvent fixé sur des limites administratives. Enfin, nous serons plus à même d'estimer le mode de vie de ces hommes à travers leur culture matérielle (cf. ici la céramique) ou leur alimentation.

Les Cordeliers à Soissons de 1228 à 1587

Dans le «*De origine Seraphicae Religionis Franciscanae ejusque progressibus, de Regularis Observantiae institutione, forma administrationis ac legibus, admirabilique ejus propagatione*» paru à Rome chez Dominique Basa en 1587, le frère François Gonzague, ministre général de l'ordre franciscain, traite de l'origine, de la propagation et des règles de la Religion franciscaine. L'ouvrage, de 1 365 pages, plus les index, est divisé en quatre parties.

La première partie traite de la création de l'Ordre, de ses débuts, de ses progrès dans le monde, des principaux personnages qui l'ont illustré et de son organisation générale.

La seconde traite du nombre, de la fondation et des événements concernant les couvents cisalpins.

La troisième concerne les couvents situés en dehors de l'Italie.

La quatrième concerne les couvents fondés au-delà des mers (Transmarini), dont ceux «des Indes orientales, des Indes occidentales, de la nouvelle Espagne, et du royaume du Pérou».

C'est donc dans la troisième partie qu'il est question de la Province de France et que nous trouvons le rapport sur l'installation des Cordeliers à Soissons, sous le titre : «*De conventu S. Bonaventurae Suessionis - Conv. XI*» (p. 557). Ce texte comprend trois parties :

- une rapide présentation de Soissons,
- l'historique de l'installation du couvent,
- le détail des brefs apostoliques scellés dans les murs du couvent.

COPIE DU TEXTE LATIN DU FR. FRANÇOIS GONZAGUE De conventu S. Bonaventurae Suessionis. Conv. XI

Suessio (quasi suavis sessio) (1) civitas est in valle deliciosissima, supra Axonam celebris famae flumen sita, titulo Regni quondam donata (2), nunc vero insulae Franciae non postremus honos, multis ecclesiis, tum collegiatis, cum parochialibus insignis : sed supra plurimas totius Christianitatis ecclesias multitudine copiosa venerabilium reliquiarum infinitorum sanctorum martyrum, episcoporum, confessorum, atque virginum insignior (3). Franciscanis fratribus adeo fuit dedita, ut eodem anno, quo dicti Ordinis coryphaeus, S. scilicet Franciscus, a Gregorio IX summo Pontifice, in sanctorum album relatus est, anno scilicet Domini 1228 (4) illos exceperit. Cui juxta, (extra tamen) valvas novas (5) conventum, mira cum

cordis laetitia, undequaque expletum, aedificavit. In quo Deo optimo maxime servierunt usque ad annum Domini 1414 (6) quo, irruente bellorum saevitia, omnino dirutus fuit. Fratribus vero hinc inde vagantibus data fuit quaedam domus, qua (auctoritate justitiae) privatus et expoliatus merito fuerat Anselmus quidam cognomento Bajonet (7), eo quod Burgundorum Duci omnem, quem potuerat, favorem exhibuerat, patriae interim proditor perditissimus. In hac autem domo jam dicti fratres, juxta suae professionis tenorem (8), Christo domino famulati sunt usque ad annum Domini 1418. Reclamantibus autem praemorati Anselmi haeredibus, coacti sunt famuli Dei secedere. Quorum misertus generosissimus quidam ordinis regii miles (9) Joannes scilicet de Brumis (10), solo charitatis intuitu, quoddam hospitium in vico Canistrariae (11) situm dedit eis, ubi diligentius quo potuit fieri, ecclesiam, claustrum, dormitorium, reliquasque conventus necessarias officinas extruxerunt, et ibidem moram fecerunt, suae Regulae perpetuo memores, usque ad annum Domini 1430 (12). Cum autem esset hujusmodi mora intra septa claustrorum canonicorum (13), hanc illis aegre ferentibus, oportuit fratres denuo abire. Qui more bidentium (14) sine murmure ad mensam Domini (15) ostiatim (juxta insigne Regulae documentum) recurrerunt : ubi multis a Christifidelibus collectis eleemosynis, R.P.F. Joanne Mileto (16), Suessionensi Praesule, praecipuo largitore, cujus etiam ministerio praefatae duae aedes numini divino consecratae fuerunt, aliam domum, cum adjacentibus locis cujusdam nobilis, et militis ordinis regii domini Ferrici de Cuise (17), in paroecia nostrae Dominae in Vineis (18) prope civitatis forum, per manus amicorum spiritualium compararunt, ubi celeri dexteritate novum conventum excitarunt. Verum (proh dolor) anno persecutionis Hugnosticae (19), furentibus more rabidorum canum haereticis, hoc conventu omnino subverso, omnique suppellectili spoliato, egredi, et conventus viciniores petere fratribus operepretium fuit. Eodem tamen anno, Dei miseratione, atque edicti regiae majestatis beneficio, illuc (20) remearunt fugitivi fratres : ubi tanto affectu novae structurae operam dederunt, ut paucis admodum diebus interjectis, non tam reparatus quam renovatus visus sit, facultatibus tamen, et misericordia primo R. Caroli Russiati (21) Suessionensis Antistitis. Secundo illustrissimae Principis, ac archicoenobii nostrae dominae Suessionensis primiceriae dignissimae, Catharinae a Borbonio (22) : Tertio pientissimae domicellae Margaretae de Cervio (vulgo dictae de Incourt) (23). Postremo domini Joannis de Gosset (24) Jurisconsulti famatissimi, in dicta civitate Praepositi, atque in foro judiciali pro regia majestate generalis locum tenentis, sibi assentiente dilectissima uxore Anna de Ranis (25). Titularis ecclesiae dudum (26) consecratae est B. Bonaventura Doctor seraphicus (27). In capsula lignea habentur inclusa fideliter, et integre custodita, brevia apostolica numero 11, quorum aliud est Gregorii IX. quo inhibetur quorumcumque Ordinum praelatis, ne votifragos (28) Minoritas excipere, et secum retinere (29) praesumant. 2. est Nicolai III. indulgentias unius anni, et 40 dierum collatas aedem sacram conventus visitantibus in diebus festivis beatissimae Virginis matris Dei, SS. Francisci et Antonii Paduani continens. 3. est Martini III contra violentias, tum fratribus, cum conventibus inferentes, et ultimas voluntates

impedientes. Reliqua 8. sunt Innocentii III. per quorum aliud apostatae nequeunt, nec debent confessiones audire, neque verbum Dei disseminare. Sequenti, quod est 5. inhibetur, ne aliquis ad professionem Franciscanam admittatur nisi toto uno anno inprobatione perstiterit. 6. praecipit Archiepiscopis, praesulibus, caeterisque pastoribus, et praelatis, ut non tantum excommunicatos apostatas vitent, sed etiam quotiescunque fuerint requisiti, eos tales denuncient. 7. Ministri possunt absolvere de injectione manuum (30), tam ante quam post Religionis ingressum. 8. Ministris provincialibus praecipitur pauperibus dominabus, sub priore Regula S. Clarae viventibus in Francia, de patribus confessoribus providere. 9. facultate donat Ministros provinciales, secum assumptis Diffinitoribus (31) in Capitulo legitime congregatis, instituendi Praedicatores. 10. est ad Abbatem et conventum Cisterciensis Ordinis, quo illis inhibetur apostatas Franciscanos retinere. Ultimum est de sepulturis. In hoc renovato (32) conventu Deo obsequuntur fratres 17. ex quibus 7. sunt Concionatores (33).

TRADUCTION

LE COUVENT SAINT-BONAVENTURE DE SOISSONS - Couv. n° XI

La ville de Soissons (en quelque sorte «suavis sessio» : doux séjour) (1) est située dans une très agréable vallée, sur l'Aisne, rivière très connue ; elle a été autrefois gratifiée du titre de Royaume (2), et aujourd'hui elle n'est pas l'un des moindres fleurons de l'Île de France : elle est remarquable par le nombre de ses églises, aussi bien collégiales que paroissiales ; mais plus encore que les autres églises de la Chrétienté, elle se distingue par un nombre important de vénérables reliques d'une infinité de saints martyrs, évêques, confesseurs, et vierges (3) ; elle manifesta une grande sympathie aux frères franciscains, si bien qu'elle les accueillit l'année même où le chef de leur Ordre, saint François, fut consigné par le Pape Grégoire IX sur la liste des saints, soit l'an du Seigneur 1228 (4). C'est près de la porte neuve (5), mais à l'extérieur, qu'elle construisit avec un admirable élan du cœur un couvent qui se remplit de partout. Les moines y servirent Dieu le Très-Haut jusqu'en 1414 (6) ; à cette date, en raison de la cruauté des guerres qui déferlèrent alors, il fut entièrement ruiné. Dès lors les frères errèrent de ci de là, mais on leur donna une maison dont (par décision de justice) on avait privé et dépouillé à bon droit un certain Anselme, du nom de Bajonet (7), parce qu'il avait manifesté toute la sympathie qu'il pouvait au Duc de Bourgogne et qu'il était en même temps un traître infâme à sa patrie. Les frères servirent le seigneur (Jésus) Christ, conformément à leurs vœux (8) dans cette demeure jusqu'en 1418. Mais les héritiers d'Anselme, dont il a été question plus haut, réclamèrent et les serviteurs de Dieu furent obligés

de partir. Un très généreux chevalier (9) de l'armée du roi, Jean de Brumis (10), les prit en pitié : uniquement poussé par la charité, il leur procura un refuge situé dans le quartier de la Canistraria (11) où, avec autant de zèle qu'ils purent, ils bâtirent une église, un cloître, un dortoir et toutes les autres salles qu'il faut pour un couvent. Ils y séjournèrent dans le respect permanent de leur Règle jusqu'en 1430 (12). Mais ils séjournèrent dans l'enclos du cloître des chanoines (13), et ces derniers eurent du mal à le supporter : les frères durent encore s'en aller. Comme de jeunes agneaux (14), ils retournèrent sans murmurer à la table du Seigneur (15), allant de porte en porte (conformément au remarquable enseignement de la Règle) ; alors, grâce aux nombreuses aumônes recueillies par les fidèles, le R.P.F. Jean Milet (16) leur principal bienfaiteur, étant évêque de Soissons, sous le ministère duquel avaient été consacrés à Dieu les deux bâtiments dont nous avons déjà parlé, ils aménagèrent une autre maison en y adjoignant les terrains d'un noble, également chevalier de l'armée du roi, le seigneur Ferry de Cuise (17), dans la paroisse Notre-Dame des Vignes (18), près du centre-ville, avec l'aide de leurs amis spirituels. Mais (ô douleur !) l'année de la persécution Huguenote (19), les hérétiques se déchaînèrent comme des chiens enragés, et ce couvent fut complètement anéanti. Il fut dépouillé de tout son mobilier et les frères jugèrent utile de partir et d'aller dans les couvents voisins. Malgré tout, cette même année, par l'effet de la bonté de Dieu et à la faveur d'un édit du roi, les frères fugitifs revinrent en ces lieux (20). Là, ils s'activèrent avec un tel enthousiasme à leur nouvelle construction qu'en très peu de jours le couvent donna l'impression d'avoir moins été réparé que remis à neuf, grâce toutefois à la générosité et à la bonté tout d'abord de l'évêque de Soissons, le R. Charles Roussy (21), puis de la très illustre princesse et abbesse de Notre-Dame de Soissons Catherine de Bourbon (22), troisièmement de la très dévouée demoiselle Marguerite de Cervion (communément appelée de Incourt) (23), enfin du seigneur Jean de Gosset, jurisconsulte de grand renom, prévôt dans la ville et lieutenant général auprès du tribunal au nom du Roi (24), avec l'accord de sa très chère épouse Anne de Ranis (25). Le titulaire de l'église, qui vient (26) d'être consacrée, est saint Bonaventure, docteur séraphique (27). Dans une cassette de bois, on a enfermé fidèlement et intégralement gardé les brevets apostoliques, au nombre de 11. Le premier est de Grégoire IX : il interdit aux supérieurs de tous les Ordres de chercher à accueillir les frères Mineurs qui ont rompu leurs vœux (28) et de les retenir chez eux (29). Le second est de Nicolas IV : il stipule que des indulgences d'un an et 40 jours sont accordées aux visiteurs de la sainte maison les jours de la fête de la bienheureuse Vierge mère de Dieu, de saint François et de saint Antoine de Padoue. Le troisième est de Martin IV : il interdit d'exercer des violences aussi bien contre les frères que contre les couvents, et de s'opposer à leurs dernières volontés. Les huit autres sont d'Innocent IV : d'après le premier, les apôtats ne peuvent ni ne doivent écouter les confessions, ni semer la parole de Dieu ; le suivant, le cinquième, interdit qu'on admette à la profession religieuse des Franciscains quelqu'un qui n'est pas resté une année complète en probation. Le sixième ordonne aux Archevêques, aux supérieurs,

à tous les pasteurs et prélats non seulement de fuir les apostats, mais encore, chaque fois qu'ils en seront requis, de les dénoncer comme tels. Le septième (dit que) les ministres peuvent absoudre des actes de violence (30) commis aussi bien avant qu'après l'entrée en religion. Dans le huitième, il est recommandé aux Ministres des Provinces de pourvoir en pères confesseurs les dames pauvres qui vivent en France selon la première règle de sainte Claire. Le neuvième donne la faculté aux ministres provinciaux, lorsqu'ils sont régulièrement réunis en chapitre avec les définiteurs (31), de nommer des prédicateurs. Le dixième concerne les abbés et les couvents de l'Ordre cistercien : il leur interdit de retenir chez eux des Franciscains apostats. Le dernier traite des sépultures. Dans ce couvent remis à neuf (32), 17 frères suivent la loi de Dieu, dont sept sont prêcheurs (33).

*
* *

Par ce texte, Gonzague nous donne de précieux renseignements sur les pérégrinations du couvent des Cordeliers dans la ville de Soissons. Il confirme que la première implantation des frères franciscains a eu lieu en 1228, dans le faubourg Saint-André de Crise (la Porte Neuve), à l'extérieur des remparts de l'époque, soit sur le premier tronçon de la rue Deflandre qui s'est appelée pendant un temps rue des Vieils Cordeliers ou rue des Frères Mineurs, sur un terrain «qu'on peut localiser aujourd'hui entre les rues Brouilliaud, de la Surchette, Saint-Martin et Deflandre» (Mme Cordonnier). Passant sous silence l'installation dans la synagogue désaffectée, Gonzague signale un second emplacement dans le quartier des vanniers (Cannistraria ou Mandellerie), appartenant aux chanoines (emplacement situé rue de l'Échelle du Temple, entre la rue de Saint-Gaudin et le boulevard Jeanne d'Arc). Enfin, après que les chanoines eurent repris leur maison, les frères se sont installés rue de la Buerie, qui deviendra la rue des Cordeliers. Le portail d'entrée était juste en face de la rue de Longpont, (actuellement rue des Framboisiers prolongée) et le couvent longeait la rue Matigny, qui s'est appelée pendant un temps rue des Pieds-Déchaux (autre dénomination des Franciscains). Les moines y restèrent jusqu'à la Révolution, date à laquelle ils disparurent. Par la suite, le couvent servit de siège à un club révolutionnaire, puis de salle de réunion ; l'église fut détruite, les dépendances et petites maisons vendues comme biens nationaux.

Maurice PERDEREAU

Notes du traducteur

Les notes concernant la localisation du couvent se sont inspirées de l'ouvrage de Mme Geneviève Cordonnier : «Soissons, son histoire illustrée à travers ses rues, places, monuments et ses habitants» (Ed. Horvath).

Celles qui traitent plus particulièrement des Franciscains doivent beaucoup à l'obligeance et à la science du R.P. Damien Vorreux, Franciscain, que je remercie vivement pour les précieux conseils qu'il a bien voulu me donner tant pour la traduction que pour les commentaires.

(1) «*Quasi suavis sessio*». «Comme qui dirait «doux séjour»... Gonzague commence très souvent sa relation par un petit commentaire sur le site où s'installent les nouveaux moines. On peut penser qu'à propos de Soissons il fait preuve d'humour et qu'il n'est pas dupe de l'étymologie plaisante qu'il propose. Il n'empêche que la qualification de «doux séjour» (comme il existe par ailleurs des «Beauséjour», «Beausite» etc...) semblait bien convenir à notre ville à cette époque.

(2) «*Titulo Regni quondam donata*». Soissons avait donc été à un moment de son histoire gratifiée du titre de Royaume. D'ailleurs, on peut lire dans la «*Gallia Christiana*» (t. IX, p. 333) la liste des rois qui se sont succédés sous les différents régimes :

Gaulois : Diviciacus et Galba, rois de Soissons,

Romains : Egidius et Syagrius, rois de Soissons,

Francs : une branche des Mérovingiens, dont Clovis, Clotaire, etc.

Par la suite, le royaume devint un comté qui, au XV^e siècle, revint aux rois de France, alors Ile de France (*Insula Francia*).

(3) «*Multis ecclesiis... insignis*». Ces remarques confirment l'importance religieuse de Soissons encore dans la seconde moitié du XIV^e siècle. Elle comptait encore en effet une dizaine de couvents et autant d'églises en 1587. Quant au nombre et à la qualité de ses reliques, la ville en avait acquis une grande notoriété, et l'on venait de loin vénérer les restes de saint Sébastien et ceux de saint Grégoire à Saint-Médard.

(4) 1228. C'est donc l'année retenue par Gonzague pour l'arrivée des Cordeliers à Soissons, date reprise par Dormay, Cabaret et l'abbé Pécheur.

(5) «*Valvas novas*». Les portes neuves. Il s'agit sans aucun doute de la Porte Neuve, appelée plus tard «fausse porte», dans le faubourg Saint-André.

(6) 1414. Cette date fait l'unanimité de tous les historiens locaux pour la destruction du couvent. Toutefois Gonzague ne fait aucune allusion à la synagogue que le roi Jean leur aurait donnée en 1363, si l'on en croit une lettre citée par les historiens locaux, sans doute parce qu'ils ne s'y sont jamais installés complètement.

(7) *Bajonet*. Ce personnage est présenté par Gonzague comme un partisan du duc de Bourgogne et un traître à sa patrie. Son nom ne se retrouve pas chez les autres historiens qui parlent d'Anselin Bassiel (Martin-Jacob, l'abbé Pécheur), avocat. Seul Cabaret, repris par l'abbé Pécheur, signale que «Charles VI leur donna une maison, cour et jardin près de Notre-Dame-des-Vignes, confisqués par le Roi à Anselme Bajonnet, exécuté à Soissons pour crime de lèse-majesté». De toute façon Bajonet, Bajonnet ou Bassiel (ce dernier peut-être issu d'une mauvaise lecture ?), semblent tous avoir été peu recommandables. Mais les héritiers ont réussi à récupérer leurs biens et à en chasser les moines.

(8) «*Juxta suae professionis tenorem*». Il s'agit de la profession de foi religieuse, donc des vœux. Jusqu'en 1418, selon Gonzague, les frères ont mené dans la maison d'Anselme Bajonet une vie conforme (*juxta*) à leurs vœux de pauvre, de chasteté et d'obéissance, selon la teneur même du texte de la profession que chacun a émise à son entrée dans l'Ordre.

(9) «*Ordinis regii miles*». Il s'agit d'un soldat de l'armée du roi, mais d'un certain rang (seigneur, baron ou chevalier).

(10) *Jean de Brumis*. Ce nom, ignoré des autres historiens, est peut-être aussi le résultat d'une mauvaise lecture. Martin-Jacob parle d'un Jean de Braine, ancien potier d'étain, l'abbé Pécheur, d'un Jean de Beaune, écuyer, et Cabaret d'un Jean de Bouines, écuyer ! Pour ajouter à la confusion - ou pour l'éviter peut-être ? - Berlette signale un généreux donateur, un seigneur nommé Burgensis, c'est-à-dire ... Bourgeois.

(11) «*In vico Canistrariae*». Le quartier des vanniers. Canistraria désigne un endroit où l'on fabrique ou où l'on vend des corbeilles ; il est dérivé de «*canistrum*», corbeille, panier (peut-être de «*canna*», tige, roseau ?), qui a donné en ancien Français canestel, chanestre, au sens de corbeille. On peut penser que ce mot correspond à celui de «mandelière», dont on retrouve trace dans l'ancienne appellation de la rue de l'Échelle du Temple, dans son tron-

çon de la rue de Saint-Gaudin au boulevard Jeanne d'Arc. Les mandeliers étaient des vanniers ; ils fabriquaient des mannes, ou mandes, corbeilles en vannerie à deux poignées.

(12) 1430. Martin-Jacob et l'abbé Pécheur donnent 1436.

(13) «*Intra septa claustris canonicorum*». La maison qui avait été donnée aux moines était implantée sur un terrain qui appartenait aux chanoines du chapitre, qui avaient du mal à supporter le voisinage des frères. D'où le litige qui les opposera les uns aux autres et qui entraînera de nouvelles acquisitions après différentes médiations, dont celle de l'abbé de Saint-Jean-des-Vignes.

(14) «*More bidentium*». Mot à mot : «à la façon de jeunes agneaux». «*Bidens*» désigne un jeune animal qui n'a que deux dents ; il s'est appliqué, par extension à tout jeune animal qu'on mène à l'abattoir. On peut rapprocher cette expression d'un vers de l'hymne des Vêpres de plusieurs martyrs (strophe 4) :

Caeduntur gladiis, *more bidentium*,
Non murmur resonat, non quaerimonia,
Sed corde impavido mens bene conscia
Conservat patientiam.

Gonzague utilise cette citation à la fois littéraire et liturgique sans doute pour donner un ton affectif à sa notice historique.

(15) «*Ad mensam Domini*». C'est la table du Bon Dieu. Encore une citation, cette fois de saint François lui-même : «Lorsqu'on ne nous aura pas donné le prix de notre travail, recourons à la table du Seigneur en allant quêter de porte en porte». Mais ces paroles sont tirées du Testament de saint François, et non de la règle, comme Gonzague le dit dans la parenthèse qui suit.

(16) Jean Milet. Évêque de Soissons, élu en 1443, mort le 1er avril 1503.

(17) Ferry de Cuise, chevalier dans l'armée du roi. Il n'est cité que par Gonzague.

(18) «*In paroecia nostrae Dominae in Vineis*». Il s'agit du premier emplacement de cette église. Par la suite, elle sera reconstruite sur la Grand-Place avec son portail sur la rue des Cordeliers et elle sera détruite pour laisser la place au théâtre et aux bains publics à l'époque de la Révolution.

(19) «*Anno persecutionis Hugnoticae*». Soit en 1567, date à laquelle Soissons, livrée aux Huguenots, a connu le pillage de ses églises et de ses couvents. Le couvent des Cordeliers n'a pas échappé à la furie destructrice des assaillants. Notez le ton affectif du passage (proh dolor !).

(20) «*Illuc*». D'après Gonzague, donc, les moines reviennent sur le même emplacement qu'ils occupaient avant l'agression des Huguenots.

(21) «*Carolus Russiatus*» : Charles de Roussy (ou Rouci), évêque de Soissons, élu en 1557 et décédé le 6 octobre 1585.

(22) «*Catharina a Borbonio*» : Catherine de Bourbon, sœur du prince de Condé (le chef de file des Protestants), qui était abbesse de Notre-Dame.

(23) «*Margareta de Cervio*» : Marguerite de Cerf (?), dite de Incourt. Bienfaitrice dont il n'est pas question chez les autres historiens.

(24) «*Joannis de Gosset*» : Jean de Gosset. Ce juriconsulte était, d'après Gonzague, très connu. Ce nom se rencontre ici ou là dans les familles soissonnaises. Il y a dans la cathédrale les restes d'une pierre tombale où l'on peut lire, sans date : «Jean Gosset, licencié...».

(25) «*Anna de Ranis*» : encore une bienfaitrice dont le nom a peut-être été déformé ?

(26) «*Dudum*» : récemment ; cette précision permet de penser que la consécration du couvent a précédé de peu la rédaction de cette chronique qui date de 1587.

(27) «*Seraphicus*» : épithète habituelle que se donnaient les frères franciscains. Saint Bonaventure était le «docteur séraphique».

(28) «*Votifragos*» : ce terme désigne les frères qui ont rompu leurs vœux (de «*vota frangere*») ainsi que les frères apostats en rupture de couvent. Certains moines gyrovagues (c'est-à-dire sans domicile fixe...), qui sont visés ici dans les brefs apostoliques n° 1 et n° 10, sous prétexte de prédication ou de pèlerinage, arpentaient allègrement les routes de

la chrétienté, se libérant de toute contrainte et se faisant héberger dans des monastères accueillants (d'où le verbe «*excipere*»).

(29) «*Retinere*» : ce verbe fait allusion à une pratique devenue assez courante pour qu'elle soit dénoncée : certains monastères étaient non seulement «accueillants», mais encore, pour grossir leurs effectifs, ou peut-être pour se procurer de la main d'œuvre, offraient aux frères «visiteurs» de passer sous la règle bénédictine et les aguichaient par des promesses de confort. Les Cisterciens, en particulier, passaient pour être très «hospitaliers». Mais il était tout à fait contraire à la législation canonique de passer à une autre règle. D'où l'interdiction énoncée dans ce bref apostolique.

(30) «*De iniectione manuum*» : cette expression désigne un délit appartenant à la catégorie des péchés réservés que les prêtres n'ont pas le pouvoir d'absoudre. «*Injicere manum*», c'est porter la main sur quelqu'un, le frapper. La question était de savoir à quelle juridiction devaient recourir les religieux ou les clercs qui avaient commis des actes de violence ayant entraîné la mort ou des blessures graves. Un frère, pour recevoir l'absolution d'un péché (commis soit avant, soit après son entrée dans l'Ordre) devait normalement, comme tout clerc, recourir à son évêque. Le 7ème bref étend donc cette juridiction aux «ministres», c'est-à-dire aux supérieurs provinciaux de l'Ordre qui ont dès lors le droit d'absoudre le coupable et de le relever des irrégularités encourues.

(31) «*Diffinitores*» : Le chapitre général de l'Ordre élit le procureur général et six définiteurs généraux, qui forment le conseil du Ministre ; chacun des six définiteurs doit représenter l'une des langues suivantes : l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le hongrois ou le slave et l'italien. L'ensemble des définiteurs forme le définitoire. Les quatre provinces élisent un ministre provincial et quatre définiteurs pour 3 ans.

(32) «*Renovato*». Cet adjectif rappelle ce qui a été relaté plus haut : le couvent avait été remis à neuf (re-novatus) après les guerres de religion, au point qu'on avait l'impression d'une construction récente plutôt que d'un bâtiment simplement restauré : sans doute avait-on ravalé la façade du couvent après l'incendie et l'avait-on équipé de nouvelles huisseries, boiseries, etc...

(33) «*Concionatores*» : il s'agit des frères chargés de la prédication en raison de leurs connaissances théologiques et de leurs qualités d'orateurs. Ils exerçaient soit sur place, dans l'église conventuelle, soit hors du couvent, en ville ou dans les campagnes pour les sermons des dimanches, de l'Avent, du carême, etc...

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE VERVINS & DE LA THIÉRACHE (Reconnue d'utilité publique)

3 & 5 Rue du Traité-de-Paix - Place du Général-de-Gaulle - 02140 VERVINS

Bureau de l'association pour 1993

Présidente	Mme Claudine VIDAL
Vice-présidents	M. Pierre LAMBERT M. Frédéric STEVENOT
Secrétaire administrative	Mme Jacqueline VASSEUR
Secrétaire archiviste	M. Marc LE PAPE
Trésorier	M. Alain BRUNET
Trésorière-adjointe	Mme Annie LAURENT

Administrateurs : Jean-Pierre BALLIGAND (député-maire de Vervins, conseiller général), Pierre BLOUME, Yves BOURGIN, Henri BROSSIER, Guy DELABRE, Yves DREUX, Pierre GEVART (sous-préfet), René LIBERSA (maire-adjoint), Jean-Paul MEURET, Jean-Michel SCHILL, Bernard VASSEUR, Nello ZAGNOLLI.

Commissaire aux comptes : Marc VANNES.

Compte-rendu d'activité de l'année 1992

Conférences

25 JANVIER - Philippe Luez : «Le pèlerinage de la Vierge Noire de Liesse».

4 AVRIL - Robert Attal : «L'émigration étrangère dans le Soissonnais de 1918 à 1968».

18 SEPTEMBRE - Commémoration du bi-centenaire de la première République, Claudine Vidal et Marc Le Pape : les trois premières Républiques : 1792, 1848, 1870-78.

19 SEPTEMBRE - Alain Brunet : circuit commenté des lieux de culte réformé en Thiérache avant la Révocation de l'édit de Nantes (Villers-lès-Guise, Fontaine-lès-Vervins, Gercy). Ce circuit faisait suite à l'assemblée générale de l'Association pour la sauvegarde du temple de Lemé.

26 SEPTEMBRE - Alain Brunet, Bernard et Jacqueline Vasseur. «Vieilles têtes, vieilles pierres», visite du vieux Vervins suivie d'une projection de diapositives (Festival des églises fortifiées).

3 OCTOBRE - Marc Le Pape : «La création d'un patrimoine : notables et érudits à la découverte des églises fortifiées de Thiérache, 1840-1939» (Festival des églises fortifiées).

7 NOVEMBRE - Yves-Marie Lucot : «La découverte du Mississipi par le Père Marquette».

14 NOVEMBRE - Claudine Vidal et Franck Storne : «La découverte de l'Afrique australe : les missionnaires Lemue et Bisseux de l'église de Lemé ; la découverte intellectuelle : Maurice Leenhardt», Colloque «Découverte», Archives départementales à Laon.

Musée de la Thiérache

MAI - «La Thiérache dans l'objectif : le passé des bourgs et des campagnes en cartes postales», exposition de cartes postales anciennes prêtées par des collectionneurs (Alain Menet, Bernard Choquet, Jean Preux, Mme Baudemont).

JUILLET-SEPTEMBRE - «La forêt, le feu, le foyer en Thiérache», exposition réalisée avec le concours des Archives départementales de l'Aisne, la conservation des Musées de Thiérache, la ville de Vervins.

Cotisation 1993 : 100 francs.

L'État et le contrôle des municipalités aux XVII^e et XVIII^e siècles : le cas de Vervins

Les rapports actuels entre l'État et les municipalités se fondent sur une décentralisation allant à l'encontre de la centralisation affirmée par la loi du 17 février 1800, atténuée par la loi du 5 avril 1884. Qu'en est-il de ces rapports sous la monarchie d'Ancien Régime ?

Les villes acquièrent une autonomie administrative grâce aux chartes accordées par les seigneurs, entre les XII^e et XVI^e siècles. A Vervins, la Transaction de 1573 (1) apparaît comme l'acte fondateur de cette autonomie municipale jusqu'en 1692.

Tous les trois ans, les habitants choisissent un des notables pour exercer les fonctions de maire (appelé «gouverneur») (2) dont l'élection est soumise à l'approbation du seigneur : *«Et si éliront et nommeront audit seigneur lesdits habitants un notable bourgeois pour faire et exercer l'état de gouverneur de ville ; et celui qui sera élu sera tenu sans qu'il s'en puisse excuser et prêtera le serment en tel cas de faire devoir en ladite charge, par devant ledit seigneur, si ledit seigneur le veut accepter ou recevoir»* (article VI).

Les échevins au nombre de quatre sont renouvelés par moitié tous les deux ans : *«Est à savoir que lesdits manans et habitans dudit Vervins et faubourgs d'icelle pourront élire et avoir, de deux ans en deux ans, quatre échevins ; les deux plus anciens desquels se renouvelleront au bout desdits deux ans, et au lieu d'iceux en seront élus deux autres qui entreront et seront en charge avec les deux qui seront demeurés desdits quatre élus premiers»* (article I).

Deux conseils sont mis en place.

Le conseil de police se compose du bailli, d'un procureur, du capitaine de la milice bourgeoise, du gouverneur, du greffier, de deux échevins et quatre autres habitants (article III). Normalement, ce conseil délibère, sous la présidence du bailli, des affaires courantes alors que le conseil de ville doit traiter des affaires extraordinaires, plus graves.

Le corps de ville ou «conseil de ville» comprend les participants du conseil de police complété de six autres habitants élus chaque année. *«Et*

(1) Au XVI^e siècle les habitants de Vervins se plaignent des privilèges trop importants du seigneur. Après une année de négociations, le 25 avril 1573 est signée une charte, la Transaction, entre six notables délégués et Jacques II seigneur de Vervins.

(2) Nouveau nom pour éviter la confusion avec le *villicus* - maire précédent, agent du seigneur ; le terme de maire, avec les fonctions de ce gouverneur, réapparaît en 1692.

davantage, le dit seigneur es-nom a permis auxdits habitans de la dite ville, qu'il y aura en icelle un autre conseil de la ville et sera composé de tous les dessus susdits de la dite police, et de six autres habitans, qui seront élus par chacun an, par lesdits habitans, auquel conseil et police de la ville ledit bailli présidera» (article V).

Mais l'autonomie urbaine gêne la monarchie, dès le XVI^e siècle parfois, surtout aux XVII^e-XVIII^e siècles, en raison de la puissance militaire des villes (murs, armes, milices) et en raison de la levée de taxes locales concurrentes des impôts royaux. Les rois limitent alors leurs libertés progressivement. D'abord ils agissent contre les villes récalcitrantes. En 1466 Louis XI impose un maire à Poitiers ; en 1476 il nomme l'échevinage d'Abbeville. En 1597 Henri IV ôte à Amiens tous ses privilèges pour s'être livrée aux Espagnols. A partir de Louis XIV, d'une manière plus souple, l'État de plus en plus centralisateur veut dominer les villes en vidant les chartes communales de leur substance : elles tombent en désuétude ! Mais en même temps, il désire établir partout des corps de ville. C'est la recherche d'uniformité et de soumission municipale : il faut des responsables administratifs locaux qui soient des agents du pouvoir central.

Le moyen utilisé cache ce double objectif. Commence, en 1690, une série d'édits, arrêts de conseil qui changent constamment le statut des offices municipaux, selon les pressants besoins du trésor royal. Les guerres coûtent cher. Rendre ces offices vénaux devient un expédient financier. Il suffit de les rendre à nouveau électifs, pour pouvoir à nouveau les rendre vénaux et maintenir l'expédient. Ce sont des impôts déguisés (3). Il ne faut pourtant pas perdre de vue les finalités centralisatrices.

Ainsi à Vervins une liasse de délibérations du corps de ville, entre 1750 à 1789, permet de suivre les errements dans la mise en place de la centralisation administrative à la fin de la monarchie. L'organisation municipale de Vervins fixée en 1573 par la Transaction est entre 1692 et 1765 fortement modifiée par la succession des édits royaux, de telle sorte que la Transaction perd une grande part de sa substance. Trois étapes se distinguent.

LE CORPS DE VILLE DE VERVINS : 1747-1765 (4)

L'édit de juillet 1690 crée les offices de procureur du roi et de greffier des hôtels de ville. *«Pour remettre bon ordre dans les affaires des villes après le changement trop fréquent des magistrats il n'y avait pas de moyen plus certain que d'établir quelques officiers perpétuels»* (5). L'édit d'août 1692 institue l'office héréditaire de maire conseiller du roi selon le prétexte d'intrigues électorales (6). Par l'édit de mai 1702, le roi établit l'office de «lieutenant de maire» et, en décembre 1706 apparaissent ceux de «maire et lieutenant de maire alternatifs et mitriennaux». De même *«la moitié des places d'éche-*

(3) Bordes M., Administration provinciale et municipale en France au XVIII^e, Paris, 1972.

(4) Voir en annexe le tableau «Le corps de ville de Vervins 1747-1772».

(5) A.D.A. Archives municipales de Guise, AA 14.

(6) A.D.A. Archives municipales de Guise, AA 14.

vins» (7) deviennent vénales alternatives triennales, en janvier 1704. L'élection demeure pour l'autre moitié. Enfin, naît l'office de greffier alternatif mitriennal.

Le premier temps de vénalité s'achève avec l'arrêt du Conseil du 17 juillet 1717. La Régence préfère les élections «*car la vénalité avait créé beaucoup de désordre dans l'administration*» (8).

Le retour aux élections ne dure pas. En août 1722, un deuxième temps de vénalité intervient «*pour rembourser les dettes de l'État*» - c'est le moment de la liquidation du Système Law -. Mais il se termine dès juillet 1724 car «*les villes devaient être libres de choisir les sujets les plus capables de les administrer*» (9).

Pourtant la guerre de succession de Pologne exige des sommes énormes. Alors l'édit de novembre 1733 rétablit l'achat des offices : c'est le troisième temps de la vénalité. On invoque des causes déjà énoncées, comme les intrigues électorales, l'incapacité due à des mandats trop courts ; mais aussi, crûment, la monarchie avoue son besoin d'argent : «*la finance nous servira à soutenir les dépenses de la guerre*» (10).

En décembre 1737, l'élection est rétablie jusqu'en 1742. C'est la guerre de succession d'Autriche. Les offices non vendus redeviennent achatables : quatrième temps de vénalité. Mais l'expédition crée la lassitude : peu d'offices sont achetés à Vervins. Seuls sont pourvus en 1746, un office de lieutenant de maire de 1 800 livres de finance principale, un d'échevin ancien et un d'échevin alternatif de 1 000 livres chacun, un de secrétaire-greffier à 900 livres, un de procureur à 600 livres (11). Ce qui est bien toutefois par rapport aux autres villes de la généralité de Soissons où, dans 11 (dont Soissons, Guise...) sur 19 recensées, les particuliers n'achètent aucun office ; deux seuls sont achetés à Laon ; par contre, ils sont tous pourvus à Bohain et Marle (12).

Pourtant l'arrêt du Conseil d'État de décembre 1744 présente deux grands attraits financiers : la finance principale est fixée aux 2/5 de la finance précédente, les gages sont à 5 % et non plus 3 %. En outre des privilèges sont attachés à la charge selon sa valeur. Les offices municipaux de Vervins ne permettent à leurs titulaires de jouir que de quelques avantages. Chaque procès-verbal d'élection affirme que le nouvel officier «*accepte la dite charge pour en jouir par lui aux honneurs, rangs, séances, droits et privilèges attribués à la dite charge : exemption de logement de guerre, de guet, de milice, de collecte de taille, de tutelle et curatelle*» (13).

(7) A.D.A. Archives municipales de Guise, AA 14.

(8) Petit-Dutaillis Ch., *Les communes françaises et leur évolution des origines au XVIII^e siècle*, Paris, 1947, p. 316.

(9) Marion M., *Dictionnaire des Institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1923, art. «*Municipalité*».

(10) A.D.A. Archives municipales de Guise, AA 14.

(11) A.D.A., C 95. Le relevé de ces offices est réalisé en 1776 par Turgot, pour comparer avec la vente des offices créés en 1771. L'office de lieutenant de maire est oublié.

(12) A.D.A., C 95.

(13) A.D.A., A 19, arrêt du Conseil du Roi du 22 décembre 1744.

Le corps de ville de Vervins de 1747 à 1765

	Maire	Lieutenant de maire	Échevins à titre d'office	Échevins électifs	Autres présentés
20 août 1747	François Constant	Cl-Fr Delacampagne	Claude Béguin Joachim Derly aîné	Cl-Fr Barenger J-Charles Solon	
1749				Jean Levasseur François Lehault	
31 mars 1750	Cl-Fr Barenger				
12 avril 1751				Charles Bugnatre 20 voix Jean-Ant. Levasseur 19 voix	Pierre Delaveuve Joachim Derly fils Melchior-A Dollé Jean Dutartre
23 avril 1753	C-F Barenger réélu			Adrien-An. Dubuf 26 voix Joachim Derly fils 20 voix	Mel.-Ant. Dollé André Lehault Jean-Louis Loubry
31 mars 1755				Jean-Louis Loubry 32 voix Jean-Louis Delaby 15 voix	Jean Bellemère J-Barth. Launois J-Fr. Lemaire
20 avril 1756	François Lehault				
12 avril 1757				André Lehault 30 voix Jean Coulon 15 voix	Pierre Delaveuve J-Barth. Launois J.-Bapt. Lemaire J-Fr. Lemaire
16 avril 1759	François Lehault réélu			J-Fr Lemaire 48 voix Nic-Félix Pagnon 27 voix	Pierre Delaveuve Mel.-Ant. Dollé J-Barth. Launois J.-Bapt. Lemaire
23 mars 1761		Claude-Fr. Delacampagne décédé le 22 août 1761	Joachim Derly aîné reste seul	J-Barth. Launois 22 voix J-Bapt. Lemaire 14 voix	J.-Antoine Debry Pierre Delavesse Charles Duveuf Nicolas-P. Loubry
			Claude Béguin décédé	J-Fr Lemaire pour 1 an 14 voix	André Lehault 12 voix J.-Louis Loubry 7 voix

Le corps de ville de Vervins de 1747 à 1765 (suite)

	Maire	Lieutenant de maire	Échevins à titre d'office	Échevins électifs	Autres présentés
12 avril 1762	François Lehault réélu			J-Barth. Launois J-Bapt. Lemaire + J-Louis Loubry	André Lehault Nicolas Pagnon
3 avril 1763				Charles Duveuf 26 voix Marc-Ant. Gaillard 21 voix + J-Louis Loubry	Ch. Franc. Delacampagne Pierre Delavesse Mel. Ant. Dollé Louis-Th. Penant
23 avril 1764	François Lehault démissionne Adrien-An. Dubuf élu	Charles-Fr Delacampagne achète l'office		Charles Duveuf Marc-Ant. Gaillard + J. Barthé. Launois	André Lehault J.-Antoine Levasseur
9 avril 1765				J-Fr. Pillon 32 voix Jean Bellemère 19 voix + J-Barth. Launois	J-Antoine Debry J-Louis Dhervilly Mel. Ant. Dollé Franç. Lou. Joveneau

Secrétaire : Jean Haution
Procureur : Gabriel Bouly.

Des avantages certains même s'ils apparaissent limités. Éviter le logement des gens de guerre, la collecte de taille c'est éviter bien des désagréments. L'honorabilité locale, par le titre de «conseiller du roi», la préséance publique satisfont plus d'un ; ainsi, l'édit de décembre 1706 place, lors des processions, les maires et lieutenants de maire après le châtelain, avec le gouverneur, et avant les officiers de justice ; ainsi, le seigneur de Vervins, le 19 septembre 1748, doit affirmer la préséance des «officiers de municipalité», marchant à droite, sur «ceux de justice» marchant à gauche, lors des processions (14).

La municipalité reste donc incomplète et le roi n'a pas les recettes escomptées. Par l'arrêt du Conseil du Roi du 27 décembre 1746, Machault d'Arnouville, contrôleur général, règle le problème des invendus : «[...] restent encore plusieurs offices municipaux de la création de novembre 1733. Le seul moyen de procurer à sa Majesté les secours qu'elle attend de la vente de ces offices est de les réunir aux corps des villes. Sa majesté ordonne que l'adjudication de ces droits sera faite par le sieur intendant pour le temps nécessaire au paiement de la dite somme qui sera payée par l'adjudicataire des droits aux revenus casuels à la décharge des villes [...]» (15).

En effet, il faut établir un système de traitants pour que les villes acquièrent les charges. Chaque ville doit présenter une personne, «homme vivant et mourant», à laquelle le roi octroie en bloc par lettres patentes, ou lettres de provisions, les offices : «les villes et communautés en cas qu'elles deviennent adjudicataires doivent nommer un sujet au nom duquel il sera expédié des lettres de provisions et sans que le pourvu puisse prendre le titre et la qualité ni faire aucune fonction des dits offices, que les villes et communautés puissent continuer d'élire en la manière ordinaire les officiers qui leur conviendront pour faire les fonctions des offices par elles acquis» (16).

A Vervins, Jean-Baptiste Naudet, maître cordonnier, est ainsi désigné. La quittance de finance date du 23 janvier 1750, mais la réunion est exécutoire le 20 août 1747. C'est un syndic financier qui paie au trésor royal la valeur totale de ces charges et lève, en compensation, à son profit, un octroi extraordinaire. «Pour le paiement de la finance de ces offices non levés en cette ville, il a été établi un octroi dont la perception a commencé le 1er février 1747 au profit de Delabarre qui s'est rendu adjudicataire pour se rembourser de l'avance par lui faite de la somme de 6 655 livres»

(14) Mennesson E., Histoire de Vervins, Vervins, 1896. Le seigneur de Nassigny est alors tuteur de Marie Jeanne Olympe de Bonnevie.

(15) A.D.A. Archives municipales de Guise, BB 10.

(16) A.D.A. Archives municipales de Guise, AA 14, arrêt du 29 décembre 1733.

(17) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 20 février 1760. Dussolon, repris par Mennesson et Creveaux dans «Les lettres patentes de 1750», *La Thiérache*, 1877, nomme Jean-Baptiste Naudet et non Delebarre. Creveaux, en terminant son article «les démêlés des seigneurs de Vervins avec la municipalité», *La Thiérache*, 1940, sur ce sujet sans le comprendre, ironise sur l'achat d'un office par un particulier qui accepterait de ne pas en remplir la fonction.

(17 et 18). Il a pu être ainsi versé au trésor royal, 6 050 livres pour « le principal de la finance » et 605 livres pour « les 2 sols par livre du principal » (19).

Ainsi ces offices sont réunis au corps de ville et Vervins dispose de seize charges. Soit cinq charges en titre, achetées par des particuliers, dites « séparées », et onze charges, dites « réunies », achetées par la ville qui maintient ces dernières électives selon la Transaction de 1573. Deux offices de maire ancien et alternatif de 1 440 livres chaque, un de lieutenant de maire alternatif à 720 livres, un d'échevin ancien et un d'échevin alternatif à 400 livres, un d'assesseur ancien et un d'assesseur alternatif à 300 livres, un de secrétaire-greffier ancien à 400 livres, un de contrôleur ancien et un de contrôleur alternatif à 200 livres, un d'avocat du roi à 250 livres (20). Mais Vervins se satisfait de huit charges au total. La ville est en conséquence, à partir de 1747, gérée par un maire et deux échevins « électifs », et un lieutenant de maire, deux échevins, un secrétaire-greffier, un procureur du roi, « en titre d'offices titulaires ».

Jean Haution demeure un quart de siècle secrétaire greffier, jusqu'en novembre 1772, date de sa mort. Gabriel Bouly détient l'office de procureur du roi pour l'hôtel de ville. Le procureur-syndic fut d'abord chargé de soutenir les intérêts des habitants. Cependant au cours du XVII^e siècle, le caractère de cette charge s'est modifié. D'élective et renouvelable, elle devient en 1690, vénale et perpétuelle. Le procureur-syndic devient le procureur du roi ; il n'est plus l'avocat des habitants, mais l'organe de la loi. Il apparaît comme le contrepoids du maire, le surveille, lui rappelle au besoin ses devoirs. On le trouve si utile qu'il demeure en 1789 (21). Gabriel Bouly occupe l'office jusqu'à sa mort, le 4 mai 1753. Or cet office de procureur du roi est supprimé par l'édit de juillet 1758, ou réuni au corps de ville si la ville le rachète (22). Ce n'est pas le cas à Vervins où la charge disparaît. Après 1753, quand la nécessité le requiert, le maire nomme une personne à sa place : ainsi le 6 juillet 1761 « *Jean-François Lemaire avocat au parlement ancien échevin substituant le procureur du roi de l'hôtel de ville pour la vacance dudit office* » (23).

Claude François Delacampagne est titulaire de l'office de lieutenant de maire, jusqu'à sa mort le 11 août 1760. Jusqu'en 1756, il préside les élections selon l'arrêt du 9 mai 1747 dû à un différend survenu à Vervins même, différend que règle le conseil d'État. Les officiers de la justice seigneuriale affirment que, par la Transaction de 1573, le bailli doit présider

(18) A.D.A., C 95. Pour prélever l'octroi dans la Généralité de Soissons, le sieur Delabarre, bourgeois de Soissons, fait partie d'un syndicat financier avec Quinquet le jeune, Radix père et fils, de Paris.

(19) A.D.A., C 95, bordereau du montant de la finance des offices municipaux restant à vendre dans la généralité de Soissons, 1er septembre 1746.

(20) A.D.A., C 95.

(21) Babeau A, *La ville sous l'Ancien Régime*, Paris, 1890, p. 159-162.

(22) Archives municipales de Guise, AA 14.

(23) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 6 juillet 1763.

aux élections des officiers de la ville et recevoir leur serment (24). Le lieutenant de maire s'y oppose et maintient que présider les élections de la ville est une prérogative de sa charge selon les édits royaux. Le roi en son Conseil tranche favorablement au lieutenant de maire, soutenant la liberté municipale qu'il a voulue (25). La série d'édits royaux de 1690-1747 sur la vénalité ou l'élection des offices libère finalement le corps de ville de la tutelle seigneuriale (26). Les édits d'août 1690, de décembre 1706, comme l'arrêt de décembre 1744, interdisent aux seigneurs «de s'immiscer dans les affaires de la communauté». Le 22 juillet 1764, le fils de Charles François Delacampagne, né en décembre 1733, prend la place de son père en rachetant l'office 400 livres de principal (27).

Le lieutenant de maire préside l'élection du maire de Vervins, un mardi de Pâques (28), pour un mandat de 3 ans. Le 20 août 1747, François Constant est élu ; le 31 mars 1750, Claude-François Barenger le remplace. Il est unanimement reconduit dans sa fonction le 24 avril 1753. *«Le temps de son exercice expirant aujourd'hui il fallait présentement procéder à l'élection d'un nouveau maire pour le remplacer, comme nous nous disposions à proposer suivant l'usage trois sujets aux habitants et communauté, la dite assemblée a demandé unanimement que le sieur Barenger soit continué maire pour en faire les fonctions pendant trois autres années»* (29). Claude-François Barenger est «marchand drapier» et le troisième imposé de la ville, avec 24 livres de taille (30).

Le 20 avril 1756 (31), le lieutenant de maire présente trois personnes, anciens échevins : Claude-françois Verzeau (32), grénetier, le plus imposé avec 30 livres de taille, Adrien Dubuf, «receveur» du seigneur, 10 livres de taille, et François Lehault, notaire, 4 livres de taille. François Lehault

(24) Creveaux E., Les démêlés des seigneurs de Vervins avec la municipalité, *La Thiérache*, 1940 : Claude-François Delacampagne reçoit l'office de greffier de la justice seigneuriale le 2 octobre 1726 ; il est élu échevin le 18 avril 1729 avec Charles Duveuf ; le 30 mars 1739, il intervient avec violence dans la réunion du conseil de ville, lors de la désignation peu démocratique des échevins, en accusant les officiers municipaux d'être soumis au seigneur. (25 A.D.A., A 19.

(26) Bordes M., *op. cit.*, p. 231.

(27) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 22 juillet 1764.

(28) Babeau A., *op. cit.*, précise que *«le jour de l'élection est fixé de temps immémorial, à Lyon à la saint-Thomas, à Troyes le 11 juin, à Bourges le 29 juin, à Saint-Dizier à la Chandeleur, à Chalons à la Saint-Martin»*.

(29) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 24 avril 1753.

(30) Archives municipales de Vervins, CC6, rôle d'imposition de 1757.

(31) Note : date et erreur commise par Piette A. dans son rapide tableau des maires de Vervins situé en annexe de ses *Essais historiques sur la ville de Vervins*, Vervins, 1841.

(32) Penant Dr., Une ancienne famille vervinoise : la famille Verzeau 1600-1800, Vervins, 1881. Il établit la généalogie des Verzeau et des Barenger, qui sont liés. Par exemple, Claude-François Verzeau épouse Marguerite Hubigneau sa cousine dont la sœur, autre cousine, Elisabeth, est la femme en première noce de Claude-François Barenger. La famille Verzeau apprécie l'activité municipale ; le grand-père, Marcq Verzeau, achète la charge de maire en 1693, et la laisse à son fils Claude en 1694 ; le petit-fils Claude-François devient maire en 1769 et participe au corps de ville jusqu'à sa mort, triste sans doute, de n'avoir que des filles.

est «le plus chargé en voix» (33). Le 17 avril 1759, ce n'est pas Delacampagne, lieutenant de maire, mais Joachim Derly l'aîné, laboureur, «*échevin en titre d'office plus ancien présidant l'assemblée*», qui propose 3 «*sujets*» : ce sont à nouveau François Lehault, Adrien Dubuf, et Jean-Louis Loubry, «*marchand de toile batisse*», imposé à 9 livres de taille. François Lehault est réélu avec 32 voix, contre 2 à Dubuf et 2 à Loubry (34). Le 13 avril 1762, alors que Joachim Derly préside, l'assemblée prie unanimement François Lehault de «*continuer la dite charge pendant trois ans*». Celui-ci accepte après hésitation : «*ce dont il s'est d'abord excusé de par ses occupations et l'état de sa santé et ce qu'il a néanmoins accepté eu égard aux instances et réquisitions qui lui ont été faites par la communauté et Claude-François Verzeau le reçut comme maire*» (35). En effet, le 1er avril 1764, François Lehault démissionne : «*Nous maire avons représenté aux dits habitants et communauté qu'ayant rempli les fonctions de la dite place de maire en deux fois différentes chacune de trois années dont les dernières ont fini au mardi de pasques 1762 nous nous étions rendus aux instances qu'ils nous avaient faites mais que les maladies et infirmités presque continuelles que nous avons essayées depuis ce temps là nous mettaient dans l'impossibilité de remplir plus longtemps les fonctions de cette place [...] nous avons cru devoir requérir la même assemblée d'agréer notre abdication et démission de la dite charge de maire*» (36). Cette déclaration pathétique révèle pourquoi la communauté lui a fait trois fois confiance, en particulier dans des moments difficiles tels ceux des incendies considérables de 1759 et 1763 (37). François Lehault meurt en 1767 alors qu'il participe encore au corps de ville.

Le 24 avril, Adrien Antoine Dubuf devient maire avec 48 suffrages, contre 29 à Jean-Louis Loubry et 1 à Jean-Charles Solon, le bailli du seigneur (38).

Quant aux échevins, ils sont quatre : deux titulaires d'office et deux élus pour deux ans. De 1747 à 1761, l'usage, issu de la Transaction de 1573, et les volontés royales sont mêlés dans un système mixte. Claude Béguin (39) et Joachim Derly l'aîné restent échevins d'office, tandis que

(33) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 20 avril 1756.

(34) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 17 avril 1759.

(35) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 13 avril 1762.

(36) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 23 avril 1764.

(37) Papillon L., Communication du manuscrit Lecomartin, *La Thiérache*, 1889. L'incendie du 19 juillet 1759, concerne la ruelle qui joint la rue de Paris ou rue de la Croix et la Grand rue, à mi-chemin entre la porte de Marle et l'hôtel de ville : 17 maisons incendiées. L'incendie du 13 mars 1763, à 4 heures du matin, est considérable : 70 maisons, 6 tanneries, 15 granges-écuries dans le faubourg de la porte à l'Image, rue Jacob, rue des tanneries, place du Martinet.

(38) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 24 avril 1764.

(39) Claude Béguin, né en 1674, achète l'office d'échevin créé après l'édit de 1733. Il devient premier échevin héréditaire, avec fonction de maire par lettre de provisions du 30 juin 1734, à la place de Jacques Nicolas, alors qu'il a été mis en demeure en 1729 «*de rendre compte des 4 000 livres qu'il avait touchées des deniers de la ville sans avoir satisfait*».

de deux ans en deux ans (40), la «*communauté*» vote, le lundi de Pâques, pour choisir les deux autres échevins, parmi cinq ou six présentés. «*A été par nous susdits représenté aux dits habitants et communauté assemblés que les dits sieurs Levasseur et Lehault avaient été élus échevins le sept avril 1749 et que le temps de leur exercice était expiré, il fallait présentement procéder à l'élection de deux autres échevins pour les remplacer à l'instant, nous les susdits lieutenant de maire échevins en exercice et les anciens avec le procureur du roi avons proposé les personnes de Jean Antoine Levasseur marchand tanneur et corroyeur demeurant en cette ville Maître Melchior Antoine Dollé avocat au parlement Charles Bugnatte marchand orfèvre, Joachim Derly maître chirurgien, Pierre Delaveufve aussi maître chirurgien, et Jean Dutartre marchand*» (41).

A la mort de Claude Béguin, seul Joachim Derly demeure échevin d'office. La charge détenue par Béguin devient élective mais reste «*alternative*», soit pourvue l'année suivant l'élection des deux autres échevins. «*Sa charge étant tombée aux parties casuelles faute de paiement du prêt et annuel, et vaquait un échevin, aux termes de l'ordonnance du 27 février 1747 qui porte que les deux officiers qui auront acquis les deux offices d'échevins seraient toujours en exercice jusqu'au jour du décès*». Ainsi il est nécessaire de procéder à l'élection d'un quatrième échevin. «*Pour faire le nombre de quatre échevins dont le corps de ville doit être composé tant suivant l'ancien usage qu'au terme de l'ordonnance de procéder à l'élection d'un quatrième échevin que conformément à l'usage il soit procédé l'année prochaine à pareil jour à l'élection d'un autre échevin pris dans les anciens pour le terme de deux ans et que d'année en année il soit procédé alternativement à l'élection de deux nouveaux échevins et d'un ancien*» (42).

Ainsi, à partir de 1761, une année sur deux, l'assemblée désigne deux échevins pris théoriquement dans toute la communauté ; l'autre année, elle désigne un échevin pris parmi les anciens maires et échevins. Cela ne correspond en rien à la Transaction de 1573 par laquelle les élections des échevins sont prévues tous les deux ans.

En 18 ans, 32 personnes différentes ont participé à la municipalité de Vervins. Mais peu de façon durable : Claude Delacampagne, Joachim Derly l'aîné, Claude Béguin, demeurent par achat de leurs offices. Seul François Lehault reste dix ans, comme échevin de 1749 à 1751, et surtout comme maire apprécié puisque élu trois fois de 1756 à 1764. Immédiatement après, Claude-François Barenger est présent huit ans : échevin, puis maire (1747-49, 1750-56). Pour les autres membres, le renouvellement apparaît certain, comme obligé à chaque élection de même type. Jean-Louis Loubry, Jean-Baptiste Launois sont échevins quatre années, Jean-

(40) La Transaction de 1573 établit pour les échevins un mandat de quatre ans et non de deux ans et un renouvellement par moitié tous les deux ans. Des confusions apparaissent donc.

(41) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 12 avril 1751.

(42) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 23 mars 1761.

François Launois, trois années, car élus dans les deux types d'élection qui coexistent après 1761. On notera les insistances de Melchior-Antoine Dollé et de Pierre Delafveuve qui n'ont jamais été élus, et les échecs de Jean Antoine Debry, en 1761 et 1765.

Comme les remarques sur les impositions des maires le suggèrent, les gens aisés, de la riche bourgeoisie de Vervins dirigent. Mais la majorité de la municipalité apparaît relativement plus modeste, de petite ou moyenne bourgeoisie. Un maire, Claude-François Barenger paie une taille élevée à 24 livres (43), quatrième de la ville ; vient ensuite François Constant, maire en 1747, avec 14 livres, au 11ème rang ; puis Melchior Dollé au 15ème rang de taille avec 12 livres ; puis Adrien Dubuf, 10 livres, au 19ème rang, et 17 élus sont entre le 47ème et le 190ème rang, avec en particulier, le maire réélu, François Lehault, 4 livres (44) ! Des désaveux de collecteurs, lors des délibérations sur les mémoires d'opposition de taille, montrent un certain souci d'égalité sociale, et vérifient l'importance de la petite bourgeoisie dans le corps de ville : «*parce qu'ayant des pertes, ils (les collecteurs) ont fait le rejet arbitrairement sur plusieurs particuliers du nombre des moyens, des médiocres et même des pauvres, ainsi à l'égard de Levasseur parce que sa taille n'est point en proportion avec celles de plusieurs habitants plus aisés que lui*» (45).

Leurs professions confirment leur appartenance à la bourgeoisie et montrent que quelques corporations seulement dirigent la municipalité. C'est une domination des marchands de produits textiles (9) et des gens de justice (7 avocats et notaires). Le monde de la médecine a une place honorable (4 chirurgiens et apothicaires), ainsi que les tanneurs (3 élus) (46). Hommes de loi et marchands se disputent partout le pouvoir municipal. Plus instruits, les hommes de loi ont moins que les marchands la pratique des affaires ; c'est pourquoi Henri II veut en réserver à ceux-ci la conduite ; Colbert leur est aussi favorable ; toutefois quand le corps de ville n'est composé que de négociants, on ne s'en plaint pas moins (47) !

Les actes d'état civil de ces années montrent des relations étroites entre un certain nombre de familles : 15 sur les 27 familles concernées choisissent réciproquement un des leurs pour époux ou épouse, parrain ou marraine, ou témoin. Des liens étroits favorisent l'élection de tel ou tel, ainsi Pillon lié à Bellemère, Lehault, Dubuf, Duveuf, et écartent d'autres, comme Dollé, Debry, Delafveuve.

Ainsi, pendant cette première période (1747-1765) l'organisation du corps de ville montre que Vervins échappe à la tutelle seigneuriale ; le sei-

(43) A.D.A., C 207. Vervins est peu imposé en taille. Selon le plunitif de 1760, par exemple, Vervins compte 560 feux et paie 1 223 livres, tandis que Fontaine-les-Vervins, avec 240 feux, paie 2 010 livres, Rozoy, avec 370 feux, 2 391 livres, Crécy-sur-Serre, avec 401 feux, 3 470 livres...

(44) Archives municipales de Vervins, CC6, rôle de taille de 1757.

(45) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 19 avril 1750.

(46) Archives municipales de Vervins, CC6, rôle de taille de 1757.

(47) Babeau A., *op. cit.*, p. 114.

gneur n'intervient pas dans la désignation du maire ; les délibérations se font sans le bailli. Même un aspect assez démocratique semble apparaître à la lecture des archives, surtout sous François Lehault. Cinq membres du corps de ville sont titulaires de leur charge, alors que trois seulement demeurent élus. La fonction de lieutenant de maire est une nouveauté. Les élections des échevins se font tous les ans et non plus tous les deux ans. Le conseil de police disparaît ne laissant qu'un conseil de ville plus ou moins élargi à «d'autres habitants». Il ne reste de la Transaction de 1573 que le nombre total des échevins, le mandat triennal du maire, les élections pascales. La succession des édits royaux fait perdre les coutumes, vide peu à peu la Transaction de sa substance.

LE CORPS DE VILLE DE VERVINS DE 1765 A 1772 (48)

Les édits royaux d'août 1764 et de mai 1765, qui constituent la réforme de Laverdy, contrôleur général, modifient fortement l'organisation municipale qu'ils uniformisent dans le royaume. La composition du nouveau corps de ville, élu, dépend de la population en distinguant trois catégories de «villes et bourgs». Pour les villes de plus de 4 500 habitants, il y a un maire nommé pour 3 ans, 4 échevins nommés pour 2 ans, 6 conseillers de ville pour 6 ans, un receveur, un greffier. Ils sont élus par une assemblée de 14 notables, élus eux-mêmes pour 4 ans, âgés de plus de 30 ans et ayant plus de 10 ans de résidence. Toutefois le maire est choisi par le roi ou le seigneur ou le duc d'Orléans dans son apanage, sur une liste de trois personnes. Un cursus des fonctions est stipulé : pour être conseiller il faut avoir été notable, pour être échevin il faut avoir été conseiller, pour être maire il faut avoir été maire ou échevin (49). Pour les villes et bourgs de 2 000 à 4 500 habitants, le corps de ville est composé d'un maire, 2 échevins, 4 conseillers, un receveur, et un greffier, tous élus par une assemblée de 10 notables. Les bourgs de moins de 2 000 habitants ont 2 échevins, 3 conseillers, un receveur, un greffier, élus par une assemblée de 6 notables.

En exécution des décisions royales, l'ancien maire de Vervins, Adrien Dubuf invite les différents corps à nommer un député chacun. Dix-huit corps et communautés sont énumérés :

- «1) Messieurs les membres du clergé.
- 2) Messieurs les officiers de la juridiction des traites.
- 3) Ceux de la juridiction des gabelles.
- 4) Les nobles et officiers militaires.
- 5) Les commensaux et avocats.
- 6) Les notaires et procureurs.
- 7) Les corps de marchands de toiles, draps, merciers, filatiers.

(48) Voir en annexe le tableau «Le corps de ville de Vervins 1765-1772».

(49) Bordes M., op. cit., p. 256-258.

- 8) *Celui des bonnetiers.*
- 9) *Ceux des chirurgiens et apothicaires, orfèvres et autres exerçant les arts libéraux.*
- 10) *La communauté des tanneurs et corroyeurs.*
- 11) *Celle des bouchers.*
- 12) *Le corps des aubergistes et cabaretiers.*
- 13) *Ceux de la confrérie de Saint-Éloi.*
- 14) *La communauté des cordonniers.*
- 15) *Celles des menuisiers, vitriers, pelletiers, perruquiers, chapeliers.*
- 16) *Le corps des laboureurs.*
- 17) *Celui des sergents royaux.*
- 18) *Enfin le corps des ouvriers et artisans» (50).*

Les députés se rendent bien à l'hôtel de ville le 14 août 1765 pour l'élection de 10 notables, de plus de 30 ans, domiciliés depuis dix ans (51). Cette assemblée doit ensuite désigner 4 conseillers de ville pour 4 ans (52), un receveur Nicolas Dhumy, un secrétaire Jean Haution, et 3 autres «*sujets*». Par arrêt du parlement de Paris du 31 décembre 1765, le seigneur de Vervins, le duc de Coigny, se voit donner à la place du roi le droit de choisir le maire parmi ces 3 sujets (53), maire pour trois ans (54) ; les deux autres sont échevins pour deux ans (55).

C'est un dénombrement de la population réalisé à cet effet le 1er juillet 1765 qui autorise cette composition du nouveau corps de ville : Vervins, avec ses «*environ 2 150 habitants en comprenant les enfants de tous âges, valets, et servantes*», se classe dans les villes de 2 000-4 500 habitants. Le dénombrement indique 2 104 habitants. Or, dans l'assemblée des députés, des voix contestent ce compte. C'est Philippe Dupeuty, subdélégué, qui s'élève : «*la ville n'ayant jamais passé pour avoir 2 000 habitants et son intérêt n'étant point d'en augmenter le nombre*». Mais c'est aussi François Lehault et François Constant, deux anciens maires qui critiquent. On retrouve, dans l'argumentation, le bon sens et le souci de justice sociale de François Lehault. «*En annonçant qu'il y avait deux mille habitants c'était contre la vérité et représenter Vervins comme une ville nombreuse et par conséquent opulente et l'exposer à des charges au-delà de ce qu'elle doit supporter [...] et en multipliant les offices municipaux par conséquent le nombre des exemptés et privilégiés par une suite nécessaire on chargeait les autres habitants*» (56). Le dénombrement est-il juste ou faussé pour avoir une municipalité plus importante, avec un maire, comme précédemment ? Il semble qu'il soit faussé. Il a été fait en deux exemplaires : l'un compte 2 104 habitants, l'autre 2 042. Des rôles de taille présentent parfois un compte de population précis : ainsi, ceux de 1777 et

(50) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 6 août 1765.

(51) Archives municipales de Guise, AA 14, édit de mai 1765, articles 36, 52.

(52) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 27 mars 1769.

(53) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 13 juin 1766.

(54) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 28 avril 1769.

(55) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 4 avril 1768.

(56) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 14 août 1765.

Le corps de ville de Vervins de 1765 à 1772

10 Notables 4ans	30/11/65	29/12/65	27-28/2/67	19/05/67	26/03/68	28/04/69		22-29/4/70	26/5/71
Clergé	Wamant			Duchesne	Renard	Lemaire JB			Decazeau
Noblesse	Decazeau								
Juridictions	Dalery								
Avocats	Dupeuty	Lemaire JF						Pagnon	
Commensaux	Pigneau	Bellemère		Dollé				Pillon	
Notaires	Letault F		Dollé puis Letault						
Marchands	Barenger Deby	Levasseur Fouan		Barenger				Loubry	Demarly Leroy
Laboureurs	Migneau								
Artisans	Dutartre							Derly Couton	
Conseillers de ville 4			27-28/2/67	17/05/67	4/04/63	27/03/69	16/08/69	27/04/70	
élus pour 4 ans		Barenger Delacampagne Deby		Levasseur Pigneau Decazeau	Verzeau	Dalery		Lehault A	
Receveur Syndic Greffier		Lehault F Dhummy Haution	Dollé						Loubry Couton Duchesne
2 echevins	7/12/65			17/05/67	4/04/68				1/04/71
élus pour 2 ans	1 - Verzeau 2 - Dupeuty			Deby	Delacampagne	Levasseur		Dubuf	
Maire 3 ans	Dubuf					28/04/69 Verzeau			Lehault A

1785 indiquent 593 feux et 1 568 habitants de plus de sept ans (57). Peut-il y avoir 500 enfants de moins de sept ans ?

A propos de ce dénombrement, un deuxième problème est soulevé par les députés. Qui doit-on compter au titre d'habitant ? Après le curé Wamant et le chevalier François Decazeau, c'est encore François Lehault qui insiste pour limiter la population de Vervins : *«suivant le langage ordinaire, on entend par habitants les pères et chefs de famille, mais que jamais on n'avait compté sous cette dénomination les enfants, les enfants ne faisant qu'une même personne légale avec leurs pères, qu'on n'y avait pas compris aussi les ouvriers serviteurs et domestiques étrangers travaillant et servant dans le lieu parce que leur domicile était présumé être celui de leur naissance»* (58). Suite à ces questions, le maire encore en titre, Adrien Dubuf, écrit au comte de Saint-Florentin, secrétaire d'État, le 16 août ; le 17 septembre, il reçoit la réponse de Bertin, également secrétaire d'État : *«on doit compter au nombre des habitants toutes les personnes qui résident dans cette ville sans distinction d'âge, d'état, de qualité et de sexe et qu'il n'est même pas nécessaire de faire le dénombrement, que nous ne devons point faire de difficulté d'élire un maire en ayant eu précédemment»* (59). Ainsi Vervins est à classer dans les bourgs de 2 000 à 4 500 habitants.

Un troisième problème surgit à propos des élections des notables. Quelques députés pensent que quand il n'y a que deux personnes d'un même corps, elles ne devaient pas suffire pour nommer un député et qu'il faudrait les joindre à un autre corps, comme la déclaration de juin 1766 l'impose pour les artisans. La réponse de Bertin est lourde d'importance, révélatrice de l'inégalité sociale dans la représentation : *«il faut faire une différence des corps qui tiennent au rang tels que les nobles, commensaux, médecins, avocats, et autres de cette espèce d'avec les communautés d'artisans ; qu'en quelque petit nombre que soient les premiers on devait admettre leur député mais qu'on pouvait unir ensemble plusieurs communautés d'artisans où il n'y a que peu de membres pour ne nommer entre elles qu'un seul député»*.

Ainsi, Pierre Pigneau, officier, peut être député des commensaux et avocats, même si sa charge l'oblige à résidence à la cour pendant trois mois. En effet on ne compte que deux avocats, Melchior-Antoine Dollé et Jean-François Lemaire, qui ne joignent point d'autres charges à cette profession ; en outre il n'y a qu'un commensal, Pigneau. *«Sans qu'il y ait d'autres personnes vivant noblement en cette ville et attendu que l'édit accordé deux notables aux susnommés qui ne sont qu'au nombre de trois, maître Dubuf maire et avocat, maître Dupeuty président des tailles et avocat, seront joints aux trois autres susnommés pour fournir entre eux deux notables»* (60). Bel exemple de surreprésentation puisque, sur les dix,

(57) Archives municipales de Vervins, CC6, rôles de 1777, 1785.

(58) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 14 août 1765.

(59) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 10 octobre 1765.

(60) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 30 novembre 1765.

représentant 2 000 habitants, deux notables sont députés de cinq familles ! Dupeuty en décembre 1765, Pigneau de décembre 1765 à mai 1767 et en mai 1771, Jean-François Lemaire de décembre 1765 à avril 1770 et Melchior Dollé de mai 1767 à mai 1771. Et pendant ce temps, Dupeuty devient échevin de décembre 1765 à mai 1767 et Dubuf devient maire de 1765 à avril 1769.

Si l'on considère le corps ecclésiastique avec un notable, Jean-Baptiste Wamant en 1765-1767, puis Sébastien Renard en 1768-72, les curés doyens successifs, et la noblesse avec un notable, François Decazeau puis Duschêne, et les «juridictions» avec un notable, Jules Devisme Dalery 1765-69, puis Jean-Baptiste Lemaire 1769-72, et enfin les notaires avec un notable François Lehault, puis Jean Bellemère en 1765-70 et Jean-François Pillon 1770-1772... au total, 6 notables sur dix ont une très faible représentativité.

Une autre discussion survient avec la parenté entre élus. La déclaration royale du 15 juin 1766, par son article 4 stipule que : *«les parents jusqu'au deuxième degré inclusivement ne pourront être pourvus ensemble de places de maire, échevin, et conseiller de ville»*. Or elle n'a été énoncée à Vervins que le 13 avril 1767 par Pierre Étienne Jouette, futur maire (61). Alors, le corps de ville délibère et en réfère à Laverdy qui précise qu' *«ils ne pourront élire dans le nombre des maires échevins, conseillers, des frères, cousins germains par alliance. S'il s'en trouve qui soient parents entre eux, le plus jeune est obligé de quitter»* (62).

Le 17 mai 1767, le remaniement du corps de ville s'effectue : Barenger, comme premier nommé des conseillers et parent avec le premier échevin Verzeau, est remplacé par Jean-Antoine Levasseur ; Melchior-Antoine Dollé, également conseiller et parent de Verzeau, l'est par François Decazeau. Comme Jean Antoine Debry, conseiller en titre, devient deuxième échevin, il laisse sa place à Pierre Pigneau. Par voie de conséquence, trois notables sont changés : Decazeau par Duchesne, Pigneau par Dollé, Levasseur par Barenger.

Malgré les interdicts électoraux, les mêmes se retrouvent à des places différentes seulement. On constate en outre que cela se réalise dans une cascade de remplacements. Le renouvellement se circonscrit de 1765 à 1770 à deux élections de notables dues à des départs. *«Il était nécessaire de nommer un autre notable au lieu et place du curé Wamant étant actuellement chanoine de la cathédrale de Laon, le curé Renard n'ayant pas 30 ans les autres membres du clergé n'ayant pas dix ans de résidence»* (63). André Lehault le remplace. Jean Louis Fouan *«ayant quitté le pays»* l'est par le curé Sébastien Renard le 26 mars 1768 (64) qui ayant alors trente ans peut représenter le corps ecclésiastique.

(61) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 10 août 1766.

(62) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 13 mai 1767.

(63) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 27 février 1767.

(64) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 26 mars 1768.

Ce n'est vraiment qu'en 1770-72, à l'expiration du mandat de quatre ans des notables, que de nouveaux membres entrent en nombre dans le corps de ville qui connaît alors un certain renouvellement. Nicolas Félix Pagnon, Jean-François Pillon, Jacques Derly, Jean Coulon le 22 avril 1770 d'abord (65). Alexis Cartery, Jacques Demarly, Louis Leroy, Jean Coulon, lui comme notable puis conseiller de ville, le 26 mai 1771 ensuite (66).

Ces élections créent sans cesse des interrogations. Lors de la désignation d'un nouveau conseiller à la place de Claude-François Xavier Verzeau, nommé maire par le seigneur de Coigny (67), peut-on choisir hors des notables un remplaçant à un conseiller ? Pour Jean Antoine Levasseur et Jules Dalery, *«le conseiller doit être pris dans les dix notables existants ou dans ceux qui l'ont été et qui n'ont pas passé la notabilité»* (68). Mais les autres membres *«répliquent unanimement aux observations que l'article 11 de l'édit de mai 1765 dit que les conseillers de ville seront choisis parmi ceux qui auront été notables. Les officiers des premières élections qui ont été nommés aux places de maire et échevins doivent être réputés notables et en cette qualité choisis avec les notables pour être nommés conseillers. Ainsi qu'il a déjà été pratiqué en cette ville pour la nomination faite du sieur Verzeau»*. Alors est-ce une réelle question de procédure ou une simple querelle de politique locale montrant l'opposition Levasseur-Dalery à Verzeau-Dubuf ?

Ainsi pour cette période de sept années, 30 personnes, dont trois décédées ou parties, occupent les 17 offices du corps de ville. Un groupe relativement restreint. De 1765 à avril 1770, date de fin du mandat des premiers élus notables-conseillers, on note 22 personnes pour les 17 charges. Une sorte d'équipe municipale. Les élections des notables, en cet avril 1770, sont l'occasion de modifications puisque 8 personnes changent pour ces 17 charges, soit une moitié de l'équipe, six notables et deux conseillers. Toutefois le renouvellement des hommes, tant par les élections que par la modification de l'organisation, apparaît très limité. 17 des officiers municipaux de 1765-72 le furent déjà de 1750 à 1765. Les deux maires, quatre des cinq échevins, six des neuf conseillers et donc cinq des dix notables. Les hommes restent au pouvoir pendant ces 22 années.

Le regroupement par professions maintient une domination sociale déjà remarquée. La bourgeoisie de robe s'impose nettement avec 10 représentants sur les 30 élus. La diversification est de règle toutefois pour les autres métiers : 2 marchands drapiers seulement, 2 tanneurs, 2 cabaretiers, 2 laboureurs et un seul, à présent, représentant de la médecine. En revanche, les deux ordres privilégiés sont là : 2 curés, 3 nobles-officiers.

Les rôles de taille semblent indiquer un poids plus important que précédemment des plus aisés. Les six premiers taillables appartiennent au corps de ville. Barenger, le plus imposé de Vervins avec 38 livres, Dubuf, maire

(65) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 22 avril 1770.

(66) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 26 mai 1771.

(67) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 28 avril 1769.

(68) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 16 août 1769.

ou échevin, second imposé avec 30 livres. Verzeau, autre maire, et Jean-Baptiste Lemaire, quatrièmes imposés avec 20 livres. Puis Debry et Dollé avec 16 livres. Puis les 2 neuvièmes à 12 livres. Soit sur les 19 premiers taillables, 10 participent au corps de ville. Encore faut-il ajouter le subdélégué, Dupeuty, imposé d'office à une livre symbolique, et les curés et nobles exemptés, pour se représenter la véritable mainmise des dominants socio-économiques sur la ville (69).

Alors que de 1750 à 1765, avant la réforme Laverdy, l'assemblée des habitants est convoquée, chaque année, plus que le conseil de ville, - par exemple 5 fois pour 6 délibérations en 1756 -, on peut remarquer que, pendant la période 1765-1771, aucune assemblée générale des habitants n'a eu lieu. C'est le corps de ville qui décide le plus souvent ; quelques fois le maire avec les échevins seuls. Sous le mandat de Adrien Dubuf (1765-69), sur 34 délibérations, 3 réunissent maire et échevins, 2 maire échevins et conseillers, et 29 tout le conseil, maire, échevins, conseillers et notables. Sous le mandat de Verzeau, (1769-71) sur 29 délibérations, 22 sont faites par tout le conseil. Seul un groupe précis gère la ville. D'ailleurs, les membres sont convoqués, confidentiellement, par «billet d'invitation» selon l'article 38 de l'édit de mai 1765 (70).

En dernière remarque, l'application de la réforme Laverdy à Vervins entraîne un grand changement avec la période précédente. Le pouvoir seigneurial réapparaît dans la vie municipale, sans entraîner de heurts - au contraire des années 1720-1730 -. Le duc de Coigny agit directement, par le choix du maire entre trois échevins selon l'article 6 de l'édit de 1764 en accord avec la Transaction de 1573. C'est lui qui désigne Dubuf maire en décembre 1765 et ensuite Verzeau en avril 1769 (71). *«En conséquence du droit à lui accordé en vertu de la Transaction passée entre les seigneurs de Vervins et les habitants au mois d'avril 1573, lequel droit confirmé par provision par l'article 6 du dit édit de 1764, et suivant le brevet par lui délivré le 22 décembre présent mois, scellé de ses armes, il a fait choix de la personne de Adrien Dubuf».*

Le seigneur de Vervins apparaît également indirectement par la présence aux séances du corps de ville, de Jean-Charles Solon, bailli seigneurial. Si sa présence rejoint les injonctions de la Transaction de 1573, elle fait suite à la décision royale exprimée dans l'article 30 de l'édit de 1764. Son rôle est de police uniquement. *«Pour que le bon ordre et la police puissent être maintenus dans les dites assemblées voulons que le premier officier de nos juges établis dans les dites villes et bourgs et s'il n'y en a pas celui de la justice du seigneur préside aux dites assemblées de notables. N'entendons que les dits officiers puissent faire partie du corps municipal et y avoir voix délibératives»* (72).

(69) Archives municipales de Vervins, CC6, rôle de taille de 1771.

(70) Archives municipales de Guise, AA 14.

(71) A.D.A., B 3321.

(72) A.D.A., B 3321., art 30 de l'édit d'août 1764 transcrit.

Solon participe aux séances du 23 avril 1753 au 20 novembre 1785. Avant août 1765, il est présent, irrégulièrement : 2 fois en 1753, 2 fois en 1754, une fois en 1755, 4 fois en 1764. Le greffier ne cite son titre qu'une fois, le 7 octobre 1758. Il obtient un suffrage comme candidat maire le 24 avril 1764, alors que Loubry en obtient 29 et Dubuf, élu, 48. Or en 1765, Solon préside *«sur invitation qui nous a été faite par Messieurs les officiers municipaux le six du présent mois»* (73). Il préside à nouveau lors de plusieurs séances en 1765-1766, puis presque toujours jusqu'en 1771. La présence du bailli marque un certain retour à la Transaction de 1573. Quelques fois, 3 en 1767, 3 en 1769, la délibération se réalise en *«l'absence de M. le Bailly quoiqu'invité»* (74). Le fait est prévu par l'édit royal, en son article 31 : *«et où nos dits officiers ou ceux de nos seigneurs ne se seraient pas rendus aux assemblées sur l'invitation qui leur aura été faite le maire y présidera et il sera passé outre à la charge de faire mention de la dite invitation et de l'absence dans le procès verbal...»* Après juillet 1771, Solon n'apparaît plus que rarement aux séances : une fois par an jusqu'en 1785.

La réforme Laverdy, en créant un système municipal nouveau uniforme en France, interdit toute application de la Transaction de 1573 ou ce qu'il pouvait en rester. Seuls le seigneur et son bailli retrouvent des rôles perdus.

LE CORPS DE VILLE DE VERVINS DE 1772 A 1789 (75)

Hostile depuis toujours aux édits de Laverdy, et pour réutiliser une source fiscale, le nouveau contrôleur général, l'abbé Terray, publie l'édit de novembre 1771 sur l'achat des offices municipaux. L'article 1 révoque les édits de 1764 et 1765 ainsi que tous les arrêts rendus à ce sujet. L'article 2 rétablit les offices de maire, lieutenant de maire, de secrétaire-greffier, de procureur du roi, d'échevins et d'assesseurs en nombre variable. Par l'article 6 ces offices doivent être achetés et s'il n'y a pas d'acquéreurs des *«sujets commis par le roi entreraient en jouissance et exercice d'iceux, au lieu et place de ceux qui pourraient avoir été nommés ou élus pour les remplir»* (76).

Devant la rareté des acquéreurs, Terray décide en juin 1772 qu'il est disposé à réduire d'un tiers la finance des offices si la demande lui parvient avant le premier août. Après la menace de nominations autoritaires, l'appât du moindre prix ! Sans résultat. La finance des offices pour Vervins s'établit à 9 600 livres. Lors de sa délibération, le corps de ville *«voyait tout l'avantage à réunir les offices municipaux pour ne point voir ces offices possédés par des acquéreurs qui soient incapables de l'administrer*

(73) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 14 août 1765.

(74) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 19 juin 1767.

(75) Voir en annexe le tableau «Le corps de ville de Vervins 1772-1789».

(76) Bordes M., op. cit., p. 312-313.

mais il était dans l'impossibilité absolue d'acquérir les offices» (77). Cette réforme municipale conçue, comme avant 1765 pour combler en partie le déficit financier de la monarchie, se heurte au déficit financier des villes. Sur ce fait, de nouveaux officiers sont nommés par brevet royal au 31 septembre 1772. «Étant informée qu'aucun des dits offices n'a été levé dans la ville de Vervins Sa majesté a voulu y pourvoir et à cet effet a nommé le sieur Dupeuty pour remplir l'office de maire, le sieur Debry pour celui de lieutenant de maire, le sieur Barenger pour celui de premier échevin, le sieur Dollé pour celui de deuxième échevin, le sieur Delacampagne pour celui de premier assesseur, le sieur Levasseur pour celui de deuxième assesseur, le sieur Dubuf pour celui de procureur du roi, le sieur Haution pour celui de greffier et receveur de la dite ville» (78). Philippe Dupeuty avocat, subdélégué, président des traites foraines et des gabelles est reçu dans les fonctions de maire.

Le mécontentement des anciens membres du corps de ville apparaît trois jours plus tard par leur volonté d'acquérir les offices en proposant un système d'élection. Puis, ils se ravisent et supplient : *«sur ce qui a été représenté que le défaut de biens et revenus de la ville avait désespéré d'abord les habitants de pouvoir acquérir les nouveaux offices, que c'était en conséquence qu'ils avaient répondu... que cependant voulant donner des preuves de leur soumission aux intentions de Sa majesté ils avaient depuis avisé de faire les derniers efforts pour lever les dettes et charges moyennant la modération de prix» (79). A cet effet, ils donnent pouvoir à Dupeuty, alors maire, pour faire les démarches. Dupeuty fait-il seulement ces démarches ? Le contrôleur général y coupe-t-il court car des habitants achètent pendant ce temps ces offices ? Toujours est-il que la ville ne les acquiert pas.*

En effet, le 5 janvier 1773, deux mois plus tard, Pierre Étienne Jouette, négociant de 65 ans, présente à la ville ses provisions de maire. Des provisions accordées par lettre royale le 9 décembre 1772, payées 1 800 livres. *«Louis par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre à tous ceux qui ces présentes lettres verrons salut, savoir faisons que par la pleine et entière confiance que nous avons en la personne de notre bien aimé le sieur Pierre Étienne Jouette et en ses suffisantes probité capacité et expérience fidélité et affection à notre service, pour ces causes et autres nous lui avons octroyé donnons et octroyons l'office de notre conseiller maire en la ville et communauté de Vervins» (80).*

Ce même jour, 5 janvier 1773, Nicolas Mauclère, bonnetier, est reçu premier échevin. Il prête serment de bien et fidèlement en faire les fonctions, devant Pierre Jouette, le nouveau maire. L'office lui coûte 1 000 livres payées le 6 novembre. Il doit recevoir 50 livres de gages (81).

(77) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 10 juillet 1772.

(78) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 31 octobre 1772.

(79) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 11 novembre 1772.

(80) Archives municipales de Vervins, BB1, acte du 5 janvier 1773.

(81) Archives municipales de Vervins, BB1, 2ème acte du 5 janvier 1773.

Le corps de ville de octobre 1772 à juillet 1789

	31/10/1772	5-18/01/1773	15/09/84	9/12/84	10/08/88	23/00/1788	11/01/1789	12/07/1789	14/02/1790
	Nomination royale	Office	Office	Office	Élection	Élection		Nomination Orléans	Élection
Maire	Dupeuty	Jouette P.E.	Jouette					Périn de Touly	Sarget la Fontaine
Lieutenant de maire	Debry								
1er échevin	Barenger	Mauclère							
2e échevin	Dollé	Salmon							
1er assesseur	Delacampagne								
2e assesseur	Levasseur								
Assesseur				Launois					
Secrétaire	Haution	Flamant							
Procureur du roi	Dubuf								
3 adjoints					Barenger Lehault Sarget la Fontaine				
Adjoints aux impôts						Cartery Dollé Duveuf Meuret Penant	Mousselard		

Selon les mêmes conditions, le 18 janvier 1773, Jean Flamant devient secrétaire-greffier à la place de Jean Haution décédé. La vente de l'office rapporte au roi 800 livres (82).

Enfin le 10 mars 1773, l'office de deuxième échevin est pourvu. Étienne Salmon, «marchand» aubergiste, a lui aussi versé 1 000 livres le 3 février 1773. La ville de Vervins lui doit 50 livres de gages (83).

Le roi perçoit donc 4 600 livres au lieu des 9 600 demandées pour tous les offices. C'est mieux que rien comme la situation jusqu'en octobre 1772 pouvait le laisser penser. Mais c'est trop peu pour un trésor royal en déficit. Turgot, le 29 février 1776, compare la vente des offices municipaux après l'édit de 1733 et la vente après l'édit de 1771. Il constate que la généralité de Soissons a versé 355 860 livres dans le premier cas et 108 576 livres seulement dans le second (84). Il veut accorder des facilités aux villes pour qu'elles rachètent les offices restants et les réunir à leurs corps de ville, ou favoriser l'achat des particuliers, «*mais des gens capables*». Dans la même lettre, il demande à l'intendant un état de la situation des villes : comment ont-elle payé en 1733 ? Quelles sont celles qui pourraient réunir les offices ? Quelles sont celles qui voient intervenir le seigneur dans les nominations ? Turgot termine sa lettre respectueusement envers son subordonné : «*Je suis sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Turgot*».

Dès le 7 mars 1776, l'intendant Lepeletier, lui répond pour le moins sèchement que, tout d'abord les villes ont été forcées d'acquérir les offices créés en 1733, qu'ensuite elles «*n'ont pas cessé de payer des droits pour avoir la liberté de se choisir des officiers municipaux*», qu'en outre l'édit de 1771 a permis à des particuliers incapables d'acquérir des charges, qu'enfin les villes de sa province sont «*toutes pauvres*» et «*pas dans le cas de les réunir*». Il termine dans une vigoureuse défense de la population locale et sur un ton d'injonction à son «gouvernement» : «*J'espère que vous ne les forcerez pas à acquérir les charges de la création de 1771, parce qu'elles paient encore au Roi celles qui ont été créées en 1733 et qu'elles ont été forcées d'acquérir en 1746*» (85).

Finalement la situation municipale apparaît confuse. Laverdy avait voulu clarifier, unifier. Terray désorganise. A l'échelle du royaume, on trouve quatre types de situation. Soit les offices ont été levés, et la ville est administrée par des officiers titulaires. Soit les offices sont achetés par la municipalité, «réunis» au corps de ville ; la ville alors remet en vigueur

(82) Archives municipales de Vervins, BB1, acte du 18 janvier 1773.

(83) Menneson E., *op. cit.*, p. 440.

(84) A.D.A., C 95. 10 villes sur 21 n'ont pas acquis de charges, tant «*séparées*» que «*réunies*» : ainsi Aubenton, Bohain, Clermont en Beauvaisis, Coucy-le-Château, Crépy-en-Valois, Ham, Fère-en-Tardenois, La Ferté-Milon, Rozoy, Soissons ! Seules 3 villes, La Fère, Chauny et Vailly ont «*réunies*» toutes les charges et 2, Crépy-en-Laonnois et Nesles, sont pourvues de charges «*séparées*». Six restent incomplètes comme Laon, Vervins où 6 charges devraient être encore achetées, une de lieutenant de maire, une de procureur du roi, 2 de receveur, 2 de contrôleur.

(85) A.D.A., C 95.

ses anciens usages et a ainsi des officiers municipaux élus. Soit les offices ne sont ni levés individuellement ni réunis par la ville, et les officiers sont nommés par le roi. Soit le système devient mixte (cas 1 et 3) comme à Vervins (86).

Ainsi, le corps de ville de Vervins se compose de janvier 1773 à décembre 1784 d'un maire, Pierre-Étienne Jouette, «*en titre d'office*» car l'ayant acheté, d'un lieutenant de maire, Jean Antoine Debry, «*breveté du roi*» puisque nommé par le brevet royal du 31 septembre 1772, de deux échevins Mauclère et Salmon, «*en titre d'office*», de deux assesseurs Delacampagne et Levasseur, «*brevetés du roi*», d'un procureur du roi Dubuf, aussi «*breveté*», et d'un greffier Flamant «*en titre d'office*». Quatre en titre, quatre brevetés (87). La situation se complique encore le 9 décembre 1784, lorsque se présente Jean-Barthélémy Launois, neveu d'un précédent échevin, avocat, procureur fiscal en la justice de Vervins. Le 17 novembre, le roi a signé sa lettre de provisions pour l'office d'assesseur, payé 800 livres. Certes les rois ont gagné 5 400 livres de la vente des offices à Vervins mais ils rendent difficile la vie municipale. Le nouvel assesseur ne remplace personne. Le roi ne l'ordonne pas et les deux autres assesseurs «*brevetés*» depuis 1772 tiennent à rester en place (88).

Vervins, pour la période 1772-89, est marqué par la famille Jouette (89). Pierre Étienne Jouette demeure premier magistrat de la ville jusqu'en 1782. Le 16 août 1777, la séance du conseil de ville, composée de 14 présents, se restreint à des excuses publiques du maire pour avoir souffleté Jean-Antoine Debry. «*Est comparu le sieur Jouette maire de la ville lequel a déclaré et reconnu que le jour d'hier (seize mots rayés) il avait donné un soufflet au sieur Debry (renvoi) et lui en fait excuse de laquelle déclaration le dit sieur Debry a requis acte et a le sieur Jouette signé avec les dits officiers municipaux et les dits principaux habitants susnommés*» (90). Quelle est la raison de cet incident ? Dans sa réponse à Turgot déjà citée, l'intendant Lepeletier en 1776 en donne peut-être une ; il s'oppose à l'achat des charges municipales par des particuliers ; c'est un système qui donne des officiers incapables, et en exemple accuse : «*à Vervins c'est un cabaretier qui a acquis l'office de maire, il s'est déjà fait plusieurs affaires avec les troupes qui y ont été en quartier*» (91). Toujours est-il que si Debry prend sereinement «*acte*» des excuses, Jouette apparaît très atteint : sa signature se tranforme, plus grasse, très tremblante. Sa dernière signature du 25 mars 1781 est quasi illisible ; il est devenu incapable de former ses lettres.

(86) Bordes M., *op. cit.*, p. 327.

(87) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 5 mai 1783.

(88) Archives municipales de Vervins, BB1, acte du 9 décembre 1784.

(89) Mennesson E., *op. cit.*, p. 378. Pierre Étienne Jouette devient célèbre en 1736. Il tient alors l'hôtellerie la plus importante de la ville «*Au grand Villars*», et fait en même temps commerce de vins en gros, mais aussi de mercerie. Un chiffre d'affaires élevé à plus de 20 000 livres. Le maréchal de Villars avait séjourné dans l'hôtellerie après sa victoire du Denain, le 24 juillet 1712, sur le prince Eugène de Savoie.

(90) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 16 août 1777.

(91) A.D.A., C 95.

Par son décès, survenu le 23 janvier 1782, à 75 ans, il laisse place à son fils Nicolas Charles Jouette. N'ayant participé qu'une fois à la vie municipale auparavant, lors de la délibération du 26 décembre 1778, il présente sa lettre royale de provisions de maire le 9 octobre 1784. Elle reconnaît le droit héréditaire de l'office, contre un paiement de 204 livres (92).

Pourtant l'installation du fils ne se fait pas simplement. Le 10 novembre, Debry dresse procès verbal de l'acte apposé sur les meubles et effets laissés par Pierre Étienne Jouette le 5 février 1782 (93). *«Il avait été chargé de différents papiers appartenant à notre ville et que le sieur Jouette avait en mains pour les remettre dans le coffre des archives d'icelle, qu'il les emportait pour les y déposer ; suivent un papier concernant différents arrêts ordres et lettres pour le service de la ville, plus une liasse formant toute la procédure contre le sieur Wamant curé à l'effet d'obtenir un second vicaire en cette ville, plus un registre relié en parchemin contenant pertes et recettes remarquables relativement à la ville, plus la grosse d'un traité fait par la ville en 1773 avec une copie par extrait dudit traité, plus l'expédition concernant la réunion de la cure de Gercy à Vervins, un registre concernant les logements, un dossier concernant les officiers municipaux et un dossier concernant les revenus et charges de la ville».*

En juin 1787, l'édit de Loménie de Brienne décide la création d'assemblées provinciales et municipales. C'est le retour des élections, mais censitaires, favorables aux notables : il faut 10 livres d'imposition pour être électeur et 30 livres pour être éligible. De plus de 200 feux, Vervins doit avoir un corps de ville de 10 personnes. En conservant les officiers en place, il suffit d'élire 3 adjoints municipaux supplémentaires (94). D'où l'élection de Claude Barenger, marchand, André Lehault, cabaretier, et Jean Sarget La Fontaine, marchand. Il est certain qu'ils ont été stimulés : Barenger ne manque plus que 2 séances sur 23 jusqu'en juillet 1789, Lehault, en manque 8 ; Sarget, présent 5 fois de 1772 à 1788, l'est 9 fois d'août 1788 à juillet 1789.

Les problèmes financiers de la monarchie entraînent un arrêt du Conseil le 30 septembre 1788 sur la nécessité d'élire des adjoints à la municipalité, élus par les 30 plus hauts taxés en taille. Ainsi Cartery, cabaretier, 7 livres de taille en 1787, Dollé, avocat, 15 livres, Duveuf, orfèvre, 6 livres, Meuret, laboureur, 7 livres, Penant, chirurgien, 7 livres (95). Melchior Antoine Dollé décède bientôt. Il est remplacé par Martin Mousselard, marchand, 12 livres de taille, le 11 janvier 1789 (96).

Enfin le dernier changement dans le corps de ville de Vervins, avant la loi municipale du 14 décembre 1789, survient le 12 juillet 1789. Charles Barthélémy Périn de Lugny et Touly présente une lettre de provisions le nommant maire à la place de Jouette. Elle est signée le 14 juin par Louis

(92) Archives municipales de Vervins, BB1, acte du 9 octobre 1784.

(93) Archives municipales de Vervins, BB1, séance du 10 novembre 1784.

(94) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 10 août 1788.

(95) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 23 octobre 1788.

(96) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 11 janvier 1789.

Philippe d'Orléans, «*premier prince du Sang, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier et d'Étampes, comte de Vermandois et de Soissons*». Par un arrêt du Conseil du roi de 1741, le duc d'Orléans est en droit de pourvoir à cet office «*dans son apanage et ses terres patrimoniales*» (97). Les termes sont repris des lettres royales de provisions mais ils précisent les circonstances de la passation de pouvoir : «*Lui avons par ces présentes signées de notre main donné et octroyé donnons et octroyons l'office de conseiller du roi notre très honoré seigneur-maire de la ville et communauté de Vervins qu'avant tenait et exerçait sieur Nicolas Charles Jouette dernier pouvu de celui, dont il aurait fait volontairement sa résignation entre nos mains en faveur du dit sieur Périn de Lugny par acte du 24 novembre dernier*» (98).

Marié à Louise Élisabeth Barenger, le 12 mai 1778 (99), appelé «*seigneur de Toully et Lugny, en partie résidant à Vervins*» en 1785 (100), Périn est dit «*demeurant à Vervins*», en 1789. Il est en effet enregistré au rôle de taille et capitation pour la première fois à Vervins en 1787, dans la page des «*exemptés*», avec le titre «*secrétaire du point d'honneur*» (101), titre qui apparaît dans la lettre de provision (102). Périn signe «*Périn de Toully*» (103) lors de ses présences aux délibérations du corps de ville, sans y avoir fonction. Il y apparaît pour la première fois le 4 février 1782, puis le premier juillet 1785, puis encore le 26 novembre 1786 donc 3 fois seulement en 6 ans, avant d'y être assidu à partir du 15 novembre 1788, date correspondant à l'acte de résignation de Jouette. Ce même Jouette est absent des 9 délibérations du 29 novembre 1788 au 6 mars 1789, alors qu'il était toujours présent auparavant.

Le 14 février 1790, la loi du 14 décembre 1789 est appliquée à Vervins. Les élections désignent un conseil municipal avec un nouveau maire, Sarget La Fontaine. C'est un autre moment, mouvementé, dans l'histoire de la ville (104).

(97) A.D.A., A 18, arrêt du Conseil du roi du 7 août 1741. En 1661, Philippe, frère de Louis XIV, reçoit le duché d'Orléans en apanage. En 1672, Coucy-le-Château devient un supplément d'apanage du duc. En 1751, ce sont le comté de Soissons, racheté au prince de Carignan, Noyon, Laon (d'où le titre «comte de Vermandois»), et Crépy-en-Laonnois qui entrent dans son apanage. De même en 1766, il peut racheter à la duchesse de Mazarin, des droits à Marle, La Fère, Saint-Gobain comme seigneuries issues du démembrement du domaine de Laon. Tant dans l'apanage que dans les terres ajoutées à celui-ci, il a des pouvoirs régaliens, en particulier la casualité des offices. La châtellenie de Marle étant dans la seigneurie de Vervins, le duc se comporte en seigneur de Vervins et nomme le maire.

(98) Archives municipales de Vervins, BB1, acte du 12 juillet 1789.

(99) A.D.A., J 2322, Mme Jossset, Liste des actes de mariage de Vervins 1690-1779, Cagnes S/ mer, 1984.

(100) A.D.A., état civil de Vervins, registre 1775-87, acte de baptême du 7 mai 1785 pour Barthélémy Martin Périn.

(101) Charge de justice militaire : la juridiction du point d'honneur.

(102) Archives municipales de Vervins, CC6, rôle de taille de 1787.

(103) Penant Dr, *op. cit.*, Périn apparaît dans la généalogie de la famille Barenger lié à la famille Verzeau. Lugny et Toully ou Toulis sont des villages proches, entre Laon et Vervins.

(104) Archives municipales de Vervins, BB1, délibération du 14 février 1790.

Pendant cette troisième période 1772-1789, en raison de l'absence d'élections, le corps de ville apparaît très stable. Si 20 personnes seulement ont des fonctions, 10 le constituent vraiment de janvier 1773 à août 1789, comme maires, échevins, assesseurs, greffier et procureur. Ces 10 principaux habitants sont présents plus de 40 fois sur 115 séances. Les deux échevins détiennent le record avec 85-86 présences. Maires et assesseurs font presque aussi bien, 67 à 75. C'est une très grande régularité dans l'activité, puisque la moyenne du nombre des délibérations est de 5 par an. L'année 1788 est exceptionnelle avec 21. Toutefois 22 autres habitants participent assez activement à la vie municipale, en signant plus de 10 fois au cours de ces 16 années. Ce qui écarte les personnes directement impliquées par l'objet de la délibération : contestation de taille, commande de réparation à un artisan... Se détachent Barenger fils, Duveuf, Dhumy, Loubry, Leroy et Pillon. Plus de 20 signatures.

Socialement le corps de ville se compose de la bourgeoisie locale, des plus aisés. Le rôle de taille montre que 6 des 8 plus imposés dirigent Vervins, comme Dubuf, 2ème, Debry 5ème, et Sarget le «*plus haut en taille*» qui s'impose à la municipalité en 1788-90 (105). La richesse foncière confirme cette domination : 9 des 10 plus grands propriétaires fonciers sont membres du conseil. Dupeuty, 2ème, Debry, 3ème (106). Le premier n'est autre que le seigneur de Coigny avec 6 886 livres.

Cette classification financière correspond aux professions révélant l'importance des marchands : 6 sur 20 membres du corps de ville et 6 sur 22 des «*autres signataires*». Encore peut-on leur adjoindre les cabaretiers, 3 et 2 respectivement Puis viennent les juristes, 5 pour chaque liste. Ensemble ils disposent de la majorité absolue. La représentation artisanale est fractionnée en un laboureur, un tanneur, un bonnetier, un chirurgien pour le conseil, et un laboureur, un orfèvre, un tonnelier, un serrurier, un tailleur, un charpentier, un charron, deux apothicaires pour les «*autres signataires*».

La réforme Terray, si elle écarte celle de Laverdy, ne restaure en rien la Transaction de 1573 à Vervins. L'impossibilité où est la ville de racheter et de «réunir» les offices redevenus vénaux, entraîne l'établissement d'un corps de ville d'une forme nouvelle. Certains membres achètent leurs charges, d'autres sont nommés par le roi.

Ainsi, la succession d'édits royaux au XVIII^e siècle met fin à la Transaction de 1573, à Vervins. La base de l'organisation municipale autonome disparaît. Comme l'intendant intervient par ailleurs constamment dans les décisions du corps de ville, c'est bien un grand pas en avant, hésitant et décisif à la fois qui est fait vers la centralisation napoléonienne.

Claude CARÊME

(105) Archives municipales de Vervins, CC6, rôle de 1787.

(106) Archives municipales de Vervins, G2, Contribution foncière de 1791.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE RÉGIONALE DE VILLERS-COTTERÊTS

Année 1992 Composition du conseil

Président d'honneur	M. Marcel LEROY
Vice-présidents d'honneur	MM. Michel DESLIIONS, Léon VERGNE, Claude VIVANT
Président	M. Roger ALLÉGRET
Vice-présidents	MM. Alain ARNAUD, Yves TARDIEU
Secrétaire	M. Robert LEFÉBURE
Secrétaire-adjoint	M. Eric THIERRY
Trésorière	Mme Christiane TOUPET
Trésorière-adjointe	Mme Catherine MASCITTI
Membres	Mme Suzanne MASSET, MM. Franc-Louis DEPOUTOT, Jean-Luc FRANÇOIS, Serge ODEN, Louis PATOIS, Jean-Marie TOMASINI, François VALADON

Activités de l'année 1992

18 JANVIER - «Venise au temps du Carnaval». Ce mois est consacré à une conférence hors norme. Yves Tardieu et Roger Allégret ont présenté plus de 400 diapositives sur la Cité des Doges que chacun croit connaître mais qui n'a pas encore livré tous ses secrets ; en témoignage cette extravagante série de personnages masqués et déguisés avec la plus folle exubérance et la plus grande magnificence. Ici, nous avons découvert une Venise sous la neige, irréelle, intemporelle, romanesque.

15 FÉVRIER - Assemblée générale. Rapport moral et d'activité du Président Roger Allégret, présence, d'ailleurs coutumière, de Monsieur Bouaziz, Maire et de Monsieur Louviau, conseiller culturel et élection de membres au Conseil d'Administration. Madame Mascitti, Messieurs Allégret, Depoutot et Valadon voient leurs mandats renouvelés. Monsieur Patois est nouvellement élu. Le Vice-président Alain Arnaud clôture la séance en présentant les diapositives évoquant les sorties de l'année précédente.

21 MARS - «Notre-Dame de Liesse». Au XVII^e siècle, une fille du sultan d'Égypte se convertit au christianisme et délivre trois chevaliers français qui, de retour en terre natale, construisent un sanctuaire dédié à la Vierge. Ce fut le début du pèlerinage à la Vierge Noire qui devint le plus fréquenté sur le plan national jusqu'à l'essor de Lourdes. Bruno Maës qui a écrit un livre sur ce sujet nous a évoqué avec passion cette formidable histoire qui n'est pas close puisque Notre-Dame de Liesse accueille encore chaque année plus de 80 000 pèlerins.

25 AVRIL - «Racine à La Ferté-Milon». François Valadon, président des Amis du musée Racine est un des milonais qui a le plus œuvré à la création d'un musée dans la cité natale de Jean Racine ; en effet, l'un des plus grands dramaturges du XVII^e siècle dont l'œuvre reste toujours vivante aujourd'hui n'avait pas encore de lieu consacré à sa mémoire. C'est essentiellement la jeunesse du poète et sa famille, enracinée à La Ferté-Milon que François Valadon évoqua parce qu'elle est presque ignorée et cependant source de son caractère et d'une large part de son inspiration poétique.

16 MAI - «Statues des églises du Valois». M. Gouble est le fondateur avec Mme Scart du musée d'art sacré de Crépy. Jeune sculpteur, mais entré chez Poclairin pour assurer sa situation matérielle, il consacre ses loisirs à la découverte des innombrables statues en bois ou en pierre des églises du Valois. Admiratif devant ces chefs-d'œuvres ignorés, souvent dégradés, il a l'idée de les faire connaître en organisant une exposition temporaire des plus artistiques d'entre elles.

C'était en 1973 et il réussit à convaincre la plupart des prêteurs, c'est-à-dire les maires, de lui laisser ces statues en dépôt. Ce fut l'acte de création du musée installé dans les magnifiques salles restaurées du château déjà en partie consacré à l'archerie.

Les plus belles pièces nous furent présentées en diapositives ; elles relèvent d'un art dit populaire mais qui souvent atteint le grand art.

20 JUIN - «Un château royal en Forêt de Retz». Christiane Riboulleau a consacré plusieurs années à l'étude architecturale du château de Villers-Cotterêts. Attachée au Service de l'Inventaire, son mémoire a fait l'objet d'un livre illustré par les remarquables photos de Thierry Lefébure.

Un tel sujet ne pouvait être que le point d'orgue de nos conférences de l'année ; aussi l'assistance fut-elle plus nombreuse qu'à l'habitude pour apprendre à mieux connaître ce qui reste le joyau de la ville en dépit des dégradations subies par ses transformations plus que regrettables en asile de vieillards et d'indigents. En deux heures d'horloge les Cotteréziens ont eu l'impression de revoir les fastes de ce château Renaissance bien que Christiane Riboulleau se soit volontairement cantonnée dans une description de l'architecture du château qui le place dans la lignée de ceux du Val de Loire.

17 OCTOBRE - «Lescarbot, un vervinois à la conquête de l'Amérique». En pleine harmonie avec la célébration le 27 octobre du 5^{ème} centenaire de la découverte du Nouveau Monde par Christophe Colomb, Eric Thierry, secrétaire-adjoint de notre bureau, professeur d'histoire à Laon, nous a relaté la surprenante histoire d'un avocat de Vervins découvrant à son tour la Nouvelle France dans les premières années du XVII^e siècle.

De retour dans son pays natal il publie un livre à la fois historique, ethnologique et touristique, si l'on peut dire, sur cette terre canadienne encore indienne à l'époque, avec des sentiments à la Jean-Jacques Rousseau.

Eric Thierry, comme à son habitude, a fait œuvre de chercheur scrupuleux de documents enfouis dans les bibliothèques pour mieux faire revivre un personnage inconnu chez nous, mais admiré au Canada.

28 NOVEMBRE - «Des auberges d'autrefois aux cafés d'aujourd'hui». Suzanne Masset est une amatrice de notre histoire locale dont elle cherche à rassembler les éléments dans le substrat encore apparent à nos yeux. Par un travail de bénédictin elle est parvenue à recenser près d'une quarantaine d'hôtelleries ou de relais de poste de Villers dont beaucoup subsistent encore aujourd'hui, sinon dans leur rôle d'origine à tout le moins dans leur infrastructure. Le Régent en est le plus bel et le plus riche exemple mais certains cafés d'aujourd'hui sont l'image à peine transformée de l'estaminet du XIX^e siècle.

L'évocation de Suzanne Masset, qui se déroulait au cœur de l'exposition sur ce même thème, organisée par l'équipe de la revue de Dampleux *La Rabouilleuse* mériterait une publication pour en conserver le souvenir.

19 DÉCEMBRE - «A la découverte de l'Orxois». Aux confins de la forêt de Retz, il est une terre peu connue des coterédiens, l'Orxois. Sa capitale est Oulchy-le-Château et nulle personne n'était mieux placée pour nous en parler que le président de la Société historique qu'il a fondée il y a quelques années. M. Pinault s'est attaché, avec le concours d'une abondante iconographie en diapositives à nous faire connaître les merveilles architecturales que récite cette région notamment dans la Vallée Chrétienne, aux sources de la rivière d'Ourcq.

Que de multiples promenades en perspective pour nos membres !

Excursions

28 MARS - «Le site de Confrécourt». Sous la conduite de M. Pamart, accompagné d'Alain Arnaud, les membres de la Société avaient rendez-vous à la ferme de Confrécourt pour la visite d'un site historique de la Grande Guerre, particulièrement évocateur par les sculptures et graffitis laissés par les Poilus dans la carrière dite du 1er Zouave pendant les combats de fin 1914 au printemps de 1918. Ce site, inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques de l'Aisne est à la fois une évocation historique émouvante et un témoignage d'art brut populaire tout à fait original.

26 AVRIL - «Le musée Racine à la Ferté-Milon». François Valadon qui venait d'évoquer la jeunesse du poète ne pouvait mieux compléter sa causerie qu'en faisant visiter les tout nouveaux locaux du musée installés dans l'habitation rénovée de Marie Rivière. Des pièces historiques, des objets d'art religieux, des tableaux de maîtres forment désormais un ensemble qui, comme le dira le guide Michelin, mérite le détour. Un émouvant montage vidéo plonge le visiteur dans la résurrection d'un village du XVII^e siècle qui a tant conservé de témoins de pierre d'un passé encore plus profond, puisqu'il remonte au Moyen-Age.

28 JUIN - «Le château de Villers-Cotterêts». Eric Thierry, notre guide coutumier qu'avaient précédé dans ce rôle bon nombre de nos membres dans les années passées, notamment Marcel Leroy, avait beau jeu d'attirer à lui une assistance nombreuse après la conférence toute récente de Christiane Riboulleau. Avec une évocation historique chaleureuse les vieilles pierres s'animent et parlent d'elles-mêmes.

28 JUIN - «A la découverte de Coyolles». Serge Oden membre de notre conseil d'administration est non seulement un habitant heureux du village de Coyolles, mais un ardent défenseur de la conservation du village.

Avec Yves Tardieu il nous a fait parcourir tout d'abord les environs immédiats tels que la Cave du Diable et la halte de Boursonne où les trains ne s'arrêtent plus, puis l'ancien lavoir, les étangs, l'église et enfin, suprême monument, le château du Moyen-Age qui, après maintes vicissitudes, est en cours de rénovation grâce à ses actuels propriétaires.

Exposition

La Société n'a fait qu'accueillir une exposition intitulée «les bistrotts de Retz» qui avait été organisée par *La Rabouilleuse*, le journal de Dampleux, présentée pour la première fois au Foyer culturel de Villers. Nous avons pu ainsi bénéficier de nombreux ajouts, notamment en photographies anciennes de toute rareté.

Une reconstitution d'un bistrot type avec son comptoir et ses tables plongeait le visiteur dans une ambiance sympathique, car les boissons servies n'étaient pas une reconstitution.

Gloire à nos morts !

Croix de bois, cimetières militaires et monuments aux morts de 1914-18 dans le sud de l'Aisne

Dans chaque ville et village de France, l'appel des morts est une tradition sacrée lors des cérémonies du 11 novembre. Trois-quarts de siècle après l'Armistice et à chacun de ses anniversaires, trente cinq mille communes se souviennent nominativement et publiquement de leurs enfants fauchés par la Grande Guerre.

Mais derrière ces énumérations de Poilus, si l'on fait abstraction des épisodes proprement militaires qui les ont vus tomber «au champ d'honneur», il se cache une autre réalité, plus humble, plus individuelle, plus concrète aussi, qui a profondément marqué la société française : ces morts ont-ils été identifiés ? Quelle sépulture leur a été donnée ? Comment les familles, les communes, la Nation elle-même ont-elles voulu rendre hommage à leur sacrifice et en perpétuer le souvenir ?

Autant que par les combats eux-mêmes, notre département reste imprégné par tous ces monuments et lieux de mémoire, à la fois funèbres et patriotiques, qui prolongent la Grande Guerre bien après 1918. Les tombes provisoires, les nécropoles de tous les pays belligérants, les monuments aux morts, sont aussi l'Histoire, au même titre que le Chemin des Dames et les carrières de Confrécourt : nos sociétés historiques se doivent d'en conserver et transmettre la mémoire.

Quelques chiffres

Du 2 août 1914 au 11 novembre 1918, ce sont 1 560 jours de combats, période pour laquelle le bilan des pertes françaises, hélas approximatif, fait état de 1,5 million de tués, soit, en moyenne, un millier tous les jours ! Soit aussi, selon une image tout aussi impressionnante, un alignement de cadavres, qui épaula contre épaula, traverserait la France de Brest à Strasbourg !

Pour sa part, l'armée impériale allemande reconnaît environ deux millions de morts, c'est-à-dire deux fois plus que l'Empire Britannique. Dans le transept nord de la cathédrale de Soissons, une stèle rappelle en effet que sous l'uniforme britannique sont tombés non seulement des jeunes Anglais, Irlandais, Écossais, mais aussi des Canadiens, des Sud-Africains, des Australiens, des Indiens, des Néo-Zélandais, etc.

Même si elles sont quantitativement sans commune mesure, les pertes américaines, évaluées à 60 000 hommes (dont 35 000 reposent en France), méritent d'autant plus d'être évoquées ici que plusieurs sites de l'Aisne sont désormais indissociables de leur courageux engagement : Bois-Belleau, Château-Thierry, Buzancy, Fère-en-Tardenois...

La majorité de ces victimes, quel qu'ait été leur drapeau, sont connues avec précision et ont donc pu être inhumées ou rapatriées individuellement.

Mais la guerre de tranchées, en amenant les combattants à vivre au-dessous du niveau du sol, et le développement des attaques par galeries souterraines (les sapes) n'ont pu que favoriser l'ensevelissement brutal d'unités entières : que l'on pense seulement aux zouaves de Berny-Rivière ou aux fantassins de la Caverne du Dragon ou de la Tranchée des Baïonnettes ! Sans parler des milliers de corps déchetés et de cadavres défigurés par les bombardements par avion, les mines, l'artillerie lourde...

La proportion des victimes non-identifiées, volatilisées ou disparues, atteint donc un niveau impressionnant, puisqu'elle concerne, selon les estimations, entre un tiers et un quart des combattants. Pas un cimetière militaire dans la zone des combats, qui n'ait son ossuaire ou sa fosse commune, contenant des milliers de cadavres, sans nom pour l'éternité...

De là, pour la première fois dans l'Histoire à cette échelle, la notion nouvelle de «soldat inconnu».

Le «Soldat Inconnu»

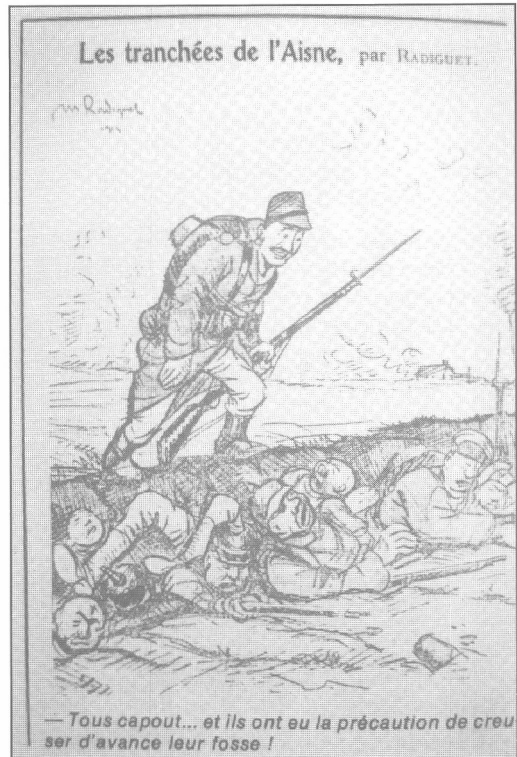
Devant ce dramatique constat, l'opinion publique et les familles directement concernées sont en état de choc. Les pouvoirs publics aussi, parce qu'ils veulent pouvoir rendre hommage au Poilu, au soldat de France qui a sacrifié sa vie et son nom pour acquérir la victoire et préserver la République.

C'est ainsi que, en juillet 1919, un immense cénotaphe (cercueil monumental vide) est dressé au pied de l'Arc de Triomphe et qu'un hommage populaire de grande ampleur y est rendu – dans la nuit du 13 au 14 – aux morts pour la Patrie, avant que ne s'ouvre le grandiose défilé de la Victoire.

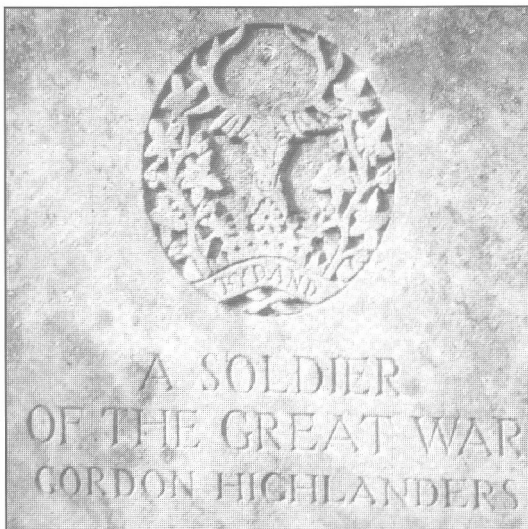
Quelques mois plus tard, en novembre, le principe d'honorer au Panthéon un soldat inconnu est adopté par les pouvoirs publics, mais, sous la pression des Écrivains Combattants, c'est finalement le site de la place de l'Étoile qui sera retenu. Par ce choix est créé entre le Poilu de 1914 et le soldat de la Grande Armée (juste un siècle plus tôt) un lien de gloire et de mémoire, qui se traduira sous bien des formes : le monument des Marie-Louise, à Hurtebise, en est l'expression la plus familière dans l'Aisne.

La suite est bien connue : les 8 et 9 novembre 1920, le Parlement vote à l'unanimité le texte de loi qui officialise cet honneur national posthume. Le 10, c'est le choix du cercueil à Verdun par le soldat Auguste Thin.

Enfin, le 11 novembre, la même cérémonie célèbre à la fois le 50^e anniversaire de la République (cœur de Gambetta déposé dans la crypte du Panthéon) et le symbole du Soldat Inconnu, dont le cercueil est placé provisoirement dans l'Arc lui-même avant d'être inhumé, après travaux, le 28 janvier 1921.



L'humour, même macabre, peut se vouloir patriotique...



Stèle d'un soldat inconnu écossais (Buzancy)

Pour être complet, il faut préciser que le 11 novembre n'est devenu fête nationale que par une loi d'octobre 1922 et que la fameuse Flamme du Souvenir n'a été allumée par André Maginot que le 11 novembre 1923.

La tombe du Soldat Inconnu devient ainsi un lieu sacré, celui d'une cérémonie républicaine et patriotique – qui voit la flamme perpétuelle ranimée chaque soir à 18h30 – en même temps que le point de passage incontournable de toutes les visites officielles.

Mais si l'on considère que tous les soldats inconnus ont également fait leur devoir jusqu'au bout, on peut dire qu'il y a à travers la France – en faisant abstraction du symbolisme de la place de l'Étoile – des milliers de tombeaux tout aussi dignes d'être honorés, tels les ossuaires de Neuilly-St-Front (239 corps), de Villers-Cotterêts (933) ou de Soupir (3 338)...

Cette reconnaissance nationale de la France envers ses fils désormais anonymes, la plupart des pays alliés l'ont également exprimée, à la même époque et sous des formes identiques :

- pour les Britanniques, érection du *Cenotaph* au centre de Whitehall à Londres en 1919 et inhumation d'un *Tommy* inconnu le 11 novembre 1920 dans la cathédrale de Westminster ;
- pour les Italiens, cérémonie du 3 novembre 1921 au Monument Victor-Emmanuel à Rome ;
- pour les Américains, transfert d'un soldat anonyme tué en France et inhumé le 11 novembre 1921 au cimetière national d'Arlington, à Washington.

Par contre, l'Allemagne, brisée par la défaite, passée de l'Empire à la République et bientôt à l'instabilité sociale, humiliée par le traité de Versailles, ne songe point à glorifier ses combattants. La notion de soldat inconnu n'y est pas officielle et le 11 novembre n'y a jamais été jour de fête, cela se comprend...

Les recherches des familles

Si l'opinion publique française approuve le concept un peu abstrait de soldat inconnu, il en va tout autrement à l'intérieur des familles de Poilus disparus, qui refusent que cet inconnu puisse éventuellement être leur cher défunt et qui veulent – c'est humain – retrouver à tout prix son cadavre et son lieu d'inhumation.

La mort du fils ou du mari sur le champ de bataille est dure à supporter, mais sa volatilisation, quelque part sur le front, est encore plus intolérable. Tout, plutôt que l'incertitude !

D'où un immense mouvement de recherche et d'identification des cadavres, qui va prendre des proportions aujourd'hui oubliées : tous les bureaux civils et militaires susceptibles de détenir une information utile, même partielle, vont être assiégés, les mairies de la zone des combats sont inondées de courriers, émouvants, dramatiques ou naïfs... Pour exemples

parmi bien d'autres, ces deux lettres conservées en mairie de Louâtre :

«Monsieur le maire, mon fils tué sur le champ de bataille de L. et sachant qu'il était en possession de plusieurs photographies, ce qui me permettrait de rentrer enfin en possession de son corps. Je vous serai, Monsieur le Maire, très reconnaissante de me dire si les objets trouvés sur les militaires non identifiés se trouvent dans votre mairie...».

«Monsieur, je viens vous demander de bien vouloir faire quelques recherches afin de pouvoir me faire connaître si parmi les tombes de militaires inhumés sur le territoire de votre commune ne se trouve pas celle de mon mari, le soldat M... du 5e R.I., tombé à l'attaque de la ferme des L... le 19 juillet 1918. D'après un de ses camarades, il aurait été inhumé avec deux de ses camarades au bord de la route de C. à L. Je vous serai donc très reconnaissante de bien vouloir vous assurer si cela est exact et de m'en prévenir. Je vous demanderai aussi de me dire si ces tombes sont bien distinctes l'une de l'autre ou si elles n'en forment qu'une seule afin que je puisse faire les démarches nécessaires afin d'obtenir le transfert du corps de mon mari. Je vous prierai également de me dire quelle est la gare la plus proche de votre localité...».

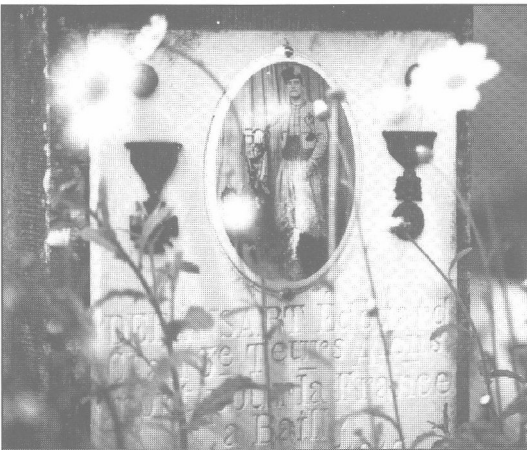
Lorsque l'enquête est vaine, ce qui est fréquent, il ne reste plus aux familles qu'à se rendre courageusement sur place, sur le secteur présumé de la disparition, à la recherche d'un témoignage, d'un indice, d'une plaque d'identité, n'hésitant pas, malgré toutes les interdictions, à exhumer un cadavre, parfois à l'emporter quasi-clandestinement.

Le maire de Cœuvres, M. Bertier de Sauvigny, donne à ce sujet des exemples vécus surprenants et dramatiques : *«Nous assistons bien souvent à des scènes déchirantes, qui nous laissent longtemps sous une impression de profonde tristesse. Je vois encore cette mère venant de Paris... Elle nous demande de la mener sur la tombe de son fils, que nous avons facilement remarquée... Elle monte avec moi et je la mets en présence du petit tertre sous lequel repose son enfant. Sans une larme, sans une parole, elle se met à genoux, puis s'étend sur la tombe, les bras en croix, comme si elle voulait embrasser et étreindre cet être chéri à travers la terre qui la sépare de son corps. Ce spectacle est profondément émouvant. Elle reste ainsi quelques minutes, au bout desquelles elle redescend avec moi sans dire un mot jusqu'à mon bureau, et c'est seulement alors que ses sanglots éclatent (...).*

La mère d'un adjudant du 9e Zouaves fit preuve, dans une pareille circonstance, d'une énergie et d'un stoïcisme incroyables. Elle revint chez moi brisée d'émotion, au sortir d'un spectacle qu'elle avait eu sous les yeux à la carrière du Corbeau, où son fils avait été enfin retrouvé sous trois ou quatre cadavres dont il avait fallu le dégager. La lugubre et longue opération s'était faite sous une pluie battante et l'héroïque femme



*Deux exemples de tombes individuelles :
en haut, la croix stéréotypée en fonte (Dampleux),
en bas, la stèle de marbre, décorée pour l'éternité (Longpont)*



n'avait pas voulu quitter la place avant que son cher enfant n'ait été placé dans une bière. C'était le second qu'elle donnait à la Patrie».

Au demeurant, les disparus ne sont pas nécessairement morts, car bien des soldats ont «seulement» perdu la raison ou la mémoire sous les pilonnages d'artillerie. D'autres, grièvement atteints, n'ont plus visage humain et reçoivent alors le triste qualificatif de «gueules cassées». Le film récent «La vie et rien d'autre» évoque avec justesse le défilé des familles dans les hôpitaux militaires, dans l'espoir et la crainte de reconnaître l'un de ces malheureux...

Et puis, à côté de l'évidente souffrance morale, il faut se rappeler que la mention «disparu» sur un papier militaire bloque pour longtemps les droits aux indemnités et même les héritages. La première administration chargée de ces questions ne porte-t-elle pas le nom cruellement concret de Ministère des Pensions, Primes et Allocations de Guerre ? (1).

Au cours des années 1915 à 1920, cette dimension administrative, partagée avec le Ministère des Régions Libérées, va se développer avec un arsenal de textes législatifs (voir annexe I), tentant de normaliser, de définir, de préciser les modalités d'expertise, les droits des familles, la responsabilité de l'État, la prise en charge des frais... C'est ainsi, par exemple, que la mention «mort pour la France» n'a été autorisée que pour les militaires et civils décédés au plus tard le 24 octobre 1919, ceci par une loi datée du jour suivant.

Pour déterminer la sépulture définitive des morts dûment identifiés, les familles ont reçu le droit de choisir entre la tombe «de série» dans la nécropole militaire la plus proche (avec voyage annuel payé en wagon de 3e classe) ou le retour au caveau de famille, moyennant, dans ce dernier cas, des formalités nombreuses et pénibles.

Il s'ensuivit alors en France, pendant quelques années, un immense chassé-croisé entre les transports collectifs de cercueils ramenés du front vers les communes et les voyages-pèlerinages des familles se rendant sur les lieux des combats et les cimetières militaires du nord et de l'est (2).

Ultime tentative pour réduire le nombre de victimes anonymes, le Service des Sépultures, après avoir épuisé tous les autres moyens d'identification, afficha sur les murs des mairies des listes de menus objets ou indices susceptibles d'aider des familles en recherche : photos, pipe, talons de mandat, initiales relevées sur une alliance ou un sous-vêtement... Traces dérisoires, mais qui, épluchées par les parents ou les veuves, ont parfois suffi à redonner un nom à un cadavre !

(1) Ayant personnellement pu voir et consulter le fichier central des morts français de 1914-18 au Ministère des Anciens Combattants (nouvelle appellation de ce ministère depuis 1938), je puis certifier combien il est impressionnant d'y retrouver aussi fréquemment cette mention «disparu».

(2) Le tourisme-pèlerinage dans notre région dans les années 1920 fera l'objet d'une autre étude.

N'a-t-on pas vu ainsi, fin 1992, l'identification du fils de Rudyard Kipling, tombé dans le Pas-de-Calais et resté anonyme pendant... 76 ans ?

Les types d'inhumation

«Un jour que notre régiment remontait aux tranchées – c'était dans l'Aisne –, une sorte d'apparition m'a bouleversé. Nous nous dirigions vers Pontavert par les champs en friche et les hameaux déserts... Je regardais ces tombes de soldats dont la route était jalonnée. Plus nous approchions des lignes, plus il y en avait. On eût dit que tous les morts de la plaine étaient accourus pour nous souhaiter bonne chance...

En regardant d'un côté toutes ces croix dont les mains se joignaient et de l'autre tous ces jeunes hommes qui portaient au poignet ou au cou leur plaque individuelle pour permettre de reconnaître leur cadavre, j'ai brusquement compris que morts et vivants ne formaient qu'une seule armée sous un seul emblème : des croix de bois. Mon livre avait trouvé son nom.»

(Roland Dorgelès : *Bleu Horizon*)

Sujet particulièrement douloureux que cette hécatombe de toute une jeunesse, mais il faut néanmoins ajouter quelques mots sur ces inhumations successives, dont beaucoup de tués ont été l'objet.

Première étape : la mise en terre immédiate sur le lieu des combats, généralement par quelques camarades, qui remettent à leur officier le portefeuille et la plaque d'identité, jettent quelques pelletées de terre et laissent apparaître un casque, une planche avec un nom, une bouteille avec un papier... Encore heureux quand un curieux ne viendra pas plus tard détruire la bouteille pour lire le papier, anéantissant souvent par négligence les moyens d'identification !

Deuxième étape : une fois les combats éloignés, les cadavres sont exhumés, placés dans des cercueils de bois et rassemblés dans un cimetière militaire provisoire (il en a existé des dizaines dans toutes les zones de combats) ou dans le carré militaire d'un cimetière communal (celui de Longpont, à l'ombre même des ruines de l'abbaye, serait ainsi le plus petit cimetière militaire de France). Là, les tombes sont numérotées, le relevé administratif exécuté et transmis, l'entretien assuré, les familles acceptées. Une situation qui a souvent duré plusieurs années, par exemple de 1918 à 1923 à Villers-Hélon.

Enfin, une fois votées les lois sur la prise en charge des exhumations et de l'entretien des cimetières par l'État, c'est le rassemblement vers d'impressionnantes nécropoles nationales pour tous ceux que leurs familles n'ont pas souhaité reprendre chez elles.



Du cimetière provisoire à la nécropole



Cimetière américain de Fère-en-Tardenois

Vauxbuin, sur la nationale 2 (4 916 corps français, 9 229 Allemands) est ouvert en 1919, Villers-Cotterêts (3 429 corps) et Vic-sur-Aisne (3 050) en 1920, Ambleny (11 229, provenant de 23 communes, dont 3 076 en fosses communes) en 1923, etc. A titre indicatif, les seuls combats de l'été 1918 (ce qu'on a appelé la Deuxième Bataille de la Marne) ont suffi à remplir les sept nécropoles nationales de Château-Thierry, Neuilly-St-Front, Loupeigne, Villers-Cotterêts, Bligny, Châtillon-sur-Marne et Dormans, avec un total de 17 359 corps ! Peu de choses par comparaison avec les 62 000 tués du Chemin des Dames, répartis en quinze nécropoles !

L'État acquiert lui-même les terrains, s'engage à les entretenir à perpétuité et définit une présentation homogène (et obligatoire) des sépultures : le minimum d'information (grade, nom, unité, date du décès), droit à un symbole confessionnel (généralement la croix de bois, puis de ciment, mais aussi l'étoile de David pour les Israélites ou le croissant musulman pour certaines troupes coloniales), mais aucun objet privé (ni ex-voto, ni photo).

A quelques détails près, c'est cette situation que l'on trouve encore aujourd'hui dans la plupart des nécropoles (voir annexe II).

Le même schéma a été suivi par les pays alliés, à qui la loi de fin décembre 1915 a concédé à perpétuité les terrains où reposent leurs ressortissants morts pour la France.

Des nécropoles étrangères plus ou moins importantes se sont donc créées dans notre région : 1 188 Italiens à Soupir, 6 253 Américains à Fère-en-Tardenois, mais aussi, plus loin de nous, 916 Russes à St-Hilaire-le-Grand (Marne), 19 000 Australiens à Villers-Bretonneux ou 60 000 Canadiens à Vimy, le triste «record» étant détenu par les 130 000 soldats français et allemands non-identifiés de l'ossuaire de Douaumont !

Chez les Allemands, relativement peu de soldats ont été rapatriés, ce qui explique les 9 229 corps de Vauxbuin ou les 8 625 de Bois-Belleau.

Enfin, les Anglais constituent une exception, car leurs tués restent généralement inhumés dans la commune même où ils sont tombés. On trouve donc dans la Somme, l'Aisne et le Pas-de-Calais plusieurs centaines de cimetières britanniques, d'importance plus faible. Citons au sud de Soissons : 600 Anglais à Villemontoire/la Râperie, 124 à Oulchy-le-Château, 98 au Rond-de-la-Reine (en pleine forêt de Retz), 327 Écossais à Buzancy, etc.

Pour conclure ce chapitre, il faut préciser que ces centaines de milliers d'exhumations (trois à quatre transferts successifs pour un même corps ne furent pas une exception !) n'ont pas été sans poser bien des problèmes qu'il serait trop long de développer ici :

- erreurs ou confusion d'identification lors de déplacements ;
- cas des morts réclamés à la fois par les parents et par la veuve ;

- scandale des opérations confiées à des entreprises privées, dont on a dit qu'elles n'étaient pas toutes intègres ;
- cas des fosses communes, qui ont exigé un sinistre travail d'archéologie : tout le monde a suivi avec intérêt fin 1991 l'identification quasi-scientifique de l'écrivain Alain Fournier et de ses vingt-et-un compagnons dans une fosse ouverte en 1914 près de Commercy !

On peut dire aujourd'hui que, pour l'accomplissement de ces funèbres tâches, toute la décennie 1920 aura à peine suffi à trouver des solutions, à apaiser l'émotion des familles, à régulariser les situations...

Les Monuments aux Morts

Les honneurs légitimes rendus par les familles à la dépouille de leur cher disparu ont donc profondément marqué les quelques années qui suivirent l'Armistice, mais, parallèlement, les communes de France, en tant que cellules sociales, ont exprimé très tôt et unanimement leur volonté de rendre un hommage public et durable à leurs citoyens tombés au front.

Initiative d'ailleurs essentiellement populaire, qui n'a pas attendu la loi du 25 octobre 1919 pour exiger «la commémoration et la glorification des morts pour la France», déclenchant ainsi un phénomène à la fois civique et artistique tout à fait exceptionnel, puisque quelque trente mille monuments aux morts ont été érigés en France entre 1920 et 1925, soit une moyenne de seize par jour !

Un réflexe analogue s'était déjà fait jour au lendemain de 1871, donnant naissance à quelques monuments remarquables, mais peu nombreux : le Lion de Belfort, par Bartholdi ; la Défense de Paris, par Barrias ; la statue de la place de la République, à Soissons...

En face d'une défaite, que l'on hésita alors à commémorer trop visiblement, il est sûr que prévalut en 1918 le sentiment d'une victoire certes glorieuse, mais aussi très chèrement acquise. C'est pourquoi quelques communes, presque honteuses de n'avoir pas donné de fils à la Patrie, firent quand même en sorte d'avoir leur monument souvenir de 1914-18, afin de rester au diapason de la Nation !

Quatre thèmes principaux

Le grand nombre des monuments aux morts, les motivations et les sensibilités locales qui les ont inspirés expliquent l'extrême diversité des modes d'expression choisis pour dire la dette des citoyens vivants à l'égard de ceux qui se sont sacrifiés. Quatre préoccupations dominantes permettent tout au moins d'amorcer une classification générale :

- «La commune de ... à ses enfants morts pour la France» : dans un genre civique, laïque et un peu froid, environ soixante pour cent des communes ont choisi cette formulation, pour un obélisque nu, que décore souvent la Croix de Guerre et qu'accompagnent parfois des médaillons émaillés dédiés aux victimes. C'est le cas, dans le Sud-Soissonnais, de Chouy, Longpont, Montgobert...



Du Poilu glorieux (Noyant-et-Aconin)...

à la malédiction de la guerre (Péronne)



- «Gloire aux enfants de..., A nos héros, Aux morts glorieux tombés pour la Patrie» : ces dédicaces, proches du mode patriotique, s'enrichissent presque toujours de motifs décoratifs expressifs, tels que le Poilu triomphant, portant drapeau ou laurier, le Coq gaulois, la Victoire ailée, la République, parfois même des personnages de l'histoire de France (Clovis à Soissons, chevalier-preux à Coucy, soldat napoléonien à Hurtebise...). Parmi les exemples locaux, citons la Ferté-Milon, Neuilly-St-Front, Coyolles, Noyant-et-Aconin, Vic-sur-Aisne...

- «A nos Morts» : la dominante funèbre, choisie par les communes les plus endeuillées, est fréquemment renforcée par la statue du soldat mort ou mourant, par des personnages en pleurs, par la palme du martyr, parfois par une croix chrétienne ou une Croix de Guerre qui y ressemble (3). Priorité y est alors donnée au thème du sacrifice pour la Patrie, comme à Arcy, Vierzy, Pinon, Mons-en-Laonnois, Marigny-en-Orxois, Pierrefonds, Folembray, St-Rémy-Blanzy, la Croix-Brisée de Confrécourt...

Une variante est le monument à vocation moralisante ou didactique, à l'intention des jeunes générations. Ainsi à Cramaille ou à St-Christophe-à-Berry.

- Beaucoup plus rare, la formulation pacifiste refuse d'évoquer la Patrie ou la Gloire pour n'exprimer plutôt que la haine de la guerre, l'exemple le plus connu en Picardie étant le monument de Péronne.

Malgré les innombrables mélanges ou variantes sur ces thèmes principaux, on constate que beaucoup de monuments ont en commun une inspiration architecturale et décorative antique (obélisque, arc, pyramide, stèle, colonnes, personnages vêtus à l'antique...), mais il est aussi remarquable de souligner un autre point commun dans leur inspiration : le fervent patriotisme qui les a créés n'a jamais manifesté ni l'exaltation de l'Armée, ni l'esprit de revanche, la seule évocation de l'ennemi étant, pour notre région, l'Aigle foudroyé sur le monument de Rethondes.

Les inscriptions

Si l'on considère l'aspect quantitatif des énumérations de noms, un premier calcul permet de chiffrer à une moyenne de cinquante par monument le nombre de victimes (1,5 million de noms pour 30 000 monuments), mais la réalité est, bien sûr, beaucoup plus complexe, ne serait-ce qu'à cause de la dimension respective des communes.

(3) La loi de 1905 interdisant tout signe religieux sur les monuments commémoratifs, mais pas sur les monuments funéraires, certaines communes ont «rusé» avec la loi et les contrôles préfectoraux pour inclure le signe confessionnel de la croix sur leur monument civil, d'ailleurs en plein accord avec les familles de tués.

A noter également que pour compenser l'inspiration trop laïque du monument local, certaines paroisses ont voulu honorer chrétiennement les mêmes morts en fixant la même liste à l'intérieur de l'église (Villers-Cotterêts, Longpont, Villers-Hélon, Autheuil-en-Valois...).

Deux principes, au choix, ont été retenus pour définir l'ordre dans lequel sont gravés les noms : celui de l'alphabet est le plus général et fait ressortir les familles les plus touchées avec trois, quatre noms, parfois plus. Mais les communes importantes ont parfois préféré l'ordre chronologique des décès, année après année : Crépy-en-Valois énumère ainsi ses pertes jusqu'à 1921. Par contre, il est rarissime que le classement retenu corresponde aux grades des soldats : en République, tous les citoyens sont égaux et le sacrifice du 2e classe n'est pas inférieur à celui de l'officier.

Malgré la définition de règles strictes, il arrive que le même nom soit cité sur plusieurs monuments, selon qu'il s'agit de la commune de naissance, de son lieu de résidence ou même du site pour la libération duquel il est tombé. Pour leur part, les victimes civiles ont parfois - mais pas toujours - leur nom gravé à côté de ceux des soldats, à Villers-Hélon, par exemple.

Autre particularité, les communes qui ont pu mériter une citation élogieuse ont parfois tenu à ce que le texte en soit également gravé dans la pierre du monument, afin que soit mieux commémoré l'héroïsme de leur population. C'est le cas, entre autres, à Villers-Cotterêts.

En Alsace-Lorraine occupée, des jeunes gens furent enrôlés de force sous l'uniforme allemand, d'où la difficulté d'en faire, après la guerre, des héros tombés pour la France. C'est pourquoi le monument de Metz est simplement dédié «aux morts de la guerre 1914-1918», tandis qu'à Strasbourg, la statue de la Patrie est encadrée de deux enfants.

Choix et réalisation du monument

Dès 1919, aussitôt le principe du monument municipal voté en mairie, il se mit en place dans chaque commune un «comité pour le Monument», distinct du conseil municipal, qui prit en charge le choix du projet, son financement et sa réalisation.

En même temps, répondant à l'ampleur de la demande venant de toute la France, on vit des dessinateurs, des fondeurs, des carriers, des marbriers, des sculpteurs, mais également des architectes et des entrepreneurs se spécialiser sur ces hommages en pierre ou en bronze et donner à leur fabrication et à leur fourniture une dimension économique quasi-industrielle ! (4).

Chaque comité reçut donc les catalogues des fonderies et sculpteurs ainsi spécialisés, lesquels proposaient un choix de monuments à tous les prix ainsi qu'un tarif d'installation presque «clé en main». Pour le devis, il suffisait d'y ajouter les frais de gravure (sur pierre ou marbre, noir ou doré...).

(4) Bien des artistes connus n'ont pas dédaigné d'y mettre la main : Real del Sarte à Compiègne, Bartholomé à Crépy-en-Valois, Lamourdedieu à Soissons, Landowski à la Butte-Chalmont, Bourdelle et Maillol dans le Midi témoignent que les Beaux-Arts ne sont pas restés étrangers à ce phénomène monumental probablement unique au monde.



Mourir pour la Patrie :
la dimension historique (ferme d'Hurtebise)...
et la dimension chrétienne (la Croix-Brisée, Confrécourt)



En abaissant les prix et en éliminant les problèmes techniques, cette méthode efficace permit à bon nombre de villages d'assumer sans difficulté majeure l'acquisition et le montage de leur monument, même s'ils devaient pour cela renoncer à l'exclusivité du modèle choisi. Certains types remportèrent d'ailleurs un succès certain et existent aujourd'hui à des dizaines d'exemplaires. Citons dans l'Aisne l'exemple de Vierzy et Urcel (le Soldat mourant) ou celui de Liesse-Notre-Dame et Neuilly-St-Front (le Soldat triomphant, également acheté par Domfront, dans l'Orne), qui exposent ainsi la même sculpture de bronze.

Cependant, les communes importantes ou ayant joué un certain rôle dans la guerre voulurent souvent se démarquer du lot commun et posséder un monument qui fût une création originale : Villers-Cotterêts, Soissons, Laon, Compiègne et bien d'autres grandes villes firent cette démarche, mais l'investissement fut en conséquence ! (voir annexe III).

Pour sa part, l'État intervint à deux niveaux : d'une part en exigeant un contrôle de conformité du monument, contrôle confié à une commission préfectorale spécialisée, d'autre part en accordant une (faible) subvention proportionnelle au nombre de morts ! (5).

Il revint donc à chaque commune de rechercher, si nécessaire, le complément financier, ce qui se traduit par des souscriptions publiques, des bals, des concerts, des dons et legs, des quêtes spéciales lors des mariages, etc. Le journal «Argus Soissonnais» ouvrit et alimenta ainsi pendant plusieurs années une rubrique spéciale «Pour le Monument», afin de faire connaître les besoins des communes et la progression des dons.

Cette recherche de fonds étant cependant parfois très longue, il est des villes qui ne purent inaugurer leur monument qu'avec un retard de plusieurs années ! Soissons détient probablement un record à ce sujet dans notre département (voir annexe IV).

Le haut-lieu du souvenir

L'important était de «réussir» cette inauguration, qui se devait d'être à la hauteur de l'hommage rendu. Semaine après semaine, la presse des années 1920 à 1925 est remplie de comptes-rendus de ces cérémonies, qui pouvaient, à certaines périodes, se succéder au rythme de trois ou quatre par dimanche ! Dans le Sud-Soissonnais, le sénateur de Lubersac, le Dr Mouffler, maire et conseiller général de Villers-Cotterêts, tel ou tel officier général passaient de village en village, délivraient les mêmes discours patriotiques, que suivaient les mêmes morceaux de bravoure joués par la fanfare ou chantés par la chorale de Villers-Cotterêts et que clôturait le même poème de Victor Hugo lu par les enfants des écoles !

Le style bien spécifique des commémorations locales de l'Armistice était ainsi créé : il s'est perpétué dans toutes les communes de notre pays, sans grande variante, depuis trois-quarts de siècle !

(5) Faut-il voir dans ce dernier détail une explication aux noms cités plusieurs fois ?

Sorte d'autel laïque, ce monument aux morts voit donc, chaque 11 novembre, la population rassemblée pour un hommage public presque stéréotypé : la procession des porte-drapeaux et des élèves de la «communale», l'appel des morts, le discours patriotique ou funèbre, le dépôt de la gerbe, la minute de silence, le chant de la Marseillaise sont autant de phases traditionnelles de ce «culte» de la République, pour lequel l'émouvante sonnerie «Aux Morts» a même été composée spécialement en 1932.

A noter que la ceinture d'obus enchaînés (qui existe encore à Billy-sur-Ourcq ou à Oigny-en-Valois) a tendance à disparaître du site pour être remplacée par des plantations florales. Usure du temps ou volonté d'effacer un décor trop guerrier ?

Conclusion

Le monument aux morts a pris de nos jours sa place caractéristique parmi les édifices communaux traditionnels, au même titre que la mairie ou l'église. Il est lieu de repère, de rassemblement, de souvenir, même si les enfants des écoles, arrière-arrière-petits enfants des Poilus célébrés, n'y sont sans doute plus amenés avec la même ferveur par leurs instituteurs.

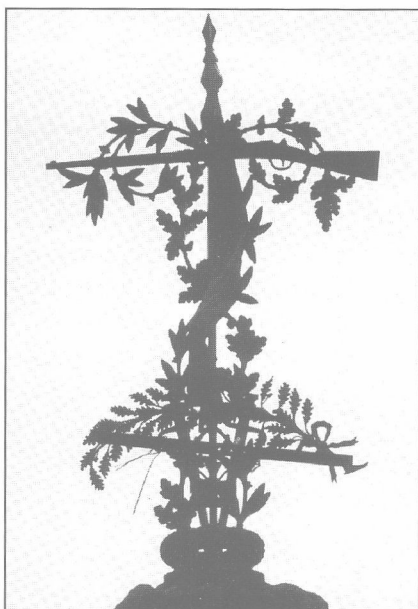
Au fil des années, ce témoin de pierre ou de marbre a d'ailleurs paru tellement important pour la cohésion de la cellule sociale qui l'avait érigé que des dizaines de collectivités ont voulu avoir «leur» monument en propre. Le bureau de poste, la mairie de grande ville, la gare, l'université ont donc aussi leur stèle ou leur monument spécifique, de même que les grandes écoles, les ministères, ou encore l'Assemblée Nationale ou... le métro parisien (à la station Richelieu-Drouot).

Ainsi s'explique sans doute, en partie, la réputation faite aux Français de ne pouvoir vivre sans le souvenir des guerres, les anniversaires nationaux et ... les décorations !

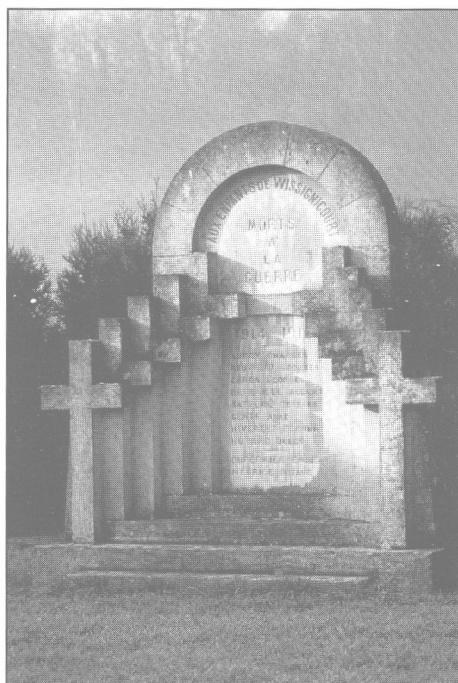
Dernier avatar des monuments aux morts, qui découle d'ailleurs directement de ce qui précède : au lendemain des grands conflits où étaient engagés nos soldats, beaucoup de communes ont ajouté dans la pierre les noms de leurs morts de 1939-45, de ceux d'Indochine et d'Algérie, obligeant parfois à une reprise architecturale du monument original, comme à Villers-Cotterêts.

Et puis, les outrages des années, les nécessités de l'urbanisme, les destructions accidentelles contraignent encore aujourd'hui des municipalités à restaurer leur monument, à le déplacer ou même à le reconstruire. Ce qui prouve bien que cet édifice dédié aux morts appartient encore, malgré son origine bien datée, à l'histoire vivante.

Alain ARNAUD



*Une croix patriotique :
le monument aux morts du
Plessier-Huleu.*



*Doublement funèbre : le
monument aux morts de
Wissignicourt évoque un
cimetière militaire.*

ANNEXES

I. Lois et décrets de référence

Loi du 29 décembre 1915 : droit à la sépulture perpétuelle aux frais de l'État pour tout militaire mort pour la France. Le terrain occupé par les cimetières militaires étrangers est concédé à chaque pays concerné.

Loi du 18 février 1916 : création du Service Général des Pensions (secours et renseignements aux familles, identification, inhumation...).

Loi du 25 novembre 1918 : création d'une Commission nationale des sépultures militaires.

Article 225 du Traité de Versailles : chaque pays s'engage à entretenir les cimetières militaires étrangers installés sur son sol.

Loi du 25 octobre 1919 : «De la commémoration et la glorification des morts pour la France». Principe d'une subvention de l'État aux communes pour l'édification d'un monument aux morts, proportionnelle au nombre de morts.

Décret du 27 janvier 1920 : création du Ministère des Pensions, des Primes et des Allocations de Guerre (qui deviendra en 1938 le Ministère des Anciens Combattants et Pensions).

Décret du 31 juillet 1920 : les «cimetières de guerre» deviennent nationaux et passent donc à la charge de l'État.

Décret du 25 septembre 1920 : organisation et entretien des cimetières militaires français et étrangers. Il est accordé aux familles «des facilités de voyages gratuits pour se rendre en pèlerinage sur les tombes».

Décret du 28 septembre 1920 : transfert aux frais de l'État des corps des militaires morts pour la France et des victimes civiles de la guerre. Création du Service de restitution des corps des soldats morts pour la France.

Loi du 9 novembre 1920 : le Soldat Inconnu recevra les honneurs du Panthéon et sera inhumé sous l'Arc de Triomphe.

Décret du 15 juillet 1922 : les projets de monuments à la mémoire des soldats morts pour la Patrie seront contrôlés et statués par arrêté préfectoral.

Loi du 24 octobre 1922 : le 11 novembre est décrété jour de fête nationale.

Loi du 11 juillet 1931 : achèvement et embellissement des nécropoles nationales : Notre-Dame de Lorette, Douaumont, Souains, Suippes...

II. Les nécropoles nationales françaises de 1914-1918 dans l'Aisne (J.O. du 3/11/90)

Nom	Tombes individuelles	En ossuaire
Ambleny (Bois-Roger)	8 153	3 076
Berry-au-Bac	2 014	1 958
Braine	1 088	495
Cerny-en-Laonnois	2 818	2 386
Champs	2 055	940
Château-Thierry (les Chesneaux)	1 407	706
Chauny	347	139
Craonnelle	2 052	1 882
Crécy-au-Mont	1 072	356
Crouy	1 518	1 476
Effry	356	303
Guisse (Flavigny-le-Petit)	3 095	2 402
Lemé (le Sourd)	1 522	571
Loupeigne	958	119
Neuilly-St-Front	1 833	239
Euilly	1 159	0
Origny-Ste-Benoîte	0	87
Pontavert	5 451	1 384
St-Quentin	3 954	1 319



Jour de gloire à Villers-Cotterêts



«Les Fantômes» de Landowski, à la Butte-Chalmont

Nom	Tombe individuelles	En ossuaire
Soupir n° 1	4 720	3 088
Soupir n° 2	2 578	250
Vailly-sur-Aisne	1 576	0
Vauxaillon	1 467	611
Vauxbuin	3 976	940
Vic-sur-Aisne	2 118	932
Villers-Cotterêts	2 496	933

III. Le monument aux morts de Villers-Cotterêts

Suite à la loi d'octobre 1919, qui définit les modalités de l'hommage que chaque commune pourra rendre à ses morts, la municipalité de Villers-Cotterêts décide de chercher pour son monument un thème original de sculpture.

M. Salanson résumera ainsi les premières démarches : «En octobre 1920, M. Bartholomé, président de la Société Nationale des Beaux-Arts, venait à Villers-Cotterêts chercher l'inspiration que nous avions sollicitée de lui pour notre monument. Dès le lendemain, il nous écrivait : «Je pense qu'il faut associer la forêt magnifique protégeant les soldats pendant la bataille et les abritant après leur mort... De cette simple donnée «la forêt protectrice», je vois pour le monument de Villers-Cotterêts la certitude d'une originalité et d'une grandeur que les monuments fabriqués en série ont peu de chances de nous révéler.»

La réalisation de ce projet est alors confiée à deux sculpteurs, MM. Arnold et Dejean, qui proposent une première maquette, mais la suppression de la Tour de l'Horloge (sur la place principale de la ville), votée en 1921, la rend caduque. Il leur faut en présenter une deuxième au conseil municipal, qui l'accepte le 21 août 1921.

Peu après le 3 décembre, la Commission spéciale du monument donne son accord au devis soumis par les sculpteurs : il se monte à la somme importante de 53 000 F, gravure comprise.

Le travail en atelier peut être lancé : il va durer toute l'année 1922, puisque c'est seulement le 16 décembre de cette année qu'une date précise peut être retenue par le Conseil pour la cérémonie d'inauguration.

Pour tenir compte de la solennité que l'on souhaite donner à cette fête, un crédit particulier de 20 000 F sera voté quelques mois plus tard.

Environ mille jours après le choix de M. Bartholomé, tout est enfin prêt !

Une journée mémorable : le 22 juillet 1923

Après une veille funèbre assurée le samedi soir par les anciens combattants, devant le monument voilé de crêpe, la journée du dimanche s'ouvre par une visite silencieuse des autorités au cimetière militaire et au cimetière civil, puis se continue par une grand'messe en plein air dans le cadre du parc du château. Dans l'allée François 1^{er}, autour de Mgr Binet, évêque de Soissons, et d'un grand cénotaphe, se pressent les autorités civiles et militaires, les mouvements de jeunesse, les sapeurs-pompiers, les combattants et leurs familles, tandis que le Réveil Cotterézien et les trompes de l'équipage Menier se relaient pour accompagner la cérémonie. Une réunion bien émouvante, qui fait dire à un témoin : «On aurait voulu applaudir, et parce que la majesté du lieu s'y opposait, beaucoup pleuraient !».

Après le déjeuner, la foule des Cotteréziens s'assemble dans les rues pavées d'arcs de triomphe fleuris et de drapeaux aux fenêtres. C'est à la gare, également décorée, que le maire, le docteur Moufflier, accompagné du préfet, du sénateur de Lubersac, de plusieurs députés et de la municipalité, accueille d'abord le maréchal Foch et le général Mangin, puis le train spécial qui amène de Paris M. le Président du Conseil en personne, Raymond Poincaré, ancien président de la République de 1913 à 1920 !

Tous ces beaux messieurs, en habit à queue ou en uniforme, traversent la ville à pied, derrière un escadron de Chasseurs de Senlis, soulevant l'enthousiasme des habitants massés rue Alexandre-Dumas.

Sur la place, la cérémonie qui s'engage célèbre à la fois le sacrifice des Poilus de Villers et l'anniversaire de l'offensive Mangin du 18 juillet. Chacune de ses phases fait monter progressivement l'émotion générale : la Marseillaise, le dévoilement du monument, l'appel des 153 morts, la déclamation d'un poème patriotique par Mme Caristie-Martel, puis les discours de M. Salanson (président de l'U.N.C. et grand mutilé de guerre), du docteur Moufflier, du Président Poincaré déclenchent cris et acclamations spontanés, auxquels succède un silence recueilli lorsqu'est scellé dans le socle de pierre un coffret contenant les noms des tués, les mêmes qui sont déjà gravés sur le fût du socle.

Les assistants peuvent alors regarder à loisir le manteau déployé de la Forêt protectrice, les deux soldats sans armes qui s'abritent à ses pieds et le texte de la belle citation de Villers à l'ordre de la Nation.

Une réception au château, dans la salle des États, puis un retour à pied à la gare, sous forme d'un « bain de foule », précèdent le départ des autorités, tandis que les Cotteréziens achèvent cette journée historique par un somptueux concert dans le parc, où la fanfare et la chorale municipales ainsi que les trompes Menier ont fait, paraît-il, très forte impression !

Au cœur de la ville

Dominant la place centrale, le monument aux morts a été le témoin de tous les événements cotteréziens depuis soixante-dix ans. Il a même reçu l'honneur rarissime d'être inauguré une deuxième fois, le 11 novembre 1952, l'inscription des morts de 1939-45 à côté de ceux de 14-18 ayant exigé une modification architecturale sensible, au pied de chacun des deux soldats.

Fleuri à plusieurs reprises chaque année par la Municipalité et par les Anciens Combattants, il garde, comme dans toute commune de France, la mémoire de ceux qui ont accepté de tout donner.

(Ce texte reprend largement un article publié par l'auteur dans le Bulletin municipal officiel de Villers-Cotterêts en janvier 1992).

IV. La longue gestation du monument de Soissons

A Soissons, le monument aux morts de l'actuelle place Fernand-Marquigny a connu une curieuse aventure : créé par Bartholomé avant 1914 pour honorer la ville de Soissons et son passé, il fut érigé en 1926 sur la nouvelle Place Centrale pour commémorer les braves tombés au champ d'honneur, ce qui le détournait sensiblement de sa signification originelle.

Les Anciens Combattants le refusèrent alors fermement à cause de la statue de femme qui le couronnait (la propre épouse de Bartholomé !) et contraignirent la municipalité à réviser le projet. La « Dame Blanche » fut alors reléguée au parc St-Crépin et remplacée par quatre porteurs de flamme, œuvre d'un élève de Bartholomé, Lamourdedieu.

C'est ainsi que, bien après toutes les grandes villes de la région, Soissons dut attendre le 21 juillet 1935 (dix-sept ans après l'Armistice !) pour voir son monument aux morts enfin dévoilé par le Président Albert Lebrun en personne, lequel inaugura le même jour le groupe de Landowski, « les Fantômes », sur la Butte-Chalmont.

SOURCES

Bibliographie

Annette Becker : Les Monuments aux Morts, mémoire de la Grande Guerre (éd. Errance, 1990)

Albert Bertier de Sauvigny : Pages d'Histoire Locale 1914-1919;

J.M. de Busscher : Les Folies de l'Industrie (Bruxelles, 1981).

Rose E.B. Coombs : Batailles, exploits, faits d'armes. Guide des champs de batailles de la Première Guerre Mondiale, 1976.

Antoine Prost : Les Monuments aux Morts : culte républicain ? culte civique ? culte patriotique ? (extrait de : Les Lieux de Mémoire sous la direction de Pierre Nora, vol. 1 : la République, p. 195-225 (éd. Gallimard).

David G. Troiansky : Monumental Politics, National History and Local Memory in French Monuments aux Morts in the Department of the Aisne since 1870 (in : French Historical Studies, vol. XV, 1, spring 1987, p. 121-141).

Monuments de mémoire : catalogue de l'exposition présentée en 1991-92 à l'Arc de Triomphe par le Secrétariat d'État aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre. La Documentation Française.

1914-1926 : l'Aisne dans la guerre et la reconstruction. Catalogue de l'exposition présentée en 1987 par le Service éducatif des Archives de l'Aisne.

Archives

Secrétariat d'État aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre (Mission Permanente aux Commémorations et à l'Information Historique).

D.R.A.C. Picardie (Service de l'Inventaire).

Archives départementales de l'Aisne.

Archives municipales de Longpont, Louâtre, Villers-Cotterêts, Villers-Hélon.

Commonwealth War Graves Commission.

Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge.

The American Battle Monuments Commission.

Collections de périodiques : Journal Officiel, Bulletin des Régions Libérées, l'Argus Sois-sonnais.

Illustrations

Cartes postales d'époque et photos de l'auteur.

Achevé d'imprimer le 15 septembre 1993,
sur les presses de l'Imprimerie DEBREZ à Saint-Quentin,
Compogravure et mise en page C.G.I. à Saint-Quentin,
Dépôt légal : 3^e trimestre 1993.
ISBN 2-906543-06-3